

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Les titres décrits dans le présent prospectus ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites.

Les titres émis aux termes des présentes n'ont pas été ni ne seront enregistrés aux termes de la Securities Act of 1933 des États-Unis, en sa version modifiée, (la Securities Act), ou aux termes des lois sur les valeurs mobilière d'un État des États-Unis et, sous réserve de certaines exemptions, ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis. Voir « Mode de placement ».

PROSPECTUS

Nouvelle émission

Le 25 juillet 2003



NORTHERN ORION RESOURCES INC. (société d'exploration)

Suite 250, 1075 West Georgia Street
Vancouver, B.C. V6E 3C9
(604) 689-9663

105 352 403,13 \$

81 040 310 actions ordinaires et 40 520 155 bons de souscription d'actions ordinaires pouvant être émis à l'exercice de 810 403 101 bons de souscription spéciaux préalablement émis

Le présent prospectus (le *prospectus*) vise le placement de 81 040 310 actions ordinaires (les *actions ordinaires*) et de 40 520 155 bons de souscription d'actions ordinaires (les *bons de souscription*) de Northern Orion Resources Inc. (l'*émetteur*) pouvant être émis à l'exercice ou à l'exercice réputé de 810 403 101 bons de souscription spéciaux préalablement émis (les *bons de souscription spéciaux*) de l'émetteur. L'émetteur a préalablement distribué les bons de souscription spéciaux au moyen d'un placement privé (le *placement privé*) conformément à un contrat de prise ferme daté du 29 mai 2003 (le *contrat de prise ferme*) entre l'émetteur et Griffiths McBurney & Partners (GMP), BMO Nesbitt Burns Inc. (BMO), La Corporation Canaccord Capital, Valeurs mobilières Pacific International Inc., Valeurs mobilières Orion Inc., Salman Partners Inc. et McFarlane Gordon Inc. (collectivement, les *preneurs fermes*) au prix de 0,13 \$ chaque bon de souscription spécial le 29 mai 2003 (la *première clôture*), le 12 juin 2003 (la *deuxième clôture*) et le 20 juin 2003 (la *troisième clôture*).

	Prix d'offre	Rémunération des preneurs fermes⁽¹⁾	Produit net revenant à l'émetteur⁽²⁾
Par bon de souscription spécial :	0,13 \$	0,0065 \$	0,1235 \$
Total :	105 352 403 \$	5 267 620,15 \$	100 084 782,85 \$

- (1) Dans le cadre du placement privé, l'émetteur a convenu de verser aux preneurs fermes (au sens des présentes), pour les services qu'ils ont rendus, des honoraires (la *rémunération des preneurs fermes*) de 5 267 620,15 \$, soit 5 % du produit brut du placement privé, plus l'intérêt cumulé sur cette somme pendant sa détention en mains tierces aux termes de l'acte relatif aux bons de souscription spéciaux comme il est décrit aux présentes. À l'exercice ou à l'exercice réputé des bons de souscription spéciaux, aucune rémunération ou commission supplémentaire ne sera payable aux preneurs fermes relativement à l'émission des actions ordinaires et des bons de souscription. Voir « Mode de placement ».
- (2) Déduction faite de la rémunération des preneurs fermes, mais avant la déduction des frais liés au placement privé, estimés à 1 881 000 \$.

Les bons de souscription spéciaux ont été préalablement distribués aux termes de dispenses d'établissement de prospectus dont on peut se prévaloir en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et de la Nouvelle-Écosse (les *territoires admissibles*). Les bons de souscription spéciaux ont été également placés auprès de résidents des États-Unis conformément aux dispenses des exigences en matière d'inscription de la Securities Act. Compte tenu du regroupement du capital-actions de l'émetteur à raison de dix anciennes actions pour une nouvelle action, qui a pris effet le 16 juin 2003 (le *regroupement*), chaque groupe de dix bons de souscription spéciaux autorise son porteur à recevoir, sans payer une contrepartie supplémentaire, une action ordinaire et un demi-bon de souscription à tout moment avant le 30 septembre 2003 ou à l'exercice réputé des bons de souscription spéciaux à la date d'expiration (définie ci-après). Chaque bon de souscription entier autorise son porteur à acquérir une action ordinaire du capital de l'émetteur (une *action sous-jacente*) au prix de 2,00 \$ par bon de souscription, et ce, jusqu'à 16 h (heure de Vancouver) le 29 mai 2008. Les bons de souscription spéciaux et les bons de souscription sont assujettis aux dispositions d'usage « antidilution ».

Si un prospectus définitif (le *prospectus définitif*) visant le placement d'actions ordinaires et de bons de souscription n'a pas été déposé et qu'un visa correspondant n'a pas été délivré par chacune des autorités en valeurs mobilières des territoires admissibles au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le 29 août 2003 (l'*échéance relative aux visas*), chaque porteur de bons de souscription spéciaux sera autorisé à recevoir 1,1 action ordinaire et 0,55 bon de souscription pour chaque groupe de dix bons de souscription spéciaux exercé par la suite, sans que ce porteur n'ait à payer de contrepartie supplémentaire. Si le prospectus définitif n'a pas été déposé et qu'un visa correspondant n'a pas été délivré par chacune des autorités en valeurs mobilières des territoires admissibles au plus tard à l'échéance relative aux visas, la Société continuera tout de même d'être tenue de faire de son mieux pour déposer le prospectus définitif et obtenir les visas correspondants jusqu'à 17 h (heure de Toronto) à la date d'expiration. Le cas échéant, le présent prospectus visera également le placement d'actions sous-jacentes spéciales et de bons de souscription supplémentaires pouvant être émis.

Le prix des bons de souscription spéciaux a été établi par voie de négociation entre l'émetteur et les preneurs fermes. Voir « Mode de placement – Contrat de prise ferme, acte relatif aux bons de souscription spéciaux et acte relatif aux bons de souscription ». Un placement dans les titres visés par le placement aux termes du présent prospectus comporte certains risques et les investisseurs devraient considérer ce placement spéculatif. Voir « Facteurs de risque ».

L'émetteur a octroyé à Endeavour Mining Capital Corp. (*Endeavour Mining*) une option (l'*option à Endeavour Mining*) qui autorise cette dernière à acquérir, sans paiement d'une contrepartie supplémentaire, une option de conversion (l'*option de conversion*) et un bon de souscription (le *bon de souscription visant les frais de prolongation*). L'option à Endeavour Mining peut être levée à tout moment et sera réputée levée par Endeavour Mining, sans action de sa part, à la première des éventualités suivantes à survenir : (i) l'échéance relative aux visas; ou (ii) le troisième jour ouvrable suivant l'échéance relative aux visas. Voir « Mode de placement ». Le présent prospectus visera également la distribution de l'option de conversion et du bon de souscription visant les frais de prolongation.

Les actions ordinaires en circulation de l'émetteur sont inscrites et affichées aux fins de négociation à la cote de la Bourse de Toronto (la *TSX*) sous le symbole NNO. Le 30 juin 2003, dernier jour de bourse au cours duquel les actions ordinaires ont été négociées avant la date du présent prospectus, le cours de clôture des actions ordinaires s'établissait à 1,48 \$. Voir « Ventes antérieures et renseignements sur les opérations ». **À l'heure actuelle, il n'existe aucun marché pour la négociation de bons de souscription spéciaux ou des bons de souscription, de sorte qu'il peut être impossible pour les souscripteurs de les revendre.** La TSX a approuvé conditionnellement l'inscription à sa cote des actions ordinaires et des bons de souscription distribués aux termes du présent prospectus, des actions sous-jacentes pouvant être émises à l'exercice des bons de souscription et des actions ordinaires pouvant être émises à la levée de l'option de conversion ou du bon de souscription visant

les frais de prolongation. L'inscription à la cote de la TSX est conditionnelle, d'une part, à ce que l'émetteur remplisse toutes les exigences de la TSX en matière d'inscription et, d'autre part, dans le cas de l'inscription des bons de souscription, au placement des bons de souscription auprès d'un nombre minimal de porteurs de titres du public.

Les certificats définitifs attestant les actions ordinaires et les bons de souscription pouvant être émis à l'exercice ou à l'exercice réputé des bons de souscription spéciaux seront remis à l'exercice ou à l'exercice réputé de ces derniers.

Certaines questions d'ordre juridique concernant le placement seront examinées par Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l. et Perkins Coie LLP pour le compte de l'émetteur et par Cassels Brock & Blackwell LLP et Dorsey & Whitney LLP pour le compte des preneurs fermes.

TABLE DES MATIÈRES

DEVICES ET TAUX DE CHANGE.....	1
MISE EN GARDE RELATIVE AUX ÉNONCÉS PROSPECTIFS.....	1
SOMMAIRE	3
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'ÉMETTEUR.....	8
ACTIVITÉS DE L'ÉMETTEUR.....	10
PARTICIPATIONS DE L'ÉMETTEUR DANS LES PROPRIÉTÉS MINÉRALES.....	13
ACQUISITION D'ALUMBRERA.....	38
EMPLOI DU PRODUIT.....	59
MODE DE PLACEMENT.....	60
CERTAINES INCIDENCES FISCALES FÉDÉRALES CANADIENNES.....	61
CERTAINES INCIDENCES FISCALES AMÉRICAINES.....	65
DESCRIPTION DES TITRES PLACÉS.....	72
STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉE.....	74
OPTIONS D'ACHAT DE TITRES.....	75
VENTES ANTÉRIEURES ET RENSEIGNEMENTS SUR LES OPÉRATIONS.....	76
PRINCIPAL ACTIONNAIRE.....	77
PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES.....	77
RAPPORT DE GESTION.....	79
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DE L'ÉMETTEUR.....	84
RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION.....	86
PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS, AUX HAUTS DIRIGEANTS ET AUX CADRES SUPÉRIEURS.....	90
FACTEURS DE RISQUE.....	90
PROMOTEURS.....	100
CONTRATS IMPORTANTS.....	100
LITIGES	100
DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES.....	100
VÉRIFICATEURS, AGENT CHARGÉ DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	101
QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE.....	101
DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES.....	102
DROIT CONTRACTUEL D'INTENTER UNE ACTION EN RÉOLUTION	102
GLOSSAIRE DE TERMES MINIERS.....	103
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'ÉMETTEUR POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2002, 2001 et 2000 (VÉRIFIÉS) ET POUR LES TRIMESTRES TERMINÉS LES 31 MARS 2003 ET 2002 (NON VÉRIFIÉS)	F-1
ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE MINERA ALUMBRERA LIMITED POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2002, 2001 et 2000	G-1
ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON VÉRIFIÉS DE MINERA ALUMBRERA LIMITED POUR LA PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 31 MARS 2003.....	H-1
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS PRO FORMA NON VÉRIFIÉS DE NORTHERN ORION RESOURCES INC.....	I-1
ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR.....	A-1
ATTESTATION DES PRENEURS FERMES	A-2

DEVICES ET TAUX DE CHANGE

Dans le présent prospectus, le numéraire est exprimé en dollars canadiens et en dollars américains. À moins d'indication contraire, les montants en dollars renvoient aux dollars canadiens et lorsqu'il s'agit de dollars américains, les expressions *dollars américains* ou \$ US sont utilisées.

Les états financiers de l'émetteur sont publiés en dollars canadiens. Les états financiers de Minera Alumbra Limited (MAA) (dans laquelle l'émetteur a acquis une participation indirecte de 12,5 % à la réalisation de l'acquisition d'Alumbra) sont publiés en dollars américains.

Le tableau qui suit présente le plafond, le plancher, la moyenne et le taux de clôture des taux de change de dollars américains en dollars canadiens pour les trois exercices terminés le 31 décembre 2002. Il s'agit des taux affichés par la Banque du Canada :

	Exercice terminé le 31 décembre		
	2002	2001	2000
Clôture	1,58 \$	1,59 \$	1,50 \$
Plafond	1,61 \$	1,60 \$	1,56 \$
Plancher	1,51 \$	1,49 \$	1,43 \$
Moyenne ⁽¹⁾	1,57 \$	1,55 \$	1,48 \$

(1) Moyenne des taux de change quotidiens à midi pour chaque période.

Le 24 juillet 2003, le taux de change à midi affiché par la Banque du Canada était de 1,00 \$ US = 1,3962 \$ CA.

MISE EN GARDE RELATIVE AUX ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent prospectus contient des *énoncés prospectifs*. Les énoncés prospectifs comprennent, notamment, des énoncés à l'égard de l'estimation des ressources et des réserves minérales, de la matérialisation des estimations relatives aux réserves minérales, de la valeur de la production estimative future et du moment où elle sera exploitée, des coûts de production, des dépenses en immobilisations, du succès que connaîtront les activités minières, des risques environnementaux, des frais de réclamation imprévus, des litiges rattachés à des titres ou des claims ainsi que des limitations concernant les risques assurés. Dans certains cas, les énoncés prospectifs se caractérisent par l'emploi d'expressions et de termes tels que *planifier, avoir l'intention, ne pas avoir l'intention, s'attendre à, devrait, budget, prévu, estimer, prévoir, anticiper, ne pas anticiper ou croire*, ou par des variantes de ces termes ou de ces expressions ou de ces énoncés qui laissent croire que certaines mesures, certains événements ou certains résultats *peuvent, pourraient, devraient ou seront prises, surviendront ou seront atteints*. Les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, le rendement ou les réalisations de l'émetteur diffèrent considérablement des résultats futurs, du rendement ou des réalisations dont il est question, de façon explicite ou implicite, dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, notamment, les risques liés aux opérations internationales; les risques liés aux opérations de coentreprise; les résultats réels des activités d'exploration courantes; les changements au chapitre des paramètres de projet au fur et à mesure que les projets sont parachevés; les prix futurs de l'or et du cuivre; les fluctuations possibles quant aux réserves de minerai, à la teneur du minerai traité et au taux de récupération; les accidents; les conflits de travail et les autres risques que présente le secteur minier; les retards dans l'obtention d'approbations gouvernementales ou dans l'obtention de financement; ou les retards dans la mise en œuvre d'activités de mise en valeur ou de construction, ainsi que les facteurs dont il est question à la rubrique «Facteurs de risque». Bien que l'émetteur ait tenté de déterminer les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les mesures, les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui sont décrits dans les énoncés prospectifs,

d'autres facteurs peuvent empêcher d'anticiper, d'estimer ou de prévoir d'autres mesures, événements ou résultats. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs s'avéreront exacts, puisque les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ce que prévoient ces énoncés prospectifs. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs.

Mise en garde adressée aux investisseurs américains concernant l'estimation des ressources mesurées, indiquées et présumées.

Le présent prospectus utilise les termes ressources mesurées, ressources indiquées et ressources présumées. Nous tenons à informer les investisseurs américains que, bien que ces termes soient reconnus et exigés par la réglementation canadienne, la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la SEC) ne les reconnaît pas. L'existence des ressources présumées de même que la faisabilité, sur les plans économique et juridique, de leur extraction, présentent un degré élevé d'incertitude. On ne peut présumer que les ressources présumées passeront un jour en totalité ou en partie dans une catégorie supérieure. Selon les règles canadiennes, l'estimation des ressources présumées ne peut former la base d'une étude de faisabilité ou d'une autre étude économique. Les investisseurs américains ne doivent pas présumer que les ressources mesurées ou indiquées seront un jour totalement ou partiellement transformées en réserve. Les investisseurs américains ne doivent pas non plus présumer de l'existence de la totalité ou d'une partie des ressources minérales présumées ni de la possibilité, sur les plans économique ou juridique, de les extraire.

SOMMAIRE

Le texte qui suit n'est qu'un résumé des principales caractéristiques du présent placement et il devrait être lu conjointement avec les renseignements plus détaillés ainsi que les états financiers et les données financières figurant ailleurs dans le présent prospectus.

L'ÉMETTEUR

L'émetteur, Northern Orion Resources Inc., participe à l'exploration et à la mise en valeur de métaux précieux et de base par l'intermédiaire de filiales et de succursales étrangères directes ou indirectes. Le principal projet de l'émetteur est sa participation dans la mine Alumbra (définie aux présentes). L'émetteur est aussi propriétaire du projet cuprifère Agua Rica dans la province de Catamarca, en Argentine (le projet *Agua Rica*) et détient une participation indirecte de 85 % dans le projet San Jorge, propriété aurifère et cuprifère près de Mendoza, en Argentine (le projet *San Jorge*), ainsi qu'une participation indivise de 50 % dans le projet Mantua, projet aurifère et cuprifère à Cuba (le projet *Mantua*), participation qui a été octroyée sous options à un tiers. Voir « Structure organisationnelle de l'émetteur » et « Participations de l'émetteur dans les propriétés minérales ». À moins que le contexte n'exige une interprétation contraire, tous les renvois dans le présent prospectus à l'émetteur comprennent l'émetteur et ses filiales.

ACQUISITION D'ALUMBRERA

En vertu d'un contrat d'achat daté du 2 avril 2003, l'émetteur et Wheaton River Minerals Ltd. (*Wheaton*) ont convenu d'acquérir une participation de 25 % dans la mine aurifère et cuprifère Bajo de la Alumbrera située dans la province de Catamarca, en Argentine (la mine *Alumbrera*) de Rio Algom Limited (*Rio Algom*), une filiale de BHP Billiton (l'acquisition d'*Alumbrera*). À la clôture de l'opération, qui a eu lieu le 24 juin 2003, l'émetteur et Wheaton ont acquis chacun une participation indirecte de 12,5 % dans la mine Alumbrera. La participation de l'émetteur dans la mine Alumbrera est son principal projet. Voir « Acquisition d'Alumbrera ».

LE PLACEMENT

Placement privé :

Le présent prospectus vise le placement de 81 040 310 actions ordinaires et de 40 520 155 bons de souscription pouvant être émis à l'exercice ou à l'exercice réputé de 810 403 101 bons de souscription spéciaux préalablement vendus et émis à la première, deuxième et troisième clôture du placement privé. Voir « Mode de placement ».

Bons de souscription spéciaux :

Aux termes de l'acte relatif aux bons de souscription spéciaux daté du 29 mai 2003, en sa version modifiée datée du 20 juin 2003 (l'*acte relatif aux bons de souscription spéciaux*), établi entre l'émetteur, le fiduciaire, GMP et BMO, chaque groupe de dix bons de souscription spéciaux autorise son porteur à recevoir, à son exercice ou à son exercice réputé, sans payer une contrepartie supplémentaire, une action ordinaire et un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription spécial peut être exercé par son porteur à tout moment jusqu'à la date d'expiration (définie aux présentes). Si un visa définitif (défini aux présentes) n'est pas octroyé pour le présent prospectus au plus tard à l'échéance relative aux visas, chaque bon de souscription spécial qui n'a pas été exercé à cette date pourra l'être par la suite à raison de dix bons de souscription spéciaux en échange de 1,1 action ordinaire (au lieu d'une action ordinaire) et de 0,55 bon de souscription (au lieu de 0,5 bon de souscription), et le

placement de ces titres supplémentaires sera également visé par le présent prospectus. Voir « Mode de placement ».

Bons de souscription : Aux termes de l'acte relatif aux bons de souscription (*l'acte relatif aux bons de souscription*) daté du 29 mai 2003 et conclu entre l'émetteur et le fiduciaire en tant qu'agent des bons de souscription, chaque bon de souscription entier autorisera son porteur à acheter une action sous-jacente au prix de 2,00 \$ à tout moment avant 16 h (heure de Vancouver) le 29 mai 2008 (ce prix d'exercice tient compte du regroupement).

Option de conversion et bon de souscription visant les frais de prolongation : Le présent prospectus vise également le placement de l'option de conversion et du bon de souscription visant les frais de prolongation pouvant être émis à Endeavour Mining à la levée de l'option à Endeavour Mining. Voir « Mode de placement ».

Emploi du produit : Le produit net du placement privé s'est établi à 98 203 783 \$, déduction faite de la rémunération des preneurs fermes s'élevant à 5 267 620,15 \$ et des frais estimatifs liés au placement privé (notamment les frais des preneurs fermes) s'établissant à 1 881 000 \$. L'émetteur a employé et entend employer le produit net de la manière suivante :

	\$ US	\$ CA⁽¹⁾
a) Acquisition d'Alumbrera :	60 260 000 \$	81 953 600 \$
b) Frais de l'acquisition d'Alumbrera, notamment le paiement des honoraires des conseillers financiers :	4 465 000 \$ ⁽²⁾	6 072 400 \$
c) Remboursement de la dette:	2 000 000 \$	2 720 000 \$
d) Fonds de roulement général ⁽³⁾ :	<u>5 484 000 \$</u>	<u>7 458 000 \$</u>
TOTAL	<u>72 209 000 \$</u>	<u>98 204 000 \$</u>

(1) Taux de conversion : 1,00 \$ US = 1,36 \$ CA.

(2) Voir « Acquisition d'Alumbrera – Honoraires des conseillers financiers ».

(3) Majoré de l'intérêt cumulé et des gains de taux de change.

Voir « Emploi du produit ».

Facteurs de risque :

Un placement dans les bons de souscription spéciaux et dans les titres de l'émetteur visés par le placement aux termes du présent prospectus comporte certains risques importants et les investisseurs devraient considérer ce placement comme étant spéculatif. Pour évaluer ces titres, les investisseurs devraient examiner attentivement plusieurs facteurs de risque, notamment :

- risques d'exploration, de mise en valeur et d'exploitation
- risques liés à l'assurance et risques non assurés
- risques et dangers pour l'environnement
- risques environnementaux liés à mine Alumbra
- permis
- infrastructure
- risques d'interruption des activités à la mine Alumbra
- incertitude quant à l'estimation des réserves de minerai et des ressources minérales
- incertitude relativement aux ressources minérales présumées
- besoin en réserves supplémentaires
- titre foncier
- concurrence
- capitaux supplémentaires
- prix des produits de base
- risques liés aux opérations de couverture sur les produits de base
- risques liés aux taux de change
- réglementation gouvernementale
- activités à l'étranger
- questions relatives au travail et à l'emploi
- instabilité politique et économique en Argentine
- filiales étrangères
- stratégie d'acquisition
- activités de l'émetteur après l'acquisition
- risques liés à la co-entreprise
- cours des actions ordinaires sur le marché
- lois antitrust de l'Argentine

Voir « Facteurs de risque ».

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

Les principales données financières consolidées suivantes sont tirées des états financiers consolidés de l'émetteur et des notes complémentaires, ainsi que du rapport de gestion qui figurent ailleurs dans le présent prospectus. Ce résumé doit être lu à la lumière de ces documents et y est intégralement assujéti. Voir les rubriques « États financiers » et « Rapport de gestion ».

Toutes les données financières présentées ci-dessous sont en milliers de dollars, à l'exception des données par action :

Northern Orion Resources Inc. – Principales données financières

	Trimestres terminés les 31 mars (non vérifié)		Exercices terminés les 31 décembre		
	2003	2002	2002	2001	2000
Pour la période :					
Perte	(1 171 \$)	(468 \$)	(1 992 \$)	(1 285 \$)	(23 804 \$)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(195)	(353)	(2 134)	(1 600)	(669)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	3 782	500	2 446	1 978	2 050
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(23)	(86)	(160)	(4)	(1 682)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	189 045	114 148	150 263	105 835	85 331
Par action ordinaire⁽¹⁾ :					
Bénéfice (perte) de base	(0,01)	(0,00)	(0,01)	(0,01)	(0,28)
Bénéfice dilué (perte diluée)	(0,01)	(0,00)	(0,01)	(0,01)	(0,28)
À la fin :					
Espèces et quasi-espèces	4 103	620	539	387	13
Total de l'actif	87 895	84 278	84 217	84 018	83 071
Total du passif	25 250	32 383	24 953	32 155	52 623
Capitaux propres	62 645	51 895	59 264	51 863	30 448

(1) Les chiffres ne reflètent pas l'incidence du regroupement d'actions par l'émetteur sur une base de dix (10) contre une (1), effectif le 16 juin 2003.

Principales données financières consolidées pro forma non vérifiées

Le résumé suivant des données financières consolidées pro forma est présenté à titre d'exemple uniquement et n'est pas nécessairement représentatif des résultats d'exploitation cumulés de l'émetteur consolidé. Il est tiré des états financiers consolidés historiques de l'émetteur, des états financiers historiques de MAA et des notes complémentaires qui figurent ailleurs dans le présent prospectus; il doit être lu à la lumière de ces documents et y est intégralement assujéti. Les états financiers consolidés pro forma ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Voir le tableau 1 c) des états financiers consolidés pro forma non vérifiés de l'émetteur. L'émetteur utilise le dollar CA à titre de monnaie de présentation, tandis que MAA utilise le dollar US à cette fin. Toutes les données financières présentées ci-dessous sont en milliers de dollars CA, à l'exception des données par action et du nombre d'actions en circulation.

Les états consolidés pro forma des résultats non vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002 et pour le trimestre terminé le 31 mars 2003 supposent que l'acquisition de Alubrera a été conclue

les 1^{er} janvier 2002 et 2003, respectivement. Le bilan consolidé pro forma au 31 mars 2003 suppose que l'acquisition d'Alumbrera a été conclue le 31 mars 2003.

	Données pro forma pour le trimestre terminé le 31 mars 2003	Données pro forma pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002
Résultats d'exploitation :		
Bénéfice net	1 377 \$	18 909 \$
Par action ordinaire :		
Bénéfice de base	0,01	0,20
Bénéfice dilué	0,01	0,20

	Données pro forma au 31 mars 2003
Situation financière :	
Espèces et quasi-espèces	8 818 \$
Actif à court terme	9 300
Total de l'actif	239 192
Passif à court terme	725
Total du passif	77 721
Capitaux propres	161 471

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'ÉMETTEUR

DÉNOMINATION SOCIALE ET CONSTITUTION

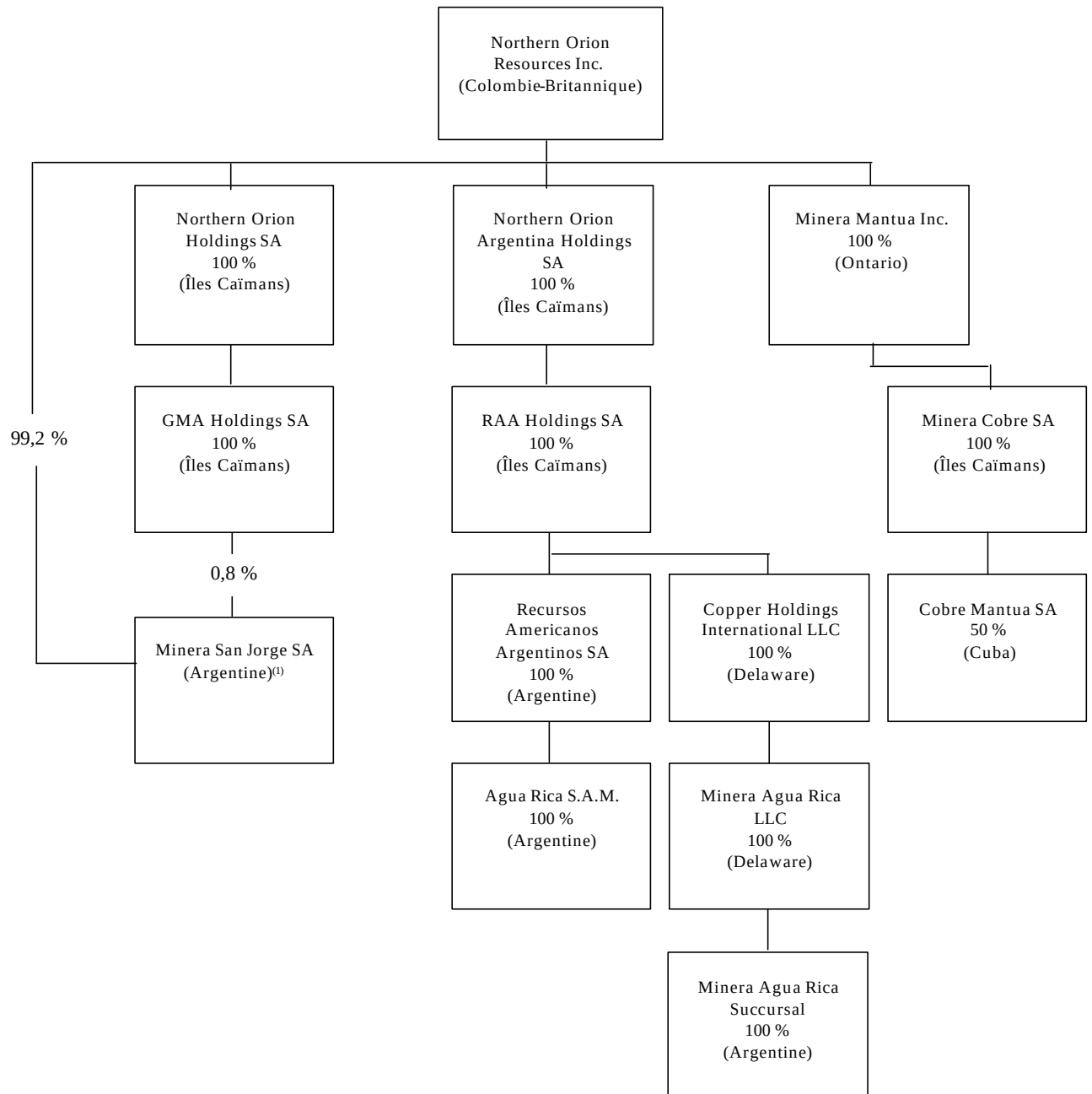
Le 30 avril 1986, l'émetteur a été constitué sous la dénomination sociale « Northern Orion Resources Ltd. » conformément à la *Company Act* (Colombie-Britannique). Le 31 octobre 1986, l'acte constitutif de l'émetteur a été modifié afin de changer sa dénomination sociale pour la remplacer par « Northern Orion Explorations Ltd. ». Le 28 novembre 1994, l'acte constitutif de l'émetteur a été modifié afin d'augmenter son capital autorisé qui est passé de 25 000 000 à 100 000 000 d'actions ordinaires sans valeur au pair. Le 15 octobre 1997, l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ont été modifiés pour augmenter son capital autorisé qui est passé de 100 000 000 à 700 000 000 d'actions dont 500 000 000 d'actions ordinaires, 100 000 000 d'actions privilégiées de premier rang sans valeur au pair et 100 000 000 d'actions privilégiées de second rang sans valeur au pair.

Le 16 juin 2003, les actionnaires de l'émetteur ont approuvé, notamment, le placement privé ainsi qu'une modification de l'acte constitutif de l'émetteur visant à augmenter le nombre d'actions ordinaires autorisées à un nombre suffisant pour permettre l'émission d'actions ordinaires à l'exercice ou à l'exercice réputé des bons de souscription spéciaux et l'émission d'actions sous-jacentes à l'exercice des bons de souscription. Les actionnaires de l'émetteur ont également approuvé une résolution spéciale visant à modifier la dénomination sociale de l'émetteur pour « Northern Orion Resources Inc. », et à autoriser le regroupement. La modification de la dénomination sociale et le regroupement sont entrés en vigueur au moment du dépôt de l'acte constitutif modifié de l'émetteur auprès du British Columbia Registrar of Companies le 16 juin 2003. À moins d'indication contraire, tous les chiffres figurant aux présentes liés aux actions ordinaires, aux titres convertibles de l'émetteur et au prix d'exercice des titres convertibles de l'émetteur, notamment les bons de souscription spéciaux et les bons de souscription, tiennent compte du regroupement. Voir « Mode de placement ».

Le siège social et bureau des registres de l'émetteur est situé au 10th Floor, 595 Howe Street, Vancouver, British Columbia, V6C 2T5 et ses bureaux administratifs principaux sont situés au Suite 250, 1075 West Georgia Street, Vancouver, British Columbia V6E 3C9.

LIENS INTERSOCIÉTÉS

L'émetteur exerce des activités par l'intermédiaire de filiales et de succursales étrangères directes et indirectes (les *filiales*). Le tableau suivant présente la dénomination sociale de chacune des filiales importantes de l'émetteur, son territoire de constitution ou d'organisation et le pourcentage de participation directe ou indirecte de l'émetteur dans cette filiale à la date du présent prospectus (sauf les participations dans les filiales acquises dans le cadre de l'acquisition d'Alumbrera, qui sont décrites à la rubrique « Acquisition d'Alumbrera »).



(1) La participation de l'émetteur dans Minera San Jorge est actuellement réduite par contrat à 85 %, ce qui diffère du pourcentage figurant ci-dessus. Certaines formalités n'ont pas encore été prises pour diminuer l'actionnariat de l'émetteur à 85 %.

Dans le cadre de l'acquisition d'Alumbrera, l'émetteur a acquis des participations dans plusieurs filiales supplémentaires qui ne sont pas indiquées dans le tableau ci-dessus. Voir « Acquisition d'Alumbrera ».

À moins que le contexte n'exige une interprétation contraire, tous les renvois dans le présent prospectus à l'émetteur comprennent l'émetteur et ses filiales.

ACTIVITÉS DE L'ÉMETTEUR

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

L'émetteur, Northern Orion Resources Inc., participe à l'exploration et à la mise en valeur de métaux précieux et de base par l'intermédiaire de filiales et de succursales étrangères directes ou indirectes. Le principal projet de l'émetteur est sa participation dans la mine Alumbra. Il est aussi propriétaire du projet Agua Rica et détient une participation indirecte de 85 % dans le projet San Jorge, ainsi qu'une participation indivise de 50 % dans le projet Mantua, participation qui a été octroyée sous option à un tiers. Voir « Structure organisationnelle de l'émetteur » et « Participations de l'émetteur dans les propriétés minérales ».

Les principaux secteurs d'activités de l'émetteur se trouvent en Argentine et à Cuba. Les environnements économique et politique de ces pays sont moins stables que ceux du Canada et des États-Unis. Tout changement au niveau de la réglementation ainsi que tout écart dans les attitudes politiques de ces pays échappent au contrôle de l'émetteur et peuvent avoir une incidence négative sur ses activités. Les activités et les développements futurs peuvent être affectés à divers degrés par des facteurs comme la réglementation du gouvernement (ou les changements s'y rapportant) à l'égard de la concentration de la propriété, des restrictions sur la production, les contrôles des changes, l'impôt sur le revenu, l'expropriation, le rapatriement des bénéfices, la législation environnementale, l'utilisation des terres, l'utilisation de l'eau, les revendications territoriales et la sécurité minière. On ne peut prédire l'effet de ces facteurs avec précision. L'instabilité de la devise de l'Argentine a exposé l'émetteur à un risque accru en matière de change. Toutefois, la plupart des dépenses de l'émetteur en Argentine et à Cuba sont en dollars américains. L'émetteur réduit au minimum les risques liés au change relatifs à ses activités en maintenant la majorité de son fonds de roulement en dollars canadiens et américains à l'extérieur de l'Argentine et de Cuba. Voir « Facteurs de risque ».

L'industrie minière est extrêmement concurrentielle à tous les niveaux. L'émetteur livre concurrence à plusieurs sociétés qui possèdent de plus grandes ressources financières et facilités techniques que lui, pour l'acquisition de concessions minières, de claims, de baux et d'autres participations minières ainsi que pour le recrutement et le maintien en poste de personnel qualifié. Voir « Facteurs de risque ».

L'émetteur n'embauche directement aucun employé. L'émetteur exerce ses activités d'exploration en Argentine et à Cuba par l'intermédiaire d'experts-conseils. Les services du chef de la direction et président du conseil de l'émetteur sont fournis sous contrat et l'émetteur conclut des contrats pour certains services administratifs avec LMC Management Services Ltd., dont les employés et les experts-conseils supervisent et mènent à bien les activités quotidiennes de l'émetteur sous la direction de son chef de la direction.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS

Historique des trois dernières années

Durant les trois exercices terminés le 31 décembre 2002, les contraintes financières ont donné lieu à une réduction importante de toutes les activités de l'émetteur. Pendant cette période, l'émetteur s'est surtout concentré sur la réduction des coûts et la conservation de ses propriétés principales. Auparavant, l'émetteur a financé ses opérations par l'intermédiaire de financements par actions et de soutien financier provenant de son ancien actionnaire contrôlant, Corporation minière Miramar (*Miramar*). En raison des conditions du marché et des prix en baisse du cuivre de 1998 à aujourd'hui, l'émetteur n'a pas été en mesure d'obtenir du financement externe et est devenu beaucoup plus dépendant de Miramar pour le soutien financier.

Durant 2000, l'émetteur a entrepris une restructuration visant à réduire sa dépendance envers Miramar et à améliorer sa capacité à accéder à du financement externe. Environ 18 millions de dollars

de dettes dues à Miramar ont été convertis en droit dans la redevance et le produit (le *droit dans la redevance et le produit*) permettant à Miramar de recevoir une redevance nette sur les revenus de fonderie de 2,5 % tirés de la production provenant de la participation de l'émetteur dans le projet Agua Rica, le projet San Jorge et le projet Mantua (collectivement les *projets*). De plus, il a été convenu que si l'émetteur vendait sa participation dans un des projets, Miramar serait autorisée à recevoir 50 % du produit de cette aliénation jusqu'à concurrence de 18 millions de dollars.

En mai 2001, l'émetteur a restructuré ses rapports financiers avec Miramar, aux termes desquels Miramar a convenu de convertir une dette convertible impayée d'environ 21,2 millions de dollars que l'émetteur lui devait en actions ordinaires. Le reste de la dette que l'émetteur devait à Miramar (environ 6,9 millions de dollars) a été consolidée en billets (les *billets convertibles*), dont le capital était convertible en actions ordinaires de l'émetteur. Le montant maximum payable par l'émetteur à Miramar aux termes du droit dans la redevance et le produit octroyé préalablement est passé d'environ 18 millions de dollars à 15 millions de dollars, et Miramar a renoncé à son droit de recevoir une partie du produit de l'aliénation de la participation de l'émetteur dans le projet San Jorge. Dans le cadre de cette restructuration de la dette, Miramar a octroyé une option (*l'option à Ontario*) à 1341180 Ontario Ltd. (*Ontario Ltd.*), société contrôlée par Robert Cross, sur un million des quelque 7 millions d'actions ordinaires de l'émetteur que Miramar détenait à ce moment et sur les billets convertibles. L'émetteur a également réalisé un placement privé auprès de Valerie Gold Resources (maintenant appelée ValGold Resources Ltd. (*ValGold*)), pour un produit brut total de 1500 000 \$. M. Cross a été par la suite nommé administrateur et président du conseil de l'émetteur, et Frank Lang, administrateur de ValGold, a également été nommé administrateur de l'émetteur.

La restructuration de l'émetteur a été achevée en juin 2002 lorsque Ontario Ltd. a levé l'option à Ontario et a donné lieu à la redistribution de 48 millions (compte non tenu du regroupement) d'actions anciennement détenues par Miramar. Les billets convertibles détenus par Miramar ont également été convertis à ce moment. Miramar a cessé d'être un actionnaire contrôlant de l'émetteur suite à ces transactions.

Pendant les trois exercices terminés le 31 décembre 2002, alors que les travaux de restructuration étaient en cours, on a tenté de réduire les engagements financiers de l'émetteur tout en préservant, dans la mesure du possible, ses participations dans ses propriétés principales. En mars 2000, l'émetteur a abandonné sa participation dans le projet aurifère Delita sur l'Île de la Jeunesse, à Cuba et a renvoyé le projet à Geominera S.A. Le projet a été mis en attente en 1998 en raison des prix faibles de l'or, et un amortissement de 8,4 millions de dollars a été constaté, ces montants représentant les coûts d'exploration du projet jusqu'en 1998.

En août 2001, l'émetteur a octroyé une option sur le projet Mantua, aux termes de laquelle International Barytex Resources Ltd. (*Barytex*), à titre de détenteur d'option, prenait en charge les frais fixes du projet et s'engageait à obtenir un financement suffisant et à réaliser une étude de faisabilité négociable en banque sur le projet dans les 18 mois. En avril 2002, Barytex a annoncé qu'elle était incapable de garantir le financement nécessaire pour réaliser l'étude de faisabilité selon des conditions appropriées et a résilié l'option. Barytex a réglé une portion des frais fixes impayés, qu'elle avait préalablement pris en charge, en émettant des actions ordinaires de son capital à l'émetteur. En septembre 2002, l'émetteur a octroyé à Newport Explorations Ltd. (*Newport*) une option sur sa participation dans le projet Mantua aux termes de laquelle Newport prenait en charge les frais fixes du projet et émettait 400 000 de ses actions ordinaires à l'émetteur à un prix réputé de 0,26 \$ l'action. Conformément aux conditions du droit dans la redevance et le produit, Miramar a reçu 200 000 de ces actions. Voir « Participations de l'émetteur dans les propriétés minérales – Projet Mantua ».

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice terminé le 31 décembre 2001, l'émetteur a choisi de ne pas payer les appels de fonds faits par l'exploitant du projet Agua Rica et par conséquent, sa participation dans le projet a été diluée à environ 29,12 % comparativement à sa participation initiale

de 30 %. Durant 2002, l'émetteur n'a fait aucun apport (en 2001 – 0,5 million de dollars) au projet Agua Rica, ce qui a davantage dilué sa participation à environ 28,0 % au 31 décembre 2002.

En mars 2002 et en août 2002, l'émetteur a réalisé un financement de placement privé de 0,5 million de dollars et un financement de placement privé de 2,0 millions de dollars, respectivement, pour obtenir des fonds pour le fonds de roulement et pour financer une recherche visant des acquisitions éventuelles qui amélioreraient des projets existants de l'émetteur et fourniraient des liquidités positives. Voir « Dirigeants et autres personnes intéressés dans des opérations importantes ».

Acquisitions et aliénations importantes de propriétés

En février 2003, l'émetteur a annoncé qu'il avait conclu une entente avec BHP Minerals International Exploration Inc. (BHP) afin d'acquérir auprès de BHP la participation restante de 72 % dans le projet Agua Rica dont il n'était pas alors propriétaire pour un prix d'achat de 12,6 millions de dollars américains. BHP a accepté de reporter 9 millions de dollars américains du prix d'achat sans intérêt, jusqu'au 30 juin 2005. Le paiement reporté est assorti, notamment, d'un gage de la participation dans le projet Agua Rica qui a été acquise auprès de BHP. Pour financer le paiement initial de 3,6 millions de dollars américains et les exigences supplémentaires en matière de fonds de roulement du projet Agua Rica, l'émetteur a réalisé un placement privé non effectué par un courtier de 4 millions d'unités au prix de 1,00 \$ l'unité, pour amasser un produit brut d'environ 4 millions de dollars. Chaque unité était constituée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'actions non transférable (compte non tenu du regroupement). Au même moment, l'émetteur a obtenu une facilité de crédit convertible garantie de 3 millions de dollars américains (la *facilité de crédit*). Voir « Options d'achat de titres - Dettes convertibles ».

L'acquisition de la participation de 72 % de BHP dans le projet Agua Rica s'est parachevée le 8 mai 2003. La facilité de crédit, consentie par Endeavour Mining, société sans lien de dépendance, a été utilisée pour financer une portion du paiement initial. Des 3 millions de dollars américains exigibles aux termes de la facilité de crédit, 2 millions de dollars américains ont été remboursés par l'émetteur à Endeavour Mining. La facilité de crédit, d'une durée initiale de six mois, porte intérêt au taux de 10 % par année payable mensuellement et peut être prolongée pour une autre période de six mois moyennant des frais de prolongation de 150 000 \$ US, ces frais étant payables, au gré de l'émetteur, en espèces, par versement d'une contrepartie en espèces et en actions ou par versement d'actions seulement. Si l'émetteur choisit de payer les frais de prolongation en émettant des actions ordinaires, il peut le faire en invoquant les dispositions relatives à l'exercice réputé du bon de souscription visant les frais de prolongation. L'option de conversion octroie à Endeavour Mining l'option de convertir le capital impayé aux termes de la facilité de crédit en actions ordinaires au taux de 2,00 \$ l'action à tout moment avant le 8 novembre 2003, et par la suite, jusqu'au 8 mai 2004, au taux de 1,75 \$ l'action. Endeavour Mining a reçu une commission d'engagement et d'encaissement totalisant 150 000 \$ US en espèces et a également reçu 300 000 bons de souscription d'actions, chacun pouvant être converti en une action ordinaire au prix de 1,50 \$ l'action pour une période de deux ans. Voir « Options d'achat de titres - Dettes convertibles ». Aux termes de la facilité de crédit, l'émetteur doit établir un fonds d'amortissement dans lequel certains produits de financements futurs par actions ou d'aliénations d'actifs doivent être déposés. Endeavour Mining peut, à son gré, utiliser ce fonds d'amortissement pour réduire les montants impayés au titre de la facilité de crédit.

En avril 2003, l'émetteur a conclu un contrat d'achat avec Wheaton et Rio Algom aux termes duquel l'émetteur et Wheaton ont convenu d'acquérir une participation de 25 % dans la mine Alumbrrera pour 180 millions de dollars américains. L'acquisition d'Alumbrrera a clôturé le 24 juin 2003. Voir « Acquisition d'Alumbrrera ».

En raison de l'acquisition d'Agua Rica et de l'acquisition d'Alumbrrera, l'émetteur a d'importants engagements financiers. La capacité de l'émetteur de respecter ces engagements est fonction de liquidités suffisantes provenant de la mine Alumbrrera pour s'acquitter de ces obligations ou de la réalisation d'autres opérations de financement par actions pour obtenir les fonds requis. Bien qu'on

prévoit que le produit généré par la mine Alumbrera sera suffisant pour permettre à l'émetteur de respecter toutes ses obligations, rien ne garantit que l'émetteur réussira à obtenir les fonds requis pour respecter ses engagements. Si l'émetteur n'arrivait pas à respecter ses engagements, il pourrait perdre entièrement sa participation dans le projet Agua Rica, à moins qu'il ne soit en mesure de prolonger ou de négocier autrement ses engagements.

Sauf indication contraire aux présentes, à la connaissance de la direction, il n'existe aucune tendance ou incertitude, ni aucun engagement ou événement, raisonnablement susceptible d'avoir un effet important sur les activités, la situation financière ou les résultats d'exploitation de l'émetteur. Voir « Historique des trois dernières années », « Rapport de gestion », « Acquisition d'Alumbrera » et « Facteurs de risque ».

PARTICIPATIONS DE L'ÉMETTEUR DANS LES PROPRIÉTÉS MINÉRALES

La participation de l'émetteur dans la mine Alumbrera constitue son principal projet. Il est aussi propriétaire du projet Agua Rica, dans la province de Catamarca, en Argentine, et il détient une participation indirecte de 85 % dans le projet San Jorge, propriété cuprifère et aurifère près de Mendoza, en Argentine, ainsi qu'une participation indivise de 50 % dans le projet avancé de Mantua, projet aurifère et cuprifère à Cuba, participation qui a été octroyée sous option à un tiers.

PROJET AGUA RICA

Généralités

L'émetteur est propriétaire de 100 % du projet Agua Rica. Aux termes d'une convention d'exploitation en commun conclue entre RAA Holdings S.A., la filiale indirecte de l'émetteur, et BHP, BHP a assuré la gestion et l'exploitation du projet alors que les frais d'exploration ont été partagés entre BHP et l'émetteur en proportion de leurs participations respectives dans le projet. En juin 2002, BHP a mené à bonne fin le programme de travail de 2001/2002. La quote-part de l'émetteur dans le programme de travail (y compris les frais de gestion versés à l'exploitant) au cours de l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2002 s'est chiffrée à environ 303 000 \$ US (545 000 \$ US en 2001). Toutefois, cette somme n'a pas été versée au choix de l'émetteur et a donc contribué à la dilution de la participation de l'émetteur dans le projet Agua Rica. En raison de la faiblesse continue des prix mondiaux du cuivre en 2002, les activités à Agua Rica se sont poursuivies sur une échelle réduite par rapport aux années antérieures. Le budget de 1,4 million de dollars américains pour l'exercice 2002/2003, présenté par l'exploitant du projet, s'inscrivait dans le cadre de ce programme de travail réduit. Les programmes de travail des deux dernières années se sont appuyés sur les travaux effectués lors de l'achèvement de l'étude de faisabilité initiale, publiée en novembre 1997. Le programme de travail de 2002/2003 est en cours et porte expressément sur la simplification des participations dans le projet Agua Rica.

RAPPORT HATCH

Les renseignements de nature scientifique ou technique sur le projet Agua Rica reproduits dans le présent prospectus ont été établis par Paul Hosford, ingénieur et par Callum Grant, ingénieur, de Hatch Associates Ltd (*Hatch*) ou sous la direction de ces derniers, chacun étant une *personne qualifiée* au sens de la Norme canadienne 43-101. Les renseignements qui suivent sont extraits du rapport (le *rapport Hatch*), établi par les personnes précitées et intitulé « Northern Orion Explorations Ltd. Project Agua Rica, Argentina », daté du 16 mai 2003. Tel qu'il est utilisé dans l'extrait du texte reproduit ci-dessous, le terme *coentreprise* s'entend de la coentreprise entre la filiale de l'émetteur et BHP.

Description et emplacement de la propriété, et accès à cette dernière

Le projet Agua Rica se trouve dans la province de Catamarca, dans le nord-ouest de l'Argentine, à environ 200 kilomètres de la capitale provinciale et à 25 kilomètres au nord d'Andalgalá, le village le

plus rapproché. La propriété a une superficie d'environ 12,5 kilomètres carrés et son centre se trouve à environ 27 degrés 26 minutes de latitude sud et à 66 degrés 16 minutes de longitude ouest.

Toute production future tirée d'opérations minières à Agua Rica sera assujettie à une redevance sur la valeur des substances minérales à la sortie de la mine de 3% payable au gouvernement de la province de Catamarca.

À la connaissance de Hatch, la propriété n'a pas de passif environnemental.

Accessibilité, climat, ressources locales, infrastructure et physiographie

La propriété Agua Rica est située dans une chaîne de montagnes connue sous le nom de Sierra de Aconquija qui s'étire du nord-est au sud-est sur le versant est des Andes. Vers le sud et le nord de la Sierra de Aconquija, la chaîne de montagne se transforme en terrain moins abrupt alors qu'on se rapproche des bassins Campo Arenal au nord et Salar de Pipanaco au sud et à l'ouest. Les terrains jouxtant la propriété atteignent plus de 3 500 mètres d'altitude et sont entrecoupés de vallées en V fortement érodées recouvertes d'éboulis partiellement consolidés, d'une couche de sol pauvre (moins de 1 mètre d'épaisseur), et d'une végétation broussailleuse et éparse. Les terrains dans le secteur sont accidentés; plus de 80 % d'entre eux présentent des dénivellations supérieures à 25 degrés, et plus de 40 %, des dénivellations supérieures à 35 degrés. Le contrôle des sédiments et de l'érosion hydrique durant la saison des pluies en été est un aspect dont les impacts devront être atténués dans le cadre des activités de mise en valeur sur le site.

Le climat dans cette partie de l'Argentine est, de façon générale, doux et typique de cette région aride du nord-ouest de l'Argentine. La chaîne de montagnes de Catamarca bloque le passage de l'air humide provenant du nord-est qui est la cause d'importantes pluies en été. Les versants de la chaîne de montagnes au nord d'Agua Rica tendent à être plus secs que la zone à proximité immédiate du site du projet ainsi que vers le sud, près d'Andalgalá, où l'on pratique la culture intensive des olives. Les précipitations annuelles sont de l'ordre de 300 mm et les pluies les plus fortes surviennent en janvier (114 mm à Quebrada Minas en 1996). Décembre et janvier sont les mois les plus chauds (environ 30 degrés Celsius) tandis qu'en juin, juillet et août, les mois d'hiver, les températures peuvent être inférieures à 0 degré Celsius en altitude.

On accède au site par la route principale que la coentreprise a construite pour ses programmes d'exploration. Cette route longe la vallée de Potrero en direction nord jusqu'au site depuis Andalgalá sur une distance d'environ 20 kilomètres. Il existe une autre route, moins directe, qui traverse le village de Capillitas au nord du site du projet, qui est plus longue et nécessite plus de temps.

Andalgalá est un village de quelque 11 000 habitants qui tient lieu de centre agricole local dans la région, principalement à l'égard de la culture des olives et des noix de grenoble. Le village est doté d'installations adéquates répondant aux besoins de petites entreprises, d'ateliers de mécanique automobile, de quelques usines, de petits hôtels, d'écoles et d'un hôpital.

Historique

Depuis le début des années 1900, dans la région d'Agua Rica et surtout à Capillitas qui se trouve immédiatement à l'ouest du site du projet, l'on a extrait de plusieurs mines de petite taille et artisanales du cuivre et de rhodochrosite, pierre semi-précieuse. Les activités à Agua Rica remontent à la période qui va de 1959 à 1965 lorsqu'une zone réglementée connue sous le nom de « Mi Vida » a fait l'objet d'activités d'exploration dans le secteur Quebrada Minas et que trois petites galeries à flanc de coteau y ont été forées.

Les premiers travaux d'exploration systématiques à Agua Rica remontent au début des années 1970 lorsque Compañía Citios Services Argentina S.A. a procédé à une évaluation de la propriété (alors appelée « Mi Vida ») et a procédé au forage de plusieurs trous de sonde à partir d'emplacements se trouvant aux niveaux les moins élevés de la séquence géologique, c'est-à-dire à proximité et dans le voisinage immédiat de Quebrada Minas. Bien que Citios Services ait reconnu qu'il y avait de fortes

possibilités de trouver des indices de cuivre de type porphyrique, d'autres aspects tels que la surimposition d'une minéralisation « épithermale » contenant des métaux précieux et la possibilité d'un enrichissement supergène à des altitudes plus élevées n'ont pas été évalués à leur pleine valeur et, par conséquent, peu de travaux complémentaires ont été effectués. À la fin des années 1970, la propriété avait été rétrocédée à Recursos Americanos Argentinos S.A. (RAA), son propriétaire argentin initial.

Au début des années 1990, RAA a accordé une option à l'égard de la propriété à BHP à raison de 30 % pour RAA et de 70 % pour BHP. De plus, à la même époque, l'émetteur a conclu un accord avec RAA en vue d'acquérir une participation majoritaire dans tous ses avoirs d'exploration en Argentine, y compris Agua Rica. De cette façon, l'émetteur est devenu le partenaire de la coentreprise avec BHP à l'égard de l'exploration approfondie de la propriété de 1994 jusque vers la fin de 1998. Au cours de cette période, la coentreprise a procédé à une série de programmes sur le terrain, notamment à un relevé cartographique de base, à un échantillonnage géochimique (d'éclats de roches) et à des études géophysiques qui ont permis de mettre en évidence le potentiel plus important de la propriété, en particulier en ce qui a trait aux zones d'enrichissement secondaire et aux indices d'un stade épithermal post-porphyrique de la minéralisation de métaux précieux.

À compter de 1995, un important programme de forage au diamant était en cours ainsi qu'un programme plus poussé de relevés cartographiques et d'échantillonnage de surface, de levés aérophotogrammétriques visant des levés topographiques exacts, d'essais métallurgiques principalement aux laboratoires de BHP, à Reno, d'études géophysiques visant le repérage des emplacements de points d'eau pour les futures opérations d'extraction minière et de broyage, en plus de divers programmes de travail servant à l'analyse des aspects techniques au soutien de l'étude de faisabilité initiale du projet en 1997 (ÉFI).

En 1997, la coentreprise a achevé l'ÉFI en utilisant l'inverse carré de la distance du « modèle de la ressource à 103 trous » dans le cadre duquel deux possibilités de mine à ciel ouvert, une de 60 000 tonnes par jour et une autre de 120 000 tonnes par jour, ont fait l'objet d'études. L'ÉFI a été ultérieurement mise à jour en 1998 (le « modèle à 150 trous » par krigeage) et à nouveau en 1999 (le « modèle à 176 trous »). Le dernier modèle à 176 trous (utilisant un indicateur de krigeage) renferme toutes les données de sondage dont l'on dispose à l'égard de la propriété. Le tableau qui suit présente un résumé des valeurs estimatives au titre de la ressource principale (toutes exprimés en fonction d'une teneur limite de 0,40 % en cuivre).

Modèle	Date	Ressource mesurée et indiquée					Ressource présumée				
		TM	Cu %	Mo %	Au gt	Ag gt	TM	Cu %	Mo %	Au gt	Ag gt
Modèle 103	02/1997	772	0,61	0,034	0,24	3,2	80	0,61	0,034	0,24	3,2
Modèle 150	01/1998	678	0,64	0,037	0,24	2,7	72	0,43	0,044	0,15	2,4
Modèle 176	03/1999	592	0,60	0,033	0,23	3,3	148	0,60	0,033	0,23	3,3

(Source : Joint Venture Report, mars 1999)

En 1999, la coentreprise a mis fin à toutes les activités d'exploration sur le terrain à Agua Rica et aucune autre activité de quelque importance que ce soit n'a eu lieu depuis cette date.

La norme canadienne 43-101 « Information concernant les projets miniers » (la NC 43-101) établit les normes qui s'appliquent à toutes les déclarations publiques de nature scientifique ou technique faites par un émetteur au sujet des projets miniers, notamment l'exigence selon laquelle les estimations de ressources minérales et de réserves minérales soient fondées sur les définitions adoptées par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole le 20 août 2000 (l'ICM 2000). L'ICM 2000 exige également que soient déclarées séparément les ressources minérales et les réserves minérales. Les estimations de ressources et de réserves de Agua Rica ont été préparées par BHP avant la mise en œuvre de la NC 43-101 et l'adoption de l'ICM 2000, et des données plus actuelles relatives aux

estimations de réserves et de ressources ne sont pas disponibles pour l'émetteur. Les estimations de ressources et de réserves de BHP concernant Agua Rica ont été préparées conformément à l'*AustralAsian Code for Reporting of Mineral Resources and Ore Reserves* de 1995 (le *Code du JORC de 1995*), qui était approprié aux termes des règles en vigueur au moment où ces estimations ont été préparées. Si les estimations de réserves prouvées et probables pour Agua Rica avaient été calculées et combinées conformément à l'ICM2000, il n'y aurait aucune différence importante entre ce total et les statistiques combinées des réserves prouvées et probables établies par BHP conformément au Code du JORC de 1995.

Cadre géologique

Agua Rica fait partie et se trouve à l'est du complexe volcanique important de Farallón Negro, d'une superficie de 700 km² et qui comprend la mine à ciel ouvert productive d'Alumbrera. À l'échelle régionale et tectonique, le complexe précité se trouve entre le haut plateau de Puna au nord-ouest et la province du bassin et de la chaîne Sierras Pampeanas, dont la Sierra de Aconquija n'est qu'un exemple. Au sein du complexe Farallón et dans son voisinage immédiat, plusieurs indices métallifères ont été découverts, y compris Alumbrera et Agua Rica, d'autres types de porphyres comme Cerro Atajo et Bajo del Durazano, ainsi que de petits gisements filoniens polymétalliques et d'or et d'argent.

Le groupe principal du complexe Farallón consiste en une série de minerais bréchiques volcaniques associés à des basaltes, à des andésites basaltiques et à des dacites, qui représentent tous des éléments d'un complexe strato-volcanique fortement érodé. Agua Rica est situé sur le flanc de cet ancien strato-volcan (datant d'entre 8,5 et 5,5 millions d'années) qui, en comparaison avec le complexe d'Alumbrera, ne présente aucune formation extrusive importante.

Le cadre géologique d'Agua Rica ainsi que la principale minéralogie et les types de lithologies comportent :

- des roches méta-sédimentaires du complexe Sierra Aconquija (roches encaissantes);
- des petits affleurements locaux de granites ou de stocks granitoïdes de l'Ordovicien;
- des séries de roches intrusives du Tertiaire, notamment des roches intrusives Melcho précoces et faiblement minéralisées;
- deux corps minéralisés irréguliers de porphyre de feldspath qui constituent le principal hôte de la minéralisation de cuivre porphyrique;
- divers porphyres distales interprétés comme des événements tardifs d'aucune importance économique;
- divers types et diverses générations de brèches hydrothermiques associés à des minéralisations épithermales de métaux précieux surimposées à un étage géologique cuivre-molybdène antérieur.

D'importantes déformations structurales et des mouvements ont été constatés à Agua Rica, surtout en ce qui a trait à l'importante zone de failles désormais occupée par la crique Quebrada Minas que l'on estime être à l'origine de la formation du site et de la zone de faiblesse dans lesquelles se sont infiltrées par intrusion les stocks porphyriques. On estime que la présence d'une faille inverse de faible inclinaison a contribué à l'épaississement des zones lessivées en particulier du côté ouest du gisement alors que les failles à l'est (Trampeadero) et au nord-ouest ont contribué à la formation de zones lessivées profondes à l'échelle locale.

On estime que l'exhaussement rapide, le « soulèvement », l'intrusion bréchique et l'érosion ultérieure ont été les principaux facteurs qui ont présidé à la genèse de diverses minéralisations primaires et secondaires enrichies à Agua Rica.

Types de gisement

Au cours des travaux d'exploration du gisement, les géologues de BHP et de l'émetteur ont découvert divers types de minerais à Agua Rica, répertoriés dans un système de classification servant de base à un modèle de blocs et à l'évaluation de la ressource. De façon générale, les types de minerais appartiennent à trois catégories principales qui, à leur tour, correspondent à l'évolution de la minéralisation présente sur la propriété, au modèle géologique interprété et au type de minéralisation.

Étage 1 : minéralisation porphyrique précoce associée aux porphyres Seca et Trampeadero : les stockworks de quartz et les disséminations de pyrite, de molybdénite, de chalcopryrite ainsi que de minéraux rares : bornite et pyrrhotine.

Étage 2 : surimposition d'un phénomène épithermal renfermant des métaux précieux et des sels sulfoniques de cuivre, et représenté au mieux par le corps bréchique central de Quebrada Minas qui sépare les porphyres de Seca et de Trampeadero, et présent dans le porphyre de Trampeadero.

Étage 3 : enrichissement supergène de la minéralisation hypogène de cuivre formant un manteau important de teneurs plus élevées en cuivre, actuellement érodé en partie et prenant la forme de lambeaux d'érosion de chaque côté de Quebrada Minas.

Ces trois étages et types de gisements constituent la base de la ressource d'Agua Rica et sont présents dans trois zones principales : la zone Seca Norte à l'est, la zone Trampeadero à l'ouest et la brèche Quebrada Minas au centre, qui ensemble forment une zone allongée d'environ 2,75 kilomètres d'est en ouest et d'environ 2,5 kilomètres du nord au sud. Les principales caractéristiques de ces trois corps sont résumées ci-après :

Seca Norte : séquence porphyrique enrichie de cuivre, de molybdène et d'or, comprenant une veine de cuivre et de molybdène entourée d'un flanc de molybdène au sud et à l'ouest, d'environ 400 mètres par 400 mètres sur une dénivellation d'environ 500 mètres (de 3 400 mètres à un peu moins de 2 950 mètres).

Quebrada Minas : formation dominée par des sulfures épithermaux au sein d'une brèche hydrothermale en forme d'entonnoir qui constitue le conduit pour des solutions hydrothermales situées à grande profondeur. Les affleurements dans Quebrada Minas mesurent environ 300 mètres par 300 mètres et sont situés approximativement entre 3000 et 2 500 mètres.

Trampeadero : formation qui constitue le tiers est du gisement, composée à la fois de minéralisations de types épithermales et porphyriques, sur une dénivellation de 300 mètres sous forme d'unité allongée de 500 mètres d'est en ouest et de 400 mètres du nord au sud.

Les types de minerais à Agua Rica ont été répertoriés par BHP et l'émetteur dans le cadre d'un système de classification qui tient compte des classifications minéralogiques et métallurgiques. Les classifications du dernier modèle géologique à 176 trous reposent principalement sur les aspects suivants :

- la présence d'éléments contaminants, principalement en fonction de l'énargite, minéral contenant de l'arsenic;
- la minéralogie, par exemple, minéral de cuivre primaire et secondaire;
- la texture du minéral, par exemple, covelline à gros grains versus covelline à grains plus fins;
- l'altération en fonction des variations observées dans les produits d'altération du faciès argileux.

Les principaux types de minerais « souillés » primaires sont surtout présents dans les zones de Trampeadero et de Quebrada Minas, dont la minéralogie dominante est constituée de covelline, de

chalcocite, digénite et d'énargite, ainsi que petites quantités de sphalérite et de galène, et d'importantes quantités de molybdénite localement (par exemple à la bordure est de la zone).

Les principaux types de minerais « propres » sont confinés à l'unité porphyrique de Seca et sont constitués de covelline, de chalcocite, de chalcopyrite et de digénite. La molybdénite est abondante localement.

Ces deux types de minerais représentent plus de 80 % de la minéralisation à Agua Rica alors que le reste de la minéralisation se compose de types secondaires de minerais « propres » et « souillés » au sein des trois zones minéralisées.

Exploration

Agua Rica a fait l'objet d'activités d'exploration dans le cadre de programmes d'exploration séquentielle et systématique faisant appel à des relevés cartographiques de base et à des échantillonnages aux premières étapes, puis à des travaux d'étude plus détaillés recourant à la géophysique et à la géochimie des sols, d'une campagne de forage au diamant de 176 trous de sonde et d'un échantillonnage massif du sous-sol afin de confirmer les teneurs et de disposer de matériel pour les essais métallurgiques.

Le texte qui suit traite sommairement des principaux programmes et des résultats pertinents.

- Cities Services (1970-1972) : levée de la carte géologique, études d'altération, géochimie des roches et forage au diamant soutenu par un accès en hélicoptère visant la cible de cuivre porphyrique aux niveaux les plus bas à Quebrada Minas et sur le versant sud de la propriété.
- La coentreprise : travaux auxquels prenait part à l'origine RAA avant son acquisition en 1995; ce programme d'exploration exhaustif consistait en un programme de cinq ans de levées de cartes géologiques et d'analyses géochimiques de la roche, d'une étude BLEG régionale, d'un levé aérophotogrammétrique, d'une étude magnétique et radiométrique régionale par avion et du forage au diamant de 176 trous de sonde au total de 1994 à 1998. Au début de la coentreprise, les programmes de travail étaient fondés sur le fait qu'Agua Rica présentait de plus grandes possibilités d'exploration que celles indiquées par les premiers travaux, surtout en raison de la présence de manteaux d'enrichissement secondaire aux niveaux plus élevés de la propriété sur les versants Seca et Trampeadero de Quebrada Minas, et de l'importance d'un phénomène de surimposition épithermale associé à une minéralisation de métaux précieux. Au cours de cette période, un important réseau de routes de forage a été établi aux niveaux les plus élevés du système minier.

Les travaux d'exploration de 1993 à 1998 à Agua Rica ont été effectués par BHP en qualité d'exploitant de la coentreprise, avec la participation des employés de BHP et de ses entrepreneurs à l'égard de programmes précis sur le terrain tels que les études géophysiques, le forage et l'échantillonnage massif souterrain. Hatch est d'avis que ces programmes de travail ont été mis en œuvre conformément aux normes de l'industrie et que les renseignements recueillis constituent une base de données fiable en vue de l'évaluation de la ressource et des possibilités de production de la propriété.

Forage

Agua Rica a fait l'objet, entre 1992 et 1998, de travaux de forage dans le cadre des quatre campagnes dont il est question ci-dessous.

- 1) Cities Services (1972-1973) : forages totalisant 7 927 mètres pour 38 trous de moins de 200 mètres de longueur qui ont permis d'intercepter une minéralisation de type porphyrique. Cependant, compte tenu du faible taux de récupération et de la petite taille des carottes (BX et AX), l'émetteur n'a pas eu recours aux résultats des essais pour procéder à d'autres évaluations de la ressource.

- 2) La coentreprise, Phase 1 (1994/1995): forages totalisant 14 802 mètres pour 39 trous à des profondeurs d'environ 450 mètres, effectués par l'entrepreneur Boytec (Chili) à l'aide de couronnes diamantées de carottage HXWL et NXWL.
- 3) La coentreprise, Phase 2 (1996): forages totalisant 26 995 mètres à l'aide de couronnes diamantées HXWL et NXWL, effectués à l'égard de 64 trous de sonde verticaux et latéraux d'une longueur maximale de 700 mètres, effectués par divers entrepreneurs, y compris Connors, Perfoeste et Boytec.
- 4) La coentreprise, Phase 3 (1997-1998): phase finale d'un forage au diamant sur la propriété totalisant environ 23 000 mètres et représentant au total environ 65 000 mètres de forage pour la coentreprise.

Dans le cadre de tous les programmes de la coentreprise le taux de récupération du minerai variait, de façon générale, entre 80 % et 90 % et tous les trous ont fait l'objet d'un examen au moyen d'instruments en fond de trou. Aux dernières étapes des forages, des trous ont été forés expressément aux fins d'évaluations géotechniques des conditions du sol en vue d'une future mine à ciel ouvert.

Les programmes des Phases 2 et 3 ont été conçus dans la perspective de forages à partir de la propriété dans des sections de 100 mètres orientées du nord au sud à travers la direction est-ouest de la minéralisation.

Méthode et approche d'échantillonnage

Les programmes d'échantillonnage de la coentreprise se sont conformés aux méthodes générales suivantes :

- échantillons carottés de 2 mètres, sciés en deux sur le terrain, dont une moitié est remise dans la caisse à carottes alors que l'autre est emballée en vue de la préparation de l'échantillon (à des étapes plus avancées, les carottes sont envoyées à Andalgala pour y être préparées);
- consignation par des géologues qualifiés d'un ensemble étendu de données correspondant à leurs observations et aux mesures prises, y compris des données sur la lithologie, l'altération minéralogique, la minéralogie des sulfures et des oxydes, les pourcentages de sulfure, les caractéristiques structurales, le filon et les caractéristiques des oxydes de fer;
- données géotechniques recueillies par des techniciens qualifiés, y compris des RQD et des données sur la fréquence de fracturation à des intervalles de 2 mètres sur la carotte, à utiliser dans le cadre d'études géotechniques ultérieures pour une mine à ciel ouvert et une mine souterraine;
- toutes les carottes sont automatiquement photographiées avant que les données géologiques et géotechniques ne soient consignées;
- toutes les données recueillies selon les procédures de diagraphie sont informatisées.

Les opérations de préparation des échantillons et les analyses ont toutes été effectuées par des laboratoires conformes aux normes de l'industrie tels que Bondar Clegg (premiers programmes) et par SGS à l'égard des programmes mis en œuvre plus tard.

Les programmes de forage et d'échantillonnage ont couvert l'ensemble de la minéralisation connue de la propriété, tant de façon latérale que verticale, et constituent une base fiable afin de saisir la distribution de la minéralisation et les variations, notamment, au niveau des types de roches et des altérations. Au centre du gisement (Quebrada Minas), le forage de certains trous profonds à plus de 700 mètres sous la surface a été interrompu avant d'atteindre la limite de la minéralisation.

Préparation des échantillons, analyse et sécurité

Deux protocoles de préparation des échantillons ont été utilisés à Agua Rica.

- Trous AR-1 à AR-39 : dans une installation de préparation d'échantillons sous la supervision de Bondar Clegg, à Coquimbo, au Chili, les échantillons ont été concassés, la totalité des demi-carottes de 2 mètres, en éclats correspondant à environ 60 % de leur taille au moyen d'un tamis à mailles (-8), puis pulvérisés davantage en éclats de 1/8 ou de 1/16 passés dans un tamis de 150 mailles (30 g). Les essais ont été effectués par Bondar Clegg, à La Serena, au Chili, en recourant à l'essai par le feu pour l'or et à une digestion à l'aide de plusieurs acides pour l'analyse de l'AA à l'égard du l'argent, du cuivre, du plomb, du zinc, du molybdène et de l'arsenic.
- Trous AR-40 jusqu'à la fin des programmes de forage (c'est-à-dire l'ensemble des programmes de forage) : échantillons carottés concassés sous la supervision de la société SGS afin d'obtenir un sous-échantillon passant au tamis de 150 mailles (30 g). La préparation des échantillons a été effectuée à Mendoza, en Argentine, et SGS, de Santiago, au Chili, s'est chargée des essais : essai par le feu pour l'or (50 g) et digestion aqua-régia pour l'analyse de l'AA à l'égard de l'argent, du cuivre, du molybdène, du plomb, du zinc, de l'arsenic, de l'antimoine et du fer.

En plus des essais afin de déterminer les valeurs en métal contenu, des déterminations de densité existent à l'égard de plus de 2000 échantillons carottés recueillis dans le cadre des programmes de forage. Ces données ont été colligées à partir de carottes entières sèches au moyen de la méthode du diamétrage et classées par catégories lithologiques et minéralogiques. En général, les densités augmentent lorsque le contenu en fer, cuivre, zinc et plomb, qui correspond au contenu en sulfure, s'accroît. Pour les besoins de l'établissement d'un modèle de bloc et de l'évaluation de la ressource, une valeur de densité a été établie pour chaque type de roche à partir de la base de données.

On a choisi au hasard environ 5 % des échantillons de forage destinés à des essais de contrôle par des laboratoires indépendants de la façon suivante :

- premiers forages (de AR-1 à AR-39);
- laboratoire principal: Bondar-Clegg, La Serena, Chili;
- laboratoires de contrôle : Chemex (Toronto) et Acme (Vancouver);
- derniers forages (postérieurs à AR-40);
- laboratoire principal: SGS, Santiago, Chili;
- laboratoires de contrôle : Bondar-Clegg (Chili), Chemex (Toronto) et Acme (Vancouver).

Le programme de normes de BHP prévoit la sélection de boues de forage présentant moins de 10 % de variation auprès des quatre laboratoires de contrôle et d'utiliser ces boues de forage dans le courant d'échantillonnage comme norme.

Les résultats de ces procédures d'assurance qualité et de contrôle de la qualité sont énoncés ci-après.

VÉRIFICATION DES DONNÉES

Résultats des programmes d'assurance qualité et de contrôle de la qualité

Au début de 1998, BHP a retenu les services de Mineral Resources Development, Inc. (MRDI) et l'a chargé de procéder à une vérification des procédures d'assurance qualité et de contrôle de la qualité des activités d'échantillonnage et des essais, utilisées par la coentreprise dans le cadre de ses programmes de forage à Agua Rica. La vérification découle de l'évaluation statistique des résultats des essais de contrôle effectués en 1997, qui faisaient état d'une faible variation de 6 % dans les essais pour le cuivre de SGS, à Santiago, le laboratoire principal, par rapport aux résultats des essais de Chemex et d'Acme (par l'emploi de valeurs médianes).

Moyenne des résultats pour le cuivre sur 1 245 échantillons (ppm)

	Bondar-Clegg	SGS	Chemex	Acme	Médiane moyenne
Moyenne	3 485	3 350	3 676	3 628	3 564
Médiane moyenne / Médiane	2,2 %	6,0 %	3,1 %	1,8 %	

(Source : MRDI, janvier 1998)

MRDI a noté une bonne concordance des résultats des essais pour l'or et le molybdène dans le cadre de sa vérification. En ce qui a trait à la variation à l'égard du cuivre, MRDI concluait dans son rapport de janvier 1998 :

« ...MRDI estime que les pratiques de BHP sont conformes à celles qui ont cours dans l'industrie minière ou même supérieures. Toutefois, le programme d'essais de contrôle récemment mis sur pied fait état d'un faible écart dans les essais pour le cuivre effectués par SGS, à Santiago, et cet écart relatif par rapport aux essais de contrôle est évalué à 6 %. Quoique cet écart soit conservateur, en ce sens que la teneur en cuivre est sous-évaluée, tout écart supérieur à 5 % pourrait avoir une incidence sur la planification de la mine, l'évaluation des réserves et la valeur actualisée nette. Au minimum, il faudrait procéder à de nouveaux essais sélectifs. »

Cependant, l'analyse statistique des résultats des essais de contrôle en fonction des teneurs en cuivre a également révélé que les plus grands écarts entre les laboratoires se situaient à des teneurs faibles en cuivre de l'ordre de moins de 0,05% Cu, et que, de ce point de vue, ils n'auraient pas d'incidence significative sur l'évaluation de la ressource. Quoi qu'il en soit, BHP a entrepris un programme d'essais additionnels en 1998, portant sur les échantillons qui avaient donné lieu à des écarts importants (+/-20 %) entre le laboratoire principal et les trois laboratoires de contrôle initiaux; lesquels ont été acheminés à Chemex Laboratories à Vancouver afin d'y subir des essais. L'opération a porté sur 1700 échantillons et a nécessité le remplacement des données des essais effectués à nouveau par Chemex dans la base de données d'essais d'Agua Rica utilisée pour le modèle de ressource à 176 trous (modèle de ressource pour la propriété le plus récent et à jour). Le tableau qui suit présente les résultats de Chemex par rapport à ceux des trois laboratoires de contrôle indépendants.

Moyenne des résultats pour le cuivre tirés du programme de nouveaux essais (ppm)

	Bondar-Clegg	SGS	Chemex	Acme	Médiane moyenne
Moyenne	4 693	4 571	4 812	4 804	4 720

(Source : Note de service de BHP, juin 1998)

Vers le milieu de 1999, Pincock, Allen & Holt (PAH) a effectué une autre vérification, plus détaillée, des procédures d'essais de contrôle utilisées à Agua Rica. Dans son rapport, PAH a conclu que les taux d'erreur des contrôles étaient conformes aux normes de l'industrie, que le nombre de vérifications de contrôle entre laboratoires se situait dans la fourchette allant de « bon » à « excellent », et que la base de données des essais était appropriée pour une étude de faisabilité.

Hatch conclut que tout écart constaté dans les essais pour le cuivre a été convenablement couvert par le programme de nouveaux essais de 1998 et que, par conséquent, la base de données utilisée pour le dernier modèle géologique et de ressource à 176 trous est suffisamment fiable compte tenu des normes de l'industrie en matière de signalement de ressources.

Programme d'échantillonnage massif, 1998

Vers la fin de 1998, deux galeries à flanc de coteau d'une longueur totale de 350 mètres ont été creusées en vue de recueillir des échantillons métallurgiques de différents types de minerai et d'en confirmer la teneur. Ces deux galeries, une dans le flanc de Trampeadero (250 mètres) et l'autre à Seca (100 mètres), ont été creusées par l'entrepreneur Redpath Más Errazuriz au cours d'une période de 58 jours pendant laquelle quatre échantillons massifs ont été recueillis et expédiés à l'usine de métallurgie Mintek à Johannesburg, en Afrique du Sud.

Comme les galeries à flanc de coteau ont été creusées à l'horizontal dans l'axe de deux trous de sonde pilotes, une comparaison détaillée des résultats des essais initiaux a pu être effectuée entre les échantillons provenant de la paroi et du front d'attaque et les échantillons provenant du terrain de couverture, tous prélevés par cycles. La moyenne des chiffres comparatifs des valeurs des trous de sonde (VTS) par rapport aux échantillons massifs pris dans le front d'attaque par cycles (*fronts*) apportent un soutien additionnel à la fiabilité des données de forage utilisées pour l'évaluation de la ressource.

		Cu %	Mo %	Au g/t	Ag g/t	Longueur (m)
SECA	VTS	0,53	0,022	0,41	0,88	100
	Front	0,53	0,024	0,37	1,30	
TRAMPEADERO	VTS	0,95	0,094	0,15	6,01	250
	Front	1,10	0,090	0,203	9,24	

PROPRIÉTÉS ADJACENTES

Environ 20 kilomètres à l'ouest d'Agua Rica, la coentreprise détient un titre dans une partie centrale de la propriété cuprifère de Cerro Atajo, qui constitue un chapeau de fer important sur les flancs sud-ouest de la chaîne de montagnes Aconquija. Au cours des années 1990, la coentreprise a effectué dans une région de 15 km² aux alentours de Cerro Atajo des travaux d'exploration et d'échantillonnage qui lui ont permis de déceler une zone de 1 100 mètres par 600 mètres de silice, d'alunite et de quartz vacuolaires et une altération d'argile immédiatement au-dessus d'un essaim de dykes de porphyre dacitique associé à une zone périphérique d'altération moins importante. Bien qu'aucun sulfure récent ne soit visible en surface, la minéralisation décelée dans le cadre du forage effectué dans les années 1970 par Placer Ltd. fait état d'indices de pyrite, de chalcopryrite, de tétraédrite et de chalcocite. Les oxydes de cuivre sont communs en surface dans les pierres volcaniques ayant subies une altération propylitique au point de contact avec les zones renfermant des filons quartz-séricite altéré. La coentreprise a recueilli, au total, 456 échantillons de roche qui présentaient dans la zone centrale de quartz-alunite des valeurs élevées en or (20 à 76 ppM), en plomb (150 à 1 000 ppm) et en molybdène (10 à 21 ppm). La coentreprise a conclu de ses travaux sur le terrain que la zone d'altération et géochimique de Cerro Atajo permet de supposer la présence d'un important stock de porphyre en profondeur et, peut-être, d'une minéralisation de type porphyrique.

La mine Alumbreira se trouve à environ 34 kilomètres à l'ouest d'Agua Rica. Elle est exploitée par MAA, une coentreprise entre MIM Holding Limited (*MIM*) d'Australie (50 %), BHP Billiton (25 %) et Wheaton (25 %), dans le cadre de laquelle MIM agit comme gérant de la mine. Depuis la date du rapport, l'émetteur et Wheaton ont acquis la participation de BHP Billiton. Voir « Acquisition d'Alumbreira ».

Divers intervenants ont découvert le site d'Alumbrera et s'y sont livrés à des travaux d'exploration et à des études dans les années 1960 et 1970. Toutefois, la propriété n'est passée au stade la production que dans les années 1990 après que MIM a acquis la société canadienne Musto International, qui avait procédé à un programme de forage définitif sur le site. Au terme d'une période de construction d'environ trois ans et après des dépenses de 1,3 milliard de dollars américains (un dépassement de budget de 32 %), la mine est entrée en production avec une capacité de 80 000 tonnes par jour au début de 1998. Au cours de l'exercice qui a pris fin en juin 2002, 29,5 millions de tonnes de minerai affichant des teneurs de 0,74 % en cuivre et de 1,04 gramme d'or par tonne ont été extraites et traitées.

Alumbrera occupe le même emplacement géologique général qu'Agua Rica sauf qu'il est plus près du complexe volcanique régional Farallón Negro. Il s'agit d'un gisement typique de porphyre cuprifère dont les réserves prouvées et probables de l'exploitation à ciel ouvert pour 2002, indiquées par MIM, se chiffraient à 372 millions de tonnes de minerai affichant des teneurs de 0,53 % en cuivre et de 0,61 gramme d'or par tonne.

TRAITEMENT DES MINÉRAUX ET ESSAIS MÉTALLURGIQUES

Introduction

Le programme de traitement des minéraux du corps minéralisé à Agua Rica a procédé en trois étapes en vue de déterminer la minéralogie et la métallurgie du minerai dans la perspective d'études techniques.

L'établissement initial de la portée des travaux d'essai a constitué la Phase 1 mise en œuvre en 1997 au Center for Minerals Technology de BHP et qui a résulté en un schéma de traitement et en une étude de faisabilité. Les travaux d'essai ont porté sur la minéralogie du minerai et sur ses caractéristiques du point de vue de son traitement, plus particulièrement sur sa susceptibilité à être broyé, à être traité par flottation, à subir une séparation liquide solide et un traitement par égouttage.

Ces travaux ont été suivis, en 1999, par des programmes d'essai plus détaillés des Phases 2 et 3 qui ont servi à confirmer et à optimiser les paramètres d'exploitation. Dans le cadre de ces programmes, l'on s'est penché encore plus sur la minéralogie du minerai et sur la récupération du concentré en recourant au broyage et à la flottation en lots, en cycle fermé et en usine pilote. Les batteries de tests ont permis d'établir les paramètres de traitement de chaque unité d'exploitation dans la perspective d'une méthode techniquement rentable permettant de produire des quantités commercialisables de concentrés. Les installations principales, soit Mintek et Lakefield Research, deux entreprises reconnues comme des spécialistes de l'industrie du traitement du minerai, se sont chargées de la mise en œuvre de ces programmes.

Minéralogie

Le minerai d'Agua Rica est présent dans les régions de Quebrada Minas, de Quebrada Seca Norte et de Trampeadero. Au cours de la Phase 1, les principaux minéraux cuprifères découverts étaient de la chalcosine, de la covelline, de la digénite, de la chalcopyrite et de la bornite. La présence de combinaisons de minéraux dépend de la région où se trouve le gisement. Par exemple, de la chalcocite-covelline-digénite fine est présente dans les régions de Quebrada Seca Norte et de Trampeadero, alors que de la covelline grossière est présente dans la région de Quebrada Minas.

Dans la Phase 2, la géologie du corps minéralisé a été redéfinie. En conséquence, le minerai a été réparti en six types ou composites pour les besoins des essais métallurgiques. Ces six types ou composites représentent 80 % du gisement d'après la principale minéralogie cuprifère et contiennent des éléments secondaires, tels que le plomb, le zinc, l'arsenic et le soufre, qui ont une incidences sur les teneurs des concentrés. Des essais métallurgiques ont été effectués sur des carottes de sondage rejetées afin de déterminer quelles conditions de traitement permettront de produire des teneurs acceptables dans les concentrés à partir de la gamme de minerais.

Broyage

Dans le cadre de l'étude initiale de la Phase 1 en 1997, l'on a tenu des indices de broyabilité à boulets et de broyabilité à barre de Bond, et des indices de puissance SAG Minnovex afin d'évaluer les caractéristiques de broyabilité et les besoins en énergie. Ces données ont fait l'objet d'un examen plus poussé et ont été confirmées dans le cadre des Phases 2 et 3 à l'aide de composites davantage représentatifs du minerai.

De façon générale, le minerai est plus mou que les minéraux de cuivre porphyrique typiques et couvre une plage de dureté qui est peut-être attribuable à son contenu en argile. On a eu recours à la valeur moyenne de l'indice de broyabilité à boulets de 12 kWh / t dans le cadre de l'étude technique.

Flottation

Les travaux d'établissement de portée de la Phase 1 en 1997 ont servi à évaluer les stratégies de broyage et en matière de réactifs par rapport aux performances du dégrossissage du point de vue de l'énergie cinétique, du temps de séjour et de la récupération du cuivre. Il a été déterminé que le minerai broyé de façon optimale se composait à 80 % de matière passant le tamis de 150 microns. Ces conditions ont permis d'obtenir un taux de récupération de dégrossissage de 89,5 %. Les résultats des essais préliminaires de récupération de molybdène et d'or étaient inférieurs aux attentes.

Dans la Phase 2, on s'est appuyé sur les travaux de la Phase 1 en procédant à des travaux d'essais en circuit fermé qui ont permis d'accroître de 5 % le taux de récupération du cuivre et de 10 % celui du molybdène en recourant à des stratégies révisées en matière de réactifs et à un circuit de broyage secondaire.

Pour la Phase 3, en se fondant sur les conditions établies dans le cadre des essais en circuit fermé de la Phase 2, l'on a procédé à des campagnes en usine pilote sur deux échantillons représentant le minerai pour les cinq premières années d'exploitation afin d'évaluer divers modifications possibles au schéma de traitement et confirmer les stratégies en matière de réactifs mises au point lors de la Phase 2. Les résultats font état d'une amélioration par rapport à la Phase 2 et ont démontré qu'environ 90 % du cuivre pouvait être récupéré à partir de concentrés ayant une teneur en cuivre de 45 %. Ces résultats sont supérieurs aux critères de calcul, prévoyant un taux de récupération de 86 % et une teneur en cuivre de 30 %, qui ont été retenus pour l'étude de faisabilité initiale de 1997.

Les essais en usine pilote ont démontré qu'il était possible de produire un concentré de molybdène commercialisable distinct. L'usine pilote a affiché dans l'ensemble un taux de récupération de molybdène de 52 % à partir d'un concentré ayant une teneur de 55 % en molybdène. En comparaison avec les critères de calcul de 1997, il s'agit d'une amélioration de 5 % de la teneur au détriment du taux de récupération, qui a régressé à partir de 65 %. Un concentré commercialisable doit afficher une teneur minimale de 50 % en molybdène.

Le taux de récupération de l'or à partir du concentré de cuivre final était faible, de l'ordre de 55 % à 59 %, et a été attribué à la présence de pyrite qui se trouve dans les résidus de minerai.

L'élimination du cyanure comme agent de précipitation de la pyrite a constitué un important changement à la Phase 3. Il a été constaté qu'un contrôle approprié et constant du pH était plus efficace que le cyanure pour séparer la pyrite du cuivre.

Les travaux en usine pilote ont également mis en lumière les risques de contamination élevés du concentré par du bismuth et du fluor. Cela n'avait pas été observé au cours des phases antérieures.

Épaississement et filtration

Certains fournisseurs ont effectué des essais d'épaississement et de filtration sur le concentré et les boues de forage produits par l'usine pilote à la Phase 3. Le concentré de boue de forage présentait une écume stable, ce qui créait des difficultés de sédimentation. La sédimentation des boues de

minéral pouvait s'effectuer avec l'addition de quantités modérées d'un floculant. La filtration sous pression du concentré s'est avérée plus efficace que la filtration à l'aide de plaques de céramique.

Recommandations

Les campagnes en usine pilote ont démontré qu'un schéma de traitement pour la récupération du cuivre et du molybdène dans les concentrés est possible. On a recommandé de procéder à d'autres travaux d'optimisation notamment afin d'améliorer la récupération de molybdénite et d'or en les isolant de la pyrite.

ÉVALUATION DES RESSOURCES ET DES RÉSERVES MINÉRALES

Évaluation des ressources

La principale évaluation des ressources, produite par la coentreprise de 1994 à 1998 et 1999, se présente comme suit :

- Février 1997 : un « modèle de bloc à 103 trous » est utilisé pour l'étude de faisabilité initiale, ou « l'ÉFI de 1997 » (méthode de l'inverse carré de la distance ou MID²);
- Janvier 1998 : « modèle à 150 trous » (version mise à jour du modèle à 103 trous, évaluée à l'aide de la MID² et par krigeage conventionnel);
- Mars 1999 : en se fondant sur les 176 trous forés sur la propriété et la classification révisée des types de minéral, décrite plus tôt dans ce rapport, un modèle de bloc par krigeage a été généré et a servi de base à une étude de faisabilité mise à jour achevée en juillet 1999 (le modèle à 176 trous). Ce modèle par krigeage résulte de la collaboration entre le personnel de BHP et celui de l'émetteur ainsi qu'avec Isaacs & Company, une entreprise spécialisée en géostatistique.

Toutes les méthodes d'évaluation des ressources utilisées pour générer les modèles de bloc depuis 1997 sont conformes aux méthodes normalisées de l'industrie et tiennent compte des données géologiques importantes dans l'interprétation de la zone et la création de modèles à l'égard des divers types de minéral décelés sur la propriété.

Le tableau qui suit présente un sommaire du modèle de ressource à 150 trous pour Agua Rica.

Évaluation des ressources d'Agua Rica, mars 1999 (modèle à 150 trous)

RESSOURCE MESURÉE						RESSOURCE INDIQUÉE					
Teneur limite % Cu	TM	% Cu	% Mo	Au g/t	Ag g/t	Teneur limite % Cu	TM	% Ct	% Mo	Au g/t	Ag g/t
0,20	898	0,51	0,032	0,21	1,7	0,20	431	0,37	0,031	0,16	3,1
0,40	522	0,67	0,036	0,25	2,4	0,40	156	0,52	0,038	0,21	3,5
0,70	154	1,00	0,036	0,32	3,1	0,7	11	0,83	0,039	0,32	4,1

RESSOURCE PRÉSUMÉE						MESURÉE + INDIQUÉE					
Teneur limite % Cu	TM	% Cu	% Mo	Au g/t	Ag g/t	Teneur limite % Cu	TM	% Ct	% Mo	Au g/t	Ag g/t
0,20	385	0,32	0,031	0,11	2,5	0,20	1 329	0,46	0,032	0,14	2,2
0,40	72	0,49	0,044	0,15	2,4	0,40	678	0,64	0,037	0,24	2,7
0,70	2	0,80	0,032	0,35	3,0	0,7	165	0,99	0,036	0,32	3,2

(Source : La coentreprise)

Réserves minérales

Sur la base du modèle de ressource à 150 trous, les études d'optimisation de la mine ont été effectuées à l'aide de la méthode Lerchs-Grossman du système Meds (les modules « Dipper » et « Stripper » de Meds). Le tableau qui suit présente les principaux paramètres d'entrée des études d'optimisation de la mine.

Paramètres d'entrée

Élément d'entrée, 1998	Élément	Valeur
Cours		
Cuivre	\$ US/lb	0,95 \$ US
Or	\$ US/oz	350 \$ US
Argent	\$ US/oz	4,50 \$ US
Molybdène	\$ US/lb	3,50 \$ US
Taux de production de l'usine	tpj	68 000
Récupération métallurgique		
Cuivre		85
Or	Tous %	46
Argent		60
Molybdène		70
Teneur limite interne (1 ^{re} à 12 ^e année)	Cu	0,40%
Frais d'exploitation :		
Extraction, fixes	\$ US/t déplacée	0,65 \$ US
Coûts d'extraction additionnels par gradin	\$ US/t déplacée	0,01 \$ US
Traitement	\$ US/t usinée	3,00 \$ US
Frais généraux	\$ US/t usinée	0,90 \$ US
Transport du concentré	\$ US/t concentrée	47 \$ US
Frais de traitement et d'affinage	\$ US/lb de métal	0,24 \$ US/lb Cu 6 \$ US/oz Au 0,45 \$ US/oz Ag
Redevances	%	3%
Pentes de la mine, 3 secteurs :		
Hauteur du gradin	m	15
Angle du front de taille	degré	60
Bermes de collecte tous les 180 m	m	30 m
Chemin de halage	m	36
Gradins	double	30 m
Largeur de refoulement minimale	m	75m
Dilution et frais :	Compris dans les gradins composites de 15 m	

Dans la perspective d'enveloppes de la mine optimales, seuls les blocs de la ressource mesurée et indiquée ont été considérés comme produisant des revenus alors que les blocs présumés ont été considérés comme des rebuts d'une valeur nulle. De plus, aucun bloc d'une teneur inférieure à 0,40% en cuivre n'a été considéré comme produisant des revenus dans le cadre des calculs de la valeur nette des programmes d'optimisation (c'est-à-dire, la teneur limite externe). Afin d'accélérer le processus d'optimisation, les blocs de ressource de 25 mètres par 25 mètres pour 15 mètres ont été remodelisés en blocs de 50 mètres par 50 mètres pour 15 mètres.

L'optimisation de la mine reposait sur le fait qu'il y a lieu de tenir compte dans le calcul de la valeur nette des multiples éléments présents dans le gisement et d'un calcul bloc par bloc de la valeur totale exigible pour tous les éléments, déduction faite des frais d'exploitation, y compris les coûts de traitement et de fusion, à la condition que le bloc ait une teneur d'au moins 0,40 % en cuivre. Selon le programme Lerchs-Grossman, on calcule le bénéfice maximal de la mine en tenant compte des valeurs nettes de tous les blocs compris dans le modèle. Les blocs rebuts génèrent des sommes

négligables équivalant aux coûts d'extraction multipliés par le poids en tonnes des blocs. En recourant à un processus itératif, l'on obtient une valeur nette maximale en dollars non actualisée.

Dans la perspective de la conception de la mine, on a évalué les résultats financiers améliorés en recourant à divers prix cours du cuivre se situant entre 0,70\$ US la livre et 0,90 \$ US la livre afin d'obtenir une série de phases à l'égard de la mine. Après planification de la mine prévoyant l'aménagement de chemins de halage par phases et de gradins, les chiffres qui suivent ont été obtenus à l'égard des réserves minérales prouvées et probables, combinées.

Réserves prouvées et probables d'Agua Rica, Cas 68k (teneur limite de 0,40 % en Cu) 1998

	Réserves prouvées et probables					Rebut : TM	Minerai de rebut
	TM	Cu %	Mo %	Au g/t	Ag g/t		
TOTAL	516,6	0,64	0,033	0,27	4,1	1 109	2,15

Source : Rapport de production 68k de la coentreprise, 1998

Dans le cadre de la planification de la mine et de l'établissement des réserves précitées, le matériel d'une teneur inférieure à la teneur limite interne de 0,40 % en cuivre a été mis en tas et sera utilisé au cours des dernières années de la durée de vie de 22 ans de la mine.

Précisions additionnelles sur les propriétés mise en valeur

Mine à ciel ouvert

Le projet de mine à ciel ouvert de la coentreprise consistait en une exploitation à grande échelle recourant à des camions et des excavatrices, produisant 68 000 tonnes par jour à raison de 350 jours par années, pour deux équipes de travail. Une flotte initiale de camions de 218 tonnes et d'excavatrices hydrauliques devait retirer environ 30 millions de tonnes de matériau au cours des deux premières années de préproduction afin d'exposer les gisements de Seca et de Trampeadero. Une fois la mine en production, l'extraction d'importantes quantités de matériel, de l'ordre de 350 000 tonnes par jour en moyenne (minerai et résidus miniers), au cours des dix premières années d'exploitation devait être assurée par des pelles à câbles de grande taille, des excavatrices hydrauliques et une flotte de 20 à 24 camions de 218 tonnes en exploitation. Le plan d'exploitation de la mine de la coentreprise prévoyait également une flotte auxiliaire de niveleuses chenillées ou montées sur pneumatiques ainsi que d'appareils de soutien. La cadence de remplissage des camions a été calculée pour tous les gradins pour chaque phase d'extraction et ces données ont été entrées dans le module de planification du système Meds.

Possibilité d'une exploitation souterraine

À la fin des années 1990, la coentreprise a effectué une étude sur une exploitation souterraine par foudroyage à l'égard du gisement d'Agua Rica. Cette méthode permet d'obtenir des taux de production élevés et s'en remet principalement à la gravité pour la fragmentation du minerai ainsi extrait et la manipulation du minerai abattu en ce sens qu'il est acheminé par une série de galeries descendantes jusqu'à un système de roulage central. Cette méthode est utilisée depuis de nombreuses années pour le gisement de cuivre porphyrique chilien, soit en sa version traditionnelle surnommée « grizzly », soit sous une ou plusieurs des versions plus modernes surnommées « zanja y calle » au moyen de matériel chargeur-transporteur.

Contrairement aux nombreuses mines exploitées par foudroyage où l'accès se fait au moyen d'un système de puits verticaux tant pour la manipulation du minerai que pour l'exploitation comme telle, il est facile de cibler les zones à teneur élevée de Seca et de Trampeadero et d'y avoir accès à partir des flancs de la vallée Quebrada Minas, ce qui permet d'éviter une longue et coûteuse période de développement avant le début de l'exploitation. La méthode d'exploitation par foudroyage présente les autres avantages suivants :

- elle dispense d'avoir à éliminer des résidus miniers ARD à la surface;
- elle permet l'accès rapide et le raccourcissement des délais de démarrage comparativement à une mine à ciel ouvert;
- elle fait réaliser des économies importantes au titre des coûts en capital comparativement à une mine à ciel ouvert;
- comme il est possible d'avoir accès aux zones renfermant le minerai au moyen de galeries à flanc de coteau, aucun déplacement à la verticale de matériel n'est nécessaire et il est possible de disposer d'un système de ventilation efficace.

Les paramètres de l'exploitation par foudroyage ont été établis à Santiago, au Chili, par Ingeroc Ltda., une firme d'experts-conseils en géotechnique, à partir d'une analyse de la RQD et d'évaluations de la masse rocheuse du sol d'Agua Rica, qui concluait que le recours au foudroyage est techniquement possible et que l'établissement d'un point de soutirage de 9 mètres sur 9 mètres à Seca et de 10 mètres sur 12 mètres à Trampeadero correspondrait à des conditions d'exploitation par foudroyage optimales.

En utilisant les modules de foudroyage du système Meds, l'on a étudié la possibilité d'une mine dotée d'un seul ascenseur ou de deux à l'aide des paramètres d'entrée qui suivent :

Paramètres d'entrée

Élément d'entrée		Unité	Valeur
Prix			
Cuivre		\$ US/lb	0,90 \$ US
Or		\$ US/oz	350 \$ US
Argent		\$ US/oz	5,00 \$ US
Molybdène		\$ US/lb	4,00 \$ US
Taux de production de l'usine de traitement		tpj	50 000
Teneur limite		%	0,40 %
Récupération métallurgique	Cuivre		85
	Or		45
	Argent	Tous %	68
	Molybdène		48
Coûts d'exploitation :			
Extraction		\$ US/t	3,00 \$ US
Traitement, Frais généraux		\$ US/t	4,00 \$ US
Mise en valeur		\$ US/t	0,50 \$ US
Frais de traitement et d'affinage			0,71 \$ US
Cuivre		\$ US/lb	0,24 \$ US
Redevances		%	3 %

En retenant la possibilité d'une mine dotée de deux ascenseurs : le premier au niveau de 3105 mètres et le deuxième au niveau de 2940 mètres, l'on a obtenu les chiffres suivants au titre des réserves prouvées et probables :

Exploitation par foudroyage 50k, réserves prouvées et probables

Durée de vie de la mine en années	TM	Cu %	Mo %	Au g/t	Ag g/t
23	410,7	0,63	0,038	0,26	3,52

Au-dessous de 2940 mètres, des ressources présumées additionnelles de l'ordre de 210 millions de tonnes de minerai affichant des teneurs de 0,54 % en cuivre, de 0,037 % en molybdène, de 0,27 gramme d'or par tonne et de 3,3 grammes d'argent par tonne permettent d'entrevoir l'extension

du massif d'abatage en direction d'un troisième ascenseur (environ dix années de production additionnelle).

Traitement

Introduction

Un schéma simplifié de traitement a été élaboré pour les trois phases des travaux d'essai, en particuliers pour les campagnes en usine pilote, et utilise comme modèle un concentrateur au sulfure conventionnel. L'usine sera dotée d'un circuit de broyage utilisant un broyeur SAG et un broyeur à boulet ainsi que des circuits de flottation et d'égouttage. L'on y produira des concentrés distincts de cuivre et de molybdène.

Description du processus

À la lumière de l'étude de faisabilité de 1997, l'usine de traitement pour le projet Agua Rica sera similaire à une usine type de traitement du cuivre porphyrique, sauf pour l'ajout du circuit de récupération du molybdène. Les réactifs nécessaires sont des produits commerciaux standards faciles à se procurer.

Le minerai provenant d'Agua Rica sera concassé par un broyeur primaire mono-étagé, puis acheminé à l'usine de traitement. Le minerai sera pulvérisé dans un circuit doté d'un broyeur SAG et d'un broyeur à boulets avant d'être introduit dans le circuit de flottation du cuivre.

Le minerai broyé sera introduit dans un circuit de dégrossissage du cuivre. Le concentré de dégrossissage sera broyé à nouveau puis enrichi en trois étapes de nettoyage. L'appareil de dégrossissage-nettoyage et le premier appareil de nettoyage fonctionneront en circuit ouvert; leurs boues de minerai seront acheminées vers un concentrateur. Le concentré provenant du premier appareil de nettoyage sera enrichi par les deuxième et troisième appareils de nettoyage fonctionnant en circuit fermé afin d'obtenir un concentré collectif de cuivre renfermant du molybdène.

Le concentré collectif de cuivre sera traité dans le circuit de flottation du molybdène, traitement qui consiste en un dégrossissage, un nouveau broyage, puis en cinq étapes de nettoyage afin d'obtenir un concentré final de cuivre et un concentré de molybdène.

Le concentré de cuivre et celui de molybdène seront épaissis, puis filtrés à l'usine de traitement. Le concentré de cuivre sera acheminé par camions jusqu'à la tête de ligne Belgrano à Chumbicha et transporté par train jusqu'au port. Le concentré de molybdène sera acheminé par camions jusqu'aux installations d'une fonderie régionale.

Matériel de traitement

On a envisagé du matériel standard éprouvé pour l'usine. Certaines nouvelles technologies, décrites ci-après, ont été mises au point depuis l'étude de faisabilité de 1997 et elles devront être évaluées dans la perspective d'améliorations accroissant la production métallurgique.

Des améliorations ont été apportées à la conception des cellules de flottation, telles que les cellules Jameson et les cellules en colonne, afin d'accroître le taux de récupération par la mise en flottation des particules fines de minerai. Ces cellules pourraient être utilisées à Agua Rica afin de réduire au minimum les pertes de particules fines de cuivre qui se retrouvent dans les boues de minerai comme on l'a constaté dans le cadre des travaux d'essai.

Il est possible de recourir à des dégazeurs, tels que les dégazeurs Outokumpu FrothBusters, afin de retirer l'air du concentré de boue de forage avant l'étape de sédimentation. Cette méthode pourrait résoudre les difficultés de sédimentation observées à l'usine pilote en améliorant la clarté de la sédimentation et des débordements. En outre, cela pourrait permettre de réduire la capacité de l'épaississeur. De plus, il y aurait lieu d'analyser la façon dont sont conçus divers épaississeurs, tels

que les épaisseurs à haute capacité et E-CAT, afin de réduire leur capacité requise ainsi que d'améliorer le fonctionnement global de l'exploitation et d'en réduire les coûts.

Infrastructure

Les infrastructures nécessaires à l'exploitation d'un concentrateur autonome pour le projet Agua Rica, décrites dans l'EFI de 1997, comprennent les installations suivantes :

- Des routes d'accès à la mine et à l'usine depuis Andalgalá, d'environ 28 kilomètres de long. Le terrain est très accidenté et il serait possible d'optimiser le tracé des routes, notamment par un passage dans la vallée de Potrero.
- Un système convoyeur terrestre de 20 kilomètres afin d'acheminer le minerai de la mine à l'usine, y compris un tunnel de 4 kilomètres et un convoyeur suivant la route d'accès. Le convoyeur est régénératif.
- Une digue à boues de minerai à La Isla au niveau de la vallée à environ 28 kilomètres au sud de l'usine, dotée d'un système de récupération de l'eau.
- Une source d'alimentation en électricité fournie par une entreprise de services publics locale, reliée à une ligne de transmission existante de 132 kilovolts provenant d'Andalgalá.
- Une source d'alimentation en eau douce provenant d'une série de puits dans la vallée, au sud de l'usine. Ces puits doivent être confirmés.
- Des installations d'entretien et d'entreposage sur les lieux, un relais-routier, des immeubles abritant les services administratifs et les laboratoires, des installations d'entreposage et de distribution de carburant, de distribution d'eau, de protection contre les incendies et de traitement des eaux usées.
- Une usine de filtration de concentré, y compris des réservoirs de stockage, des filtres sous pression, des clarificateurs et un poste de pesé des camions.
- La modernisation des installations portuaires actuelles, y compris la construction d'un poste de déchargement des wagons, d'installations d'entreposage du concentré et d'installations de récupération à intégrer avec le matériel de chargement actuel des navires.

Aucun baraquement n'est prévu pour loger les employés puisqu'ils seront transportés par autobus d'Andalgalá à l'usine et à la mine.

Analyse financière

Dans le cadre de l'établissement de son rapport, Hatch a examiné plusieurs études effectuées par la coentreprise. L'EFI de 1997, préparée par la coentreprise, est fondée sur des projets de mines à ciel ouvert de 60 000 tonnes par jour et de 120 000 tonnes par jour alimentant deux concentrateurs se trouvant à deux autres endroits. En 1999, Minprock a révisé cette étude et a proposé un certain nombre d'améliorations visant à réduire les coûts en capital. À peu près à la même époque, une étude de délimitation de l'étendue d'un projet de mine souterraine (l'exploitation par foudroyage) était achevée en 1998. De plus, en 1999, BHP a évalué un projet de mine à ciel ouvert de 68 000 tonnes par jours assortie d'une usine distincte. Bechtel a ensuite achevé une étude de délimitation de l'étendue d'un système de convoyeur terrestre pour le nouvel emplacement de l'usine d'Agua Rica. Pendant la période allant de décembre 2001 à juin 2002, le peso argentin a subi une dévaluation rapide, ce qui a eu pour incidence de réduire considérablement les coûts à l'échelle locale (exprimés en pesos).

Pour les besoins des analyses financières de son rapport, Hatch a examiné le cas particulier d'une mine à ciel ouvert et d'installations de concentration traitant 68 000 tonnes par jour de minerai (le cas 68k). Les entrées de coûts de cette évaluation financière proviennent de données élaborées dans le

cadre des études antérieures de la coentreprise et ont été rajustées et mises à jour en fonction des coûts actuels et des cours du change en Argentine.

Estimations au titre des coûts en capital et des frais d'exploitation

Les estimations au titre des coûts en capital et des frais d'exploitation du cas 68k Hatch mis à jour se présentent comme suit :

- Les estimations de l'étude de faisabilité initiale (ÉFI) de 1997 constituent le fondement des entrées de coûts, assortis de taux unitaires mis à jour en fonction de la situation actuelle en Argentine dans les secteurs de la construction, de la main-d'œuvre, des constructions en béton et en acier.
- Le coût en capital du convoyeur terrestre est tiré de l'étude de Bechtel de 1999. Le tracé du convoyeur, de la mine à l'usine, a été établi à l'aide de cartes en courbes du site graduées aux 10 mètres. Les chiffres estimatifs au titre des quantités de rocs pouvant être défoncés et devant être dynamités ne sont pas corroborés par des études géotechniques. Les coûts de creusement des tunnels sont établis en fonction des coûts qui ont cours dans la région.
- Les coûts liés aux immeubles sur les lieux ont été mis à jour en fonction des coûts de construction réels d'installations de taille similaire dans le cadre d'un projet au Pérou auquel prend part Hatch.
- Les coûts des produits consommables ont été mis à jour en fonction des taux de consommation signalés dans le cadre des travaux d'essai en usine pilote et des coûts récents prévus au budget.
- Les coûts du fret maritime ont été établis en fonction des données courantes publiées à l'égard de l'exploitation d'Alumbrera. Les taux unitaires de l'électricité et du transport par route ou par rail n'ont pas changé.
- Les coûts d'extraction de la mine à ciel ouvert 68k ont été établis en fonction des taux unitaires actuels publiés à l'égard d'Alumbrera.
- Un facteur de frais d'exploitation de 0,89 a été appliqué aux estimations de l'ensemble des frais d'exploitation compte tenu d'éléments de frais moins élevés. Ce facteur est fondé sur les données récemment publiées pour Alumbrera faisant état de coûts réels pour 2002 inférieurs de 11 % aux coûts prévus; un aspect jugé approprié pour le cas 68k à Agua Rica.

Les estimations des coûts en capital et des frais d'exploitation du concentrateur de 60 000 tonnes par jour et de 120 000 tonnes par jour de l'ÉFI de 1997, du concentrateur de 68 000 tonnes par jour dont les données ont été mise à jour par BHP en 1999 et du cas de Hatch mis à jour sont résumées ci-après (certaines des estimations initiales de BHP à l'égard du cas 120k ne sont pas disponibles et ne sont reproduites qu'à titre informatif).

Estimations des coûts en capital des options de production (en millions de dollars américains)

Estimation des coûts en capital	Unité	Concentrateur autonome	Concentrateur autonome	Concentrateur autonome	Concentrateur autonome
		ÉFI 60k BHP	ÉFI 120k BHP	68k BHP	68k Hatch
Usine et routes	M \$ US	18,4		40,4	45,9
Route d'accès à la mine	M \$ US	Inclus		23,3	9,6
Broyage	M \$ US	12,9		Inclus	7,8
Convoyeurs terrestres, tunnels	M \$ US	131,5		57,4	41,5
Concentrateur	M \$ US	123,6		103,9	114,0

Estimation des coûts en capital	Unité	Concentrateur autonome	Concentrateur autonome	Concentrateur autonome	Concentrateur autonome
		ÉFI 60k BHP	ÉFI 120k BHP	68k BHP	68k Hatch
Alimentation en électricité et distribution	M \$ US	18,7		22,9	17,1
Immeubles auxiliaires	M \$ US	14,2		Inclus	14,1
Mise en lagune des boues de minéral	M \$ US	30,4		5,3	5,5
Alimentation en eau et distribution	M \$ US	47,3		60,6	12,0
Matériel mobile et usine de traitement des eaux usées	M \$ US	2,3		Inclus	5,6
Installations portuaires	M \$ US	10,0		10,0	8,8
Équipement minier	M \$ US	112,6		116,7	100,3
Frais de préproduction	M \$ US	20,8		environ 13,0	43,8
Total des coûts directs	M \$ US	542,6		449,8	441,5
Coûts indirects	M \$ US	219,0		160,9	103,9
Imprévus	M \$ US	119,2		95,9	76,5
Coûts à la charge des propriétaires	M \$ US	33,7		32,9	20,2
Total des coûts d'expansion	M \$ US	-	378,5	-	-
Total des coûts en capital	M \$ US	914,5	1 293,0	743,2	625,6

Estimations des frais d'exploitation (en millions de dollars américains)

Extraction	\$ US / t déplacée	0,58	0,48	0,57	0,71
Coefficient de recouvrement		2,35	1,80	2,27	2,48
Extraction	\$US/t minéral	1,95	1,35	1,86	2,34
Traitement	\$US/t minéral	3,41	3,08	2,99	2,93
Frais généraux	\$US/t minéral	0,64	0,37	0,59	0,56
Total pour la mine	\$US/t minéral	6,00	4,80	5,44	5,83
Transport, marketing	\$US/t minéral	0,63	0,55	Inclus	0,30
Fret maritime	\$US/t minéral	0,45	0,38	1,16	0,45
Total des frais d'exploitation	\$US/t minéral	7,08	5,74	6,60	6,58
Frais d'exploitation rajustés par tonne de minéral					5,86

Impôts et régime fiscal

Le régime fiscal et les conditions mentionnés dans l'ÉFI de 1997 sont toujours valides. Après la dévaluation du peso argentin en janvier 2002, le Sénat a présenté une résolution au soutien de la prorogation du « Régime de stabilité fiscale ».

Les critères de taxation clés, intégrés dans le modèle préliminaire des flux de trésorerie, se présentent comme suit :

- Taux d'imposition de 33 %;
- Absence de taxes à l'importation ou de droits sur les biens d'équipement, le matériel ou les pièces de rechange;
- Amortissement total (100 %) des immobilisations sur trois ans. Pour le modèle, l'on a eu recours à la méthode de l'amortissement linéaire.

PROJET SAN JORGE

L'émetteur détient une participation indirecte de 85 % dans la propriété cuprifère et aurifère San Jorge à proximité de Mendoza, en Argentine (le *projet San Jorge*). Argentina Mineral Development (AMD) détient dans ce projet une participation de 15 %, échangeable contre une redevance calculée à la sortie de la fonderie sous réserve de certaines conditions.

Le projet San Jorge est situé à environ 90 kilomètres au nord-ouest de Mendoza, en Argentine, et à environ 250 kilomètres au nord-est de Santiago, au Chili. Le projet se compose de sept concessions minières (couvrant environ 5,5 kilomètres carrés) et de 35 claims miniers (couvrant environ 102 kilomètres carrés). Les sept concessions ont été acquises pour 4,015 millions de dollars américains. En 2000, l'émetteur a affecté 414 000 \$ aux frais d'exploration et de mise en valeur du projet San Jorge (comparativement à 1,7 million de dollars en 1999). Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2000, l'émetteur a réduit de 22,027 millions de dollars la valeur du projet San Jorge en raison de la faiblesse des prix des métaux. La propriété demeure en règle.

Les renseignements de nature scientifique et technique qui portent sur le Projet Sans Jorge ont été établis sous la direction de Dean MacDonald, Ph.D., géographe, une *personne qualifiée* au sens de la Norme canadienne 43-101.

Emplacement et accès

La propriété San Jorge est située à environ 90 kilomètres au nord-ouest de la ville de Mendoza, dans la province de Mendoza, en Argentine, et à environ 250 kilomètres au nord-est de Santiago, au Chili. L'accès à la propriété est assuré par l'autoroute asphaltée qui relie Mendoza à Santiago et qui passe par la ville de Uspallata, puis par une route en gravier en bon état de 40 kilomètres en direction nord qui longe la vallée Uspallata. La propriété se trouve à une altitude de 2 500 mètres et le gisement constitue une petite colline entourée de plaines alluvionnaires planes.

Historique

Plusieurs trous d'exploitation ont été forés à San Jorge dans les années 1960 afin d'étudier la minéralisation d'oxyde cuivre en affleurement et, en 1964, Compania Minera Aguilar (*Aguilar*) a acquis une option à l'égard de la propriété. Au cours des quatre années suivantes, Aguilar a procédé à environ 950 mètres d'excavations de tranchées, à des études géophysiques de polarisation induite (PI) sur 111 kilomètres et a creusé 32 trous de sonde pour 4894,5 mètres de carottes. Exploraciones Falconbridge Argentinos (*Falconbridge*) a acquis une option à l'égard de la propriété en 1973 et y a foré six trous totalisant 1 126 mètres. Falconbridge a également soumis des échantillons à des essais métallurgiques.

Une option à l'égard de la propriété a été consentie à RAA en 1992 et, entre 1993 et 1995, 45 trous à circulation inverse totalisant 5 518 mètres et deux trous de carotte totalisant 165 mètres ont été forés. En 1994, des essais métallurgiques ont été effectués sur les minéraux oxydés de divers échantillons de taille et d'une zone enrichie. De 1994 à 1996, 43 trous à circulation inverse totalisant 3 942 mètres ont été forés et huit lignes totalisant 17,6 kilomètres de PI, au-dessus et au-delà de l'affleurement minéralisé, ont fait l'objet d'études. La propriété a été acquise en 1995 par GMA Holdings S.A. (GMA), une filiale indirecte de l'émetteur. Entre septembre 1995 et février 1996, l'on a procédé à un programme de forage totalisant 5 746 mètres sur la propriété. Des échantillons ont été prélevés dans le cours de ces activités en vue d'essais métallurgiques.

En mars 1999, GMA et AMD, une société du même groupe que Climax Mining d'Australie, a conclu une entente aux termes de laquelle les deux entreprises ont convenu d'affecter leurs actifs immobiliers et leurs droits miniers dans San Jorge et le secteur avoisinant à une nouvelle société de portefeuille dans laquelle GMA détient une participation de 85 % et AMD une participation de 15 %. La participation de 15 % d'AMD peut être rachetée en échange d'une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 2 % s'appliquant à la mine mise sur pied si la nouvelle société de portefeuille a produit une étude de faisabilité dans les trois années qui ont suivi, s'est procuré des capitaux dans l'autre année qui suit et s'est engagée à mettre sur pied une mine dans les six mois suivants. Si la participation d'AMD était rachetée, GMA serait propriétaire de la totalité de Minera San Jorge SA.

Géologie et minéralisation

La minéralisation de San Jorge se compose d'un gisement de cuivre porphyrique et d'or. La minéralisation est orientée en direction nord-est et se manifeste dans quatre couches à peu près horizontales mais irrégulières qui se présentent, de haut en bas de la façon suivante :

- Couche lessivée : Une tête de gisement lessivée dont la teneur en cuivre moyenne est de 0,15 % ou moins, se présentant surtout sous forme d'oxydes de cuivre verts et noirs, dont le minerai pourrait se prêter à la lixiviation en terril.
- Couche oxydée : Couche davantage développée le long du point de contact ouest du porphyre granitique et des matériaux clastiques renfermant de la malachite, du chrysocole, de la ténorite et de la limonite de braise avec des teneurs moyennes approximatives de 0,5 % en cuivre, de 0,25 gramme d'or par tonne pour une teneur limite de 0,1 % en cuivre.
- Couche enrichie : Couche associée à une zone comprenant de très nombreuses failles et des apports en eau à répétition, qui se présente sous forme de chalcocite fuligineuse et acideuse, de covelline, de digénite et de chalcopyrite secondaire affichant des teneurs moyennes approximatives de 0,7 % en cuivre et de 0,20 gramme d'or par tonne pour une teneur limite de 0,1 % en cuivre.
- Couche primaire : Trois zones de hautes teneurs ont été découvertes dans les unités de matériaux clastiques sédimentaires. De bonnes teneurs en cuivre à la fois dans les roches sédimentaires et intrusives ont été détectées à une profondeur de 495 mètres. Le cuivre est présent surtout sous forme de chalcopyrite avec de faibles traces de bornite. Pour une teneur limite de 0,4 % en cuivre, la minéralisation primaire affiche des teneurs moyennes de 0,5 % en cuivre et de 0,20 gramme d'or par tonne.

L'or est présent sous forme native et affiche des teneurs de 0,20 gramme par tonne pour l'ensemble du gisement de cuivre. La distribution de l'argent est à peu près proportionnelle à celle du cuivre et, dans l'ensemble, correspond en moyenne à 3,5 grammes d'argent par tonne.

Exploration

Les forages effectués par GMA et AMD ont traversé des indices d'une minéralisation cuprifère additionnelle au nord-est, à l'est et au sud-est du gisement principal de San Jorge dans un cadre géologique similaire à celui de ce gisement.

Les secteurs à l'est et au sud-est de San Jorge, compris dans la zone élargie de la propriété, présentent d'importantes anomalies de charge PI qui correspondent avec des minerais cuprifères anomaux, interceptant le cœur d'un trou de sonde de reconnaissance, qui pourraient être un indice de systèmes cuprifères satellites similaires au gisement San Jorge. L'émetteur évalue actuellement la possibilité d'explorer et de mettre en valeur les ressources des secteurs satellites. Toutefois, en raison de la faiblesse des prix des métaux, l'on ne prévoit procéder qu'à un nombre limité de travaux en 2003.

PROJET MANTUA

L'émetteur détient une participation indivise de 50 % dans le projet aurifère et cuprifère de Mantua à Cuba. Geominera S.A. (*Geominera*), une société cubaine mise sur pied par le ministère des Industries de base cubain, avec mandat de détenir des droits miniers et de conclure des ententes avec des entreprises étrangères en vue de mettre en valeur des droits miniers, détient la participation restante de 50 % dans le projet.

L'émetteur a acquis toutes les actions en circulation de Minera Mantua Inc. (*MMI*) d'un groupe de vendeurs, y compris Miramar, en 1995. Lors de l'acquisition de MMI par l'intermédiaire de Minera Cobre S.A., l'émetteur détenait une participation de concessionnaire de 50 % dans le projet Mantua.

La participation de concessionnaire de 50 % dans le projet Mantua a été acquise en vertu d'un contrat conclu avec Geominera et daté du 13 août 1993 (le *contrat d'association avec Cobre*). Le contrat d'association avec Cobre et les statuts constitutifs qui lui sont liés constituent les titres constitutifs de Cobre Mantua S.A. (*Comantua*), une coentreprise cubaine, dont les actions sont réparties en parts égales entre Geominera et Minera Cobre S.A., la filiale indirecte de l'émetteur.

L'apport de Geominera à la coentreprise se compose du droit exclusif d'explorer, de mettre en valeur et d'exploiter le projet Mantua ainsi que de toutes les études et recherches effectuées antérieurement à l'égard du projet Mantua. L'apport de l'émetteur à la coentreprise se compose, notamment, de l'étude de faisabilité à l'égard du Projet préparée en 1993 et en un apport en capital initial de 20 000 \$ US. Les bénéfices de la coentreprise doivent être remis, dans une proportion de 50 %, à Comantua S.A., la filiale de l'émetteur, et de 50 % à Geominera. En vertu du contrat d'association avec Cobre, l'émetteur était tenu de négocier les conditions du financement et d'obtenir toutes les sommes nécessaires à l'égard du projet Mantua au plus tard le 30 juin 1995. Ultérieurement, Geominera a convenu de renoncer à la date du 30 juin 1995 à la condition que Comantua S.A. obtienne le financement nécessaire à la mise en œuvre du projet Mantua.

Aux termes du contrat d'association avec Cobre, Cobre Mantua S.A. a droit à la totalité des bénéfices nets (après règlement de toutes les obligations courantes à l'égard du financement par un tiers) du projet Mantua des deux premières années d'exploitation de la mine en guise de remboursement des avances versées à la coentreprise. Si des avances sont non remboursées à la fin de la période de deux ans, Comantua sera en droit de recevoir non moins de 75 % des bénéfices nets du projet Mantua tant que ces avances n'auront pas été remboursées. Toutes les décisions importantes à l'égard de Comantua doivent être approuvées par les représentants de Geominera et de l'émetteur. Cependant, toutes les décisions courantes ayant trait à l'exploitation seront prises par le directeur de l'exploitation désigné par l'émetteur pour une période de temps précise.

En 2002, on a continué à tenter de mettre en place du financement pour une étude de faisabilité susceptible d'un concours bancaire de la phase d'extraction de cuivre du projet Mantua. La capacité de l'émetteur à mettre en œuvre la phase « cuivre » du projet Mantua est tributaire d'un financement par un tiers. En août 2001, l'émetteur a cédé sous option sa participation dans le projet à Barytex, un tiers sans lien de dépendance, qui a pris à son compte tous les frais financiers à l'égard du projet Mantua et qui s'est engagée à obtenir un financement suffisant et à préparer une étude de faisabilité susceptible d'un concours bancaire dans les 18 mois qui suivaient. En avril 2002, Barytex a annoncé qu'elle était incapable d'obtenir le financement nécessaire pour terminer adéquatement l'étude de faisabilité et a résilié l'option. L'optant a réglé une partie des frais financiers impayés auparavant assumés par Barytex en émettant des actions ordinaires du capital de Barytex à l'émetteur. En septembre 2002, l'émetteur a accordé à Newport une option sur sa participation dans le projet Mantua. En vertu de cette option, Newport a pris à son compte les frais financiers du projet et a émis 400 000 actions ordinaires à l'émetteur au prix réputé de 0,26 \$ l'action. Miramar a reçu 200 000 de ces actions aux termes du droit dans la redevance et le produit.

Pour maintenir en vigueur l'option :

- a) Newport est tenue de prendre à son compte et de régler tous les frais financiers relatifs au projet Mantua jusqu'à concurrence de 20 000 \$ US par mois. Ces frais ont été facturés mensuellement, mais n'ont pas encore été remboursés par l'émetteur.
- b) Newport est tenue de mener à terme un programme d'échantillonnage dans la perspective d'essais métallurgiques au plus tard le 9 décembre 2003 afin d'effectuer une étude de faisabilité susceptible d'un concours bancaire, à un coût maximal de 750 000 \$ US.

Bien que les mensualités de 20 000 \$ US soient maintenant en retard de 200 000 \$ US, l'émetteur n'a pas mis fin à la convention d'option et a effectué les paiements nécessaires pour que la propriété Mantua reste en bon état. Si l'émetteur obtient une facilité de crédit que Newport juge suffisante pour lancer la production commerciale, Newport émettra 1 400 000 actions ordinaires au nom de l'émetteur. Le projet Mantua est assujéti à une dette de second rang d'environ 28 millions de dollars américains payables à l'émetteur et à une redevance à la sortie de la fonderie de 2,5 % sur les bénéfices et le produit en faveur de Miramar. Se reporter à la rubrique « Activités de l'émetteur – Développement général des activités – Historique des trois dernières années ». Newport prendra à son compte une somme de 20 millions de dollars américains sur la dette de second rang de 28 millions de dollars américains payables à l'émetteur par Geominera. Si Newport obtient du financement, elle devra prendre à son compte une somme de 14 millions de dollars américains sur la dette de second rang, laissant à l'émetteur la responsabilité des 14 millions de dollars américains restants sur la dette de second rang. Au moment de la levée intégrale de l'option à l'égard des actions du projet Mantua, Newport s'engage à prendre à son compte les obligations de l'émetteur aux termes du droit dans la redevance et le produit, afférent au projet Mantua.

Les renseignements de nature scientifique et technique qui portent sur le projet Mantua ont été établis sous la direction de Callum Grant, P. Eng., de Hatch, une *personne qualifiée* au sens de la Norme canadienne 43-101.

Description et emplacement de la propriété, et accès à cette dernière

La propriété Mantua renferme un gisement de cuivre secondairement enrichi. Elle est située dans la province de Pinar del Rio, dans l'ouest de Cuba, à 240 kilomètres de la Havane. La propriété se compose d'une concession de production de 8 kilomètres carrés et d'une zone d'intérêt adjacente de 11,2 kilomètres carrés. L'accès au site est assuré par une autoroute à quatre voies qui relie la Havane à Pinar Del Rio, qui se trouve à 65 kilomètres à l'est de Mantua. Une route secondaire asphaltée permet ensuite de se rendre au site.

Historique et exploration

Au début des années 1960, les employés de l'Instituto de Recursos Minerales, un organisme gouvernemental cubain, ont procédé à l'exploration du gisement de cuivre de Mantua. En 1964, une minéralisation de cuivre était découverte sous un chapeau de fer riche en minerai dans le cadre d'un programme d'exploration, ainsi que de forage, sous la supervision de géologues soviétiques. En 1992, Marc Rich & Co., une société de placement du Royaume-Uni, a foré 12 trous de sonde additionnels et a procédé à des études géotechniques et à des essais métallurgiques.

Vers la fin de 1993, par l'intermédiaire de Minera Cobre S.A., l'émetteur a entrepris des études détaillées, y compris le forage de 13 trous de sonde additionnels, un échantillonnage massif et des essais métallurgiques. Un échantillon métallurgique de 11 tonnes a été extrait de l'un des puits d'essai en vue d'essais métallurgiques. Une étude préliminaire de délimitation de l'étendue métallurgique a été effectuée au cours de la dernière partie de 1993 sur des matériaux extraits de l'un des trous de sonde, et un programme d'essais métallurgiques a été entrepris en février 1994 sur des matériaux provenant de l'échantillon massif de 11 tonnes.

Au cours de l'été de 1994, Minera Cobre S.A. a foré un tunnel d'exploration de 145 mètres afin d'avoir accès au corps minéralisé et, en septembre et octobre 1994, elle a extrait 600 tonnes de matériaux en vue d'un essai métallurgique pilote. Une usine pilote a été exploitée avec les matériaux extraits du tunnel. Les activités de l'usine pilote se sont déroulées en deux phases : en novembre et décembre 1994, et de janvier à mars 1995. Les résultats de ces activités ont confirmé la viabilité de la méthode de traitement privilégiée.

En 1995, Minera Cobre S.A. a découvert des indices en or importants dans le chapeau de fer sus-jacent au gisement de cuivre principal, ainsi que des crédits-or payables dans le minerai de cuivre, et une zone de teneurs en or anormales parallèle au gisement de cuivre. En février 1995, l'on a entrepris un programme de travaux afin d'évaluer la rentabilité d'une opération de récupération des teneurs en or du chapeau de fer. Au total, 65 trous de sonde ont été forés, délimitant une zone de teneurs en or, pouvant avoir une valeur commerciale, au-dessus du centre du gisement de cuivre. Les essais métallurgiques ont démontré que ce matériel pourrait se prêter aux méthodes conventionnelles de traitement par lixiviation.

En 1996, l'on a entrepris un programme d'exploration régionale afin de découvrir des indices additionnels d'or dans des chapeaux de fer, des saprolites et des structures cisailées régionales. Plus de 600 échantillons de surface ont été prélevés et de faibles indices d'or ont été découverts.

Les activités de forage en 1997 ont procédé en deux phases principales, notamment par le forage au diamant de neuf trous de sonde totalisant 655 mètres et de huit trous de sonde totalisant 684,7 mètres, respectivement. Les deux programmes étaient principalement conçus dans le but de déterminer la distribution près de la surface d'or dans le chapeau de fer. Cependant, deux trous profonds ont été forés dans le cadre du deuxième programme. Vers la fin de l'année, l'on a foré un seul trou pour recueillir un échantillon métallurgique.

Géologie et minéralisation

Le gisement de cuivre de Mantua est un enrichissement secondaire de la minéralisation de cuivre attribuable à l'altération de la minéralisation sulfurée primaire d'origine volcanogène-exhalative. Le cuivre a été lessivé à partir de traces de minéralisation sulfurée cuprifère (chalcoppyrite) et redéposé sous le chapeau de fer riche en or.

La minéralisation sulfurée primaire, à la fois massive et disséminée, apparaît au sein d'une séquence de 50 à 100 mètres d'épaisseur de roches volcaniques basiques intercalées, de schistes, de grès fins et de grès. La formation de plissements et de failles de poussée au mésozoïque supérieur a surtout opéré sur les unités de calcaire plus compétent, causant des cisaillements et des brèches en grand nombre dans la séquence volcanique et sédimentaire.

Le plissement de la zone de Mantua et des roches des secteurs adjacents est considéré comme un pli synclinal et anticlinal de grande taille en forme de « S » ouvert. Le flanc Est du pli synclinal renferme la majorité de la minéralisation définie par forage. Le gisement de cuivre prend la forme de lentilles allongées orientées du nord-est au sud-est, concordant avec les formations encaissantes. Le gisement a un pendage de 50 à 70 degrés vers l'ouest et mesure 1 300 mètres.

La minéralisation non oxydée est dominée par la pyrite, accompagnée de chalcoppyrite et de sphalérite. La zone du chapeau de minerai oxydé lessivé est composée d'oxydes de fer latéritiques ne renfermant essentiellement aucune trace de cuivre. La zone supergène sous le chapeau de minerai oxydée se compose principalement de chalcocite, accompagnée de cuprite, de covelline et d'un peu de cuivre natif. La zone secondaire enrichie de cuivre se divise en trois types de minerai distincts qui pourront être départagés en cours d'extraction.

ACQUISITION D'ALUMBRERA

CONTRAT D'ACHAT ET AUTRES CONTRATS

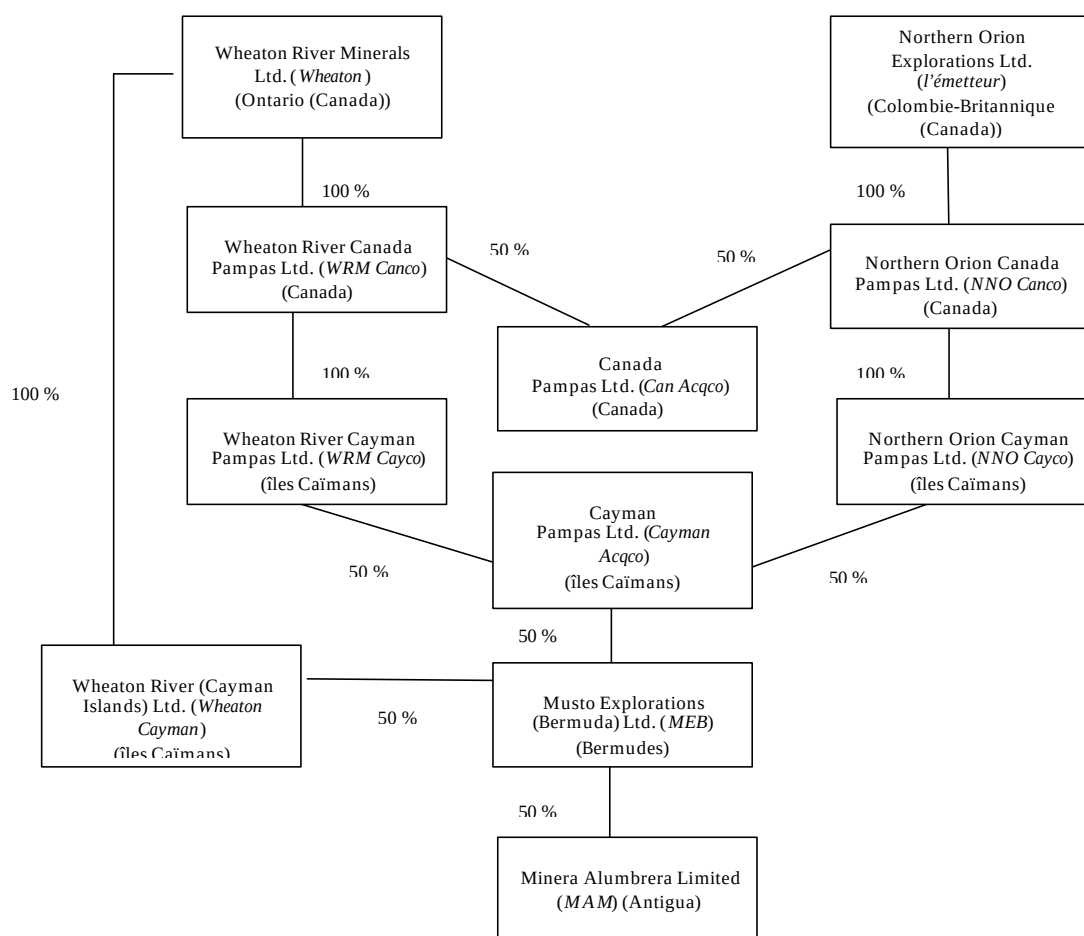
Contrat d'achat, structure des sociétés d'acquisition et de propriété

En vertu d'un contrat d'achat en vigueur le 2 avril 2003 (le *contrat d'achat*), Rio Algom a convenu de vendre à Wheaton et à l'émetteur la totalité de sa participation et de celle des membres de son groupe dans la société qui possède et exploite la mine Alumbrera, une mine d'or et de cuivre située dans la province de Catamarca, en Argentine. À la clôture de l'acquisition d'Alumbrera le 24 juin 2003, l'émetteur et Wheaton ont acquis chacun une participation indirecte de 12,5 % dans MAA, succursale constituée sous le régime des lois de l'Argentine de Minera Alumbrera Limited, société constituée sous le régime des lois d'Antigua-et-Barbuda.

La structure organisationnelle mise en place en vue d'effectuer l'acquisition d'Alumbrera a nécessité, de la part de Wheaton et de l'émetteur, l'organisation d'une société constituée sous le régime des lois du Canada, dans le cas de Wheaton (*WRM Canco*), et d'une société constituée sous le régime des lois de la province de la Colombie-Britannique, dans le cas de l'émetteur (*NNO Canco*). Wheaton détient, directement ou indirectement, 100 % de la participation dans WRM Canco et l'émetteur détient, directement ou indirectement, 100 % de la participation dans NNO Canco. WRM Canco et NNO Canco détiennent chacune une participation de 50 % dans une société d'acquisition nouvellement constituée sous le régime des lois du Canada (*Can Acqco*). WRM Canco et NNO Canco détiennent chacune directement 100 % de la participation dans deux sociétés organisées sous le régime des lois des îles Caïmans (*WRM Cayco* et *NNO Cayco*, respectivement). WRM Cayco et NNO Cayco détiennent chacune 50 % de la participation dans une société d'acquisition nouvellement constituée sous le régime des lois des îles Caïmans (*Cayman Acqco*).

Cayman Acqco a acheté à Rio Algom la totalité de ses actions du capital de Musto Explorations (Bermuda) Limited (*MEB*), ce qui équivaut à une participation de 50 % dans MEB. Canada Acqco a acheté une dette subordonnée que MAA devait à Rio Algom et qui s'élève à 71,5 millions de dollars américains. Cayman Acqco a acquis 50 % de MEB et, indirectement, 25 % de MAA. L'émetteur détient donc, indirectement, 12,5 % de la participation dans MAA.

Voici un tableau illustrant la structure de propriété décrite ci-dessus.



Le prix d'achat; rachat par le vendeur

La contrepartie totale pour l'acquisition d'Alumbra s'élevait à 180 millions de dollars américains, dont 71,5 millions de dollars américains ont été attribués aux droits relatifs au prêt devant être cédés à Can Acqco. Rio Algom a convenu qu'une portion du prix d'achat à payer par Can Acqco et Cayman Acqco pour le compte de Wheaton et de l'émetteur pourrait être reportée (à hauteur de 30 millions de dollars américains dans le cas de l'émetteur), et devrait alors être attestée par un prêt de Rio Algom à NNO Canco. Le prêt payable par NNO Canco vient à échéance le 30 mai 2005, porte intérêt sur le capital jusqu'à concurrence de 25 millions de dollars américains au TIOL annuel sur trois mois majoré de 2 % et sur le capital impayé supérieur à 25 millions de dollars américains au TIOL annuel sur trois mois majoré de 5 % (10 % en cas de défaut), et est attesté par un billet en faveur de Rio Algom. À titre de sûreté pour le paiement de ces sommes reportées que doit payer NNO Canco, Rio Algom a grevé d'une sûreté : (i) la totalité des actions dans Can Acqco; (ii) la totalité des actions dans Cayman Acqco détenues par NNO Cayco et la dette que doit payer Cayman Acqco à NNO Cayco; et (iii) la totalité des actions dans NNO Canco et la totalité de la dette que doit payer NNO Cayco à NNO Canco. De plus : a) l'émetteur a garanti le prêt accordé à NNO Canco et est directement responsable envers Rio Algom du paiement de toute somme en défaut et de l'intérêt payable sur celle-ci au TIOL annuel sur trois mois majoré de 10 % à l'occasion (après et avant jugement) pour la période allant de l'échéance, inclusivement, à la date du règlement intégral de cette somme majorée de l'intérêt, exclusivement; et

b) une garantie à recours limité a été donnée par NNO Cayco en faveur de Rio Algom aux termes de laquelle NNO Cayco garantit la dette de NNO Canco à Rio Algom. La garantie est appuyée d'un gage sur les actions et la dette dans Cayman Acqco. Si NNO Canco ne paie pas sa portion du prix d'achat reporté, Wheaton peut acheter la dette qui y est comprise, en contrepartie du paiement à Rio Algom du solde du prix d'achat reporté que doit payer NNO Canco.

Les participations dans Alumbra

Le financement du projet lié à la mine Alumbra comprend actuellement trois prêts privilégiés et quatre prêts subordonnés fournis par les actionnaires de MAA et les membres de leur groupe. Rio Algom a été partie à un contrat de sûretés communes (le *contrat de sûretés communes*) daté du 26 février 2003, entre MAA, la totalité de ses prêteurs et d'autres parties. Le contrat de sûretés communes prévoit un ensemble de sûretés communes pour le bénéfice proportionnel des prêteurs de premier rang, notamment un gage des actions des actionnaires et des membres de leur groupe dans MAA et des prêts subordonnés consentis à celle-ci, et l'octroi de droits de sûreté dans tous les actifs importants de la mine Alumbra. De plus, le contrat de sûretés communes comprend les déclarations, garanties et engagements communs liés à la mine Alumbra, les questions liées aux sûretés communes, notamment les arrangements entre créanciers, les conditions communes préalables aux versements initial et subséquents sur les prêts privilégiés ainsi que les cas de défaut et les recours communs. Rio Algom a également été partie au contrat de restrictions sur les transferts daté du 26 février 1997, entre MAA, ses actionnaires, divers prêteurs et d'autres parties (le *contrat de restrictions sur les transferts*). Le contrat de restrictions sur les transferts contient des restrictions initiales sur les transferts de dettes et droits de sûreté dans MAA. En règle générale, sauf permission expresse contraire, un transfert de participations ou de dette subordonnée nécessite le consentement des prêteurs représentant la majorité qualifiée (les prêteurs de premier rang représentant plus de 75 % du capital impayé de la dette de premier rang) et de la Export-Import Bank of the United States.

Aux termes du contrat d'achat, Rio Algom a vendu la totalité de sa participation directe et indirecte dans la mine Alumbra à Wheaton et à l'émetteur, ce qui comprend notamment : (i) certains droits relatifs au prêt cédés dans le cadre de la dette que MAA doit actuellement à Rio Algom, notamment ses droits et obligations aux termes de certains documents de financement (dont le contrat de sûretés communes et le contrat de restrictions sur les transferts décrits ci-dessus); (ii) les actions du capital de MEB, y compris les droits et les obligations aux termes de la convention des actionnaires de MAA, qui étaient initialement les actions de sa filiale, Rio Algom Investment Inc.; et (iii) ses droits et obligations aux termes de certains autres contrats liés à sa participation dans MEB, notamment une convention des actionnaires régissant les affaires de MEB (dans l'ensemble, la *participation dans Alumbra*).

Convention des actionnaires de MEB

Dans le cadre de l'acquisition d'Alumbra, la convention des actionnaires de MEB a été modifiée, de sorte que les parties à cette convention sont NNO Canco, NNO Cayco, l'émetteur, WRM Canco, WRM Cayco, Wheaton Cayman, Wheaton, Wheaton River (Alumbra) Ltd., Can Acqco, Cayman Acqco et MEB. La convention modifiée des actionnaires de MEB régit les droits et les obligations que l'émetteur et Wheaton auront, par l'intermédiaire de leurs filiales, à l'égard l'un de l'autre en leur qualité de propriétaires véritables de 25 % et de 75 %, respectivement, des actions émises et en circulation de MEB.

La convention modifiée des actionnaires de MEB comprend les dispositions suivantes :

1. *Restriction générale* - Sauf indication contraire dans la convention, les parties et les membres de leur groupe ne peuvent vendre, céder, transférer ou autrement négocier, directement ou indirectement, les titres de participation du capital des actionnaires ou les prêts que ces derniers leur ont accordés ou encore, les titres de participation de MAA.

2. *Droit de première offre* - Sauf pour certaines aliénations permises expressément dans la convention, et sous réserve du respect de certaines conditions prescrites, l'émetteur et les membres de son groupe (le *groupe de l'émetteur*) ainsi que Wheaton et les membres de son groupe (le *groupe de Wheaton*) disposent d'un droit de première offre si une ou des parties de l'autre groupe (le *groupe vendeur*) souhaite aliéner la totalité des titres de participation des sociétés d'acquisition, de MEB ou de MAA, ou des trois, et, le cas échéant, les prêts accordés par les actionnaires à ces dernières. Ce droit est exercé dans les 30 jours suivant la réception de l'offre faite par le groupe vendeur et seulement à l'égard de la participation intégrale qu'on prévoit aliéner. Malgré ce qui précède, si la participation à aliéner est constituée de titres de participation et de prêts accordés par les actionnaires actuellement détenus par le groupe de Wheaton (avant l'acquisition d'Alumbrera), cette participation est d'abord offerte à Can Acqco ou à Cayman Acqco, selon le cas, qui est réputée, aux fins de la convention, ne pas faire partie du groupe vendeur et à l'égard de laquelle l'émetteur a renoncé à tout conflit d'intérêts, envers les personnes désignées du conseil de Wheaton.
3. *Administrateurs de MEB* - Le conseil d'administration de MEB se composera de quatre administrateurs (ce nombre pouvant être augmenté dans certaines circonstances), et l'émetteur et Wheaton seront chacun autorisés à élire le pourcentage de membres du conseil de MEM qui est le plus près du pourcentage de participation directe et indirecte du groupe de l'émetteur ou du groupe de Wheaton, respectivement, dans les actions ordinaires en circulation de MEB, à la condition que (i) le groupe détenant la participation la plus importante soit à tout moment autorisé à élire au moins une majorité simple du conseil de MEB, et (ii) du moment qu'un groupe détient, directement et indirectement, plus de 20 % des actions ordinaires en circulation de MEB, il soit autorisé à élire au moins un administrateur au conseil de MEM.
4. *Administrateurs des sociétés d'acquisition* - Le conseil d'administration de Can Acqco et de Cayman Acqco (les *sociétés d'acquisition*) est constitué de quatre et de six administrateurs, respectivement (ce nombre pouvant être augmenté dans certaines circonstances), et l'émetteur et Wheaton sont chacun autorisés à élire le pourcentage de membres du conseil qui est le plus près du pourcentage de participation directe et indirecte du groupe de l'émetteur ou du groupe de Wheaton, respectivement, dans les actions ordinaires en circulation de la société d'acquisition. Les exigences en matière de quorum et autres dispositions pertinentes sont semblables à celles du paragraphe précédent, sauf que le président (nommé par Wheaton) a un vote prépondérant.
5. *Changements fondamentaux - MEB* - Certains changements fondamentaux liés aux activités et aux affaires de MEB nécessiteront le consentement unanime de ses administrateurs, à savoir (i) la vente de titres de participation de MAA ou de prêts accordés par les actionnaires à cette dernière ou encore les autres biens ou actifs importants de MEB; (ii) sauf de la façon prévue dans la convention, l'émission de titres de participation de MEB ou de prêts accordés par les actionnaires à cette dernière, sauf au groupe de l'émetteur et au groupe de Wheaton en fonction des actions ordinaires de MEB qu'ils détiennent directement ou indirectement et pour la même contrepartie; (iii) les financements par emprunt, sauf les prêts accordés par les actionnaires à MEB, de la façon prévue dans la convention; (iv) le rachat, le remboursement ou le retrait de titres de participation en circulation de MEB ou de prêts accordés par les actionnaires à cette dernière, ou encore la déclaration ou le versement de dividendes ou les distributions faites aux actionnaires de MEB, sauf de façon proportionnelle ou conformément à la politique sur les distributions convenue à l'occasion par l'émetteur et Wheaton.
6. *Changements fondamentaux - Sociétés d'acquisition* - Certains changements fondamentaux liés aux activités et aux affaires de chacune des sociétés d'acquisition nécessiteront le

consentement unanime de leurs administrateurs, à savoir (i) l'exercice des activités ou le déroulement des affaires qui ne sont pas liés à la mine Alumbraera ou à leur participation directe ou indirecte dans MEB; (ii) la vente de titres de participation de MEB ou de prêts accordés par les actionnaires à cette dernière ou encore les autres biens ou actifs importants de MEB; (iii) la dissolution, liquidation ou réorganisation d'une des sociétés d'acquisition ou toute modification de ses statuts ou de ses règlements; (iv) la division, le regroupement ou la réorganisation des actions d'une des sociétés d'acquisition; (v) la conclusion d'une opération importante avec une personne liée; (vi) sauf de la façon prévue dans la convention, l'émission de titres de participation de la société d'acquisition ou les prêts accordés par les actionnaires à cette dernière sauf au groupe de l'émetteur et au groupe de Wheaton en fonction des actions ordinaires de la société d'acquisition qu'ils détiennent directement ou indirectement et pour la même contrepartie; (vii) les financements par emprunt, sauf les prêts accordés par les actionnaires à la société d'acquisition, de la façon prévue dans la convention; (viii) le rachat, le remboursement ou le retrait des titres de participation en circulation de la société d'acquisition ou des prêts accordés par les actionnaires à cette dernière, ou encore la déclaration ou le versement de dividendes ou les distributions faites à ses actionnaires sauf de façon proportionnelle ou conformément à la politique sur les distributions convenue à l'occasion par l'émetteur et Wheaton.

7. *Direction de MAA* - Conformément à l'article 2.01 de la convention des actionnaires de MAA, le conseil d'administration de MAA se compose de quatre membres dont deux sont nommés par MIM et deux autres par MEB. Le président (nommé par MIM) a un vote prépondérant. La convention des actionnaires de MAA prévoit également que certaines mesures fondamentales ne peuvent être prises qu'avec le consentement unanime des administrateurs de MAA. L'émetteur et Wheaton sont chacun autorisés à nommer un administrateur, à la condition que le droit de l'émetteur de nommer l'administrateur expire à la première des éventualités suivantes à survenir : (i) le groupe de Wheaton détient directement ou indirectement plus de 50 % des actions ordinaires en circulation d'une des sociétés d'acquisition; (ii) le groupe de Wheaton détient directement ou indirectement plus de 75 % des actions ordinaires en circulation de MEB; (iii) le groupe de l'émetteur cesse de détenir directement ou indirectement au moins 50 % des actions ordinaires en circulation du capital d'une des sociétés d'acquisition; (iv) le groupe de l'émetteur cesse de détenir directement ou indirectement au moins 25 % des actions ordinaires en circulation de MEB; et (v) l'émetteur viole son engagement visé dans la convention modifiée des actionnaires de MEB, selon lequel la personne désignée par l'émetteur pour faire partie du conseil de MAA vote selon les directives de Wheaton et après que Wheaton a fourni à l'émetteur une occasion raisonnable d'obtenir des conseils. À titre de précision, la personne siégeant au conseil de MAA qui a été nommée par NNO ne votera pas à moins qu'elle n'ait reçu des directives de Wheaton.

MINE ALUMBRERA

L'information de nature scientifique et technique relative au projet Alumbraera a été préparée sous la supervision de B. Terrence Hennessey, de P. Geo et de Harry Burgess, ing. de Micon International Limited (*Micon*) et est tirée d'un rapport intitulé *Technical Report on the Mining and Processing Assets of Minera Alumbraera Ltd. in Argentina* daté de mai 2003.

Description et emplacement des propriétés

La mine Alumbraera est constituée des cinq installations suivantes et de bureaux de soutien situés à Tucumán, à Catamarca City, à Rosario et à Buenos Aires :

- une mine à ciel ouvert, des installations de traitement et des bureaux administratifs centraux à Alumbraera, dans la province de Catamarca, ainsi qu'une canalisation du concentré en suspension de 316 kilomètres qui traverse les provinces de Catamarca et de Tucumán;

- une ligne d'énergie électrique de 220 kilovolts d'une longueur de 202 kilomètres, partant de la sous-station du projet située à El Bracho, dans la province de Tucumán;
- une station de filtration et des installations de chargement ferroviaires à Cruz del Norte, dans la province de Tucumán;
- un port, des installations de manutention et des ateliers d'entretien des trains à San Martín, près de Rosario, dans la province de Santa Fé.

La mine à ciel ouvert est située sur une concession minière de 600 hectares à Alumbraera, près de Belén, dans le nord-ouest de l'Argentine, à 1 100 kilomètres au nord-ouest de Buenos Aires. Le bail minier octroyé à MAA englobe toutes les zones minéralisées du gisement. L'infrastructure jouxtant la mine et ses installations s'étendent sur une superficie supplémentaire de 5 200 hectares visés par un permis. La mine est située dans une vallée à l'ouest de la chaîne la plus orientale des Andes, à une altitude de 2 600 mètres au-dessus du niveau de la mer.

La mine Alumbraera traite le minerai au moyen de circuits classiques de concassage, de broyage, de flottation des sulfures et de concentration de l'or par gravité. Le concentré en suspension issu des installations de traitement est dirigé par pompage sur 316 kilomètres jusqu'à une station de filtration à Cruz del Norte. Le concentré issu de la station de filtration est expédié par la voie ferrée, sur 830 kilomètres, de Cruz del Norte, dans la province de Tucumán, à Puerto Alumbraera. Le port est situé à San Martín, près de Rosario, dans la province de Santa Fé. Les installations d'exploitation et d'entretien portuaires sont situées sur une concession de 12 hectares qui comprend une cour de triage et environ 8200 mètres de voie ferrée. Les installations portuaires comprennent un bâtiment de déchargement de wagons et un entrepôt d'une capacité de stockage de 50 000 tonnes.

Les zones minières d'intérêt dans le district de Farallón Negro, la région qui comprend Alumbraera, se trouvent à l'intérieur d'une réserve minérale nationale de 344 kilomètres carrés et appartiennent à Yacimientos Mineros de Agua de Dionisio (YMAD), société minière quasi-publique, qui les administre. La concession d'exploitation minière de 20 ans qui comprend la mine Alumbraera a été accordée à MAA par YMAD aux termes d'une convention (la *convention UTE*) conclue en avril 1994, en sa version modifiée en février 1997. La convention UTE définit les rapports entre les parties, y compris les obligations en matière de redevances, et exige que la propriété des installations et de l'infrastructure soit rétrocédée à YMAD à la fin de l'exploitation.

Redevances

MAA est tenue de verser une redevance de 3 % (la *redevance Boca Mina*) au gouvernement de la province de Catamarca. La redevance est calculée en fonction de la valeur des substances minérales à la sortie de la mine après certaines déductions autorisées. MAA a commencé à verser la redevance Boca Mina en 1998. MAA a déclaré que son calcul de la redevance Boca Mina dans les flux de trésorerie prévus pour la durée de vie de la mine équivaut à une charge de 2 % à imputer à son produit, déduction faite des charges liées aux travaux de fonderie effectués à l'extérieur et au raffinage.

Aux termes de la convention UTE, MAA est également tenue de verser à YMAD une redevance correspondant à 20 % de son produit net après recouvrement du capital. Le versement de cette redevance commencera au cours de l'exercice suivant celui au cours duquel un produit net positif sera réalisé. À ce jour, aucun paiement n'a été effectué. Toutefois, aux termes d'une modification apportée à la convention UTE en 1997, MAA a versé une avance de 10 millions de dollars américains à l'égard de la redevance de 20 %. Un solde supplémentaire de deux millions de pesos a été versé au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2003.

Accessibilité, climat, ressources locales, infrastructure et physiographie

Alumbraera est située à environ 1 100 kilomètres au nord-ouest de Buenos Aires et à six heures de l'aéroport de San Miguel de Tucumán si l'on emprunte les routes revêtues et les routes de terre qui y

mènent. Situé dans le district de Hualfin, dans le département de Belen, de la province de Catamarca, le gisement se trouve à 95 kilomètres au nord-est de la ville de Belen et à environ 50 kilomètres de route au nord-ouest d'Andalagá. L'endroit est desservi par un service aérien et par des routes praticables toute l'année. MAA dispose de vols réguliers en partance et à destination de Tucumán et de la mine et d'un transport par autocar en partance et à destination de Catamarca et de Tucumán. En moyenne, plus de 2 000 personnes sont transportées par la route et plus de 1 200 par les services aériens en partance ou à destination de la mine à tous les mois. Un service interne de transport par autobus fonctionne suivant un horaire continu et transporte le personnel entre les lieux de travail, d'hébergement et de loisirs situés sur le site de la mine.

Le climat, aride ou semi-aride, se caractérise par une topographie et une végétation comparables à celles du désert d'Arizona-Sonora. La mine Alumbrera est située près de la frontière entre les provinces physiographiques Sierras Pampeanas et Puna et la région est peu peuplée. La température moyenne est de 17 à 18 degrés Celsius et les températures minimales et maximales moyennes varient de 8 et 10 degrés Celsius à 22 et 27 degrés Celsius. La température peut atteindre -10 degrés Celsius l'hiver et 40 degrés Celsius l'été. Les précipitations moyennes sont de 160 millimètres, sous forme de pluies qui tombent surtout de décembre à mars. De petites averses de neige peuvent survenir en juillet.

L'infrastructure de la mine comprend des bureaux, un entrepôt, un laboratoire, un centre médical, un camp permanent et des ateliers. Les installations du site comprennent deux camps d'hébergement, une cantine, un établissement médical et des installations de loisirs intérieures et extérieures. La mine s'alimente en eau principalement à partir d'un champ de forage, Campo Arenal, à partir duquel l'eau est distribuée à la mine par une canalisation de 30 kilomètres. La mine dispose d'un réservoir d'eau de 1,7 million de mètres cubes. Une ligne de 220 kilovolts d'une longueur de 202 kilomètres alimente la mine en électricité à partir d'une sous-station à El Bracho, dans la province de Tucumán. La ligne d'énergie électrique, dotée de 530 pylônes de transmission, a été construite pour qu'on puisse se brancher au réseau électrique national.

Sur le plan topographique (avant le début de l'exploitation), le gisement de la mine Alumbrera était une dépression ellipsoïdale en forme de cuvette de 1 900 mètres sur 1 200 mètres orientée du nord-est au sud-ouest, entourée de crêtes formées principalement de brèches andésitiques de roches volcaniques de Farallón Negro. Le fond de la cuvette s'étend sur une superficie de 2,5 kilomètres carrés. Il se caractérise par des roches jaunâtres et rougeâtres altérées qui forment la croûte superficielle oxydée et vieillie de zones transformées par hydrothermalisme et minéralisées qui ont été facilement altérées au cours d'un passé géologique récent, ce qui a formé la cuvette.

Historique

La région d'Alumbrera est connue pour ses filons de cuivre et ses gisements d'or et d'alun depuis au moins le XIX^e siècle. Une activité minière réduite s'est déroulée à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle dans la partie sud des limites de la région actuelle de la mine. En 1950, le gouvernement a prélevé des échantillons des filons de Alto la Alumbrera pour en vérifier les teneurs en cuivre et en or. En 1961, la carte sur laquelle *Bajo de la Alumbrera* est citée pour la première fois a été publiée. En 1963, un levé cartographique et géochimique a permis de définir un gisement de cuivre disséminé et dispersé. En 1969, YMAD a mené une campagne de prospection géologique et géochimique poussée et a réalisé quatre forages qui ont atteint au total 226 mètres de profondeur.

De 1973 à 1976, YMAD a demandé au gouvernement national d'effectuer des études plus exhaustives. Le gouvernement, par l'intermédiaire du plan NOA MINERO (Argentine Northwest Mining) du service national des mines et de géologie, a fait un levé géophysique (polarisation induite et magnétisme) et a entamé une campagne de forage. Les forages ont été échelonnés sur plusieurs années : 5 000 mètres en 1974 et 1975 et 1 000 mètres en 1976. YMAD a cartographié et évalué les ressources à partir des trous de forage disponibles. De 1975 à 1982, les Nations Unies ont supervisé la

campagne d'exploration en cours. De 1968 à 1981, YMAD et un fabricant de matériel militaire ont poursuivi les forages de façon intermittente pour un total de 18 970 mètres et de 71 trous de forage.

De 1985 à 1988, YMAD a étudié l'exploitation à ciel ouvert et la lixiviation en tas du minerai de la zone oxydée centrale riche en or. Des forages supplémentaires atteignant au total 1 283 mètres, d'une moyenne de 50 mètres par forage, ont été pratiqués. Des études de faisabilité ont été effectuées en 1986 et en 1988.

De 1992 à 1993, une autre étude de faisabilité a été effectuée. L'exploration de la géologie comprenait des levés géotechniques, un programme de reprise de la diagraphie des carottes et une campagne de sondage au diamant, des évaluations minéralogiques et une réinterprétation complète de la géologie du gisement. Un modèle de blocs des teneurs en métaux et de la géologie du gisement a été élaboré.

En octobre 1994, MAA a mené une campagne de forage au diamant de 20 trous, pour un total de 8 000 mètres. Les forages ont été concentrés sur le flanc sud du corps minéralisé et dans la région devant être exploitée au cours des cinq premières années de l'exploitation à ciel ouvert. En 1995, MAA a entamé des activités d'exploitation minière dans la région de la mine. En août 1997, la mise en service du projet a débuté par le traitement du premier minerai extrait de la mine. En décembre 1999, la mine est passée au stade de la production et des essais de rendement ont été réalisés selon les conditions fixées pour le financement du projet.

En 1990, MEB a négocié avec YMAD une participation dans le projet, qui a fait de MAA l'entité chargée d'exploiter le gisement en 1993. MIM a acquis une participation de 50 % dans MAA en 1994. MEB, avec sa participation restante de 50 % dans MAA, a par la suite été acquise par Rio Algom et North Ltd. en 1995. Rio Tinto plc (RTP) s'est portée acquéreur de North Ltd. en août 2000. Billiton a acquis Rio Algom Ltd. en octobre 2000. BHP et Billiton ont fusionné en 2001 pour créer BHP Billiton. Wheaton s'est portée acquéreur de la participation de 25 % de RTP en mars 2003.

CADRE GÉOLOGIQUE

Géologie régionale

La mine Alumbrera s'est déposée dans la coulée de lave et dans le complexe bréchique Farallón Negro-Capillitas à la fin du Miocène, dans la Sierra de Capillitas. Ce volcanisme calco-alcalin à forte teneur en potassium, à shoshonites ou à banakites, constitue l'expression la plus orientale du volcanisme lié à la subduction qui semble s'être produite dans les zones à failles tabulaires sur le socle cristallin paléozoïque, le long de la Cordillère des Andes, à la fin du Miocène. Le complexe Farallón Negro se trouve près de la limite de segments presque plats et plongeant de 30 degrés vers l'est de la Nazca Plate en subduction, une discordance mise en évidence par la limite est-ouest entre les provinces Puna et Sierras Pampeanas, par un rejeton latéral droit de 50 kilomètres dans la crête des Andes et par une orientation d'est en ouest de volcans du Néogène de la chaîne Ojos de Salado, à l'ouest d'Alumbrera et du centre Farallón Negro.

Alumbrera et son stratovolcan hôte se trouvent entre deux linéaments orientés vers le nord-est, Hualfin et Aconquija, qui pourraient présenter des traces de volcanisme et de minéralisation localisés dans leurs fractures d'extension. Le volcanisme est régi par des roches tectoniques sénestres de transtension, le long d'un important linéament orienté vers le nord-ouest. Le complexe volcanique et intrusif Farallón Negro est un stratovolcan qui a mesuré jusqu'à 6 kilomètres de hauteur et environ 16 kilomètres de diamètre et qui était formé d'andésites à pyroxène à tendance mafique qui se sont transformées en andésites et en dacites contenant plutôt du hornblende et de la biotite. Le volcanisme a été suivi par le dépôt des porphyres à dacite liés à la minéralisation. L'emplacement des porphyres à dacite coïncide avec les centres éruptifs de l'ancien stratovolcan à andésite-dacite, dont ils ont pénétré les racines.

Géologie du gisement

Les porphyres à dacite alcalins d'Alumbrera ont pénétré, il y a environ 8 millions d'années, les racines du volcan Farallón Negro. La circulation hydrothermale à grande échelle provoquée par l'intrusion a entraîné une altération et une minéralisation des porphyres et des roches hôtes volcaniques. Une érosion ultérieure a découvert la partie supérieure du volcan ainsi que son réseau porphyrique à un niveau qui se prête à l'extraction. Les roches exposées à la surface étaient à l'origine situées à une profondeur d'environ 2,8 kilomètres, sous une pression géostatique de 0,6 à 0,8 kilobar.

Les roches hôtes de Farallón Negro sont des coulées autobréchifiées à environ 90 %, dans une séquence litée épaisse d'andésite potassique faiblement à fortement porphyrique, peu à fortement détritique. Les coulées lithiques et non porphyriques forment les 10 % restants.

Les principales roches minéralisées d'Alumbrera sont constituées d'une série d'intrusions porphyriques. Au total, on a localisé sept intrusions porphyriques distinctes, qui forment des stocks (unités les plus anciennes) et des corps comparables à des filons rocheux intrusifs (unités les plus récentes) qui se rendent jusqu'à la limite extrême du gisement, certains filons rocheux intrusifs formant une structure radiale autour des stocks centraux. On peut distinguer les unités à porphyre par leur teneur en phénocristaux, mais ils sont surtout classés en fonction de leurs relations intrusives transversales. Sur le plan géochimique, les dacites sont typiques des roches ignées potassiques liées à la subduction (shoshonites) provenant de dispositions en arc continentales évoluées.

Exploration

Les droits miniers de la mine Alumbrera détenus par MAA sont limités à un rectangle de 2 000 mètres sur 3 000 mètres (600 hectares) à peu près centré sur la mine à ciel ouvert. Cette région, désignée comme la région du contrat, dépasse légèrement les dimensions limites de la bordure de la carrière. Aucune exploration n'est menée par MAA à l'extérieur de la région du contrat.

La minéralisation connue dans la carrière a été entièrement délimitée vers le nord-ouest et le sud-est. Cependant, vers le nord-est, dans la direction du concasseur, et vers le sud-ouest, la minéralisation est coupée par des failles parallèles à l'orientation dominante du faillage. Il se peut qu'il reste à découvrir une petite minéralisation dans ces régions s'il est établi qu'elles se trouvent affaissées par le jeu des failles.

Depuis 1999, les travaux d'exploration dans la région du contrat de MAA ont été réduits. En 2002, on a fait un levé géophysique peu important par polarisation induite en vue de trouver des sulfures disséminés dans ces régions. Les résultats n'étaient pas disponibles au moment de la visite de Micon, mais il est à prévoir que certains sondages au diamant seront nécessaires pour vérifier ce potentiel. On ne prévoit pas ici de découvertes importantes pouvant avoir une incidence significative sur le projet.

Étant donné que la région visée par les droits miniers du projet est très limitée et qu'elle est dominée par la mine à ciel ouvert, on ne prévoit pas y faire d'autres travaux d'exploration. Toute exploration par MAA à l'extérieur de la région du contrat nécessiterait la conclusion d'une nouvelle convention avec YMAD.

Minéralisation

La minéralogie du minerai primaire (non altéré) est constituée de chalcopryrite ($\pm$ bornite), d'or natif et de pyrite. L'or se trouve surtout dans la chalcopryrite. Les teneurs en or concordent étroitement avec les teneurs en cuivre dans la minéralisation originelle et les ratios sont très constants dans l'ensemble du gisement.

Les teneurs en or concordent avec la lithologie. Les teneurs cupro-aurifères les plus élevées sont associées à une intense altération potassique (quartz-magnétite) de deux intrusions porphyriques minéralisées parmi les plus anciennes et se trouvent dans des andésites altérées adjacentes à biotite

ou à feldspath potassique. Les porphyres plus récents sont moins minéralisés ou stériles. La majeure partie du cuivre est primitif et se trouve sous forme de chalcopryrite dans des grains disséminés et des filonnets. La présence de cuivre et d'or a été confirmée par la présence d'or en association avec de la pyrite-chalcopryrite-magnétite ancienne, sous forme de grains d'or libre d'une granulométrie de 10 à 50 micromètres.

La présence d'or dans la chalcopryrite, avec de la magnétite et de la pyrite, indique que l'or a probablement été transporté par les mêmes liquides que les autres métaux et que ce liquide est oxydé. L'oxydation près de la surface et l'enrichissement supergène semblent limités à la mine Alumbra. Par conséquent, la minéralisation sulfurée économiquement exploitable remonte presque jusqu'à la surface.

La partie supérieure du corps minéralisé a été altérée et se divise en deux zones distinctes, soit une zone supérieure mince et lessivée et une zone inférieure enrichie en sulfures. La zone lessivée contient des minéraux de cuivre oxydés et carbonatés, y compris des espèces solubles. Les teneurs en or semblent peu modifiées par le lessivage. La zone enrichie en sulfures est complexe et renferme, en différentes proportions, de la chalcocite, de la covellite, du cuivre natif et de la chalcopryrite. L'intensité de la chalcocite diminue en profondeur et est inexistante dans le minerai non altéré (primitif). Le lessivage et l'oxydation près de la surface ne dépassent généralement pas 30 mètres de profondeur. Au-delà, l'oxydation, rare et irrégulière, est attribuée à une perméabilité accrue causée par une fracturation et un faillage locaux. La zone sous-jacente correspondante d'enrichissement supergène est irrégulière dans son développement, se trouvant à des profondeurs atteignant 150 mètres à certains endroits et étant à peine reconnaissable ailleurs.

Forage

La mine Alumbra a fait l'objet de travaux exécutés par au moins quatre sociétés et de nombreuses campagnes de forage depuis que YMAD a lancé les travaux en 1969. Des forages à circulation inverse et des forages au diamant ont été pratiqués, mais la base de données est surtout composée de données sur des carottes de sondage au diamant. Les campagnes de sondage au diamant ont été menées au moyen de carottes de tailles NQ et HQ (carottes d'un diamètre de 47,6 millimètres et de 63,5 millimètres, respectivement).

On a pratiqué 270 forages sur une grille fictive de 50 mètres sur 50 mètres à l'échelle du gisement. Cependant, du fait de la longueur limitée de certains trous, cette densité diminue quelque peu dans les endroits les plus profonds de la carrière. Les trous ont tous été forés sur des sections orientées N75°/N255°, à des pendages allant de la verticale à -60°. On a choisi cette orientation de manière à suivre le mieux possible les failles en fonction de l'orientation de la faille dominante, bon nombre d'entre elles ayant été soumises à un important déplacement après la minéralisation ou régissant l'intrusion du porphyre hôte et des liquides minéralisés.

Après la campagne de forage de délimitation de la ressource de 1998-1999, il est apparu clairement qu'il fallait effectuer d'autres forages pour accroître la densité des données aux cotes plus profondes de la mine. Ces forages étaient nécessaires afin que l'on puisse améliorer les facteurs de contrôle géologique du modèle et faire passer certaines ressources indiquées à la catégorie de ressources mesurées selon les modèles utilisés pour effectuer une estimation des ressources minérales et des variances du krigage constatées lors de l'interpolation des teneurs. Il a été décidé de forer 14 autres trous pour définir les endroits présentant un faible degré de confiance. Ces forages ont été faits récemment mais ne sont pas inclus dans l'estimation des réserves de juin 2002. Il n'existe pas de raison connue de poursuivre le forage de la ressource existante. De petits travaux de forage de reconnaissance sont encore nécessaires près des limites de la carrière.

Échantillonnage et analyse

Des échantillons de reconnaissance sont sciés (carottes) ou divisés (circulation inverse) et envoyés chez ALS Chemex (ALS) à Mendoza en vue de leur préparation complémentaire et de leur analyse, après quoi les résultats des analyses sont communiqués par ALS.

Les échantillons de reconnaissance ont fait l'objet d'un dosage de l'or à l'aide d'une pyroanalyse sur 50 grammes avec, pour finir, une analyse spectrométrique par absorption atomique après digestion de la perle par de l'acide nitrique et de l'eau régale. Cette méthode comporte une limite de détection de 0,01 partie par million et convient aux faibles teneurs en or observées à Alumbrera. Les échantillons ont fait l'objet d'un dosage du cuivre et de l'argent au moyen d'une digestion à l'acide mélangé avec de l'eau régale et d'une détermination des éléments par spectrométrie d'absorption atomique par la flamme. La limite de détection du cuivre et de l'argent par cette méthode est de 100 parties par million et de 1,0 partie par million, respectivement. Les teneurs en argent n'ont pas été contrôlées par des méthodes de pyroanalyse étant donné qu'elles ne figurent pas dans les réserves de minerai et qu'elles représentent une partie peu importante de la valeur des minéraux extraits.

Des analyses des éléments mineurs ont été faites régulièrement sur environ 10 % des échantillons afin de déterminer les teneurs en éléments d'intérêt du fond géochimique dans le minerai et autour de la roche stérile du corps minéralisé. Ces analyses visaient à déterminer les quantités limites de métaux potentiellement toxiques susceptibles d'être rejetés dans l'environnement. On a prélevé de façon aléatoire des échantillons pour doser l'antimoine, l'arsenic, le bismuth, le cadmium, le plomb, le mercure, le molybdène, le sélénium, le tellurium et le zinc. D'autres échantillonnages ont été faits dans des régions reconnues comme comportant des filons contenant du plomb et du zinc.

On a aussi fait l'analyse de soufre et des sulfates afin d'évaluer la quantité de pyrite dans le gisement de manière à pouvoir mieux prédire le risque d'eau d'exhaure acide ainsi que les charges des cuves de dégrossissage-nettoyage dans le concentrateur quand on traite certains types de minerai. Le dosage du soufre s'est fait par détection infrarouge Leco d'anhydride de soufre à partir de la combustion de sulfures.

Carottes de sondage

Au cours de la diagraphie, le géologue de MAA choisit les parties de chaque trou à échantillonner en se fondant principalement sur la minéralisation. À l'aide d'une inspection visuelle, on évalue l'emplacement de la teneur limite en cuivre de 0,15 % et on commence l'échantillonnage environ 50 mètres avant cette position. Les échantillons ont été prélevés à trois mètres d'intervalle sans qu'on tienne compte des contacts lithologiques et de la variation géologique dans la carotte. Une fois sélectionnée, la carotte à échantillonner a été tranchée en deux à la scie au diamant et la moitié de la carotte a été conservée pour qu'on puisse s'y reporter ultérieurement. Tous les travaux d'échantillonnage et de stockage des carottes ont eu lieu à l'installation de diagraphie des carottes.

Échantillons prélevés par circulation inverse

Les échantillons des forages par circulation inverse ont été recueillis sur place, là où se trouvait l'appareil de forage, à trois mètres d'intervalle après avoir été divisés dans la proportion de 3 pour 1 par l'échantillonneur. Le plus petit échantillon a été expédié pour être analysé et la fraction la plus importante conservée sur place pour la durée de la campagne de forage, afin que l'on puisse fournir d'autres échantillons pour les analyses de contrôle ou les essais de flottation à réaliser à petite échelle. La fraction la plus importante a été éliminée à la fin de chaque campagne.

Échantillonnage des trous de mine

MAA échantillonne tous les trous de mine de la mine à ciel ouvert, sauf lorsque le contremaître géologue juge inutile de le faire, par exemple, dans le cas de trous en double ou de trous trop

rapprochés. On prélève un échantillon par trou du cône de déblais entourant la masse-tige. Pour prélever l'échantillon, on trace deux rainures opposées dans le cône sur toute sa profondeur, jusqu'à la base. On prélève un échantillon de 15 à 20 kilogrammes d'un côté de chaque rainure. Les échantillons sont séparés dans un diviseur Gilson et expédiés au laboratoire de la mine. À tous les cinq échantillons prélevés de certaines zones de la carrière Alumbreira, un deuxième échantillon séparé est tiré du diviseur Gilson et expédié à ALS pour qu'une analyse de contrôle soit effectuée.

Qualité des échantillons

Le programme mis en œuvre pour contrôler la qualité de la base des données sur les analyses comporte les mesures suivantes :

- l'utilisation de normes internes par le laboratoire;
- l'utilisation d'échantillons types intégrés par MAA pour chaque lot d'échantillons;
- la reprise régulière de l'analyse des pulpes par le laboratoire;
- la reprise de l'analyse des pulpes à la demande de MAA;
- l'analyse de contrôle de pulpes choisies de façon aléatoire par un deuxième laboratoire;
- le rééchantillonnage d'un quart de carotte, à certains intervalles d'échantillonnage, mélangé à chaque lot.

Des protocoles de validation des données sont intégrés au système de saisie des données employé par MAA pour éviter des erreurs de validation de la profondeur des trous, de chevauchement des intervalles des opérations de diagraphie et d'échantillonnage ou de désignation des trous.

Sécurité des échantillons

L'installation de diagraphie et d'entreposage des carottes de MAA est située dans le groupe de bâtiments comprenant le bâtiment administratif et l'entrepôt jouxtant le concentrateur. Ces installations sont situées à environ un kilomètre derrière la guérite de sécurité de la mine, qui est gardée 24 heures sur 24, 365 jours par an. On évite ainsi l'entrée de personnes qui ne font pas partie du personnel de MAA. Les échantillons de reconnaissance sont expédiés de cet endroit par des camions de livraison de la mine à horaire fixe qui livrent des fournitures générales.

Réserves de minerai et ressources minérales

La totalité des données relatives aux réserves de minerai et aux ressources minérales présentées dans les présentes à l'égard de la mine Alumbreira sont évaluées selon la version actuelle (1999) du code australien sur le rapport des ressources minérales et des réserves de minerai (le *code JORC*), les normes australiennes ainsi que les normes RTP établies à l'échelle internationale. Les définitions qui suivent sont tirées du code JORC et sont différentes de celles semblables adoptées par l'Institut canadien des mines et de la métallurgie (*ICM*) à titre de normes relatives aux définitions des ressources minérales et des réserves, lesquelles définitions figurent dans le présent prospectus à la rubrique « Glossaire de termes miniers ».

Le terme *ressource minérale* désigne la concentration ou la venue d'une matière qui présente un intérêt économique intrinsèque, qui se trouve dans la croûte terrestre ou sur celle-ci et dont la forme et la quantité sont telles qu'elle présente des perspectives raisonnables d'extraction rentable. L'emplacement, la quantité, la teneur, les caractéristiques géologiques et la continuité de la ressource minérale sont connus, estimés ou interprétés à partir de preuves et de connaissances géologiques spécifiques. Les ressources minérales sont subdivisées, en ordre croissant de niveau de confiance géologique, en ressources présumées, indiquées et mesurées.

Le terme *ressource minérale présumée* désigne la partie de la ressource minérale dont on peut estimer avec peu de confiance la quantité, la teneur et le contenu minéral sur la base de preuves géologiques

et de la continuité, présumée mais non vérifiée, de la géologie et des teneurs. L'estimation est fondée sur des renseignements recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages pouvant être limités ou de qualité et de fiabilité incertaines.

Le terme *ressource minérale indiquée* désigne la partie de la ressource minérale dont on peut estimer la quantité, la densité, la forme, les caractéristiques physiques, la teneur et le contenu minéral avec un niveau de confiance raisonnable. L'estimation est fondée sur des renseignements relatifs à l'exploration, aux échantillonnages et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages qui sont trop éloignés les uns des autres ou trop mal espacés pour confirmer la continuité de la géologie et des teneurs, mais qui sont suffisamment rapprochés pour que l'on puisse présumer de la continuité.

Le terme *ressource minérale mesurée* désigne la partie de la ressource minérale dont on peut estimer la quantité, la densité, la forme, les caractéristiques physiques, la teneur et le contenu minéral avec beaucoup de confiance. L'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relatifs à l'exploration, aux échantillonnages et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages qui sont assez près les uns des autres pour confirmer la continuité de la géologie ou des teneurs, ou des deux.

Le terme *réserve de minerai* désigne la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées ou indiquées. Le terme comprend les matériaux de dilution et les déductions pour pertes susceptibles de survenir quand la matière est extraite. Des évaluations appropriées, qui peuvent comprendre des études de faisabilité, ont été effectuées; elles tiennent compte des facteurs d'exploitation et de commercialisation et des facteurs métallurgiques, économiques, juridiques, environnementaux, sociaux et gouvernementaux dont on peut présumer de façon réaliste, ainsi que des modifications apportées aux évaluations par ces facteurs. Ces évaluations démontrent qu'au moment du rapport, l'extraction pouvait être raisonnablement justifiée. Les réserves de minerai sont subdivisées par ordre croissant de confiance en réserves probables et en réserves prouvées.

Le terme *réserve de minerai probable* désigne la partie économiquement exploitable d'une ressource minérale indiquée et, dans certains cas, d'une ressource minérale mesurée. Le terme comprend les matériaux de dilution et les déductions pour pertes susceptibles de survenir quand la matière est extraite. Des évaluations appropriées, pouvant comprendre des études de faisabilité, ont été effectuées; elles tiennent compte des facteurs d'exploitation et de commercialisation et des facteurs métallurgiques, économiques, juridiques, environnementaux, sociaux et gouvernementaux dont on peut présumer de façon réaliste, ainsi que des modifications apportées aux évaluations par ces facteurs. Ces évaluations démontrent qu'au moment du rapport, l'extraction pouvait être raisonnablement justifiée.

Le terme *réserve de minerai prouvée* désigne la partie économiquement exploitable d'une ressource minérale mesurée. Le terme comprend les matériaux de dilution et les déductions pour pertes susceptibles de survenir lors de l'extraction. Des évaluations appropriées, pouvant comprendre des études de faisabilité, ont été effectuées; elles tiennent compte des facteurs d'exploitation et de commercialisation et des facteurs métallurgiques, économiques, juridiques, environnementaux, sociaux et gouvernementaux dont on peut présumer de façon réaliste, ainsi que des modifications apportées aux évaluations par ces facteurs. Ces évaluations démontrent qu'au moment du rapport, l'extraction pouvait être raisonnablement justifiée.

Le tableau ci-dessous présente les réserves de minerai de la mine Alumbreira au 31 décembre 2002 :

Réserves de minerai d'Alumbrera au 31 décembre 2002⁽¹⁾

Matériau	Catégorie	T (M)	Au (g/t)	Cu (%)	Contenu en Au (Moz)	Contenu en Cu (Mt)
Sur place	Prouvées	234	0,68	0,58	5,08	1,360
	Probables	23	0,49	0,47	0,36	0,108
	Total	257	0,65	0,57	5,44	1,468
Piles de minerai	Prouvées	111	0,41	0,36	1,46	0,400
	Probables	0	0	0	0	0
	Total	111	0,41	0,36	1,46	0,400
Total	Prouvées	345	0,59	0,51	6,54	1,760
	Probables	23	0,49	0,47	0,36	0,108
	Total	368	0,58	0,51	6,90	1,868

(1) Les réserves de minerai pour la mine Alumbrera présentées dans le tableau ci-dessus ont été préparées par MAA. Les réserves de minerai sont classées en réserves prouvées et probables suivant le code JORC.

Il n'y a actuellement aucune ressource minérale à déclarer pour la mine Alumbrera.

TRAITEMENT DES MINÉRAUX ET ESSAIS MÉTALLURGIQUES

La minéralogie économique du minerai primitif non altéré est constituée de chalcopryrite, d'or natif et de pyrite ayant une relation texturale simple. La chalcopryrite est présente dans des grains disséminés et des filonnets; il y a concordance entre les teneurs en cuivre et en or, l'or se présentant sous la forme de grains libres ou, plus souvent, sous forme d'inclusions dans la chalcopryrite. Comme il s'agit d'un gisement cupro-aurifère à porphyres classique, on s'attend à ce que le minerai réagisse à un procédé classique de flottation des sulfures pour extraire le concentré de cuivre qui contient l'or.

Comme le projet en est à sa cinquième année complète de production, un vaste éventail d'essais métallurgiques et d'expériences pratiques sont disponibles et prévus, dont des études de faisabilité initiales, des essais à l'échelle pilote et des études de procédés en laboratoire, l'optimisation de procédés en laboratoire et à l'échelle de l'usine après la mise en service, des essais de laboratoire et des études de simulation après la mise en service visant à appuyer la planification et le développement stratégiques.

Les essais métallurgiques de l'étude de faisabilité ont confirmé la susceptibilité du corps minéralisé au traitement classique du porphyre cuprifère. Bien que le programme n'ait peut-être pas été aussi systématique dans la détermination de la réaction métallurgique du corps minéralisé que dans le cas d'autres projets comparables, Micon estime que les essais ont bien tenu compte des problèmes prévus et ont permis d'établir des critères convenant à la conception des procédés. L'expérience pratique a généralement confirmé la justesse de ces critères jusqu'à présent.

MAA a décidé, en 2001, d'installer une troisième ligne de broyage et un circuit de concassage des galets afin de maintenir comme prévu la production de concentré à plus faible teneur en minerai sur la durée de vie de la mine. Selon l'expérience pratique acquise jusqu'à présent, MAA n'a pas accru la capacité du circuit de flottation ni celle d'autres secteurs.

Avec les essais de l'étude de faisabilité, les résultats d'exploitation obtenus après la mise en service et l'optimisation des procédés, il semble qu'un programme approprié et complet d'essais et d'études ait été réalisé pour soutenir l'expansion récente et le plan de la mine sur sa durée prévue.

EXTRACTION ET CONCENTRATION

Des techniques courantes d'extraction par camions et pelles sont employées à la mine à ciel ouvert, des pelles de 42 mètres cubes et des camions de transport de 220 tonnes servant à déplacer le minerai et les résidus miniers. L'exploitation de la mine se fait par gradins de 17 mètres, au moyen d'un contre-perçage de 2 mètres, qui conviennent à la dimension du matériel nécessaire pour atteindre le taux de production prévu.

Les réserves minérales actuelles ont un faible ratio déchets-minerai, soit de 1,8 pour 1. L'exploitation de la mine se fait à une teneur limite élevée qui, sur la durée de vie de la mine, baisse pour passer à la teneur limite économique. Cette pratique exige l'empilement d'une certaine partie du minerai pour qu'elle soit traitée ultérieurement. La teneur moyenne des réserves est de 0,51 % de cuivre et de 0,58 gramme d'or par tonne.

Au cours de l'exercice 2002, le taux d'extraction a légèrement dépassé 300 000 tonnes par jour, pour un total d'environ 112 millions de tonnes de matériaux extraits, soit approximativement 39 millions de tonnes de minerai et 73 millions de tonnes de résidus. L'extraction de matériaux devrait augmenter pour passer en moyenne à 355 000 tonnes par jour, ce qui représente environ 130 millions de tonnes par an, pour les exercices 2004 à 2007. Après 2007, le décapage de résidus diminuera considérablement.

MAA emploie environ 800 employés permanents et 400 entrepreneurs, dont environ 500 employés et 200 entrepreneurs qui travaillent au service d'exploitation minière. L'Argentine est un pays au taux de syndicalisation élevé, où se trouvent des syndicats sectoriels et qui compte des conventions collectives très normatives. MAA a collaboré étroitement avec les représentants du syndicat et du ministère du Travail de l'Argentine pour négocier une première convention collective avec un seul syndicat. Cette convention a été renégociée la deuxième année, ce qui a mené à la conclusion d'une convention collective de quatre ans novatrice et souple, qui a été renouvelée en 2003 pour une autre période de quatre ans.

L'usine initiale utilise un circuit classique de flottation du cuivre porphyrique, muni de matériel éprouvé à grande échelle. L'usine fabrique deux produits, un concentré par flottation du cuivre contenant la majeure partie de l'or et des lingots d'or argentifère à partir d'une extraction gravitaire d'or libre à gros grains. La capacité initiale de traitement du projet était de 80 000 tonnes par jour et comptait un taux d'utilisation de 94 %, ce qui équivaut à 29,2 millions de tonnes par an. Des dispositions ont été prises pour porter cette quantité à 100 000 tonnes par jour au moyen de l'ajout d'une troisième ligne de broyage, afin de maintenir la production de métaux malgré la diminution de la teneur du minerai.

MAA a porté la capacité de l'usine initiale à environ 100 000 tonnes par jour au moyen de l'ajout du troisième circuit de broyage, tout en utilisant un matériel plus petit que celui qui était déjà installé. L'agrandissement a aussi comporté un circuit de broyage à galets pour traiter le matériau de taille critique provenant des broyeurs semi-autogènes, dont environ 1 à 1,5 million de tonnes, à 0,4 % de cuivre, avait déjà été accumulé. Le taux d'utilisation prévu pour 2003 est fixé à 93 % et passera à 94 % en 2007.

MAA prévoit que les broyeurs à boulets limiteront le débit après l'expansion du circuit, notamment dans le cas du minerai plus mou. Bien que le circuit de flottation-nettoyage représente une contrainte à l'alimentation en métaux, ce ne sera pas un problème, sauf dans le cas du minerai le plus mou à forte teneur, étant donné que le minerai à faible teneur compensera le débit accru. MAA n'a pas repéré d'autres secteurs qui exigent d'être agrandis, bien qu'elle reconnaisse la nécessité d'accroître le taux d'utilisation de la plupart des secteurs.

Le minerai extrait est broyé dans un concasseur giratoire de 1540 millimètres sur 2 770 millimètres. Le minerai concassé est acheminé par convoyeur sur 1,7 kilomètre vers une aire de stockage d'une capacité utile de 80 000 tonnes. Le minerai est prélevé du stock par des distributeurs à palettes métalliques pour être acheminé sur des convoyeurs alimentant trois circuits de broyage parallèles. Les deux lignes de broyage d'origine sont constituées chacune d'un broyeur semi-autogène de 11 mètres de diamètre et de 5,14 mètres de longueur et de deux broyeurs à boulets de 6,1 mètres de diamètre et de 9,34 mètres de longueur fonctionnant dans un circuit fermé pourvu d'hydrocyclones. La troisième ligne de broyage, mise en service en août 2002, comprend un broyeur semi-autogène de 8,53 mètres de diamètre et de 4,27 mètres de longueur et un broyeur à boulets de 5,03 mètres de diamètre et de 8,84 mètres de longueur, les deux étant des appareils d'occasion réusinés. La pratique

courante a été de retirer et d'empiler les galets d'une granulométrie inférieure à 35 millimètres de la chambre de décharge du broyeur semi-autogène quand on traitait du minerai dur à un débit moindre. En août 2002, on a mis en service un circuit de concassage des galets empilés et des galets nouvellement générés, selon les besoins. Les galets sont acheminés par un réservoir intermédiaire dans un concasseur fonctionnant en circuit ouvert et les galets concassés sont acheminés par un réservoir intermédiaire vers les trois convoyeurs d'alimentation du broyeur semi-autogène.

Le minerai déchargé des broyeurs semi-autogènes et à boulets est acheminé par pompage vers un groupe d'hydrocyclones, soit un groupe pour chaque broyeur à boulets. La sous-verse des hydrocyclones se décharge vers l'alimentation du broyeur à boulets, dont une petite partie est détournée par deux concentrateurs centrifuges par gravité pour chaque groupe, afin d'en extraire l'or libre à gros grains. La surverse des hydrocyclones passant à 80 % à 150 microns est acheminée par gravité vers le circuit de flottation. Le concentré obtenu par gravité est transféré dans un atelier sécuritaire d'affinage de l'or, où il est lavé et fondu en lingots avec des fondants.

Après avoir été conditionnée par des réactifs, la surverse des hydrocyclones passe dans un circuit de flottation-dégrossissage constitué de 32 100 mètres cubes de cellules de flottation mécanique. MAA a conclu que la capacité des cellules de dégrossissage est suffisante pour faire face au débit accru. Le concentré issu du dégrossissage est broyé à nouveau dans un ou deux broyeurs à boulets de 5,0 mètres de diamètre et de 7,32 mètres de longueur, dans un circuit fermé pourvu d'hydrocyclones et de concentrateurs centrifuges par gravité pour accroître l'extraction d'or libre. Le concentré de dégrossissage rebroyé passe dans une section de flottation-nettoyage, constituée de 14 cellules de flottation pneumatique disposées pour un lavage en deux temps et d'une cellule d'épuisement et de nettoyage, le tout en circuit fermé. Le concentré issu de la deuxième étape du lavage représente le produit final et les résidus miniers de la cellule d'épuisement et de nettoyage sont renvoyés dans le circuit de dégrossissage même si, selon la façon dont elles ont été mises en service, ces cellules fonctionnaient en circuit ouvert pour produire les résidus finaux.

La teneur en solides du concentré final est portée à 63 % dans deux épaisseurs de 0,30 mètre de diamètre, le concentré étant stocké dans des réservoirs intermédiaires avant d'être envoyé par pompage dans une canalisation de 175 millimètres de diamètre et de 316 kilomètres de longueur vers la station de filtration de MAA, située près de Tucumán. Les pompes volumétriques de la mine et deux stations relais élèvent le concentré à une hauteur suffisamment élevée pour qu'il circule par gravité sur 150 kilomètres jusqu'à la station de filtration. À cette station, le concentré est stocké dans des réservoirs intermédiaires et épaissi avant de passer dans trois filtres-presses à bande continue de 120 mètres cubes, qui ramènent sa teneur en eau à 7,5 %. Les filtres se déchargent dans un entrepôt, où une chargeuse à benne frontale récupère le gâteau de filtration pour le transporter par rail sur 830 kilomètres jusqu'au port situé près de Rosario.

Les résidus miniers de l'atelier de traitement circulent dans une canalisation à écoulement libre sur 8,5 kilomètres jusqu'à une digue centrale artificielle, construite en travers du canyon Vis Vis. La répartition des résidus se fait par contrôle du débit le long de la face amont de la digue. L'eau surnageante est renvoyée par pompage à l'atelier de traitement et les eaux de ruissellement sont recueillies en aval de la digue pour y être renvoyées par pompage. La digue est aménagée avec la roche résiduelle, son âme étant constituée de matières choisies, et restera un important coût en capital tout au long de la vie de la mine. MAA a retenu les services de Knight Piesold comme conseiller pour la gestion de la digue à stériles et le contrôle de la qualité de l'ouvrage.

MARCHÉS ET CONTRATS DE VENTE

MAA a pour objectif de vendre de 90 % à 95 % de son concentré aux termes de contrats cadres, le reste devant être offert sur le marché au comptant. On devrait ainsi réduire les charges moyennes annuelles de traitement et d'affinage et jouir à court terme d'une souplesse de production, de vente et de revenu par rapport au budget.

La vente et la commercialisation se font à partir des installations portuaires avec un conseiller spécialisé dont les services sont retenus pour des contrats annuels visant plus de 30 000 tonnes. Les services de MIM Japan ont été retenus aux termes d'une convention d'agence commerciale négociée pour des contrats annuels en Extrême-Orient et sa connaissance du marché en général dans cette région.

En mai 2002, MAA a déclaré avoir conclu treize contrats cadres pour la vente de son concentré, dont trois avec des courtiers et trois autres contrats à long terme (deux courtiers et un fondeur), dans le but de répondre à la production accrue prévue par le plan de la mine. L'engagement annuel le plus bas est de 10 000 à 40 000 tonnes et le plus important, de 100 000 tonnes. La date d'expiration d'un contrat qui est la plus rapprochée est le 31 décembre 2003 et la plus éloignée, le 30 septembre 2008. Les fonderies sont situées en Europe, en Inde, en Extrême-Orient, au Canada et au Brésil.

INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Obtention des permis

Le principal permis environnemental est le rapport d'impact environnemental initial (le *RIE*), qui a été dressé conformément aux lignes directrices de 1988 de la Banque mondiale et approuvé en 1997 dans le cadre du processus d'approbation du projet. Aux termes de la convention UTE, il incombe à MAA d'honorer les engagements pris dans le RIE et d'acquitter le coût de restauration des lieux et de fermeture. À l'heure actuelle, MAA ne viole aucun engagement important. Le RIE doit être mis à jour tous les semestres sous la forme de deux rapports distincts à faire approuver par les autorités provinciales de Tucumán et de Catamarca. Micon croit savoir que la mise à jour du RIE de 2001 a été reçue et acceptée par les autorités provinciales. D'autres contrôles environnementaux prévus par la loi comprennent le permis d'exploitation hydraulique lié à l'approvisionnement en eau douce à partir de Campo Arenal (Catamarca) et le permis de rejet de la station de filtration (Tucumán).

Outre les contrôles directs prévus par la loi, la convention UTE exige la consultation de YMAD sur des questions stratégiques comme la fermeture et l'impact sur la gestion de l'environnement.

Des vérificateurs indépendants ont été retenus pour examiner les principales questions liées à l'environnement comme la conception, la construction et la gestion de l'installation de stockage des résidus miniers. Par l'intermédiaire de MIM et des autres actionnaires, MAA procède à des vérifications régulières de ses programmes environnementaux pour s'assurer que les normes de l'entreprise et de la collectivité et celles prévues par la loi ont été identifiées convenablement et sont respectées.

Conformité

Aux termes de la convention UTE, les engagements pris dans le RIE incombent à MAA. Pour donner suite à ces engagements, MAA procède actuellement à la mise en place d'un système de gestion de l'environnement révisé. Diverses mesures ont été prises et sont en cours pour assurer la conformité, comme en témoigne la surveillance régulière de la qualité de l'air et de l'eau par rapport aux niveaux naturels.

L'engagement de ne faire aucun rejet, qui est mis en œuvre par l'interception et le renvoi par pompage des eaux de surface et des eaux souterraines près de la surface en aval de l'installation de stockage des résidus miniers, revêt une importance particulière. Malgré les efforts de conception, un panache d'eau de ruissellement s'est formé dans les eaux souterraines naturelles en aval de l'installation, bien qu'il se trouve dans la concession de MAA, du fait de la géologie structurale complexe de la région. Une série de puits de refoulement par pompage ont été aménagés pour capter les eaux de ruissellement, caractérisées par des taux élevés de calcium et de sulfates dissous. Les puits de refoulement par pompage augmenteront au cours de la durée de vie de la mine afin de contenir le panache à l'intérieur de la concession, et des puits de surveillance seront aménagés pour la rivière Vis

Vis. Selon le dernier modèle des eaux souterraines, il faudra faire fonctionner le dispositif de refoulement par pompage plusieurs années après la fermeture de la mine.

L'autre gros risque potentiel pour l'environnement est la canalisation de concentré. Cette canalisation traverse des régions montagneuses, d'importants cours d'eau ainsi que des régions à forte pluviosité et des régions où se pratique l'agriculture. Toute rupture de la canalisation pose un risque pour l'environnement du fait du déversement du concentré. Subséquemment, des ouvrages d'endiguement et de protection des passages de cours d'eau ont été mis en place, et continuent de l'être, pour réduire au minimum le risque de bris et de déversement. En outre, un programme d'inspection géotechnique a été mis en œuvre pour surveiller les régions susceptibles d'être touchées par un glissement de terrain et une surveillance physique du tracé de la canalisation est effectuée régulièrement.

Remise en état des lieux et fermeture

Même si les immobilisations corporelles du projet sont rétrocedées à YMAD à la fin de la production commerciale, MAA est légalement responsable des coûts de remise en état des lieux et de fermeture en sa qualité d'exploitant de la mine Alumbrera. MAA s'est engagée à stabiliser les résidus miniers et la roche stérile afin d'éviter la production éventuelle d'acide et la pollution de l'eau et, à cette fin, elle procède à une remise en état progressive des lieux à l'installation de stockage des résidus miniers et aux haldes de roche stérile. Parmi les autres activités, on compte les mesures correctives appliquées au terrain contaminé, l'enlèvement et la stabilisation du matériau routier susceptible de produire de l'acide, la prise en charge de la sécurité de la mine et la fermeture de l'infrastructure. L'obligation ultime consiste en bout de ligne à reconfigurer le terrain de manière à ce que la présence de MAA ne soit pas nécessaire après la fermeture.

MAA a dressé un plan provisoire de fermeture de la mine à la suite des engagements pris dans le RIE et pour répondre aux exigences des actionnaires existants qui sont signataires de l'Australian Minerals Council Code for Environmental Management. La planification de la fermeture par MAA est un processus continu qui se raffine au fur et à mesure que les plans d'exploitation sont révisés et que les données d'exploitation et de contrôle sont évaluées. Les frais de fermeture sont révisés tous les ans.

La restauration en cours est reconnue comme faisant partie des activités régulières et les coûts s'y rapportant sont inclus dans le plan financier du projet. Des essais sont en train d'être réalisés afin d'obtenir des renseignements concernant le risque de production d'acide par les déchets et des essais initiaux de recouvrement des matériaux ont été réalisés. La restauration progressive a débuté en 2002.

Dépôt d'un cautionnement

MAA constitue des provisions pour la remise en état des lieux et la fermeture de la mine dans son plan de mine de 2002 et ses états financiers. Toutefois, elle n'est pas tenue de déposer un cautionnement dans le cadre de ses obligations au titre de la remise en état et de la fermeture et aucune provision en espèces n'est constituée.

Coûts en capital

La mine Alumbrera a été mise en service en 1998 après des frais d'investissement d'environ 1,233 milliard de dollars américains pour sa réalisation. Après des dépenses en immobilisations supplémentaires d'environ 79 millions de dollars américains en 1999, on a depuis continué d'injecter annuellement des capitaux dans le projet et son maintien à raison d'environ 26 millions de dollars américains par exercice.

Environ 29 millions de dollars américains, 18 millions de dollars américains et 30 millions de dollars américains ont été dépensés pendant les exercices 2000, 2001 et 2002, respectivement, une somme supplémentaire de 29 millions de dollars américains devant être dépensée au cours de l'exercice 2003.

À la fin mars 2003, environ 12,3 millions de dollars américains de la somme totale prévue pour l'exercice 2003 avaient été dépensés.

Dépenses en immobilisations prévues pour les exercices 2003 à 2013

Le tableau suivant fait état des dépenses en immobilisations estimatives figurant dans les estimations des flux de trésorerie annuels futurs de Micon.

Dépenses en immobilisations prévues pour les exercices 2003 à 2013

Poste	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
(en millions de dollars US)											
Exploration minière	13,6	10,3	4,8	4,8	4,2	5,1	1,7	2,1	-	-	46,6
Digues à déchets	2,8	2,8	2,4	2,4	2,4	2,3	2,3	2,2	2,2	0,1	21,9
Concentrateur	3,3	2,6	1,8	1,8	1,6	2,1	1,3	1,4	2,1	1,8	19,8
Administration	0,29	0,28	0,32	0,32	0,14	0,3	0,13	0,15	0,05	-	2,0
Station de filtration, rail et port	0,69	0,22	0,19	0,19	0,15	0,08	0,81	0,35	0,16	0,05	2,9
Frais de fermeture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23,5	23,5
Total	20,6	16,2	9,5	9,5	8,4	9,9	6,3	6,3	4,5	25,5	116,5

FISCALITÉ

MAA est assujettie à la fois à l'impôt sur les bénéfices et à la TVA, qui est une taxe sur la valeur ajoutée applicable aux achats de biens et services au taux de 21 %. Les sociétés minières peuvent se faire rembourser la TVA intégralement et un remboursement net de 23,5 millions de dollars américains, au cours de la durée de vie de la mine, est compris dans les projections des flux de trésorerie.

Le taux d'imposition prévu par la loi qui s'applique à MAA est de 30 %, comparativement au taux d'imposition prévu par la loi pour les sociétés non minières, soit 35 %. Ce taux est protégé aux termes d'un régime de stabilité fiscale, qui prévoit aussi un traitement avantageux donnant droit à certaines déductions particulières pour les intérêts versés sur les emprunts à l'étranger.

La possibilité que des changements soient apportés au régime fiscal par suite de la crise politique, économique et sociale qui sévit actuellement en Argentine constitue un risque pour le niveau prévu des flux de trésorerie. Cependant, une imposition accrue ne devrait pas avoir un effet important sur la valeur de la propriété, étant donné le stade pleinement évolué de l'exploitation et le niveau élevé des flux de trésorerie annuels prévus.

ESTIMATIONS DE PRODUCTION ET PROJECTIONS DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'exploitation MAA devrait assurer la majeure partie de sa rentabilité par la vente de cuivre et d'or sous forme de concentré. On produit également sur place de l'or argentifère. La production provient de l'extraction du minerai de la mine Alumbrera. La totalité du minerai qu'on prévoit extraire et traiter ainsi que la production d'or et de cuivre sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Calendrier de production

Poste	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
(M \$ US)											
Minerai extrait (Mt)	36,71	36,62	36,80	36,97	37,23	37,33	37,19	37,23	37,23	17,61	350,92

Poste	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
(M \$ US)											
Teneur en Au (g/t)	0,76	0,63	0,58	0,64	0,54	0,60	0,77	0,59	0,29	0,29	0,58
Teneur en Cu (%)	0,60	0,54	0,50	0,55	0,48	0,60	0,65	0,54	0,28	0,29	0,50
Production d'Au (Koz)	649	529	483	529	442	511	684	507	203	96	483
Cu sous forme de concentré (Koz)	195	175	161	177	156	198	216	178	85	42	161

L'émetteur n'a pas coutume de rendre publiques ses projections quant à ses ventes, à ses bénéfices et à d'autres résultats futurs. Micon a préparé les projections quant aux dépenses en immobilisations, aux estimations relatives à la production et aux flux de trésorerie, ainsi que les autres projections figurant dans le présent prospectus. Ces renseignements ont été tirés du rapport Micon. Les projections quant aux dépenses en immobilisations, aux estimations relatives à la production et aux flux de trésorerie, ainsi que les autres projections ont été incluses dans le présent prospectus en fonction des exigences de la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières et n'ont pas été préparées dans le but de respecter les lignes directrices publiées par la SEC ou celles établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés ou par l'American Institute of Certified Public Accountants concernant la préparation et la présentation de l'information financière prospective.

Deloitte & Touche s.r.l. et PricewaterhouseCoopers n'ont ni examiné ni compilé l'information financière prospective contenue aux présentes. Par conséquent, Deloitte & Touche s.r.l. et PricewaterhouseCoopers n'expriment pas d'avis ni ne donnent quelque forme de garantie que ce soit à leur égard. Les rapports de Deloitte & Touche s.r.l. et de PricewaterhouseCoopers inclus dans le présent prospectus ont trait à de l'information financière historique; ils ne couvrent pas l'information financière prospective et ne devraient pas être interprétés en ce sens.

Les projections des flux de trésorerie sont subjectives à de nombreux égards et peuvent donc être interprétées et révisées périodiquement selon la situation réelle et les faits nouveaux. Bien qu'elles soient chiffrées, les projections des flux de trésorerie n'ont pas été dressées par Micon pour le compte de l'émetteur dans le cadre normal des activités et sont fonction de diverses estimations et hypothèses faites par Micon à l'égard, notamment, de la performance du secteur, de la conjoncture économique générale, du marché, des taux d'intérêt, des conditions financières, des ventes, du prix des produits vendus, des revenus et des dépenses, notamment d'exploitation, des dépenses en immobilisations et du fonds de roulement de la mine Alumbra; les projections sont également tributaires d'autres questions qui pourraient ne pas se matérialiser et sont intrinsèquement assujetties aux incertitudes et aux éventualités commerciales, économiques et concurrentielles, qui sont toutes difficiles à prévoir et dont plusieurs sont indépendantes de la volonté de l'émetteur ou de MAA. Par conséquent, rien ne garantit que les hypothèses sur lesquelles se fondent les projections des flux de trésorerie se révéleront exactes, et les résultats réels peuvent différer grandement de ceux qui sont compris dans les projections des flux de trésorerie. Pour ces raisons, et compte tenu des fondements et des hypothèses sur lesquels sont établies les projections, l'inclusion des projections des flux de trésorerie aux présentes ne doit pas être interprétée comme une indication que l'émetteur ou MAA, ou l'un quelconque des membres du même groupe ou de leurs représentants respectifs, considère cette information comme une prédiction exacte des événements futurs, et les projections des flux de trésorerie ne devraient pas être interprétées de la sorte. Aucune des personnes susmentionnées n'assume de responsabilité concernant l'exactitude ou la fiabilité des projections des flux de trésorerie, ou leur caractère raisonnable ou exhaustif. Aucune partie ni aucun membre du même groupe ou l'un quelconque de leurs représentants respectifs ne fait ou n'a fait de déclaration à

quiconque concernant l'information contenue dans les projections des flux de trésorerie et aucune de ces personnes n'entend mettre à jour ou autrement réviser les projections des flux de trésorerie pour tenir compte des circonstances existant après la date où elles ont été faites ou afin de refléter la survenance d'un événement futur, même s'il est démontré que l'une ou la totalité des hypothèses sont erronées.

Les projections globales de base des flux de trésorerie pour la mine Alumbraera sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Projections des flux de trésorerie

Exercice	Production d'or rentable ⁽¹⁾	Production de cuivre rentable ⁽¹⁾	Produit net ⁽²⁾	Frais d'exploitation totaux ⁽³⁾	Flux de trésorerie avant les impôts et le service de la dette	Flux de trésorerie après les dépenses en immobilisations et les impôts – pouvant faire l'objet d'une distribution prélevée sur les capitaux propres – quote-part de 12,5 % de l'émetteur
	(oz)	(t)	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)
2004	649 072	195 174	475 443 951	218 351 215	226 631 857	13 875 857
2005	528 749	174 692	407 761 336	216 409 807	166 643 302	12 332 538
2006	483 270	161 297	373 369 843	213 082 150	142 975 295	13 724 832
2007	529 178	176 864	409 173 936	213 277 141	177 865 316	17 298 672
2008	441 692	155 784	352 715 138	200 943 997	136 000 838	11 900 073
2009	511 088	197 758	432 121 254	184 121 143	229 168 686	20 052 260
2010	683 782	215 742	511 175 545	181 107 968	313 236 066	27 408 156
2011	506 875	177 719	403 319 966	165 456 950	223 150 616	19 525 679
2012	203 466	84 714	180 235 927	137 821 921	33 952 287	2 970 825
2013	96 097	41 487	87 149 170	74 216 925	(14 732 739)	1 174 533
Total	4 633 270	1 581 231	3 627 366 064	1 804 789 218	1 634 891 525	140 261 425

(1) Les chiffres relatifs à la production renvoient à la quantité totale de métal rentable produit.

(2) Dans l'hypothèse d'un prix constant de l'or s'établissant à 320 \$ US l'once et d'un prix du cuivre s'établissant à 0,80 \$ US la livre.

(3) Rajustement tenant compte du change et de l'implantation

Les estimations des flux de trésorerie annuels supposent que le taux d'extraction actuel d'environ 111 millions de tonnes de minerai et de résidus par an passera à environ 130 millions de tonnes par an d'ici l'exercice 2004 et qu'il se maintiendra à ce niveau pendant quatre ans, après quoi l'extraction de mort-terrain diminuera considérablement. Le minerai sera extrait de la mine jusqu'à l'exercice 2011 et pendant les deux dernières années, soit les exercices 2012 et 2013, le minerai à faible teneur, qui comprend une portion de l'inventaire des piles de minerai à long terme, sera récupéré du stock pour être traité. Sur la durée d'exploitation prévue de dix ans, les activités de MAA devraient dégager des flux de trésorerie non actualisés, compte tenu du service de la dette de premier rang, des impôts, des taxes et des sommes pouvant être distribuées aux actionnaires, d'environ 1,2 milliard de dollars américains au total, la quote-part de 12,5 % de l'émetteur à la réalisation de l'acquisition de la mine Alumbraera correspondant à environ 140 millions de dollars américains.

Des analyses de sensibilité ont été réalisées afin de mesurer les incidences, sur le projet, des changements qui pourraient survenir au chapitre des prix des métaux produits. Compte tenu du

service complet de la dette, des impôts et des taxes, les valeurs actualisées nettes de la moitié de la quote-part de 25 % de BHP des flux de trésorerie disponibles pour les actionnaires ont été estimées en fonction d'une fluctuation de $\pm 10\%$ des prix des métaux par rapport aux prix de base. Le tableau qui suit présente les résultats de ces analyses de sensibilité.

Paramètres d'entrée	Valeur actualisée nette totale (quote-part de 12,5 % de l'émetteur) (en millions de dollars US)		
Taux d'escompte (% par année)	0	10	15
Prix de base	140	89	73
Prix de base +10 %	173	110	91
Prix de base – 10 %	106	66	54

ACQUISITION D'ALUMBRERA – HONORAIRES DES CONSEILLERS FINANCIERS

En plus de la commission qui lui est versée à titre de preneur ferme à l'égard de la vente de bons de souscription spéciaux, GMP a touché des honoraires en espèces s'élevant à 900 000 \$ US pour les services qu'elle rend à titre de conseiller financier de l'émetteur dans le cadre de l'acquisition d'Alumbrera.

Conformément à un contrat de services-conseils financiers daté du 7 février 2003, Endeavour Financial Ltd. (*Endeavour Financial*), qui a aussi agi comme conseiller financier de l'émetteur dans le cadre de l'acquisition d'Alumbrera, a reçu des honoraires à ce titre s'élevant à environ 2 578 000 \$ US.

EMPLOI DU PRODUIT

Le produit net du placement privé s'est établi à 98 203 783 \$, déduction faite de la rémunération des preneurs fermes s'élevant à 5 267 620,15 \$ et des frais estimatifs liés au placement privé (notamment les frais des preneurs fermes) s'établissant à 1 881 000 \$. L'émetteur a employé et entend employer le produit net de la manière suivante :

	<u>\$ US</u>	<u>\$ CA⁽¹⁾</u>
a) Acquisition d'Alumbrera	60 260 000 \$	81 953 600 \$
b) Frais de l'acquisition d'Alumbrera, notamment les honoraires des conseillers financiers	4 465 000 \$ ⁽²⁾	6 072 400 \$
c) Remboursement de la dette	2 000 000 \$	2 720 000 \$
d) Fonds de roulement général ⁽³⁾	<u>5 484 000 \$</u>	<u>7 458 000 \$</u>
TOTAL	<u>72 209 000 \$</u>	<u>98 204 000 \$</u>

⁽¹⁾ Taux de conversion : 1,00 \$ US = 1,36 \$ CA.

⁽²⁾ Voir « Acquisition d'Alumbrera - Honoraires des conseillers financiers ».

⁽³⁾ Majoré de l'intérêt cumulé et des gains de taux de change.

MODE DE PLACEMENT

CONTRAT DE PRISE FERME, ACTE RELATIF AUX BONS DE SOUSCRIPTION SPÉCIAUX ET ACTE RELATIF AUX BONS DE SOUSCRIPTION

À la première, deuxième et troisième clôture, l'émetteur a émis et vendu un total de 810 403 101 bons de souscription spéciaux à un prix de 0,13 \$ le bon (le *prix d'émission*) conformément au contrat de prise ferme. Le prix des bons de souscription spéciaux a été établi par voie de négociation entre l'émetteur et les preneurs fermes. Les bons de souscription spéciaux ont été créés et émis aux termes de l'acte relatif aux bons de souscription spéciaux. Chaque groupe de dix bons de souscription spéciaux autorise son porteur à recevoir, sans payer de contrepartie supplémentaire, une action ordinaire et un demi-bon de souscription. Les bons de souscription spéciaux peuvent être exercés par leurs porteurs à tout moment et seront automatiquement exercés à 17 h (heure de Toronto) à la première des éventualités suivantes à survenir (qui constitue la *date d'expiration*) : a) le troisième jour ouvrable suivant la date où un visa définitif pour le présent prospectus est émis dans chaque territoire admissible; et b) le 30 septembre 2003.

Le présent prospectus est déposé dans le but de permettre le placement de 81 040 310 actions ordinaires et de 40 520 155 bons de souscription pouvant être émis à l'exercice ou à l'exercice réputé de 810 403 101 bons de souscription spéciaux. Si un visa définitif n'est pas émis pour le présent prospectus au plus tard à l'échéance relative aux visas, soit le 29 août 2003, chaque groupe de dix bons de souscription spéciaux qui n'ont pas été exercés à cette date pourra l'être par la suite pour de 1,1 action ordinaire (au lieu d'une action ordinaire) et 0,55 bon de souscription (au lieu de 0,5 bon de souscription). Le présent prospectus porte également sur le placement de ces actions ordinaires et bons de souscription supplémentaires et des actions sous-jacentes pouvant être émises à l'exercice des bons de souscription supplémentaires.

Les bons de souscription ont été créés et seront émis aux termes de l'acte relatif aux bons de souscription. Chaque bon de souscription autorisera son porteur à acheter une action sous-jacente au prix de 2,00 \$ (compte tenu du regroupement) à tout moment avant 16 h (heure de Toronto) le 29 mai 2008, après quoi les bons de souscription viendront à échéance et seront nuls et sans valeur. L'acte relatif aux bons de souscription contient des dispositions visant à protéger les porteurs de bons de souscription contre la dilution dans certaines circonstances. Aucune fraction d'action ordinaire ne sera émise à l'exercice d'un bon de souscription. Voir «Description des titres placés – Bons de souscription».

Aux termes du contrat de prise ferme, l'émetteur s'est engagé à verser aux preneurs fermes une commission en espèces de 5 % du produit brut tiré du placement privé, soit à 5 267 620,15 \$, plus l'intérêt couru. Aucune rémunération ou commission supplémentaire n'est payable aux preneurs fermes relativement à l'émission des actions ordinaires et des bons de souscription à l'exercice ou à l'exercice réputé des bons de souscription spéciaux.

Le contrat de prise ferme prévoit que l'émetteur indemniserait les preneurs fermes et leurs administrateurs, dirigeants, employés et mandataires contre certaines obligations et dépenses, ou contribuerait aux paiements que les preneurs fermes pourraient devoir effectuer à l'égard de celles-ci.

CONDITIONS DE LIBÉRATION DES TITRES ENTIÉRCÉS APPLICABLES AU PRODUIT ENTIÉRCÉ

Aux termes des conditions de l'acte relatif aux bons de souscription spéciaux, le produit tiré du placement privé totalisant 65 millions de dollars américains et 14 921 903,10 \$ (le *produit entiercé*) a été déposé en mains tierces auprès du fiduciaire aux clôtures du placement privé et a été placé dans des obligations à court terme du gouvernement du Canada. Le produit entiercé, ainsi que l'intérêt cumulé sur celui-ci, a été libéré en faveur de l'émetteur et de GMP pour le compte des preneurs fermes conformément aux conditions de l'acte relatif aux bons de souscription spéciaux le 24 juin 2003 lorsque les conditions de libération des titres entiercés ont été remplies de la façon prévue dans l'acte relatif aux bons de souscription spéciaux.

La TSX a approuvé conditionnellement l'inscription à sa cote des actions ordinaires et des actions sous-jacentes pouvant être émises à l'exercice des bons de souscription et a conditionnellement approuvé l'inscription à sa cote des bons de souscription. L'inscription à la cote de la TSX est conditionnelle à ce que l'émetteur remplisse toutes les exigences de la TSX et, dans le cas de l'inscription des bons de souscription, au placement des bons de souscription à un nombre minimal de porteurs de titres du public.

Le présent prospectus porte également sur le placement de l'option de conversion et du bon de souscription visant les frais de prolongation pouvant être émis à la levée de l'option à Endeavour Mining. L'option de conversion permet à Endeavour Mining de convertir le capital impayé aux termes de la facilité de crédit en actions ordinaires. Si l'émetteur choisit de prolonger la durée de la facilité de crédit, des frais de prolongation de 150 000 \$ US seront payables à Endeavour Mining, ces frais étant payables, au gré de l'émetteur, en espèces, en espèces et en actions ordinaires ou encore en actions ordinaires seulement. Si l'émetteur choisit de payer les frais de prolongation par l'émission d'actions ordinaires, il peut le faire en invoquant la disposition relative à l'exercice réputé du bon de souscription visant les frais de prolongation puis en émettant le nombre en question d'actions ordinaires au cours du moment aux termes de la facilité de crédit. Voir « Développement général des activités – Acquisitions et aliénations importantes de propriétés ».

Lois sur les valeurs mobilières des États-Unis

Les actions ordinaires et les bons de souscription n'ont pas été ni ne seront enregistrés aux termes de la Securities Act ou aux termes des lois sur les valeurs mobilières de tout État des États-Unis. Sous réserve d'une exemption d'enregistrement aux termes de la Securities Act et des lois sur les valeurs mobilières d'États applicables des États-Unis, ces actions ordinaires et bons de souscription ne peuvent être offerts ni vendus ou revendus, ni ne peuvent être exercés (dans le cas de bons de souscription) aux États-Unis ou à une personne des États-Unis.

ACHATS PAR LES PRENEURS FERMES

Les preneurs fermes suivants ont acheté des bons de souscription spéciaux à titre de capital à des fins de placement :

Nom du preneur ferme	Nombre de bons de souscription spéciaux
McFarlane Gordon Inc.	203 847
Salman Partners Inc.	200 000
Canaccord Capital (Europe)	226 923

CERTAINES INCIDENCES FISCALES FÉDÉRALES CANADIENNES

De l'avis de Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l., conseiller juridique canadien de l'émetteur, et de Cassels Brock & Blackwell s.r.l., conseiller juridique canadien des preneurs fermes, le texte qui suit résume, en général, les principales incidences fiscales fédérales canadiennes généralement applicables aux personnes qui font l'acquisition d'actions ordinaires et de bons de souscription à l'exercice ou à l'exercice réputé de bons de souscription spéciaux. Le présent résumé s'applique uniquement aux porteurs de bons de souscription spéciaux qui, aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la *Loi de l'impôt*) et à tout moment pertinent, transigent sans lien de dépendance avec l'émetteur, ne sont pas affiliés à l'émetteur et détiennent, à titre d'immobilisations, leurs bons de souscription spéciaux et détiendront, à titre d'immobilisations, les actions ordinaires et bons de souscription acquis à l'exercice des bons de souscription spéciaux et les actions ordinaires acquises à l'exercice des bons de souscription. Les bons de souscription spéciaux, les actions ordinaires et les bons de souscription seront généralement considérés comme des immobilisations pour un porteur, sauf s'il détient ces

titres dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise ou s'il les a acquis dans le cadre d'une ou de plusieurs opérations considérées comme un risque à caractère commercial. Certains porteurs dont les actions ordinaires pourraient ne pas être autrement admissibles à titre d'immobilisations peuvent être autorisés à faire le choix irrévocable prévu au paragraphe 39(4) de la Loi de l'impôt par lequel les actions ordinaires et tous les *titres canadiens* (au sens de la Loi de l'impôt) appartenant à ce porteur au cours de l'année d'imposition où le choix a été fait et de toutes les années d'imposition subséquentes sont réputés être des immobilisations. Le présent résumé ne s'applique pas à un porteur qui est une *institution financière* au sens du paragraphe 142.2(1) de la Loi de l'impôt.

Le présent résumé repose sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et de ses règlements d'application (les *règlements*), sur les dispositions précises visant à modifier la Loi de l'impôt ou les règlements qui ont été annoncées publiquement par le ministre des Finances ou en son nom avant la date des présentes (les *modifications proposées*) et sur l'interprétation donnée par les conseillers juridiques aux pratiques administratives publiées par l'Agence des douanes et du revenu du Canada (l'ADRC) avant la date des présentes. Le présent résumé ne tient pas par ailleurs compte, ni ne prévoit de modifications du droit, que ce soit par voie de décision ou de mesure judiciaire, gouvernementale ou législative ou de modifications des pratiques administratives de l'ADRC. De même, le présent résumé ne tient pas compte des lois de l'impôt sur le revenu provinciales, territoriales ou étrangères ni des incidences fiscales découlant de ces lois, qui pourraient être différentes des incidences fiscales fédérales canadiennes résumées aux présentes.

Le présent résumé est de nature générale seulement; il ne décrit pas toutes les incidences fiscales fédérales canadiennes possibles et ne saurait constituer un avis juridique ou fiscal à un porteur de bons de souscription spéciaux, d'actions ordinaires ou de bons de souscription, ni ne devrait être interprété comme tel. Par conséquent, ces personnes devraient consulter leurs conseillers fiscaux pour connaître les incidences qui s'appliquent à leur situation particulière.

RÉSIDENTS DU CANADA

La partie qui suit s'applique généralement à un porteur de bons de souscription spéciaux qui, aux fins de la Loi de l'impôt et à tout moment pertinent, est ou est réputé être un résident du Canada (un *porteur canadien*).

Exercice de bons de souscription spéciaux

Aucun gain ne sera réalisé ni aucune perte ne sera subie par un porteur canadien à l'exercice d'un bon de souscription spécial.

Le prix global pour un porteur canadien des actions ordinaires et des bons de souscription acquis à l'exercice ou à l'exercice réputé des bons de souscription spéciaux correspondra au prix de base rajusté pour le porteur canadien de ces bons de souscription spéciaux à l'exercice. Les porteurs canadiens qui exercent dix bons de souscription spéciaux devront répartir le prix global des dix bons de souscription spéciaux entre l'action ordinaire et le demi-bon de souscription acquis à l'exercice ou à l'exercice réputé des dix bons de souscription spéciaux sur une base raisonnable afin d'établir leurs prix respectifs aux fins de la Loi de l'impôt. L'émetteur a avisé son conseiller juridique qu'il est d'avis qu'une attribution raisonnable du coût de 1,30 \$ de dix bons de souscription spéciaux serait de 1,20 \$ l'action ordinaire et de 0,10 \$ le demi-bon de souscription acquis à l'exercice des dix bons de souscription spéciaux. L'émetteur a avisé son conseiller juridique qu'il est d'avis que cette attribution est raisonnable; toutefois, cette dernière ne lie pas l'ADRC. Le prix de base rajusté pour un porteur canadien d'une action ordinaire acquise à l'exercice ou à l'exercice réputé de bons de souscription spéciaux sera établi en calculant la moyenne du prix de cette action ordinaire et du prix de base rajusté (établi immédiatement avant l'exercice des bons de souscription spéciaux) de toutes les autres actions ordinaires détenues par le porteur canadien à titre d'immobilisations au moment de l'exercice des bons de souscription spéciaux.

Exercice ou échéance de bons de souscription

Aucun gain ne sera réalisé ni aucune perte ne sera subie par un porteur canadien à l'exercice ou à l'exercice réputé d'un bon de souscription. Le prix pour un porteur canadien d'une action ordinaire acquise à l'exercice d'un bon de souscription correspondra à la somme du prix de base rajusté pour le porteur canadien du bon de souscription exercé et du prix d'exercice du bon de souscription. Le prix de base rajusté d'un bon de souscription à tout moment sera établi en calculant la moyenne du prix du bon de souscription pour un porteur canadien et du prix de base rajusté de tous les autres bons de souscription détenus par le porteur canadien à ce moment. Il faut établir la moyenne du prix de base rajusté pour un porteur canadien d'une action ordinaire acquise à l'exercice d'un bon de souscription avec le prix de base rajusté (établi immédiatement avant l'exercice du bon de souscription) de toutes les autres actions ordinaires détenues par le porteur canadien à titre d'immobilisations au moment de l'exercice du bon de souscription.

L'échéance d'un bon de souscription non exercé entraînera généralement une perte en capital égale au prix de base rajusté pour un porteur canadien du bon de souscription échoué.

Dividendes

Dans le cas d'un porteur canadien qui est un particulier, les dividendes reçus ou réputés reçus sur les actions ordinaires seront compris dans le calcul du revenu du porteur canadien et seront assujettis aux règles de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes qui s'appliquent habituellement aux dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables.

Dans le cas d'un porteur canadien qui est une société, les dividendes reçus ou réputés reçus sur les actions ordinaires seront compris dans le calcul du revenu de la société et seront généralement déductibles dans le calcul de son revenu imposable.

Un porteur canadien qui est une *société fermée* (au sens de la Loi de l'impôt) ou une autre société résidant au Canada et contrôlée ou réputée contrôlée par un particulier ou par un groupe relié de particuliers ou au profit de ceux-ci seront généralement tenus, aux termes de la partie IV de la Loi de l'impôt, de payer un impôt remboursable de 33 % sur les dividendes reçus ou réputés reçus sur les actions ordinaires, dans la mesure où ces dividendes sont déductibles dans le calcul du revenu imposable du porteur canadien.

Disposition d'une action ordinaire ou d'un bon de souscription

La disposition ou disposition réputée d'une action ordinaire ou d'un bon de souscription par un porteur canadien (autre qu'une disposition d'un bon de souscription à son exercice ou à son échéance) entraînera un gain en capital (ou une perte en capital) correspondant au montant duquel le produit de la disposition réel ou réputé de l'action ordinaire ou du bon de souscription, selon le cas, déduction faite des frais de disposition raisonnables, est supérieur (ou inférieur) au prix de base rajusté de l'action ordinaire ou du bon de souscription, selon le cas, pour le porteur canadien à ce moment.

La moitié d'un gain en capital (le *gain en capital imposable*) réalisé par un porteur canadien sera compris dans le revenu du porteur canadien pour l'année de disposition. La moitié d'une perte en capital (la *perte en capital admissible*) subie peut être déduite par le porteur canadien des gains en capital imposables pour l'année de disposition. Si les pertes en capital admissibles excèdent les gains en capital imposables du porteur canadien pour l'année de disposition, l'excédent peut être reporté rétrospectivement sur les trois années d'imposition précédentes ou prospectivement de façon indéfinie et déduit des gains en capital nets imposables pour les autres années dans la mesure et les circonstances prévues dans la Loi de l'impôt.

Les gains en capital réalisés par un particulier ou une fiducie, autre que certaines fiducies désignées, peuvent entraîner un impôt minimum de remplacement aux termes de la Loi de l'impôt. Un porteur

canadien qui est une société privée sous contrôle canadien peut être tenu de payer un impôt remboursable supplémentaire de 6 % sur les gains en capital imposables.

Si le porteur canadien est une société, une perte en capital découlant de la disposition ou de la disposition réputée d'une action ordinaire peut être réduite par les dividendes reçus ou réputés reçus sur l'action dans la mesure et les circonstances prévues dans la Loi de l'impôt. Des règles semblables peuvent s'appliquer si une société est un membre d'une société de personnes ou un bénéficiaire d'une fiducie qui est propriétaire d'actions ordinaires ou si une fiducie ou une société de personnes de laquelle une société est bénéficiaire ou membre est un membre d'une société de personnes ou un bénéficiaire d'une fiducie qui est propriétaire de telles actions.

Admissibilité aux fins de placement

Les actions ordinaires et les bons de souscription constitueront des placements admissibles aux termes de la Loi de l'impôt et de ses règlements d'application pour les fiducies régies par des régimes enregistrés d'épargne-retraite (*REER*), des fonds enregistrés de revenus de retraite (*FERR*), des régimes de participation différée aux bénéfices (*RPDB*) et des régimes enregistrés d'épargne-études (*REEE*), pourvu que les actions ordinaires soient inscrites à la cote d'une bourse de valeurs visée par règlement (ce qui comprend actuellement la TSX).

Conformément au certificat d'un dirigeant fourni par l'émetteur, les actions ordinaires et les bons de souscription ainsi que les actions ordinaires acquises à l'exercice des bons de souscription ne constitueront pas, en date du présent prospectus, un *bien étranger* pour les REER, FERR et RPDB et pour certaines autres personnes auxquelles la partie XI de la Loi de l'impôt s'applique.

Placements admissibles et biens étrangers

En date des présentes, les actions ordinaires et les bons de souscription constituent un placement admissible aux termes de la Loi de l'impôt pour les fiducies régies par des régimes enregistrés d'épargne-retraite, des régimes de participation différée aux bénéfices, des fonds enregistrés de revenus de retraite et des régimes enregistrés d'épargne-études et ne constituent pas un *bien étranger* pour l'application de la partie XI de la Loi de l'impôt.

NON-RÉSIDENTS DU CANADA

La partie qui suit s'applique généralement à un porteur de bons de souscription spéciaux qui, aux fins de la Loi de l'impôt et à tout moment pertinent, n'est pas ni n'est réputé être un résident du Canada, n'utilise ni ne détient et n'est pas réputé utiliser ou détenir aux termes de la Loi de l'impôt des actions ordinaires ou des bons de souscription dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise au Canada (un *porteur non résident*). De plus, le présent résumé ne s'applique pas à un assureur exploitant une entreprise d'assurance au Canada et ailleurs.

Exercice des bons de souscription spéciaux – Exercice ou échéance de bons de souscription

Les incidences fiscales fédérales canadiennes pour un porteur non résident de l'exercice de bons de souscription spéciaux ou de l'exercice ou de l'échéance de bons de souscription sont généralement les mêmes que celles décrites ci-dessus aux rubriques «Résidents du Canada – Exercice de bons de souscription spéciaux» et « Résidents du Canada – Exercice ou échéance de bons de souscription ».

Dividendes

Les dividendes sur des actions ordinaires payés ou crédités à un porteur non résident seront assujettis à une retenue d'impôt des non-résidents de 25 % aux termes de la Loi de l'impôt, bien que ce pourcentage puisse être réduit aux termes d'une convention fiscale applicable.

Disposition d'actions ordinaires ou de bons de souscription

Un porteur non résident ne sera pas assujéti à l'impôt aux termes de la Loi de l'impôt à l'égard des gains réalisés à la disposition d'une action ordinaire ou d'un bon de souscription, sauf si ces titres

constituent un *bien canadien imposable* (au sens de la Loi de l'impôt) pour le porteur non résident au moment de la disposition et si le porteur non résident n'est pas par ailleurs autorisé à un allègement aux termes d'une convention fiscale applicable. En général, des actions ordinaires et des bons de souscription ne constitueront pas un bien canadien imposable d'un porteur non résident à un moment donné, pourvu que les actions ordinaires soient inscrites à la cote d'une bourse de valeurs visée par règlement (ce qui comprend la TSX) et que le porteur non résident, que ce soit seul ou conjointement avec des personnes avec lesquelles il a un lien de dépendance, ou ces dernières n'aient pas été propriétaires d'au moins 25 % des actions émises d'une catégorie ou d'une série du capital de l'émetteur, à tout moment au cours des cinq ans précédant immédiatement le moment donné.

Lorsque des actions ordinaires ou des bons de souscription constituent un *bien canadien imposable* d'un porteur non résident, les incidences fiscales fédérales canadiennes pour un porteur non résident de la disposition d'actions ordinaires ou de bons de souscription sont généralement les mêmes que celles décrites ci-dessus à la rubrique « Résidents du Canada – Disposition d'une action ordinaire ou d'un bon de souscription », sous réserve d'un allègement dont pourrait se prévaloir le porteur non résident aux termes d'une convention fiscale applicable.

CERTAINES INCIDENCES FISCALES AMÉRICAINES

Le texte qui suit décrit de façon générale les incidences fiscales fédérales américaines importantes de l'acquisition, de la propriété et de la disposition de bons de souscription spéciaux, de bons de souscription et d'actions ordinaires et d'actions sous-jacentes acquises à leur exercice ou à leur exercice réputé, selon le cas. Aux fins de l'exposé qui suit, l'expression *actions ordinaires* comprend les actions ordinaires et les actions sous-jacentes. Le texte qui suit est fondé sur les dispositions de l'*Internal Revenue Code of 1986* des États-Unis, en sa version modifiée (le *Code*), les règlements du *Treasury* promulgués ou proposés aux termes du Code, les règlements et les décisions de l'*Internal Revenue Service (IRS)* et les décisions judiciaires actuellement en vigueur, qui sont tous susceptibles d'être modifiés, peut-être avec effet rétroactif.

Le présent résumé n'aborde pas tous les aspects de l'impôt sur le revenu fédéral américain qui peuvent être pertinents pour les porteurs à la lumière de leur situation particulière ni n'aborde les incidences fiscales fédérales américaines pour les porteurs qui sont assujettis à des règles spéciales aux termes des lois fiscales fédérales des États-Unis, notamment (i) les courtiers ou négociateurs en valeurs mobilières ou en devises; (ii) les institutions financières; (iii) les investisseurs dans des entités de transfert; (iv) les organismes exonérés d'impôt ou les régimes de retraite admissibles; (v) les compagnies d'assurance; (vi) les personnes détenant des bons de souscription spéciaux, des actions ordinaires ou des bons de souscription dans le cadre d'une opération de couverture, de conversion ou de vente constructive, d'une opération sur double option ou d'une autre opération de gestion des risques; (vii) les porteurs qui ont acquis leurs bons de souscription spéciaux, actions ordinaires ou bons de souscription au moyen de la levée d'options d'achat d'actions à l'intention des employés ou par ailleurs à titre de rémunération; (viii) les personnes dont la *monnaie d'exploitation* n'est pas le dollar américain; (ix) les porteurs qui sont propriétaires, directement, indirectement ou implicitement de 10 % ou plus, d'après les droits de vote ou la valeur, des actions de l'émetteur; et (x) les porteurs qui détiennent leurs bons de souscription spéciaux, actions ordinaires ou bons de souscription autrement qu'à titre d'immobilisations. En outre, le présent résumé n'aborde pas l'impôt minimum de remplacement ni ne tient compte des lois fiscales étatiques, locales ou non américaines.

On recommande fortement aux porteurs et aux porteurs éventuels de consulter leurs conseillers fiscaux à l'égard des incidences fiscales fédérales américaines de l'acquisition, de la propriété et de la disposition d'actions ordinaires et de bons de souscription acquis à l'exercice ou à l'exercice réputé de bons de souscription spéciaux à la lumière de leur situation particulière ainsi qu'à l'égard de l'effet des lois fiscales étatiques, locales ou non américaines ou des conventions fiscales applicables.

Porteurs américains

Le résumé qui suit s'adresse aux porteurs américains. Au sens des présentes, un *porteur américain* désigne un porteur qui est (1) un citoyen ou un résident des États-Unis; (2) une société, une société de personnes ou une autre entité créée ou établie aux États-Unis ou dans une subdivision politique des États-Unis ou en vertu des lois de celles-ci; (3) une succession dont le revenu est assujéti à l'impôt sur le revenu fédéral américain sans égard à sa source; ou (4) une fiducie dont l'administration est assujéti à la supervision principale d'un tribunal américain et dont une ou plusieurs personnes américaines ont le pouvoir de contrôler toutes les décisions importantes, ou une fiducie qui a choisi d'être traitée à titre de personne américaine.

Acquisition d'actions ordinaires et de bons de souscription; attribution du prix d'émission

Aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral américain, l'acquisition par un porteur américain d'un bon de souscription spécial sera traitée comme l'acquisition directe d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Le prix d'émission d'un bon de souscription spécial pour le porteur américain doit être attribué entre l'action ordinaire et le demi-bon de souscription proportionnellement à leur juste valeur marchande respective au moment de l'émission. Cette attribution établira l'assiette fiscale initiale de ce porteur à l'égard de l'action ordinaire et du demi-bon de souscription. À ses fins, l'émetteur s'attend à attribuer 0,12 \$ du prix de l'émission de chaque bon de souscription spécial en contrepartie de l'émission de chaque action ordinaire et 0,01 \$ du prix de l'émission de chaque bon de souscription spécial en contrepartie de l'émission de chaque demi-bon de souscription (compte non tenu du regroupement). Bien que l'émetteur croie que cette attribution est raisonnable, l'attribution ne liera par l'IRS. Si le porteur américain utilise cette attribution à ses fins et que l'attribution n'est pas respectée, le gain en capital finalement réalisé ou la perte en capital finalement subie à la disposition d'actions ordinaires ou de bons de souscription acquis à l'exercice ou à l'exercice réputé des bons de souscription spéciaux pourrait être touché.

Distributions sur les actions ordinaires

Sous réserve du texte présenté ci-après à la rubrique « Dispositions spéciales visant l'impôt », les distributions (y compris les dividendes implicites), le cas échéant, effectuées par l'émetteur à l'égard d'actions ordinaires constitueront généralement des dividendes pour les porteurs américains, dans la mesure où les distributions sont effectuées sur les bénéfices ou les profits courants ou non répartis de l'émetteur (tels qu'ils sont établis aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral américain). Si un dividende est versé en une monnaie autre que le dollar américain, le montant pouvant être inclus dans le revenu brut du porteur américain correspondra à la valeur en dollars américains du dividende, calculée selon le taux de change en vigueur à la date à laquelle le porteur américain reçoit le dividende, sans égard au fait que le versement ait été ou non réellement converti en dollars américains. **On recommande fortement aux porteurs et aux porteurs éventuels de consulter leurs conseillers fiscaux à l'égard de la réception d'un dividende dans une devise autre que le dollar américain et des incidences fiscales fédérales américaines de la conversion de ce dividende en dollars américains après la date de la réception.**

Une distribution effectuée par l'émetteur en excédent de ses bénéfices et de ses profits courants et non répartis sera considérée en premier lieu comme un remboursement de capital exonéré d'impôt, ce qui réduira l'assiette fiscale rajustée des actions ordinaires du porteur américain (mais qui ne sera jamais inférieure à zéro). Si une distribution excède l'assiette fiscale rajustée à l'égard des actions ordinaires d'un porteur américain, la distribution sera imposable à titre de gain en capital. Les dividendes reçus sur les actions ordinaires par un porteur américain qui est une société ne seront, en règle générale, pas admissibles à une déduction sur les dividendes reçus.

Aux termes des lois actuelles, un gain en capital net à long terme réalisé par un porteur américain qui n'est pas une société (y compris un particulier) sera, en règle générale, admissible aux taux d'imposition préférentiels. La déductibilité des pertes en capital est assujéti à des restrictions

importantes. Avec l'adoption de la *Jobs and Growth Tax Reconciliation Act of 2003*, pour les années d'imposition commençant après le 31 décembre 2002 et avant le 1^{er} janvier 2009, les dividendes reçus par des actionnaires qui ne sont pas des sociétés (y compris des particuliers) et provenant de sociétés étrangères admissibles (au sens de *qualified foreign corporations* défini à l'alinéa 1(h)(11) du Code) seront en général imposés aux mêmes taux préférentiels qui s'appliquent à un gain en capital net à long terme. Bien que ce ne soit pas entièrement clair aux termes des lois actuelles, il semble que l'émetteur devrait constituer une société étrangère admissible. Si l'émetteur est classé à titre *société de placement étrangère passive* (décrite ci-après) pour l'année d'imposition au cours de laquelle il verse un dividende ou pour l'année d'imposition précédente, ou ne constitue par ailleurs pas une société étrangère admissible, le dividende versé par l'émetteur à l'égard des actions ordinaires détenues par des porteurs américains qui ne sont pas des sociétés sera imposable à titre de revenu ordinaire.

Vente ou échange d'actions ordinaires

Sous réserve de ce qui est présenté ci-après à la rubrique « Dispositions spéciales visant l'impôt », un porteur américain constatera un gain ou une perte en capital à la vente ou à l'échange d'actions ordinaires correspondant à la différence entre (1) le montant réalisé par ce porteur américain et (2) son assiette fiscale rajustée à l'égard de ses actions ordinaires. Le gain en capital ou la perte en capital constituera en général un gain ou une perte en capital à long terme si le porteur américain détenait les actions ordinaires pour plus d'une année au moment de la disposition. Aux termes des lois actuelles, un gain en capital net à long terme réalisé par des porteurs américains qui ne sont pas des sociétés (y compris des particuliers) est, en règle générale, admissible aux taux d'imposition préférentiels. La déductibilité des pertes en capital est assujettie à des restrictions importantes.

Exercice de bons de souscription

À l'exercice d'un bon de souscription, un porteur américain ne constatera aucun gain ni aucune perte. L'assiette fiscale initiale d'un porteur américain à l'égard des actions ordinaires acquises à l'exercice d'un bon de souscription devrait correspondre à l'assiette fiscale rajustée du porteur américain à l'égard du bon de souscription, majorée du prix d'exercice et déduction faite du gain, le cas échéant, réalisé. La période de détention de ces actions ordinaires débutera le jour suivant la date de l'exercice et exclura la période pendant laquelle le porteur américain détient le bon de souscription.

Rajustement au prix d'exercice ou au ratio de conversion

Les rajustements au prix d'exercice ou au ratio de conversion des bons de souscription qui ont lieu en certaines circonstances, ou le défaut de faire ces rajustements, peuvent faire en sorte que les porteurs américains reçoivent des distributions implicites. Si ces distributions implicites sont reçues, les porteurs américains peuvent être tenus de constater un revenu aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral américain sans recevoir une distribution correspondante d'espèces ou de biens. Voir « Distributions sur les actions ordinaires » ci-dessus.

Vente, échange et échéance des bons de souscription

Sous réserve de ce qui est présenté ci-après à la rubrique « Dispositions spéciales visant l'impôt », le porteur américain constatera un gain ou une perte en capital à la vente ou à l'échange d'un bon de souscription correspondant à la différence entre (1) le montant réalisé par ce porteur américain et (2) son assiette fiscale à l'égard du bon de souscription. Si un bon de souscription vient à échéance sans qu'il soit exercé, le porteur américain constatera une perte en capital correspondant à l'assiette fiscale rajustée de ce porteur à l'égard du bon de souscription. Un gain ou une perte en capital constaté à la vente, à l'échange ou à l'échéance d'un bon de souscription constituera en général un gain ou une perte en capital à long terme si le porteur américain a détenu le bon de souscription pendant plus d'un an. Aux termes des lois actuelles, un gain en capital net à long terme constaté par des porteurs américains qui ne sont pas des sociétés (y compris des particuliers) est, en règle

générale, admissible aux taux d'imposition préférentiels. La déductibilité des pertes en capital est assujettie à des restrictions importantes.

Crédit d'impôt étranger

Aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral américain, le porteur américain qui paie (ou qui a retenu sur ses distributions) un impôt sur le revenu canadien ou étranger à l'égard de la propriété d'actions ordinaires ou de bons de souscription peut être admissible, à son gré, à une déduction ou à un crédit d'impôt à l'égard de cet impôt étranger payé ou retenu. **Les règles visant le crédit d'impôt étranger des États-Unis sont extrêmement complexes; l'admissibilité au crédit d'impôt étranger et l'application des restrictions relatives à ce crédit constituent des cas d'espèces. On recommande fortement aux porteurs et aux porteurs éventuels de consulter leurs conseillers fiscaux à l'égard de l'application des règles de crédit d'impôt étranger des États-Unis à la lumière de leur situation particulière.**

Dispositions spéciales visant l'impôt

Le traitement fiscal fédéral américain des placements effectués par des personnes américaines dans des sociétés non américaines est assujéti à des dispositions spéciales en vertu du Code, dispositions qui pourraient modifier les incidences fiscales fédérales américaines décrites ci-dessus.

Société de placement étrangère passive

Les personnes américaines qui sont propriétaires d'actions d'une *société de placement étrangère passive* (SPEP) sont assujetties à un régime fiscal fédéral spécial relativement à des distributions précises reçues de la SPEP et aux gains réalisés à la vente, à l'échange ou à une autre disposition des actions de la SPEP. En règle générale, une société non américaine constituera une SPEP pour une année d'imposition au cours de laquelle, après avoir appliqué les règles de transparence pertinentes, soit (1) au moins 75 % de son revenu brut est un revenu passif ou (2) au moins 50 % de la valeur moyenne de l'actif se compose d'éléments d'actif qui produisent un revenu passif ou qui sont détenus à cette fin. À cette fin, un revenu passif s'entend généralement, entre autres, des dividendes, des intérêts, des loyers, des redevances et des gains tirés de certaines opérations sur marchandises.

L'émetteur a reçu un avis provenant de Perkins Coie LLP, conseiller fiscal spécial américain de l'émetteur selon lequel, malgré certains doutes, l'émetteur ne devrait pas être une SPEP pour l'année d'imposition comprenant la date de la clôture de l'acquisition d'Alumbrera et se terminant le 31 décembre 2003, relativement aux bons de souscription spéciaux, aux bons de souscription ou aux actions ordinaires pouvant être reçus à l'exercice de ces bons. L'avis est fondé sur certaines déclarations de faits, notamment (1) la composition du revenu brut et de l'actif de l'émetteur et de ses diverses filiales, y compris MAA pour l'année d'imposition 2003 et (2) le dépôt prévu dans les délais prescrits du choix fait par MAA d'être classée à titre de société de personnes aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral américain et prenant effet immédiatement avant la date de l'acquisition d'Alumbrera. L'avis est assujéti à des restrictions standard, notamment le fait qu'il est fondé sur les lois actuelles, qui pourraient changer rétroactivement, et ne lie pas l'IRS ou un quelconque tribunal. Par conséquent, il est possible que l'émetteur puisse, sous réserve de l'avis, être classé à titre de SPEP pour son année d'imposition 2003. En outre, l'avis n'aborde pas le statut potentiel de l'émetteur à titre de SPEP pour les années d'imposition autres que l'année d'imposition 2003. Par conséquent, puisque l'émetteur peut avoir été une SPEP pour les années d'imposition précédant 2003, les porteurs américains peuvent être assujettis aux règles régissant les SPEP décrites ci-après à l'égard des titres participatifs de l'émetteur acquis avant l'année d'imposition 2003. De plus, si un émetteur devient une SPEP au cours des années d'imposition futures, les porteurs américains qui détiennent des bons de souscription, des actions ordinaires ou d'autres titres participatifs dans l'émetteur au cours de ces années seront généralement assujettis aux règles présentées ci-après. L'émetteur prévoit que, sauf

changement important dans la composition de son actif ou de son revenu, bien qu'il subsiste des doutes, il ne devrait pas être une SPEP dans les années d'imposition à venir.

Un porteur américain qui détient des actions dans une société non américaine au cours d'une année durant laquelle cette société est classée à titre de SPEP est assujetti à l'imposition sur le revenu fédéral américain en vertu de l'un des trois autres régimes fiscaux au choix de ce porteur américain. **Les règles relatives à l'établissement d'une société à titre de SPEP et le traitement des porteurs d'actions dans une SPEP sont extrêmement complexes. On recommande fortement aux porteurs et aux porteurs éventuels de consulter leurs conseillers fiscaux à l'égard de l'application des règles régissant les SPEP à la lumière de leur situation particulière.**

Règles prévues à l'article 1291

Si un porteur américain ne fait pas un choix relatif à un FAC dans les délais prescrits ou un choix relatif à l'évaluation à la valeur du marché (voir ci-après) pour une année d'imposition au cours de laquelle l'émetteur est considéré comme une SPEP, les incidences fiscales fédérales américaines pour un porteur américain seront généralement établies selon la méthode de *frais d'intérêt*. En règle générale, aux termes de la méthode de frais d'intérêt : (i) un gain réalisé à la disposition des actions ordinaires ou des bons de souscription ainsi que toute *distribution excédentaire* reçue à l'égard des actions ordinaires seront considérés comme un revenu ordinaire produit sur un même pied d'égalité chaque jour au cours de la période de détention du porteur américain à l'égard des actions ordinaires et des bons de souscription; (ii) la part du gain ou de la distribution excédentaire qui est attribuable aux années d'imposition précédentes, autres qu'une année précédant le moment où la société devient une SPEP, sera assujettie à l'impôt sur le revenu fédéral américain au taux le plus haut applicable au revenu ordinaire pour les années d'imposition pertinentes, sans égard au taux d'imposition qui s'appliquerait normalement aux porteurs américains; et (iii) les frais d'intérêt seront imposés sur l'impôt sur le revenu fédéral américain à payer comme si cet impôt représentait une insuffisance fiscale pour les années d'imposition antérieures, autres qu'une année précédant le moment où la société est devenue une SPEP.

Choix relatif à un FAC

En règle générale pour toute année d'imposition où l'émetteur est une SPEP, si un porteur américain choisit, dans les délais prescrits, de traiter l'émetteur à titre de fonds admissible au choix (FAC) (*Qualified Electing Fund*) à l'égard de la participation de ce porteur dans celle-ci, le porteur américain faisant le choix devrait inclure annuellement dans son revenu brut (i) sa quote-part des bénéfices ordinaires de l'émetteur et (ii) sa quote-part de tout gain en capital net de l'émetteur, sans égard au fait que ce revenu ou ce gain ait été distribué ou non. Dans certains cas où un FAC ne distribue pas la totalité de ses bénéfices dans une année d'imposition, les porteurs américains faisant un choix pourraient choisir de reporter le paiement d'une partie ou de la totalité de leur impôt sur le revenu fédéral américain sur leurs bénéfices non répartis du FAC, sous réserve de frais d'intérêt sur le montant de l'impôt reporté. En outre, un porteur américain de bons de souscription ne peut faire un choix relatif à un FAC pour les bons de souscription ni pour les actions ordinaires reçues à l'exercice des bons de souscription avant l'imposition dans laquelle ces bons de souscription sont exercés. Des règles spéciales s'appliquent à un porteur américain qui est propriétaire de sa participation dans une SPEP par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs entités ou personnes. Bien que l'émetteur s'attende à recevoir un avis selon lequel, malgré certains doutes, l'émetteur ne devrait pas être une SPEP pour l'année d'imposition comprenant la date de clôture de l'acquisition d'Alumbrera et se terminant le 31 décembre 2003 (voir ci-dessus), dans le cas où l'émetteur ou l'IRS décide que l'émetteur est une SPEP, l'émetteur fournira à un porteur américain ou mettra à sa disposition, sur demande écrite, tous les renseignements et la documentation que ce porteur doit obtenir s'il veut faire un choix relatif à un FAC aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral américain. Toutefois, l'émetteur conserve le droit de ne

pas fournir ces renseignements s'ils sont demandés par des porteurs de moins de 5 % des actions ordinaires alors en circulation de l'émetteur.

En règle générale, un porteur américain peut faire un choix relatif à un FAC pour une année d'imposition à tout moment et au plus tard à la date limite (établie quant aux prolongations) pour le dépôt de la déclaration de revenu fédérale américaine de ce porteur pour cette année d'imposition (la *date limite du choix*). Les règlements du *Treasury* prévoient généralement qu'un porteur américain peut être autorisé à faire un choix relatif à un FAC pour une année d'imposition après la date limite du choix (un *choix relatif à un FAC rétroactif*) si ce porteur, notamment, est un *actionnaire admissible* (ce qui exige généralement la propriété de moins de 2 % du droit de vote et de la valeur de chaque catégorie d'actions de la société étrangère pour toutes les périodes pertinentes) ou (i) *a cru raisonnablement* (au sens de l'expression *reasonably believed* des règlements du *Treasury*) que, à la date limite du choix, la société étrangère n'était pas une SPEP pour son année d'imposition au cours de laquelle le choix relatif à un FAC rétroactif a été fait, et (ii) a déposé un *relevé d'exonération* (au sens de l'expression *Protective Statement* dans les règlements du *Treasury*) qui doit généralement être joint à la déclaration de revenu fédérale d'un porteur américain pour sa première année d'imposition à laquelle s'applique le *relevé d'exonération*. **On recommande fortement aux porteurs et aux porteurs éventuels de consulter leurs conseillers fiscaux à l'égard de la possibilité de se prévaloir d'un choix relatif à un FAC rétroactif et des exigences procédurales et autres qui doivent être respectées pour qu'ils puissent continuer de faire ce choix.**

Choix relatif à l'évaluation à la valeur du marché

Les porteurs américains qui détiennent, réellement ou implicitement, des actions ou des bons de souscription négociables à l'égard des actions négociables (ce qui comprend généralement les actions ordinaires et les bons de souscription) d'une SPEP peuvent choisir d'évaluer ces actions ou ces bons de souscription à leur valeur du marché respectives (un *choix relatif à l'évaluation à la valeur du marché*), ce qui est une solution de rechange au choix relatif à un FAC. Si un porteur américain fait un choix relatif à l'évaluation à la valeur du marché valable, il inclura généralement dans son revenu pour l'année d'imposition un montant égal à l'excédent, le cas échéant, de la juste valeur marchande des actions ordinaires ou des bons de souscription à la fin de cette année d'imposition sur l'assiette fiscale rajustée de ce porteur américain à l'égard de ces actions ordinaires ou de ces bons de souscription. En outre, le porteur américain est généralement autorisé à déduire la moindre des sommes suivantes : (i) l'excédent, le cas échéant, de l'assiette fiscale rajustée de ce porteur américain à l'égard des actions ordinaires ou des bons de souscription sur la juste valeur marchande de ces actions ordinaires ou bons de souscription en date de la clôture de l'année d'imposition ou (ii) l'excédent, le cas échéant, A) des gains réalisés d'après l'évaluation à la valeur du marché des actions ordinaires ou des bons de souscription inclus dans le revenu brut par ce porteur américain relativement à des années d'imposition antérieures sur B) les pertes subies d'après l'évaluation à la valeur du marché des actions ordinaires ou des bons de souscription qui étaient admissibles à titre de déductions pour les années d'imposition antérieures. L'assiette fiscale rajustée d'un porteur américain à l'égard des actions ordinaires ou des bons de souscription sera augmentée ou diminuée pour tenir compte de la somme incluse ou déduite en conséquence du choix relatif à l'évaluation à la valeur du marché.

Autres règles

Dans l'éventualité où l'émetteur serait une SPEP en 2003 ou pendant de futures années d'imposition, l'IRS a institué des règlements qui, sous réserve de certaines exceptions, considèrent comme imposables certaines cessions d'actions ordinaires ou de bons de souscription qui ne sont généralement pas imposés par ailleurs, tel que des dons, des échanges aux termes de restructurations d'entreprises et des biens transmis par décès. En général, dans ces cas, l'assiette fiscale à l'égard des actions ordinaires ou des bons de souscription dans les mains du cessionnaire et l'assiette fiscale à

l'égard de tout bien reçu en échange de ces actions ordinaires ou ces bons de souscription serait augmentée par le gain constaté. Un porteur américain qui a fait un choix relatif à un FAC dans les délais prescrits (tel qu'il est décrit précédemment) ne sera généralement pas imposé sur ces cessions. L'assiette fiscale du cessionnaire, dans ce cas, sera tributaire de la manière dont est effectué la cession. L'incidence fiscale particulière pour le porteur américain et pour le cessionnaire peut varier selon le mode de transfert des actions ordinaires ou des bons de souscription.

Société étrangère contrôlée et société de portefeuille privée étrangère

Les lois de l'impôt sur le revenu fédérales américaines contiennent des règles spéciales visant le traitement fiscal des personnes américaines qui sont propriétaires d'actions d'une société non américaine classée à titre de *société étrangère contrôlée (SEC)* ou de *société de portefeuille privée étrangère (SPPE)*. Selon la distribution prévue des actions ordinaires parmi les porteurs américains et les porteurs non américains, l'émetteur ne s'attend pas à être classé comme SEC ou SPPE. Bien que l'émetteur s'attende à ne pas être classé comme SEC ou SPPE pour toute année, des changements futurs dans la propriété des actions ordinaires pourraient faire en sorte que l'émetteur devienne une SEC ou une SPPE. **On recommande fortement aux porteurs et aux porteurs éventuels de consulter leurs conseillers fiscaux relativement à la manière dont les règles sur les SEC et les SPPE pourraient influencer sur leur situation fiscale.**

Porteurs non américains

Le texte qui suit s'adresse aux porteurs non américains. Un *porteur non américain*, aux présentes, est un porteur autre qu'un porteur américain.

Versements de l'intérêt; dividendes

Sous réserve de ce qui est présenté ci-après à la rubrique « Retenue d'impôt de réserve et exigences de déclaration », les versements, le cas échéant, de l'intérêt cumulé sur le produit entier et des dividendes versés sur les actions ordinaires acquises à l'exercice ou à l'exercice réputé des bons de souscription spéciaux ne seront généralement pas assujettis à l'impôt fédéral américain, notamment à la retenue d'impôt fédérale américaine, s'ils sont versés à un porteur non américain, à la condition que ces versements ne soient pas effectivement rattachés à l'exploitation par ce porteur non américain d'un commerce ou d'une entreprise aux États-Unis, et, si certaines dispositions d'une convention s'appliquent, ne soient pas attribuables à un établissement permanent maintenu par ce porteur aux États-Unis.

Vente, échange ou autre disposition d'actions ordinaires ou de bons de souscription

Sous réserve de ce qui est présenté ci-après à la rubrique « Retenue d'impôt de réserve et exigences de déclaration », un gain réalisé à la vente, à l'échange ou à une autre disposition des actions ordinaires ou bons de souscription ne devrait généralement pas être assujéti à l'impôt sur le revenu fédéral américain, notamment à une retenue d'impôt fédérale américaine, sauf si (1) le gain est effectivement rattaché à l'exploitation par ce porteur non américain d'un commerce ou d'une entreprise aux États-Unis et, si certaines dispositions d'une convention s'appliquent, est attribuable à un établissement permanent maintenu par ce porteur aux États-Unis ou si (2) dans le cas d'un porteur non américain qui est un particulier étranger non résident, le porteur non résident est présent aux États-Unis pendant au moins 183 jours au cours de l'année d'imposition où a lieu la vente, l'échange ou une autre disposition et si certaines autres conditions sont remplies.

Retenue d'impôt de réserve et exigences de déclaration

Les versements de l'intérêt cumulé sur le produit entier et des dividendes sur les actions ordinaires, dans la mesure où ces versements sont considérés comme étant faits aux États-Unis à un porteur, et le produit de la vente, de l'échange ou du rachat des actions ordinaires ou des bons de souscription

peuvent être assujettis à des exigences de déclaration américaines et à une retenue d'impôt de réserve américaine, sauf si le porteur (i) est un bénéficiaire exonéré (y compris une société), (ii) est un bénéficiaire qui respecte certaines exigences, notamment des exigences d'attestation appropriée, ou (iii) se retrouve sous certaines autres catégories de personnes. Pour les années d'imposition se terminant de 2003 à 2010, le taux de retenue d'impôt de réserve sera de 28 %.

DESCRIPTION DES TITRES PLACÉS

Actions ordinaires

L'émetteur est autorisé à émettre jusqu'à 700 000 000 d'actions ordinaires, dont 22 860 092 sont émises et en circulation en date du 30 juin 2003.

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir un avis des assemblées des actionnaires de l'émetteur, d'y être présents et d'exprimer une voie par action ordinaire à toutes les assemblées. Les porteurs d'actions ordinaires n'ont pas de droit de vote cumulatif à l'égard de l'élection des administrateurs, et par conséquent, les porteurs d'une majorité des actions ordinaires en circulation qui ont le droit de voter à l'élection des administrateurs peuvent élire tous les administrateurs qui se présentent aux élections. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir au *pro rata* a) les dividendes, le cas échéant, lorsqu'ils sont déclarés par le conseil d'administration de l'émetteur, à son gré, sur les fonds légalement disponibles à cette fin et b) au moment de la liquidation, de la dissolution ou de la cessation des affaires de l'émetteur, l'actif net de l'émetteur après le paiement des dettes ainsi que d'autres éléments de passif, dans chaque cas sous réserve des droits, des privilèges, des restrictions et des conditions rattachés à toute série ou catégorie d'actions ayant priorité de rang ou au *pro rata* des actions ordinaires à l'égard des dividendes ou de la liquidation. Les actions ordinaires ne comportent pas de droits préférentiels de souscription, de droits de rachat ou de droits de conversion ni de dispositions en matière de fonds d'amortissement ou de fonds de rachat.

Bons de souscription

Les bons de souscription ont été créés et seront émis conformément à l'acte relatif aux bons de souscription. L'émetteur a désigné le bureau de transfert principal du fiduciaire à Vancouver, en Colombie-Britannique, comme lieu où les bons de souscription peuvent être déposés pour leur exercice ou leur cession. Le texte qui suit, qui résume de façon non exhaustive certaines dispositions de l'acte relatif aux bons de souscription, est donné entièrement sous réserve des dispositions de l'acte relatif aux bons de souscription.

Chaque bon de souscription entier confère à son porteur le droit de souscrire une action ordinaire au prix de 2,00 \$ à tout moment avant 16 h (heure de Vancouver) le 29 mai 2008, après quoi les bons de souscription viendront à échéance et deviendront nuls et sans effet. Le prix d'exercice et le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice peuvent tous deux faire l'objet de rajustement dans certaines circonstances, lesquelles font l'objet d'une description plus complète ci-après. Aux termes de l'acte relatif aux bons de souscription, l'émetteur sera autorisé à acheter sur le marché, par contrat de gré à gré ou autrement, la totalité ou une partie des bons de souscription alors en circulation, et tout bon de souscription ainsi acheté sera annulé.

L'acte relatif aux bons de souscription prévoit des rajustements du nombre d'actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice des bons de souscription lorsque surviennent certains événements, notamment :

- a) l'émission d'actions ordinaires ou de titres échangeables contre des actions ordinaires ou convertibles en de telles actions auprès de la totalité ou de la quasi-totalité des porteurs d'actions ordinaires, à titre de dividendes en actions ou d'autres distributions (autres qu'un dividende versé dans le *cours normal des activités*, tel que défini dans l'acte relatif aux bons de souscription, ou qu'une distribution d'actions ordinaires à l'exercice des bons de souscription ou aux termes de la levée des options d'achat d'actions des administrateurs, des dirigeants

ou des employés qui ont été octroyées aux termes du régime d'options d'achat d'actions de l'émetteur);

- b) la subdivision, la redivision ou la modification des actions ordinaires en un nombre supérieur d'actions ordinaires;
- c) la réduction, la combinaison ou le regroupement (autres que le regroupement défini aux présentes) des actions ordinaires en un nombre inférieur d'actions;
- d) l'émission, auprès de la totalité ou de la quasi-totalité des porteurs d'actions ordinaires, de droits, d'options ou de bons de souscription aux termes desquels ces porteurs sont autorisés, au cours d'une période se terminant au plus tard 90 jours suivant la date de référence à l'égard de cette émission, à souscrire ou à acheter des actions ordinaires ou des titres échangeables contre des actions ordinaires ou convertibles en actions ordinaires, au prix par action (ou à un prix d'échange ou de conversion par action) de moins de 95 % du *cours du marché*, tel que défini dans l'acte relatif aux bons de souscription, pour les actions ordinaires à cette date de référence;
- e) l'émission ou la distribution, auprès de la totalité ou de la quasi-totalité des porteurs d'actions ordinaires ou d'actions de toutes catégories autres que les actions ordinaires, de droits, d'options ou de bons de souscription visant l'acquisition d'actions ordinaires ou de titres échangeables contre des actions ordinaires ou convertibles en actions ordinaires ou tout bien ou élément d'actif de l'émetteur, notamment des titres de créance ou l'émission ou la distribution, auprès de la totalité ou de la quasi-totalité des porteurs d'actions ordinaires, de tout bien ou autre élément d'actif, notamment des espèces ou des titres.

L'acte relatif aux bons de souscription prévoit également le rajustement de la catégorie ou du nombre de titres pouvant être émis à l'exercice des bons de souscription ou du prix d'exercice par titre si l'un des événements suivant survient : (i) la reclassification ou la redésignation des actions ordinaires; (ii) le regroupement ou la fusion de l'émetteur avec une autre entité et les plans d'arrangement avec celle-ci (autres que les regroupements, les fusions et les plans d'arrangement qui ne donnent pas lieu à une reclassification des actions ordinaires ou à un changement des actions ordinaires en d'autres actions); ou (iii) la cession (autre qu'une cession à l'une des filiales de l'émetteur) des entreprises ou des éléments d'actif de l'émetteur dans sa totalité ou sa quasi-totalité à une autre société ou entité.

L'émetteur s'est engagé dans l'acte relatif aux bons de souscription, durant la période pendant laquelle les bons de souscription peuvent être exercés, à donner avis aux porteurs de bons de souscription de certains événements déclarés, y compris des événements qui pourraient provoquer un rajustement du prix d'exercice des bons de souscription ou du nombre d'actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice des bons de souscription, au moins quatorze jours avant la date de référence ou la date de prise d'effet, selon le cas, de cet événement.

Aucune fraction d'action ordinaire ne pourra être émise à l'exercice des bons de souscription et aucune contrepartie en espèces ou autre ne sera versée au lieu d'une fraction d'action. Les porteurs de bons de souscription ne posséderont pas de droits de vote, de droits préférentiels de souscription ou tout autre droit conféré à un porteur d'actions ordinaires.

L'émetteur et le fiduciaire peuvent, à l'occasion et sans le consentement des porteurs des bons de souscription, modifier ou compléter l'acte relatif aux bons de souscription dans le but, notamment, de rectifier une disposition comportant une lacune ou entachée d'un vice ou d'y apporter toute autre modification ne portant pas atteinte aux droits des porteurs de bons de souscription. Toute modification ou tout supplément à l'acte relatif aux bons de souscription qui porte atteinte aux droits des porteurs de bons de souscription ne peut être effectué que par voie de *résolution extraordinaire*, laquelle est définie dans l'acte relatif aux bons de souscription comme étant une résolution (i) adoptée à l'assemblée des porteurs de bons de souscription au cours de laquelle les porteurs de bons de souscription présents en personne ou par procuration représentent au moins 20 % du nombre total

des actions sous-jacentes pouvant être acquises aux termes de tous les bons de souscription alors en circulation, et adoptée par le vote affirmatif des porteurs de bons de souscription ayant droit d'acquérir au moins 75 % du nombre total des actions sous-jacentes pouvant être acquises aux termes de tous les bons de souscription représentés à l'assemblée et ayant fait l'objet d'un scrutin relativement à cette résolution ou (ii) adoptée aux termes d'un acte signé par les porteurs de bons de souscription représentant au moins 75 % du nombre total d'actions sous-jacentes pouvant être acquises aux termes des bons de souscription alors en circulation.

STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉE

Le tableau qui suit présente la structure du capital consolidée de l'émetteur au 31 décembre 2002, au 31 mars 2003 (compte non tenu de l'exercice ou de l'exercice présumé de tout bon de souscription spécial) et au 31 décembre 2002, compte tenu de l'exercice ou de l'exercice présumé de tous les bons de souscription spéciaux :

Structure du capital consolidée (données après regroupement d'actions)

	En circulation ou en cours au 31 décembre 2002 (vérifié)	En circulation ou en cours au 31 mars 2003 ⁽¹⁾ (non vérifié)	En circulation ou en cours au 31 décembre 2002 compte tenu de l'exercice de tous les bons de souscription spéciaux (non vérifié)
Actions ordinaires ⁽²⁾ (Autorisé : 700 000 000 au 30 juin 2003)	158 635 \$ (18 860 092 actions)	162 417 \$ (22 860 092 actions)	258 720 ⁽³⁾ \$ (99 900 402 actions)
Actions privilégiées de premier rang (Autorisé : 100 000 000)	-- --	-- --	-- --
Actions privilégiées de second rang (Autorisé : 100 000 000)	-- --	-- --	-- --
Bons de souscription spéciaux	Néant	100 085 \$ (810 403 101 bons de souscription spéciaux)	Néant
Surplus d'apport	115 \$	885 \$	115 \$
Déficit	99 486 \$	100 657 \$	99 486 \$
Total de la structure du capital	59 264 \$	162 730 \$	159 349 \$

(1) Compte non tenu de l'exercice ou de l'exercice présumé de tout bon de souscription spécial.

(2) À l'heure actuelle, outre les actions ordinaires réservées aux fins d'émission à l'exercice des bons de souscription, 42 850 150 actions ordinaires sont réservées aux fins d'émission à l'exercice de bons de souscription en cours de l'émetteur, 8 950 000 actions ordinaires sont réservées aux fins d'émission à l'exercice d'options en cours octroyées en vertu du régime d'options sur actions de l'émetteur et ● actions ordinaires sont réservées aux fins d'émission à l'exercice de l'option de conversion décrite à la rubrique « Acquisitions et aliénations importantes de propriétés ». Voir la rubrique « Options d'achat de titres ».

(3) Avant la déduction des charges du placement privé.

OPTIONS D'ACHAT DE TITRES

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

On trouvera des précisions sur le régime d'options d'achat d'actions de l'émetteur sous la rubrique « Rémunération de la haute direction – Régime d'options d'achat d'actions ».

Le tableau suivant donne certains renseignements sur les options attribuées dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions et en circulation au 30 juin 2003 :

Porteurs d'options	Nombre d'actions ordinaires visées par des options	Prix de levée par action ordinaire	Date d'expiration	Valeur marchande à la date d'attribution
Hauts dirigeants (5 personnes)	280 000	1,50 \$	8 août 2006	0,75 \$
	710 000	1,30 \$	6 février 2008	1,30 \$
	5 320 000	1,35 \$	16 juin 2010	1,35 \$
Administrateurs ⁽¹⁾ (5 personnes)	270 000	1,50 \$	8 août 2006	0,75 \$
	150 000	1,30 \$	6 février 2008	1,30 \$
	100 000 ⁽²⁾	1,50 \$	30 juillet 2004	0,75 \$
	1 300 000	1,35 \$	16 juin 2010	1,35 \$
Employés (3 personnes)	20 000	1,50 \$	8 août 2006	0,75 \$
Conseillers (13 personnes)	30 000	1,30 \$	6 février 2008	1,30 \$
	320 000	1,35 \$	16 juin 2010	1,35 \$
	150 000	1,70 \$	26 avril 2008	1,70 \$
	130 000	1,35 \$	23 juin 2010	1,35 \$

(1) Compte non tenu des administrateurs qui sont également hauts dirigeants de l'émetteur.

(2) Les porteurs de ces options sont deux anciens administrateurs.

BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ORDINAIRES

L'émetteur a émis des bons de souscription d'actions ordinaires en circulation conformément à ce qui est indiqué ci-dessous, compte tenu de l'exercice réel ou réputé des bons de souscription spéciaux :

Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice par bon de souscription	Date d'expiration
1 000 000	2,00 \$	31 décembre 2003
50 000	0,75 \$	8 mars 2004
30 000	1,10 \$	23 juillet 2004
2 000 000	1,30 \$	2 août 2004
4 000 000	1,30 \$	18 mars 2005
100 000	1,50 \$	23 avril 2005
200 000	1,50 \$	8 mai 2005
40 520 155	2,00 \$	29 mai 2008

De plus, l'émetteur prévoit émettre le bon de souscription visant les frais de prolongation à l'exercice réel ou réputé par Endeavour Mining de l'option à Endeavour Mining. Voir « Dettes convertibles ».

DETTES CONVERTIBLES

Pour un exposé sur les dettes convertibles impayées, voir « Développement général des activités - Acquisitions et aliénations importantes de propriétés ».

VENTES ANTÉRIEURES ET RENSEIGNEMENTS SUR LES OPÉRATIONS

VENTES ANTÉRIEURES

Depuis le 30 mai 2002, l'émetteur a émis au total 10 639 736 actions ordinaires (compte tenu regroupement), conformément à ce qui suit :

Date	Nombre d'actions ordinaires	Prix d'émission par action ordinaire	Prix d'émission global
8 juillet 2002	2 200 000	1,50 \$	3 300 000 \$
11 juillet 2002	600 000	1,50 \$	900 000 \$
23 juillet 2002	30 000	1,00 \$	30 000 \$
23 juillet 2002	639 934	1,50 \$	959 901 \$
23 juillet 2002	389 934	1,50 \$	584 901 \$
23 juillet 2002	779 868	1,50 \$	1 169 803 \$
2 août 2002	2 000 000	1,00 \$	2 000 000 \$
18 mars 2003	4 000 000	1,00 \$ à 1,15 \$	4 075 750 \$

La rubrique « Options d'achat de titres » donne des précisions sur les bons de souscription d'actions et les autres titres émis par l'émetteur qui peuvent être convertis en actions ordinaires ou exercés contre celles-ci.

RENSEIGNEMENTS SUR LES OPÉRATIONS

Les actions ordinaires sont inscrites et négociées à la Bourse de Toronto (la *TSX*) sous le symbole NNO. Le tableau suivant résume les cours extrêmes publiés et le volume des opérations sur les actions ordinaires pour les périodes indiquées (compte tenu du regroupement) :

PÉRIODE	HAUT \$	BAS \$	VOLUME Nombre
<u>2001</u>			
Troisième trimestre	0,80 \$	0,45 \$	473 990
Quatrième trimestre	1,10 \$	0,35 \$	233 811
<u>2002</u>			
Premier trimestre	1,50 \$	0,40 \$	229 545
Deuxième trimestre	1,60 \$	0,65 \$	134 970
Troisième trimestre	1,50 \$	0,60 \$	8 843 143
Quatrième trimestre	0,75 \$	0,45 \$	723 898
<u>2003</u>			
Premier trimestre	2,40 \$	0,65 \$	15 575 250
Avril	2,05 \$	1,65 \$	2 148 165
Mai	1,90 \$	1,25 \$	2 128 016
Juin	1,48 \$	1,25 \$	14 832 690

Tous les cours indiqués dans le tableau ci-dessus tiennent compte du regroupement, qu'ils se rapportent à la période antérieure ou postérieure au 16 juin 2003, date de prise d'effet du regroupement.

Le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 16 mai 2003 (soit le dernier jour des opérations avant la date à laquelle les preneurs fermes et l'émetteur ont convenu des modalités du placement privé et les ont annoncées) était de 1,50 \$ l'action. Le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 30 juin 2003 était de 1,48 \$ l'action.

PRINCIPAL ACTIONNAIRE

Au 30 juin 2003, 22 860 092 actions ordinaires au total étaient émises et en circulation. À la connaissance des administrateurs et des hauts dirigeants de l'émetteur, aucune personne n'est propriétaire bénéficiaire, directement ou indirectement d'actions qui comportent plus de 10 % des droits de vote conférés par l'ensemble des actions de l'émetteur, ni n'exerce un contrôle ou une emprise sur celles-ci.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

DONNÉES FINANCIÈRES

Le tableau suivant présente les principales données financières consolidées de l'émetteur pour les exercices terminés les 31 décembre 2002, 2001 et 2000 et pour les trimestres terminés les 31 mars 2003 et 2002. Le résumé suivant des principales données financières est tiré des états financiers consolidés de l'émetteur et des notes complémentaires ainsi que du rapport de gestion qui figurent ailleurs dans le présent prospectus. Ce résumé doit être lu à la lumière de ces documents et y est intégralement assujéti. Voir les rubriques « États financiers » et « Rapport de gestion ».

Toutes les données financières présentées ci-dessous sont en milliers de dollars, à l'exception des données par action :

Northern Orion Resources Inc. – Principales données financières

	Trimestres terminés les 31 mars (non vérifié)		Exercices terminés les 31 décembre		
	2003	2002	2002	2001	2000
Pour la période :					
Bénéfice net (perte nette)	(1 171 \$)	(468 \$)	(1 992 \$)	(1 285 \$)	(23 804 \$)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	195	(353)	(2 134)	(1 600)	(669)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	3 782	500	2 446	1 978	2 050
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(23)	(86)	(160)	(4)	(1 682)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	189 045	114 148	150 263	105 835	85 331
Par action ordinaire :					
Bénéfice (perte) de base	(0,01)	(0,00)	(0,01)	(0,01)	(0,28)
Bénéfice dilué (perte diluée)	(0,01)	(0,00)	(0,01)	(0,01)	(0,28)
À la fin :					
Espèces et quasi-espèces	4 103	620	539	387	13

	Trimestres terminés les 31 mars (non vérifié)		Exercices terminés les 31 décembre		
	2003	2002	2002	2001	2000
Total de l'actif	87 895	84 278	84 217	84 018	83 071
Total du passif	25 250	32 383	24 953	32 155	52 623
Capitaux propres	62 645	51 895	59 264	51 863	30 448

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES PRO FORMA NON VÉRIFIÉES

Le résumé suivant des données financières consolidées pro forma est présenté à titre d'exemple uniquement et n'est pas nécessairement représentatif des résultats d'exploitation cumulés de l'émetteur consolidé. Il est tiré des états financiers consolidés historiques de l'émetteur, des états financiers historiques de MAA et des notes complémentaires qui figurent ailleurs dans le présent prospectus; il doit être lu à la lumière de ces documents et y est intégralement assujéti. Les états financiers consolidés pro forma ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. L'émetteur utilise le dollar CA à titre de monnaie de présentation, tandis que MAA utilise le dollar US à cette fin. Toutes les données financières présentées ci-dessous sont en milliers de dollars, à l'exception des données par action et du nombre d'actions en circulation.

Les états consolidés pro forma des résultats non vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002 et pour le trimestre terminé le 31 mars 2003 supposent que l'acquisition de Alumbreira a été conclue le premier jour des périodes respectives. Le bilan consolidé pro forma au 31 mars 2003 suppose que l'acquisition a été conclue le 31 mars 2003.

	Données pro forma pour le trimestre terminé le 31 mars 2003	Données pro forma pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002
Résultats d'exploitation :		
Bénéfice net	1 377 \$	18 909 \$
Par action ordinaire :		
Bénéfice de base	0,01	0,20
Bénéfice dilué	0,01	0,20

	Données pro forma au 31 mars 2003
Situation financière :	
Espèces et quasi-espèces	8 818 \$
Actif à court terme	9 300
Total de l'actif	239 192
Passif à court terme	725
Total du passif	77 721
Capitaux propres	161 471

Le tableau suivant présente le résumé des principales données financières trimestrielles (non vérifié) de l'émetteur pour chacun des huit trimestres mentionnés ci-après. Tous les chiffres sont présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par action.

	31 décembre		30 septembre		30 juin		31 mars	
	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001
Produits	20	12	-	328	(2)	2	3	20
Charges	433	603	693	287	416	415	471	342
Perte	413	591	693	(41)	418	413	468	322
Perte par action ordinaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de l'actif	84 217	84 021	84 606	84 078	83 654	84 230	84 278	83 701
Passif à court terme	428	7 633	407	347	713	540	7 858	1 021
Remise en état et impôts futurs	24 525	24 525	24 525	24 356	24 356	24 356	24 525	24 421
Total du passif	24 953	32 158	24 932	31 618	32 153	31 811	32 383	53 575
Capital-actions	158 635	149 274	158 639	149 280	149 774	149 280	149 774	126 574
Surplus d'apport	115	-	108	-	107	-	83	-
Déficit	99 486	97 411	99 073	96 820	98 380	96 861	97 962	96 448

POLITIQUE RELATIVE AUX DIVIDENDES

Il n'existe aucune restriction pouvant empêcher l'émetteur de verser des dividendes. Toutefois, l'émetteur n'a versé aucun dividende sur ses actions ordinaires depuis l'incorporation et n'a actuellement pas l'intention d'en verser, puisqu'il prévoit que tous les fonds disponibles seront affectés au financement de sa croissance.

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion doit être lu à la lumière des états financiers consolidés de l'émetteur ainsi que des notes complémentaires qui figurent ailleurs dans le présent prospectus. Les événements présentés ailleurs dans le présent prospectus sont exclus du rapport de gestion ci-après.

Résultats d'exploitation

Trimestre terminé le 31 mars 2003 par rapport au trimestre terminé le 31 mars 2002

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2003 (le « premier trimestre de 2003 »), l'émetteur a enregistré une perte avant consolidation de 1171 000 \$ ou de 0,01 \$ par action, comparativement à une perte avant consolidation de 468 000 \$ ou de 0,00 \$ par action pour le trimestre terminé le 31 mars 2002 (le « premier trimestre de 2002 »).

L'augmentation des charges au premier trimestre de 2003 découle principalement du montant de 750 000 \$ constaté au titre de la rémunération à base d'actions accordée aux administrateurs et aux membres de la direction qui est inclus dans les honoraires et frais de consultation. Les charges en espèces liées aux honoraires et frais de consultation ont augmenté, passant de 173 000 \$ au premier trimestre de 2002 à 235 000 \$ au premier trimestre de 2003. Les honoraires et frais de consultation comprennent également les honoraires versés aux experts-conseils externes dans le cadre de l'examen

par l'émetteur des acquisitions de propriétés minières. La hausse des frais juridiques s'explique par la restructuration des actifs en Argentine; les charges à cet égard continueront d'être importantes au deuxième trimestre de 2003 jusqu'à l'achèvement des acquisitions de Agua Rica et de Alumbraera.

Les frais de bureau et d'administration ont augmenté, passant de 107 000 \$ au premier trimestre de 2002 à 230 000 \$ au premier trimestre de 2003. Ces montants comprennent les honoraires versés à la direction, aux conseillers juridiques et aux comptables ainsi que les honoraires versés à la direction des filiales argentines. Au cours du trimestre terminé le 31 mars 2003, 30 000 options sur actions ont été octroyées à un cabinet de relations avec les investisseurs. La juste valeur de cette rémunération, calculée en fonction du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes, a été établie à 20 000 \$ et a été incluse dans les frais de bureau et d'administration.

Le régime d'options sur actions de l'émetteur est un régime de droits à la plus-value des actions et est comptabilisé au moyen de la méthode de la juste valeur. Au 31 mars 2003, un montant de 750 000 \$ est inclus aux postes « Honoraires et frais de consultation » dans les états des résultats et du déficit et au poste « Surplus d'apport » des capitaux propres dans les bilans.

Les indemnités de départ et les frais de restructuration ont reculé, passant de 154 000 \$ au premier trimestre de 2002 à 10 000 \$ au premier trimestre de 2003 en raison de la finalisation du processus de restructuration en 2002. Un gain de 27 000 \$ à la vente d'actions a été enregistré pour le premier trimestre de 2003, tandis qu'aucun gain n'avait été enregistré pour le premier trimestre de 2002.

Exercice terminé le 31 décembre 2002 par rapport à l'exercice terminé le 31 décembre 2001

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2002 (l'« exercice 2002 »), l'émetteur a enregistré une perte avant consolidation de 1 992 000 \$ ou de 0,01 \$ par action, comparativement à une perte avant consolidation de 1 285 000 \$ ou de 0,01 \$ par action au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2001 (l'« exercice 2001 »).

L'augmentation des charges découle principalement de la hausse des honoraires et frais de consultation ainsi que des frais de restructuration engagés en 2002. Une tranche des frais d'administration en Argentine a reculé en raison de la dévaluation du peso argentin au cours de l'exercice 2002. Les frais de bureau et d'administration ont augmenté, passant de 487 000 \$ pour l'exercice 2001 à 552 000 \$ pour l'exercice 2002. Un montant de 70 000 \$ a été versé à Miramar pour l'exercice 2001 au titre des frais de gestion, tandis qu'aucun montant n'a été versé à Miramar à ce titre pour l'exercice 2002; ce montant devrait être ajouté aux frais d'administration pour l'exercice 2001 aux fins de comparaison avec l'exercice 2002.

Les honoraires et frais de consultation ont augmenté, passant de 718 000 \$ pour l'exercice 2001 à 907 000 \$ pour l'exercice 2002, en raison de l'impartition de nombreux services par l'émetteur. Ces montants comprennent les honoraires versés à la direction, aux conseillers juridiques et aux comptables ainsi que les frais pour la gestion des filiales argentines. La hausse des honoraires versés aux conseillers juridiques s'explique par la restructuration des actifs en Argentine; les charges à cet égard continueront d'être importantes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2003 (l'« exercice 2003 ») jusqu'à l'achèvement des acquisitions de Agua Rica et de Alumbraera. Les honoraires et frais de consultation comprennent également les honoraires versés aux experts-conseils externes dans le cadre de l'examen par l'émetteur des acquisitions de propriétés minières.

Les indemnités de départ et les frais de restructuration ont augmenté, passant de 203 000 \$ pour l'exercice 2001 à 550 000 \$ pour l'exercice 2002. Le montant inscrit pour l'exercice 2002 comprend des indemnités de départ de 144 000 \$ versés à un ancien membre de la direction de l'émetteur ainsi que des frais de consultation de 220 000 \$ versés à un tiers pour sa contribution relative au placement des actions de Miramar.

En 2001, l'émetteur a enregistré un gain de 329 000 \$ à la vente d'actions ordinaires d'une société ouverte sans lien de dépendance que l'émetteur avait reçues en règlement d'une dette liée à des

travaux de d'exploration effectués en 1997 dans une propriété minière appartenant à l'émetteur. L'émetteur a par la suite signé une convention d'option avec cette société en vue de la cession des avoirs reçus par l'émetteur dans le cadre du règlement de la dette. Il n'existe aucun gain correspondant lié à une vente d'actions en 2002.

Exercice terminé le 31 décembre 2001 par rapport à l'exercice terminé le 31 décembre 2000

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2001 (l'« exercice 2001 »), l'émetteur a inscrit une perte avant consolidation de 1285 000 \$ ou de 0,01 \$ par action, comparativement à une perte avant consolidation de 23 804 000 \$ ou de 0,28 \$ par action au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2000 (l'« exercice 2000 »).

La perte de l'exercice 2001 ne comprend pas de réduction de valeur de propriétés minières, tandis que la perte correspondante de l'exercice 2000 comprend des réductions de valeur à l'égard du projet de San Jorge et d'autres actifs d'un montant de 22 271 000 \$ ou de 0,26 \$ par action (avant consolidation). À l'exclusion des réductions de valeur, la perte de l'émetteur pour l'exercice 2001 est de 1 285 000 \$, comparativement à une perte de 1 599 000 \$ pour l'exercice 2000.

Le recul des charges est en partie attribuable à la réduction continue des activités d'exploration en Argentine et à Cuba et aux moins-values liées aux actifs d'exploitation à Cuba, à la portée réduite des activités et à la cessation du versement des frais de gestion demandés par Miramar après le premier trimestre de 2001, ainsi qu'à l'absence d'indemnités de départ et de frais de résiliation.

L'émetteur a quitté les bureaux de Miramar et a partagé ses locaux avec un groupe de sociétés d'exploration, les frais de bureau étant partagés selon le principe du recouvrement des coûts entiers en fonction du niveau d'activités de l'émetteur. Un montant de 420 000 \$ a été versé à Miramar pour l'exercice 2000 au titre des frais de gestion, comparativement à 70 000 \$ pour l'exercice 2001. Les frais de bureau et d'administration ont augmenté, passant de 220 000 \$ pour l'exercice 2000 à 487 000 \$ pour l'exercice 2001, mais les frais d'administration en général ont diminué pour s'établir à 557 000 \$ pour l'exercice 2001 par rapport à 660 000 \$ pour l'exercice 2000, en incluant les frais de gestion versés à Miramar dans les chiffres correspondants. Les honoraires et frais de consultation sont passés de 350 000 \$ pour l'exercice 2000 à 718 000 \$ pour l'exercice 2001 en raison de la restructuration achevée au deuxième trimestre de 2001. Les indemnités de départ et les frais de restructuration ont également augmenté, passant de 157 000 \$ pour l'exercice 2000 à 203 000 \$ pour l'exercice 2001.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Trimestre terminé le 31 mars 2003 par rapport au trimestre terminé le 31 mars 2002

L'encaisse a augmenté de 3 564 000 \$ au cours du premier trimestre de 2003, pour un total de 4 103 000 \$ au 31 mars 2003, par rapport à 620 000 \$ au 31 mars 2002.

Au cours du premier trimestre de 2003, l'émetteur a effectué un placement privé de 4 000 000 de parts à 1,00 \$ chacune (1,15 \$ pour les parties sans lien de dépendance), pour un produit brut d'environ 4 075 750 \$ ou un produit net de 3 782 000 \$. Chaque part offerte dans le cadre du placement privé comprend une action ordinaire et un bon de souscription pouvant être exercé sur une période de deux ans en vue de l'acquisition de une action ordinaire additionnelle au prix de 1,30 \$. Des frais de financement de 6 % ont été versés à une partie sans lien de dépendance aux termes d'une convention de financement, qui depuis a pris fin. Au cours du premier trimestre de 2002, un placement privé a été effectué, pour un produit de 500 000 \$.

Pour le premier trimestre de 2003, une somme de 195 000 \$ a été affectée aux activités d'exploitation, comparativement à 353 000 \$ pour le premier trimestre de 2002.

Pour le premier trimestre de 2003, les activités d'investissement ont compris des dépenses de 23 000 \$ en ce qui a trait aux participations liées à des propriétés minières, comparativement à un recouvrement de 86 000 \$ pour le premier trimestre de 2002.

Au cours du premier trimestre de 2003, l'émetteur a octroyé 890 000 options sur actions à un prix de 1,30 \$ à des administrateurs, à des membres de la direction et à des conseillers en matière de relations avec les investisseurs, aux termes du régime d'options sur actions de l'émetteur. Les options sur actions viennent à échéance le 6 février 2008. Le régime d'options sur actions autorise l'émission d'un nombre maximal de 1 600 000 d'options; de ce nombre, 670 000 options étaient en cours au 31 décembre 2002. Un nombre additionnel de 150 000 options a été octroyé à un conseiller, le prix de levée étant de 1,70 \$ l'action. Ces options sur actions viennent à échéance le 26 avril 2008, et 40 000 de ces options sont immédiatement acquises. Les 110 000 options restantes ont été acquises dès l'obtention de l'approbation des actionnaires. Les actionnaires ont approuvé un régime d'options sur actions permettant d'émettre jusqu'à 10 % des actions déjà émises de l'émetteur, y compris les actions qui seront émises dans le cadre du financement de bons de souscription spéciaux.

En février 2003, l'émetteur a conclu une entente la liant à BHP Billiton pour consolider la participation de 100 % dans le projet de Agua Rica. Le 23 avril 2003, l'émetteur a conclu une entente définitive avec BHP Billiton, et la participation de 72 % détenue par BHP Billiton a été achetée pour un total de 12 600 000 \$ US, dont une tranche de 3 600 000 \$ US a été versée le 8 mai 2003, un paiement final de 9 000 000 \$ US devant être versé le 30 juin 2005 ou avant cette date.

Exercice terminé le 31 décembre 2002 par rapport à l'exercice terminé le 31 décembre 2001

L'encaisse a augmenté de 152 000 \$ pour l'exercice 2002, pour un total de 539 000 \$ au 31 décembre 2002, par rapport à une augmentation de 374 000 \$, pour un total de 387 000 \$ au 31 décembre 2001. Au 31 décembre 2002, le fonds de roulement de l'émetteur s'établissait à 508 000 \$, comparativement à un fonds de roulement déficitaire de 7042 000 \$ au 31 décembre 2001. Au 31 décembre 2001, les billets convertibles et les intérêts courus représentaient 7167 000 \$ des passifs à court terme, qui s'élevaient à 7 630 000 \$, ce qui s'est traduit par une augmentation du déficit du fonds de roulement. Au cours de 2002, ces billets ont été convertis en 4609 736 actions ordinaires, et les intérêts courus connexes ont été annulés.

Durant l'exercice 2002, les activités d'exploitation ont nécessité 2134 000 \$, comparativement à 1 600 000 \$ pour l'exercice 2001.

Au cours de 2002, les activités de financement comprenaient un placement privé dégageant un produit de 500 000 \$, qui a été affecté au fonds de roulement. Le placement visait 833333 actions ordinaires et 50 000 bons de souscription d'actions ordinaires pouvant être exercés sur une période de deux ans à un prix de 0,75 \$. Des frais de financement liés à l'émission de 30 000 actions ordinaires à un prix de 1,00 \$ et 30 000 bons de souscription pouvant être exercés à 1,10 \$ ont été versés à une partie sans lien de dépendance. Un deuxième placement privé effectué en 2002, qui visait 2 000 000 de parts à un prix de 1,00 \$ la part, a permis de mobiliser un produit net de 1 946 000 \$. Chaque part offerte dans le cadre du placement privé comprenait une action ordinaire et un bon de souscription donnant droit à son porteur d'acheter une action ordinaire additionnelle de l'émetteur jusqu'au 2 août 2004, à un prix de 0,13 \$ l'action. Durant l'exercice 2001, un montant en espèces de 500 000 \$ a été reçu de Miramar, et cette avance, jumelée aux avances antérieures de Miramar, a été convertie en deux billets convertibles.

Durant l'exercice 2002, les activités d'investissement ont nécessité 160 000 \$ au titre de l'entretien des propriétés minières visées par des participations, comparativement à un montant de 4000 \$ engagé pour les mêmes fins durant l'exercice 2001.

Exercice terminé le 31 décembre 2001 par rapport à l'exercice terminé le 31 décembre 2000

L'encaisse a augmenté de 374 000 \$ au cours de l'exercice 2001, pour un total de 387 000 \$ au 31 décembre 2001, par rapport à une diminution de l'encaisse au cours de l'exercice 2000, pour un total de 13 000 \$ au 31 décembre 2000. Au 31 décembre 2001, l'émetteur présentait un fonds de roulement déficitaire de 7042 000 \$, contre un fonds de roulement déficitaire de 924 000 \$ au 31

décembre 2000. Une tranche de 7 167 000 \$ du passif à court terme de 2001 était imputable aux billets convertibles à payer à Miramar.

Durant l'exercice 2001, les activités de financement comprenaient un placement privé de 1 000 000 de parts à 1,50 \$ la part, pour un produit net de 1 474 000 \$. Chaque part offerte comprenait une action ordinaire et un bon de souscription d'actions. Les bons de souscription comportaient un prix d'exercice de 1,75 \$ au cours de la première année et de 2,00 \$ au cours de la deuxième. L'échéance des bons de souscription, fixée au 28 avril 2003 a été prolongée au 31 décembre 2003. Au cours de 2001, Miramar a consenti une avance d'un montant de 500 000 \$ qui, jumelé à des avances antérieures de 675 000 \$ et des espèces versés contre des débentures convertibles de 1 405 000 \$ durant l'exercice 2000 ainsi que des avances d'exercices antérieurs, a été convertie en deux billets convertibles.

Les activités d'investissement associées aux participations dans des propriétés minières ont entraîné des dépenses de 4 000 \$ durant l'exercice 2001, comparativement à des dépenses de 1682 000 \$ durant l'exercice 2000.

SOMMAIRE DE L'EXERCICE 2002

À la fin de l'exercice 2002, le fonds de roulement de l'émetteur s'établissait à 508 000 \$. Toutefois, ce montant était alors insuffisant pour répondre aux exigences de l'émetteur pour l'exercice 2003. Au cours de l'exercice 2002 et de la période allant jusqu'à la date du prospectus, l'émetteur a négocié et conclu plusieurs opérations importantes.

La restructuration de l'émetteur, qui a pris fin au cours de l'exercice 2001, a entraîné la conversion d'une débenture convertible de 21 226 243 \$ détenue par Miramar en 1 443 962 actions ordinaires de Northern Orion à 14,70 \$ chacune. De plus, les dettes restantes de l'émetteur envers Miramar ont été consolidées en deux billets convertibles totalisant 6 914 605 \$. Les intérêts de 351 000 \$ courus en juin 2001 jusqu'à la date de conversion des billets de Miramar ont été annulés. Ce montant, qui avait été capitalisé dans les participations dans des propriétés minières, a été contrepassé, et la valeur comptable des participations de l'émetteur dans des propriétés minières a été réduite en conséquence.

Le prix de conversion des nouveaux billets convertibles était de 1,50 \$ l'action et, au cours de l'exercice 2002, les deux billets ont été convertis en 4 609 736 actions ordinaires quand Miramar, en vertu d'une option octroyée précédemment, a vendu une importante tranche de ses actions de l'émetteur par l'intermédiaire de 1341180 Ontario Limited, une société fermée appartenant à M. Robert Cross, administrateur et président de l'émetteur, aux termes d'une convention d'option visant les actions de Miramar. M. Cross a exercé l'option et a facilité la redistribution de 4800 000 des actions ordinaires qui appartenaient précédemment à Miramar. Des frais de consultation de 220 000 \$ ont été versés à une partie sans lien de dépendance en ce qui a trait à la réalisation de ces opérations.

En septembre 2002, l'émetteur a conclu une entente avec Newport Exploration Ltd. (« Newport ») aux termes de laquelle Newport peut faire l'acquisition d'une participation indivise de 50 % dans le projet Mantua. L'acquisition s'effectue au moyen d'une convention d'option visant 100 % des actions ordinaires émises et en circulation de MMI. Les modalités de la convention d'option sont les suivantes :

- Newport a émis 400 000 actions ordinaires à l'intention de Northern Orion à titre de paiement d'option afin de conclure l'entente. Northern Orion a reçu ces actions, dont la valeur présumée est de 104 000 \$, en décembre 2002. De ces actions, 200 000 sont assujetties au droit dans la redevance et le produit;
- Newport prendra en charge et réglera les frais de possession liés au projet Mantua jusqu'à un montant maximal de 20 000 \$ US par mois (au 31 mars 2003, un montant de 171 781 \$ était inscrit dans les débiteurs et n'avait pas encore été remboursé par Newport);

- Newport mènera à terme un programme de prélèvement en vue des travaux d'essai métallurgique dans les douze mois suivant l'approbation des organismes de réglementation relative à l'acquisition, afin d'effectuer une étude de faisabilité pouvant être financée, jusqu'à un montant maximal de 750 000 \$ US.

Si l'émetteur obtient une facilité de crédit satisfaisante pour Newport en vue d'entreprendre la production commerciale, Newport émettra 1 400 000 actions ordinaires à l'intention de l'émetteur. Newport prendra en charge une tranche de 20 000 000 \$ US de la dette de second rang de 28 000 000 \$ US contractée par Geominera, S.A. envers l'émetteur. Si Newport obtient du financement, Newport prendra en charge une tranche de 14 000 000 \$ US de la dette de second rang, et l'émetteur conserverait la tranche de 14 000 000 \$ US restante de la dette de second rang. À l'exercice de l'option relative aux actions de Mantua, Newport accepte de prendre en charge les obligations en vertu du droit dans la redevance et le produit en ce qui a trait au projet Mantua. L'émetteur a accepté de transférer 200 000 actions ordinaires de Newport à Miramar à la valeur présumée de 52 000 \$. La somme à verser en vertu du droit dans la redevance et le produit sera alors réduite de 52 000 \$.

Pour faciliter le contrôle diligent relatif à Alumbrera, l'émetteur a accepté de rembourser à Wheaton des frais de 1 000 000 \$ US engagés par cette dernière relativement au contrôle diligent effectué dans le cadre de son acquisition antérieure d'une participation initiale de 25 % dans le projet Alumbrera. Un paiement initial de 250 000 \$ US a été versé à Wheaton le 8 avril 2003, aux termes de l'entente. Wheaton a fourni toutes ses données techniques, juridiques et commerciales sur le contrôle diligent, achevé au début 2003, et l'émetteur a mis ces données à jour.

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DE L'ÉMETTEUR

NOM, ADRESSE, POSTE AUPRÈS DE L'ÉMETTEUR, PROFESSION PRINCIPALE ET TITRES DÉTENUS

Le nom, le lieu de résidence, le poste auprès de l'émetteur et la profession principale pendant les cinq dernières années de chacun des administrateurs et dirigeants de l'émetteur sont les suivants :

Nom, poste et lieu de résidence	Administrateur depuis	Profession principale pour les cinq dernières années
John K. Burns ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ Administrateur Philadelphie (PA)	1995	Directeur général, FRM Management; président et chef de la direction, Frontier Resources Management, Inc., toutes deux de Chicago (Illinois)
David Cohen Président, chef de la direction et administrateur West Vancouver (C.-B.)	2002	Président et chef de la direction, Northern Orion Explorations Ltd.; de 2000 à 2002, vice-président et chef de l'exploitation, Northern Orion Explorations Ltd.; de 1997 à 2001, vice-président principal, Corporation minière Miramar; depuis janvier 2003, administrateur, Newport Exploration Ltd.
Robert Cross Président du conseil et administrateur West Vancouver (C.-B.)	2001	Investisseur privé; jusqu'en 1998, administrateur, Valeurs mobilières Yorkton Inc.; présentement administrateur de Bema Gold Corporation et de Nikos Explorations Ltd.
P. Terrance O'Kane ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ Administrateur Surrey (C.-B.)	1999	Ingénieur métallurgiste indépendant
Stephen Wilkinson ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ Administrateur North Vancouver (C.-B.)	1999	Président, ValGold Resources Ltd.; de 1999 à 2002, président et chef de la direction, Northern Orion Explorations Ltd.; de 1997 à 1999, analyste minier, groupe international des mines et des métaux, RBC Dominion valeurs mobilières Inc.

Nom, poste et lieu de résidence	Administrateur depuis	Profession principale pour les cinq dernières années
Shannon Ross Chef des services financiers Burnaby (C.-B.)	s.o.	Chef des services financiers, groupe d'entreprises Lang Mining; en 1999, contrôleur et secrétaire général, Dia Met Minerals Ltd.; de 1996 à 1999, contrôleur, groupe d'entreprises Hunter Dickinson
Sargent H. Berner Secrétaire général Vancouver (C.-B.)	s.o.	Associé, DuMoulin Black, avocats
Mary P. Collyer Secrétaire adjointe West Vancouver (C.-B.)	s.o.	Associée, DuMoulin Black, avocats

- (1) Membre du comité de vérification.
- (2) Membre du comité de rémunération de la haute direction et de régie d'entreprise.
- (3) Membre du comité environnemental.

Endeavour Mining Capital Corp. a le droit de nommer un candidat au conseil d'administration de l'émetteur, même si des montants demeurent impayés aux termes de la facilité de crédit décrite à la rubrique « Acquisitions et aliénations importantes de propriétés », mais fait savoir qu'elle n'exercera pas ce droit pour l'instant.

Le mandat des administrateurs de l'émetteur se termine à l'assemblée annuelle suivante de l'émetteur, à laquelle les administrateurs sont élus pour l'année suivante. La dernière assemblée annuelle de l'émetteur a eu lieu le 16 juin 2003.

PROPRIÉTÉ TOTALE DES TITRES

Au 30 juin 2003, les administrateurs et les dirigeants de l'émetteur, en tant que groupe, étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, de 1 046 020 actions ordinaires, soit 4,58 % des actions ordinaires, ou exerçaient un contrôle ou une direction sur celles-ci. Compte tenu de l'exercice réel ou réputé des bons de souscription spéciaux, cette participation constituerait 1 % des 103 900 402 actions ordinaires alors émises et en circulation.

INTERDICTIONS D'OPÉRATION SUR VALEURS OU FAILLITES

Sauf sans la mesure indiquée aux présentes, à la connaissance de la direction de l'émetteur, aucun administrateur ni dirigeant de l'émetteur, ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de l'émetteur pour toucher de façon importante le contrôle de l'émetteur, n'est ou n'a été, pendant les dix années précédant la date du présent prospectus, administrateur ou dirigeant d'un autre émetteur qui, pendant que cette personne occupait ce poste, a :

- a) fait l'objet d'une interdiction d'opération, ou d'une interdiction semblable, ou d'une interdiction qui empêchait l'autre émetteur d'obtenir une dispense de la loi pour une période de plus de 30 jours consécutifs; ou
- b) fait faillite, fait une proposition en vertu de toute loi en matière de faillite ou d'insolvabilité ou fait l'objet d'une procédure, d'un arrangement ou d'une transaction avec des créanciers, entrepris lui-même des démarches en ce sens, ni eu de séquestre, d'administrateur-séquestre ou de fiduciaire nommé pour détenir ses biens.

Robert Cross, administrateur de l'émetteur, s'est joint au conseil de Livent Inc. (*Livent*) pendant qu'il faisait partie du M. Ovitz Group en juin 1998. Des irrégularités comptables ont ensuite été découvertes et Livent a déclaré faillite à la fin cette année-là. Par la suite, un recours collectif a été

intenté contre Livent et ses administrateurs. M. Cross n'est présentement pas partie à une action ou une procédure judiciaires concernant Livent.

PÉNALITÉS OU SANCTIONS

À la connaissance de la direction de l'émetteur, aucun administrateur ni dirigeant de l'émetteur, ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de l'émetteur pour toucher de façon importante le contrôle de l'émetteur, n'a :

- a) fait l'objet d'une pénalité ou d'une sanction imposées par un tribunal et relatives aux lois sur les valeurs mobilières au Canada ou par une autorité en valeurs mobilières au Canada, ni conclu de règlement à l'amiable avec une autorité en valeurs mobilières au Canada; ou
- b) fait l'objet d'une autre pénalité ou sanction imposée par un tribunal ou un organisme de réglementation qui pourrait être considérée importante par un investisseur raisonnable en prenant une décision de placement.

FAILLITES PERSONNELLES

Les administrateurs et les dirigeants de l'émetteur, les actionnaires détenant un nombre suffisant de titres pour toucher de façon importante le contrôle de l'émetteur, les sociétés de portefeuille privées de l'une de ces personnes, n'ont pas, pendant les dix années précédant la date du présent prospectus, fait faillite, fait une proposition en vertu d'une loi en matière de faillite ou d'insolvabilité, ni fait l'objet d'une procédure, d'un arrangement ou d'une transaction avec des créanciers, ni entrepris eux-mêmes des démarches en ce sens, ni eu de séquestre, d'administrateur-séquestre ou de fiduciaire nommé pour détenir leurs biens.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

David Cohen, président et administrateur de l'émetteur, est administrateur de Newport, qui a acquis une option à l'égard du projet Mantua de l'émetteur. M. Cohen s'est joint au conseil de Newport après que la convention d'option a été conclue. Voir la rubrique « Participations de l'émetteur dans les propriétés minérales – Projet Mantua ».

Sauf dans la mesure indiquée aux présentes, à la connaissance de la direction de l'émetteur, il n'y a présentement aucun conflit d'intérêts important entre l'émetteur ou toute filiale de l'émetteur et un administrateur ou dirigeant de l'émetteur ou de toute filiale de l'émetteur. Les administrateurs et dirigeants de l'émetteur et de ses filiales peuvent être administrateurs ou dirigeants, ou les deux, d'une autre société ou avoir une participation importante dans une autre société du secteur des ressources et, dans la mesure où ces autres sociétés peuvent participer à des projets auxquels l'émetteur ou l'une de ses filiales peuvent participer, les administrateurs de l'émetteur peuvent être en situation de conflit d'intérêts au moment de négocier et d'établir les conditions de cette participation. Advenant un tel conflit d'intérêts à une réunion du conseil d'administration de l'émetteur, l'administrateur en situation de conflit se doit de le divulguer et de s'abstenir de voter pour ou contre l'approbation de la participation ou des conditions.

Chaque initié de l'émetteur a fourni les renseignements concernant la propriété des titres de l'émetteur, les interdictions d'opération sur valeur ou les faillites, les pénalités ou les sanctions, les faillites personnelles ou les insolvabilités et les conflits d'intérêts potentiels ou réels qui le concernent.

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

ÉNONCÉ RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTION

Pour l'application du présent prospectus, l'expression *hauts dirigeants désignés* désigne chacun des particuliers qui font partie du groupe suivant, à savoir le chef de la direction au 31 décembre 2002 et les quatre autres hauts dirigeants les mieux rémunérés de l'émetteur au 31 décembre 2002, dont la rémunération individuelle relative au dernier exercice terminé a dépassé 100 000 \$, ainsi que les

particuliers qui auraient répondu à ces critères n'eut été du fait qu'ils n'étaient pas dirigeants à la fin du dernier exercice terminé. Aux présentes, le terme *DPVA* désigne des droits à la plus-value des actions; le terme *RILT* désigne un régime incitatif à long terme.

Le tableau qui suit (présenté conformément aux règles (les *règles*) d'application de la loi intitulée *Securities Act* (Colombie-Britannique) indique la totalité de la rémunération annuelle et à long terme en contrepartie des services rendus à l'émetteur et à ses filiales, à quelque titre que ce soit, pour les trois derniers exercices terminés (dans la mesure exigée par les règles) à l'égard de chacun des hauts dirigeants désignés.

Tableau sommaire de la rémunération

Nom et fonction principale	Exercice	Rémunération annuelle			Rémunération à long terme			Autre rémunération (\$) ⁽²⁾
		Salaire (\$)	Primes pour l'exercice (\$)	Autre rémunération annuelle (\$) ⁽¹⁾	Attributions		Paielements en application d'un RILT	
					Nombre de titres visés par des options ou des DPVA attribués	Actions ou unités visées par des restrictions attribuées (\$)		
David Cohen Président et chef de la direction ⁽¹⁾	2002	Néant	Néant	144 000 ⁽²⁾	Néant	Néant	Néant	Néant
	2001	Néant	Néant	120 000 ⁽²⁾	120 000 ⁽³⁾	Néant	Néant	Néant
	2000	Néant	Néant	Néant	70 000 ⁽⁴⁾	Néant	Néant	Néant
Stephen Wilkinson Ancien président et chef de la direction ⁽⁵⁾	2002	Néant	Néant	84 000 ⁽⁶⁾	Néant	Néant	Néant	162 000 ⁽⁸⁾
	2001	Néant	Néant	144 000 ⁽⁶⁾	170 000 ⁽³⁾	Néant	Néant	Néant
	2000	Néant	Néant	108 000 ⁽⁷⁾	120 000 ⁽⁴⁾	Néant	Néant	Néant
Robert Cross Président du conseil ⁽⁹⁾	2002	Néant	Néant	104 326 ⁽¹⁰⁾	Néant	Néant	Néant	Néant

- (1) M. Cohen a été nommé président et chef de la direction en août 2002. Avant août 2002, il était vice-président et chef de l'exploitation de l'émetteur.
- (2) Somme versée à Maluti Services Ltd., dont M. Cohen est le mandant. Une somme additionnelle de 101 182 \$ en 2002 et de 97 024 \$ en 2001 a été versée à Maluti Services Ltd. au titre de dépenses.
- (3) De ces options d'achat d'actions, 35 000 options (compte tenu du regroupement) peuvent être et seront acquises le 30 août 2003, soit la deuxième date anniversaire de l'attribution. Si une *opération interne d'importance* survient, les options non acquises le deviendront sans délai. Une opération interne d'importance est définie comme étant une offre véritable destinée aux actionnaires de l'émetteur qui, si elle était acceptée, conférerait le contrôle de l'émetteur à l'initiateur, ou une opération dans le cadre de laquelle l'émetteur conclut une entente qui prévoit ou pourrait entraîner un échange d'actions par les actionnaires de l'émetteur.
- (4) Ces options d'achat d'actions (compte tenu du regroupement) ont été accordées le 4 février 2000 et ont été annulées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2001.
- (5) M. Wilkinson a été président et chef de la direction d'octobre 1999 à août 2002.
- (6) Somme versée à Dunrowan Management Ltd. (*Dunrowan*), dont M. Wilkinson est actionnaire. Une somme additionnelle de 12 407 \$ en 2002 et de 31 380 \$ en 2001 a été versée au titre de dépenses.
- (7) Une somme additionnelle de 68 113 \$ a été versée à Dunrowan au titre de dépenses.
- (8) Représente une indemnité de départ versée à M. Wilkinson relativement à sa démission du poste de président et chef de la direction en août 2002. Voir sous la rubrique « Cessation d'emploi, changement des fonctions ou du contrôle et contrats d'emploi ».
- (9) M. Robert Cross a été nommé président du conseil en juin 2002.
- (10) Somme versée à 1341180 Ontario Ltd., dont M. Cross est le mandant. De cette somme, 44 326 \$ ont été versés à 1341180 Ontario Ltd. et à d'autres sociétés fermées dont M. Cross est le mandant, au titre de dépenses.

Attributions dans le cadre d'un régime incitatif à long terme (RILT)

L'émetteur n'offre pas de régime incitatif à long terme dans le cadre duquel il a versé une rémunération au comptant ou autre devant servir d'incitatif au rendement (et dans le cadre duquel le rendement est évalué par rapport au rendement financier ou au cours des titres de l'émetteur).

Options et DPVA

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Dans le cadre du régime d'attribution d'options d'achat d'actions de l'émetteur (le *régime d'options d'achat d'actions*), des options d'achat d'actions ordinaires peuvent être attribuées à des employés à temps plein ou partiel et à des administrateurs de l'émetteur ou de filiales de l'émetteur et à d'autres personnes physiques ou morales engagées pour la prestation de services de gestion ou de consultation continus destinés à l'émetteur ou à une entité que celui-ci contrôle. Le nombre d'actions ordinaires visées par chaque option attribuée dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions tient compte de l'apport actuel et éventuel de cette personne physique ou morale au succès de l'émetteur. Le prix de levée par action ordinaire ne peut être inférieur au cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le jour de bourse qui précède immédiatement le jour de l'attribution de l'option. Chaque option, dont la durée est établie par les administrateurs et ne dépasse pas 10 ans, peut être levée uniquement si le porteur est employé, administrateur ou dirigeant de l'émetteur ou d'une filiale de l'émetteur de manière continue depuis la date de l'attribution de l'option ou est engagé pour la prestation de services de gestion ou de consultation continus destinés à l'émetteur ou à une filiale de l'émetteur, sauf en cas de décès du titulaire de l'option, auquel cas l'option peut être levée pendant une période additionnelle maximale de 12 mois par la suite, et sauf si le titulaire de l'option cesse d'être un participant admissible du régime d'options d'achat d'actions pour un motif autre qu'un motif valable ou le décès, auquel cas l'option peut être levée pendant une période additionnelle maximale de 30 jours par la suite. Le régime d'options d'achat d'actions ne prévoit pas d'aide financière, y compris par un prêt ou un cautionnement, de la part de l'émetteur relativement à l'achat d'actions ordinaires à celui-ci.

Les administrateurs de l'émetteur ont approuvé l'adoption d'un régime d'options d'achat d'actions modifié, qui augmente le nombre d'actions ordinaires réservées pour attribution, le portant à 10 % des actions ordinaires émises et en circulation (compte tenu du regroupement), notamment les actions ordinaires sous-jacentes aux bons de souscription spéciaux, ou 10 390 040 actions ordinaires réservées aux termes du régime d'options d'achat d'actions. Ils ont également approuvé l'attribution d'un total de 8 750 000 options aux termes du régime d'options d'achat d'actions modifié.

DROITS À LA PLUS-VALUE DES ACTIONS

Le régime d'options d'achat d'actions prévoit également l'attribution de droits à la plus-value des actions aux porteurs d'options attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions. Le porteur d'une option dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions a le droit de mettre fin à cette option, en totalité ou en partie, et de recevoir, au lieu des actions ordinaires visées par l'option qui a pris fin, le nombre d'actions ordinaires, compte non tenu des fractions, qui, lorsqu'il est multiplié par la juste valeur des actions ordinaires visées par l'option qui a pris fin (soit la moyenne des cours extrêmes d'un lot régulier d'actions ordinaires à la TSX au cours des cinq jours de bourse qui précèdent) a une valeur totale égale au nombre de ces actions ordinaires multiplié par la différence entre la juste valeur et le prix de levée par action de ces actions ordinaires, déduction faite des montants qui doivent être retenus au titre de l'impôt sur le revenu.

Attributions d'options ou de DPVA au cours du dernier exercice terminé

L'émetteur n'a pas accordé aux hauts dirigeants désignés d'options d'achat d'actions ni de droits à la plus-value des actions, notamment dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions, au cours du dernier exercice terminé. Après la fin du dernier exercice terminé, 8 110 000 options d'achat d'actions

ont été attribuées dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions, dont 5 300 000 à des hauts dirigeants désignés.

Total des options levées ou des DPVA exercés au cours du dernier exercice terminé et valeur des options ou des DPVA à la fin de l'exercice

Le tableau suivant donne des précisions sur toutes les levées d'options d'achat d'actions au cours du dernier exercice terminé, par chacun des hauts dirigeants désignés, le nombre d'options non levées détenues par les hauts dirigeants désignés à la fin de l'exercice et la valeur des options non levées en jeu, globalement, à la fin de l'exercice. Les hauts dirigeants désignés n'ont pas levé d'options relatives aux actions de l'émetteur au cours du dernier exercice terminé.

Nom	Nombre de titres acquis à la levée ou à l'exercice	Valeur globale réalisée (\$)	Nombre d'options non levées ou de DPVA non exercés à la fin de l'exercice pouvant/ne pouvant pas l'être	Valeur des options non levées ou des DPVA non exercés en jeu à la fin de l'exercice (\$) pouvant/ne pouvant pas l'être
David Cohen	Néant	s.o.	85 000 / 35 000 ⁽¹⁾	Néant / Néant
Stephen Wilkinson	Néant	s.o.	135 000 / 35 000 ⁽¹⁾	Néant / Néant
Robert Cross	Néant	s.o.	50 000 / Néant ⁽¹⁾	Néant / Néant

(1) Compte tenu du regroupement.

Les options en jeu sont les options à l'égard desquelles la valeur marchande des titres sous-jacents à la fin du dernier exercice était supérieure au prix de levée de l'option. Le cours de clôture des actions ordinaires le 31 décembre 2002 s'établissait à 0,075 \$ (compte non tenu du regroupement).

Il n'y a pas eu de révision du prix des options d'achat d'actions dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions ni autrement au cours du dernier exercice terminé.

Cessation d'emploi, changement des fonctions ou du contrôle et contrats d'emploi

Les services de MM. David Cohen et Robert Cross sont régis par des contrats de gestion conclus avec des sociétés fermées contrôlées par ceux-ci. À la clôture de l'acquisition d'Alumbrera, l'émetteur a conclu des contrats de gestion avec MM. Cohen et Cross, respectivement, aux termes desquels ils recevront une rémunération de 22 500 \$ par mois et une prime de 200 000 \$, dont 100 000 \$ en espèces et 100 000 \$ en actions ordinaires. MM. Cross et Cohen peuvent chacun recevoir un paiement correspondant à deux années de rémunération (540 000 \$ chacun) en cas de cessation d'emploi découlant d'un changement de contrôle de l'émetteur. Des exemplaires de ces contrats de gestion ont été déposés sur SEDAR et pourront être consultés après la délivrance du visa final du présent prospectus.

Sauf indication contraire des présentes, l'émetteur et ses filiales n'ont pas d'entente ni de régime prévoyant une rémunération supérieure à 100 000 \$ reçue ou pouvant être reçue par les hauts dirigeants désignés au cours du dernier exercice terminé ou de l'exercice en cours de l'émetteur pour indemniser ces hauts dirigeants en cas de cessation d'emploi (démission, retraite, changement de contrôle) ou de changement des fonctions par suite d'un changement de contrôle.

Contrats de gestion

Les contrats de gestion relatifs aux services de MM. Cohen et Cross sont détaillés sous la rubrique « Cessation d'emploi, changement des fonctions ou du contrôle et contrats d'emploi ». LMC Management Services Ltd., société détenue en propriété par un certain nombre d'autres sociétés ouvertes, rend certains services d'administration et de comptabilité à l'émetteur, selon le principe de la récupération de l'ensemble des coûts. L'émetteur a versé la somme globale approximative de 169 161 \$ à LMC Management Services Ltd. en contrepartie de ses services au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2002.

Sauf indication contraire des présentes, aucune fonction de gestion de l'émetteur n'est exercée, dans une large mesure, par une personne qui n'est pas administrateur ou haut dirigeant de l'émetteur.

OPÉRATIONS ENTRE PERSONNES RELIÉES

Au cours des trois derniers exercices de l'émetteur et de la période du 31 décembre 2002 à ce jour, l'émetteur n'a pas acquis de services ou d'éléments d'actif d'un initié, d'un promoteur, d'un membre de la direction ou des personnes qui ont des liens avec ceux-ci ou font partie de leur groupe, sauf indication contraire dans le présent prospectus.

PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS, AUX HAUTS DIRIGEANTS ET AUX CADRES SUPÉRIEURS

Il n'existe présentement aucun prêt à un administrateur, à un haut dirigeant, à un cadre supérieur, à un candidat au poste d'administrateur ou à une personne ayant des liens avec l'un d'entre eux, consenti, garanti ou soutenu par l'émetteur ou l'une de ses filiales, que ce soit aux termes d'un régime d'achat d'actions des employés de l'émetteur ou autrement; il n'y en avait aucun non plus pendant le dernier exercice complet.

FACTEURS DE RISQUE

Un investissement dans les titres de l'émetteur est spéculatif et comporte des risques considérables que les investisseurs éventuels doivent étudier de près avant de prendre leur décision. Voici, en plus des autres renseignements présentés ailleurs dans le présent prospectus, les facteurs de risque qui doivent être examinés attentivement par les investisseurs éventuels.

RISQUES D'EXPLORATION, DE MISE EN VALEUR ET D'EXPLOITATION

Les activités minières comportent en général un degré élevé de risque. Les activités de l'émetteur sont assujetties à tous les dangers et risques normalement associés à l'exploration, à la mise en valeur et à la production de l'or, de l'argent et du cuivre, notamment les formations géologiques inhabituelles et imprévues, l'activité sismique, les coups de toit, les éboulements, les inondations et d'autres conditions rattachées au forage et à l'extraction de matières, tous ces éléments pouvant occasionner des dommages aux mines et à d'autres installations de production, ou encore leur destruction, ainsi que des blessures aux êtres vivants ou des dommages aux biens ou à l'environnement et la possibilité que soit engagée une responsabilité juridique. Bien que les précautions nécessaires seront prises pour réduire le risque au minimum, la concentration est assujettie à des dangers tels que les pannes d'équipement et la défaillance des digues de retenue des aires à stériles, ce qui pourrait occasionner la pollution de l'environnement et engendrer la responsabilité correspondante.

L'exploration et la mise en valeur de gisements de minerai comportent des risques considérables que même une combinaison d'évaluation attentive, d'expérience et de connaissances peut ne pas éliminer. Bien que la découverte d'un gisement de minerai puisse se transformer en une production considérable, peu de propriétés faisant l'objet de travaux d'exploration sont, en définitive, mises en valeur et transformées en mines productrices. Des dépenses importantes peuvent être nécessaires pour trouver des réserves minérales et en établir la valeur, mettre au point des procédés métallurgiques et construire des installations minières et de traitement sur un site donné. Il est impossible de garantir que les programmes d'exploration ou de mise en valeur de l'émetteur ou de l'un quelconque de ses copartenaires occasionneront la mise en place d'installations minières commerciales rentables. La viabilité commerciale d'un gisement de minerai dépend d'un certain nombre de facteurs, dont les attributs du gisement en cause, comme sa taille, sa teneur et sa proximité aux infrastructures, les prix des métaux, qui sont fortement cycliques, et la réglementation gouvernementale, notamment en matière de prix, d'impôts et de taxes, de redevances, de régime foncier, d'utilisation du sol, d'importation et d'exportation des minéraux ainsi que de la protection de l'environnement. On ne peut prévoir avec exactitude l'effet qu'auront ces facteurs, mais leur

combinaison pourrait faire en sorte que l'émetteur n'obtienne pas un rendement adéquat sur le capital investi.

Rien ne garantit que les dépenses qu'effectuera l'émetteur en matière de recherche et d'évaluation de gisements miniers donneront lieu à des découvertes de quantités commerciales de minerai.

RISQUES LIÉS À L'ASSURANCE ET RISQUES NON ASSURÉS

En général, les activités de l'émetteur sont sujettes à bon nombre de risques et de dangers, y compris des conditions environnementales difficiles, des accidents industriels, des conflits de travail, des conditions géologiques inusitées ou inattendues, des glissements de terrain ou de talus, des éboulements, des modifications à la réglementation et des phénomènes naturels tels que des conditions météorologiques défavorables, des inondations et des tremblements de terre. De tels événements pourraient occasionner des dommages touchant les propriétés minières ou les installations de production, des blessures ou décès, des dommages environnementaux touchant les propriétés de l'émetteur ou les propriétés d'autres sociétés, des retards dans l'exploitation minière, des pertes monétaires, et entraîner des responsabilités légales éventuelles.

Bien que, pour se protéger contre certains risques, l'émetteur ait souscrit de l'assurance pour des montants qu'il considère raisonnables, son assurance ne couvrira pas l'ensemble des risques éventuels liés aux activités d'une société minière. L'émetteur pourrait aussi être incapable de conserver son assurance à des primes abordables. La couverture d'assurance pourrait déborder les limites prévues du contrat ou pourrait ne pas être suffisante pour couvrir toute responsabilité qui en découle. En outre, la couverture contre les risques comme la pollution de l'environnement ou d'autres dangers qui découlent de l'exploration et de la production minières n'est généralement pas offerte à l'émetteur ou aux autres sociétés minières selon des conditions acceptables. L'émetteur pourrait également être tenu responsable de la pollution ou d'autres dangers qui pourraient ne pas être assurés ou contre lesquels l'émetteur peut décider de ne pas s'assurer notamment parce que les primes sont trop élevées. Les pertes découlant de ces événements peuvent occasionner à l'émetteur des dépenses importantes, lesquelles pourraient avoir une incidence défavorable importante sur son rendement financier et sur ses résultats d'exploitation.

RISQUES ET DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Toutes les phases des activités de l'émetteur sont assujetties à la réglementation environnementale dans les divers territoires où elles sont exercées. Cette réglementation oblige notamment le maintien de normes de qualité de l'air et de l'eau, ainsi qu'à la restauration du terrain, et établit des limites quant à la production, au transport, au stockage et à l'élimination de déchets solides et dangereux. La législation sur l'environnement évolue vers des normes plus strictes et une application plus rigoureuse, des amendes et des pénalités plus élevées en cas de non-respect, des évaluations environnementales plus serrées des projets et la responsabilité accrue des sociétés et de leurs dirigeants, administrateurs et employés. Rien ne garantit que la modification éventuelle de la réglementation sur l'environnement n'aura pas d'effet défavorable sur les activités de l'émetteur. Il se peut qu'il existe sur les propriétés dans lesquelles l'émetteur détient des participations ou sur les propriétés qui seront acquises aux termes de l'acquisition des dangers pour l'environnement dont l'émetteur n'a pas connaissance à l'heure actuelle et qui pourraient avoir été causés par les propriétaires ou les exploitants actuels ou anciens.

Les activités de l'émetteur nécessitent actuellement, et pourraient nécessiter à l'avenir, l'obtention d'approbations et de permis du gouvernement. Si ces approbations sont nécessaires mais qu'elles ne sont pas obtenues, l'émetteur pourrait devoir observer une interdiction ou une restriction concernant la poursuite de ses activités d'exploitation minière et de ses projets d'exploration ou de mise en valeur de propriétés minières.

L'inobservation des lois, des règlements et des exigences applicables en matière de permis pourrait occasionner la prise de mesures d'exécution aux termes de ces dispositions législatives, notamment

des ordonnances rendues par des autorités réglementaires ou judiciaires en vue de faire interdire ou de restreindre les activités, et pourrait comprendre des mesures correctives nécessitant des dépenses en immobilisations, l'installation d'équipement supplémentaire ou des mesures de redressement. Il se pourrait que les parties qui prennent part aux activités minières ou à l'exploration ou à la mise en valeur des propriétés minières soient tenues d'indemniser les personnes qui subissent des pertes ou des dommages causés par les activités minières et qu'elles se fassent imposer des amendes ou des sanctions civiles ou pénales en raison de la violation des lois ou des règlements applicables.

La modification des lois, de la réglementation et des permis actuels régissant l'exploitation et les activités des sociétés minières et des sociétés d'exploration minière ou leur mise en application plus rigoureuse pourrait avoir un effet défavorable important sur l'émetteur et faire augmenter les frais d'exploration, les dépenses en immobilisations ou les coûts de production, ou pourrait occasionner la réduction des niveaux de production aux propriétés productrices ou encore l'abandon ou le retard de la mise en valeur de nouvelles propriétés minières.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX LIÉS À LA MINE ALUMBRERA

Des eaux de ruissellement se sont formées dans les eaux souterraines naturelles en aval des installations de stériles à l'intérieur de la concession MAA. Une série de puits de pompage ont été mis en place pour capturer ces eaux de ruissellement empreintes de hauts niveaux de calcium et de sulfate dissous. Des puits de pompage devront être rajoutés au cours de l'exploitation de la mine afin de contenir les eaux de ruissellement à l'intérieur de la concession et des puits de surveillance devront également être installés à la rivière Vis Vis. Si l'on se fie au tout dernier modèle des eaux souterraines, il sera nécessaire de faire fonctionner le système de pompage durant plusieurs années après la fermeture de la mine. La canalisation du concentré en suspension reliée à la mine Alumbreira traverse des régions montagneuses, d'importantes rivières, et elle est exposée à des pluies torrentielles ainsi qu'à des activités agricoles. Bien qu'il y ait eu de nombreuses structures de contrôle et des programmes de surveillance mis en place, le moindre bris de la canalisation pourrait représenter un risque environnemental lié au déversement du concentré en suspension.

L'émetteur ne s'est vu octroyer aucune indemnité de la part de RTP, vendeur de la mine Alumbreira, à l'égard de responsabilités environnementales éventuelles qui pourraient découler du panache d'eau de ruissellement ou d'une rupture de la canalisation.

PERMIS

Pour ses activités en Argentine et à Cuba, l'émetteur doit obtenir des permis des autorités gouvernementales compétentes et conserver ces permis en vigueur. Bien que MAA possède actuellement tous les permis nécessaires pour exploiter son entreprise comme elle le fait actuellement, rien ne garantit que le renouvellement des permis pour les activités actuelles ne sera pas retardé ou encore que les permis supplémentaires pour tout changement qui pourrait être apporté aux activités seront obtenus sans délai. Avant d'entreprendre des travaux de mise en valeur sur ses propriétés, l'émetteur doit obtenir les permis des autorités gouvernementales compétentes. Rien ne garantit que l'émetteur continuera de détenir tous les permis nécessaires pour mettre en valeur une propriété en particulier ou pour en entreprendre ou en poursuivre l'exploitation.

INFRASTRUCTURE

Les activités d'extraction, de traitement, de mise en valeur et d'exploration dépendent, à un degré ou à un autre, d'une infrastructure adéquate. Des routes, des ponts, des sources d'énergie et de l'approvisionnement en eau fiables sont des éléments importants qui influent sur les dépenses en immobilisations et les frais d'exploitation. Les phénomènes climatiques inhabituels ou rares, le sabotage, les entraves occasionnées notamment par le gouvernement pour ce qui est de l'entretien ou de la fourniture d'une telle infrastructure pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de l'émetteur.

RISQUES D'INTERRUPTION DES ACTIVITÉS À LA MINE ALUMBRERA

La défaillance ou la rupture d'un oléoduc, selon l'emplacement où aurait lieu un tel événement, pourrait provoquer une interruption importante des activités de MAA et pourrait avoir un effet défavorable important sur la situation financière et les résultats d'exploitation de l'émetteur.

La mine Alumbra est située dans une région éloignée de l'Argentine. En moyenne, plus de 2 000 personnes sont transportées par voie terrestre et plus de 1 200 par voie aérienne en partance ou à destination de la mine tous les mois. Un accident grave impliquant un autobus ou un avion pourrait faire de nombreuses victimes. L'interruption de ces services pourrait aussi causer une interruption importante des activités de MAA et avoir une incidence défavorable sur la situation financière et sur les activités de l'émetteur.

INCERTITUDE QUANT À L'ESTIMATION DES RÉSERVES DE MINÉRAI ET DES RESSOURCES MINÉRALES

Les chiffres des réserves de minerai et des ressources minérales qui figurent dans le présent prospectus sont des estimations et rien ne garantit que les teneurs et les tonnages prévus seront atteints ou que le niveau indiqué de récupération sera réalisé ou que les réserves de minerai seront extraites ou traitées de façon rentable. Il existe un bon nombre d'incertitudes inhérentes aux estimations des réserves de minerai et des ressources minérales, y compris de nombreux facteurs indépendants de la volonté de l'émetteur. Les estimations relèvent d'un processus subjectif et l'exactitude des réserves ou ressources est fonction de la quantité et de la qualité de données disponibles ainsi que des hypothèses et des jugements à la base de l'interprétation géologique et d'ingénierie. De plus, des facteurs d'exploitation à court terme ayant trait aux réserves minérales, comme le besoin de mettre en valeur de façon ordonnée les gisements de minerai ou le traitement de nouvelles teneurs de minerai ou de teneurs de minerai différentes, pourraient rendre l'exploitation minière non rentable au cours d'une période comptable donnée. De plus, rien ne garantit que la récupération d'or, d'argent ou de cuivre dans des essais de laboratoire à petite échelle sera répétée dans des essais à plus grande échelle dans des conditions *in situ* ou pendant la production.

Les fluctuations du prix de l'or, de l'argent ou du cuivre, les résultats de forage, les essais métallurgiques la production ainsi que l'évaluation des plans de mine subséquents à la date de toute estimation peuvent exiger une révision de ces estimations. Le volume et la teneur des réserves exploitées et traitées et les taux de recouvrement peuvent ne pas correspondre à ceux qui ont été anticipés. Toute réduction importante des estimations de réserves minérales et des ressources minérales ou de la capacité de l'émetteur à procéder à l'extraction de ces réserves de minerai pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation et sur la situation financière l'émetteur.

INCERTITUDE RELATIVEMENT AUX RESSOURCES MINÉRALES PRÉSUMÉES

Les ressources minérales présumées qui ne sont pas des réserves minérales n'ont pas démontré leur viabilité économique.

BESOIN EN RÉSERVES SUPPLÉMENTAIRES

Comme les mines ont une durée d'exploitation limitée, laquelle est fondée sur des réserves prouvées et probables, l'émetteur doit continuellement remplacer et étendre ses réserves. Les estimations sur la durée de l'exploitation de la mine comprises aux présentes et qui se rattachent aux installations de la mine Alumbra peuvent être erronées. La capacité de l'émetteur de conserver ou même d'augmenter sa production annuelle d'or et de cuivre est tributaire, en grande partie, de sa capacité à mettre en route de nouvelles mines et à la capacité de MAA de développer ses réserves dans la mine Alumbra.

La mine Alumbra a une durée d'exploitation estimative de 10 ans. L'émetteur ne prévoit pas que d'autres activités d'exploration menées à la mine Alumbra se traduiraient en une augmentation importante des réserves de minerai.

TITRE FONCIER

Bien que les titres afférents aux propriétés de l'émetteur ainsi qu'aux propriétés que l'émetteur se propose d'acquérir ont été revus par l'émetteur ou pour son compte, aucun avis officiel relatif aux titres n'a été remis à l'émetteur et, par conséquent, rien ne garantit que les titres relatifs à ces propriétés ne sont pas entachés de vice. Il est généralement impossible d'obtenir une garantie à l'égard des titres et, par conséquent, la capacité de l'émetteur de voir à l'obtention de claims solides relatifs à chaque propriété minière ou concession minière peut être considérablement restreinte. L'émetteur n'a pas procédé au levé claims dans lesquels il détient, directement ou indirectement, des droits et, par conséquent, la délimitation précise et l'emplacement des claims pourraient être mis en doute. Conséquemment, les propriétés minières de l'émetteur pourraient être assujetties à des privilèges, des ententes, des transferts ou des réclamations antérieurs non enregistrés, ou encore à des revendications territoriales autochtones ou à des vices de titre non repérés, entre autres choses. De plus, l'émetteur pourrait se trouver dans l'impossibilité d'exploiter ses propriétés conformément aux permis octroyés, ou encore de faire valoir ses droits à l'égard de ses propriétés.

CONCURRENCE

Le secteur minier est concurrentiel, et ce, dans tous ses aspects. L'émetteur fait face à une forte concurrence livrée par d'autres sociétés minières relativement à l'acquisition de propriétés qui produisent ou qui sont capables de produire des métaux précieux et de base. Bon nombre de ces sociétés possèdent des ressources financières, techniques et d'exploitation plus importantes que celles de l'émetteur. En raison de cette concurrence, l'émetteur pourrait être incapable de maintenir ou d'acquérir des propriétés minières attrayantes selon des conditions qu'il considère acceptables, pour peu qu'il y en ait, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur le produit d'exploitation, la situation financière et les résultats d'exploitation de l'émetteur.

CAPITAUX SUPPLÉMENTAIRES

L'extraction, le traitement, la mise en valeur et l'exploration des propriétés de l'émetteur peuvent exiger un financement supplémentaire considérable. L'impossibilité d'obtenir un financement suffisant peut entraîner un retard, voire le report indéterminé des travaux d'exploration, de mise en valeur ou de production à l'une ou à l'ensemble des propriétés de l'émetteur, et même occasionner la perte de sa participation dans la propriété. Rien ne garantit que des capitaux supplémentaires ou tout autre type de financement seront disponibles au besoin ou que, s'ils le sont, les conditions du financement seront avantageuses pour l'émetteur. Les bas prix de l'or enregistrés au cours des cinq années précédant 2002 ont eu des répercussions négatives sur la capacité de l'émetteur d'obtenir du financement et une telle situation pourrait se reproduire si les prix de l'or et du cuivre sont bas dans les années à venir.

PRIX DES PRODUITS DE BASE

Le prix des actions ordinaires, les résultats financiers de l'émetteur ainsi que ses activités d'exploration, de mise en valeur et d'exploitation minière ont subi précédemment, ou pourraient subir dans l'avenir, des répercussions négatives importantes en raison de la chute des prix de l'or et du cuivre. Les prix de l'or et du cuivre fluctuent de façon marquée et sont tributaires de divers facteurs qui sont indépendants de la volonté de l'émetteur, tels que la vente ou l'achat d'or par diverses banques centrales et institutions financières, les taux d'intérêt, les taux de change, les taux d'inflation, de déflation, les fluctuations dans la valeur du dollar américain et des devises, l'offre et la demande régionales et internationales, la conjoncture économique et politique qui prévaut dans les pays du monde qui sont de gros producteurs d'or et de cuivre. Les prix de l'or et du cuivre ont grandement fluctué ces dernières années et toute baisse sérieuse pourrait empêcher la poursuite des activités de mise en valeur et de production commerciale des propriétés de l'émetteur.

Selon le prix de l'or et du cuivre, les flux de trésorerie provenant des activités minières pourraient ne pas être suffisants et l'émetteur pourrait se voir obligé d'interrompre la production et pourrait perdre

sa participation dans certaines de ses propriétés, ou se voir forcé de vendre certaines de ses propriétés. La production future des propriétés minières de l'émetteur est fonction du fait que les prix de l'or et du cuivre soient adéquats pour rendre ces propriétés rentables.

De plus, des estimations des réserves et des plans de mine fondées sur des prix de l'or et du cuivre plus bas pourraient se traduire par une réduction importante des investissements de l'émetteur dans des propriétés minières et par une augmentation des frais d'amortissement, de réclamation et de fermeture.

Non seulement le recul des prix des produits de base peut-il avoir des répercussions négatives sur les estimations des réserves de l'émetteur et sur sa situation financière, mais un tel recul peut aussi influencer sur les activités de l'émetteur en ce qu'il implique la réévaluation de la faisabilité d'un projet en particulier.

Une telle réévaluation peut résulter d'une décision de la direction ou peut être requise aux termes d'arrangements financiers relatives à un projet en particulier. Même si un projet est en bout de ligne reconnu comme étant économiquement viable, le besoin de mener une telle réévaluation peut causer des retards importants ou des activités, ou même les interrompre, jusqu'à ce que la réévaluation soit achevée.

Le concentré de cuivre tiré de la mine Alumbraera est expédié à des fonderies en Europe, en Inde, au Moyen-Orient, au Canada et au Brésil. Les coûts de transport du concentré de cuivre pourraient augmenter considérablement en raison d'une augmentation du prix de l'essence ou d'une pénurie du nombre de navires disponibles pour transporter le concentré aux fonderies.

RISQUES LIÉS AUX OPÉRATIONS DE COUVERTURE SUR LES PRODUITS DE BASE

À l'heure actuelle, la politique de l'émetteur consiste en ne pas couvrir ses ventes futures de métaux; toutefois, cette politique pourrait être modifiée dans l'avenir. MAA, quant à elle, couvre une partie de ses ventes de métaux. La couverture des ventes de métaux peut entraîner la nécessité d'effectuer des activités sur marge. La fluctuation soudaine du prix des métaux faisant l'objet d'une couverture pourrait occasionner des appels de marge dont l'effet sur la situation financière de l'émetteur ou de MAA pourrait être défavorable.

Rien ne garantit qu'un programme de couverture d'un des produits de base conçu pour réduire le risque associé aux fluctuations des prix du métal sera fructueux. Les opérations de couverture peuvent ne pas fournir une protection adéquate contre les chutes du prix des métaux. Bien que les opérations de couverture puissent protéger l'émetteur et MAA d'une chute du prix du métal qui fait l'objet de la couverture, ces opérations peuvent aussi empêcher l'émetteur et MAA de tirer profit intégralement des hausses de prix.

RISQUES LIÉS AUX TAUX DE CHANGE

Les fluctuations monétaires peuvent influencer sur les coûts que l'émetteur a à défrayer dans le cadre de ses activités. Les frais d'exploitation de l'émetteur à Cuba et en Argentine sont défrayés en dollars américains. Au Canada, les frais d'exploitation de l'émetteur sont défrayés essentiellement en dollars canadiens. L'appréciation de monnaies autres que le dollar américain par rapport au dollar américain peut accroître le coût de la production d'or et de cuivre en termes de dollars américains. De temps à autre, l'émetteur prend part à des opérations de couverture de change afin de réduire le risque associé aux fluctuations monétaires. Rien ne garantit que ces stratégies de couverture de risque seront fructueuses. Des opérations de couverture de change peuvent nécessiter des activités sur marge. La fluctuation soudaine du taux de change pourrait occasionner des appels de marge dont l'effet sur la situation financière de l'émetteur pourrait être défavorable.

RÉGLEMENTATION GOUVERNEMENTALE

Les activités d'extraction, de traitement et de mise en valeur et d'exploration minière et minérale de l'émetteur sont assujetties à diverses lois qui régissent, entre autres, la prospection, la mise en valeur, la production, les taxes et impôts, les normes du travail, la santé au travail, la sécurité dans les mines, les substances toxiques, l'utilisation du sol, l'utilisation de l'eau, les revendications territoriales des populations locales et d'autres questions. Bien que les activités d'exploration et d'extraction minières et de mise en valeur de l'émetteur soient actuellement exercées en conformité avec toutes les règles et tous les règlements applicables, rien ne garantit que de nouvelles dispositions réglementaires ne seront pas promulguées ou que celles qui sont en vigueur ne seront pas appliquées d'une façon qui pourrait limiter ou restreindre la production ou la mise en valeur. La modification ou l'application plus rigoureuse des dispositions législatives en vigueur qui régissent les activités d'extraction et de broyage pourrait avoir un effet défavorable important sur l'émetteur.

ACTIVITÉS À L'ÉTRANGER

Une grande partie des activités de l'émetteur est présentement exercée en Argentine et à Cuba, ce qui comporte pour l'émetteur divers niveaux de risques et d'incertitudes, notamment sur le plan politique et économique. Ces risques et ces incertitudes varient selon les pays et comprennent, entre autres, le terrorisme, la prise d'otages, la répression militaire, l'expropriation, la fluctuation extrême des taux de change, les taux d'inflation élevés, les troubles ouvriers, les risques de guerre ou de troubles civils, l'expropriation et la nationalisation, la renégociation ou l'annulation des concessions, des licences, des permis et des contrats existants, l'exploitation illégale, la modification des politiques d'imposition, les restrictions sur la monnaie étrangère et le rapatriement, les changements dans la conjoncture politique, des contrôles monétaires et la réglementation gouvernementale favorisant ou exigeant l'octroi de contrats à des entrepreneurs locaux ou imposant aux entrepreneurs étrangers l'embauche de citoyens d'un territoire particulier ou l'approvisionnement auprès de fournisseurs d'un tel territoire.

Des modifications des politiques d'exploitation minière ou d'investissement ou encore des changements d'attitude politique en Argentine et à Cuba pourraient avoir un effet défavorable sur les activités ou sur la rentabilité de l'émetteur. Les activités pourraient être touchées à divers degrés par la réglementation gouvernementale concernant notamment les restrictions sur la production, le contrôle des prix, le contrôle des exportations, la remise de devises, les impôts sur le revenu, l'expropriation, les investissements étrangers, le maintien des claims, la législation en matière d'environnement, l'utilisation du sol, les revendications territoriales des populations locales, l'utilisation de l'eau et la sécurité dans les mines.

Tout défaut de se conformer rigoureusement aux lois, aux règlements et aux pratiques locales ayant trait à l'application des droits miniers et au régime foncier pourrait occasionner la perte, la réduction ou l'expropriation des droits ou encore l'imposition de parties locales ou étrangères en tant qu'associés de coentreprise détenant un intérêt passif ou autre.

On ne peut prévoir avec exactitude si ces facteurs et incertitudes se matérialiseront et s'ils pourraient avoir un effet défavorable sur les activités ou sur la rentabilité de l'émetteur.

QUESTIONS RELATIVES AU TRAVAIL ET À L'EMPLOI

La production à la mine Alumbrera est tributaire des efforts déployés par les employés de MAA et elle peut varier en fonction des relations entre MAA et ses employés syndiqués et non syndiqués. En outre, les relations entre l'émetteur et ses employés peuvent être touchées par des modifications au cadre des relations de travail qui peuvent être introduites par les autorités gouvernementales pertinentes dans les territoires où l'émetteur exploite son entreprise. Des modifications défavorables apportées à cette législation ou survenant dans le cadre de la relation entre MAA et ses employés peuvent avoir un effet défavorable important sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de l'émetteur.

INSTABILITÉ POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE EN ARGENTINE

La mine Alumbra et le projet Agua Rica sont situés en Argentine. Il existe des risques reliés au caractère incertain ou imprévisible de la conjoncture politique et économique en Argentine. À court terme, l'instabilité macroéconomique importante qui règne dans la région devrait influencer défavorablement sur le climat commercial et conduire à long terme à des changements négatifs dans l'approche nationale prise à l'égard de la propriété par les entreprises étrangères de ressources naturelles. L'Argentine a récemment connu de graves difficultés économiques, dont une importante dévaluation monétaire, bien qu'on ait constaté, selon la direction, de façon générale, une certaine amélioration de la conjoncture économique et sociale au cours des derniers mois. Ces conditions pourraient, dans un avenir prévisible, avoir des répercussions sur les activités de MAA.

En réponse à l'instabilité économique et politique qui marque l'Argentine, le gouvernement argentin a annoncé, en janvier 2002, qu'il allait abandonner sa politique monétaire de parité du peso argentin avec le dollar américain. Se reporter aux états financiers annuels vérifiés de MAA qui figurent aux présentes pour connaître les répercussions financières sur MAA de l'abandon de la politique monétaire de parité du peso avec le dollar américain et concernant la dévaluation subséquente du peso par rapport au dollar américain. Durant la crise économique, l'Argentine n'a pas rempli ses obligations de remboursement de la dette externe et, de novembre 2002 à janvier 2003, l'Argentine n'a pas honoré ses obligations de remboursement à l'égard de nombreux prêts officiels contractés auprès d'organismes multinationaux. En janvier 2003, le Fonds monétaire international a convenu de planifier à nouveau une partie de la dette due par l'Argentine et a approuvé un crédit à court terme afin que l'Argentine puisse rembourser ses dettes, qui ne pouvaient être différées, aux organismes multinationaux.

Il existe un risque de violence politique et de tensions sociales accrues en Argentine en raison de la crise économique; l'Argentine fait face à une recrudescence des troubles civils, du taux de criminalité et des conflits de travail. En outre, le gouvernement a également renégocié certains contrats, ou a manqué à ses obligations découlant de ceux-ci. Des barrages routiers (piqueteros) peuvent être érigés sans préavis sur la plupart des routes provinciales ou nationales par des membres de collectivités, des chômeurs et des syndicats. Il y a environ un an sont survenus des troubles mineurs aux routes d'accès situées à proximité du site de la mine Alumbra. Ces troubles n'ont pas eu de répercussions sur l'approvisionnement en marchandises à la mine. Même si ces troubles ne se sont pas reproduits au cours des derniers mois, rien ne garantit qu'il ne surviendra pas à l'avenir de troubles ayant des répercussions sur l'approvisionnement en marchandises. Des troubles publics peuvent devenir plus fréquents si la situation économique en Argentine continue à se détériorer et cette situation peut déranger considérablement l'approvisionnement continu en marchandises.

Certains événements pourraient avoir des conséquences politiques importantes pour MAA en Argentine. Plus particulièrement, des incidents environnementaux graves tels une rupture d'une canalisation de concentré, la contamination des eaux souterraines et des eaux de surface en aval de la digue à stériles en raison d'une migration non contrôlée du panache de sulfure ou d'autres événements qui pourraient constituer un manquement grave aux engagements pris dans le RIE.

Les zones minières d'intérêt d'Alumbra appartiennent à YMAD, société minière quasi publique, aux termes d'une loi minière argentine qui octroie à YMAD ces droits. YMAD a octroyé un bail minier à MAA aux termes de la convention UTE. Des changements politiques importants en Argentine pouvant influencer sur les investissements étrangers et miniers en général ou sur les droits de YMAD ou de MAA relatifs aux zones minières d'intérêt d'Alumbra en particulier pourraient avoir des conséquences négatives sur la capacité de MAA d'exploiter la mine Alumbra.

Certains événements économiques et politiques dont : (i) l'incapacité de MAA d'obtenir des dollars américains sur un marché légal d'Argentine ou l'incapacité d'effectuer des transferts légaux de dollars américains aux prêteurs prioritaires, (ii) des gestes posés par les autorités gouvernementales en Argentine ou l'absence de gestes posés par ces autorités et (iii) des actes de violence politique en

Argentine pourraient avoir des répercussions négatives importantes sur la capacité de MAA à exploiter la mine Alumbra et à s'acquitter des paiements dus à des prêteurs prioritaires et peuvent constituer un événement ou un manquement selon les modalités de la sûreté visant la dette de premier rang.

FILIALES ÉTRANGÈRES

L'émetteur mène ses activités par l'intermédiaire de filiales, de coentreprises et de divisions à l'étranger (aux îles Caïmans, au Delaware, en Argentine, à Cuba et à Antigua), et la quasi-totalité de ses actifs est détenue dans ces entités. Par conséquent, toute limite imposée sur le transfert d'espèces ou d'autres actifs entre la société mère et ces entités ou entre les entités elles-mêmes pourrait restreindre la capacité de l'émetteur à financer efficacement ses activités. Ces limites ou la perception que ces limites peuvent exister maintenant ou dans l'avenir pourraient avoir un effet défavorable important sur l'évaluation et le prix des titres de l'émetteur.

HELMS-BURTON

Les propriétés cubaines détenues par l'émetteur peuvent être assujetties à des risques politiques découlant des restrictions réglementaires imposées par les États-Unis sur le commerce et les relations avec Cuba. En 1996, une nouvelle loi fédérale américaine, la *Helms-Burton Act*, a été adoptée. Elle octroie aux sociétés américaines dont les propriétés cubaines ont été confisquées en 1958-1959 durant la transition du gouvernement cubain à un gouvernement communiste le droit d'intenter dans un tribunal de district aux États-Unis une action contre des ressortissants étrangers qui font le trafic de propriétés confisquées ou en utilisent, sous réserve du pouvoir du président des États-Unis de suspendre le droit d'un demandeur éventuel. Bien que l'émetteur ne croie pas que ses propriétés cubaines ou ces minéraux extraits de ces propriétés, le cas échéant, seront visés par de telles actions, rien ne garantit que les demandeurs éventuels n'existent pas ou ne chercheront pas à intenter une action contre l'émetteur. L'investissement à Cuba a également été assujéti à certains risques juridiques, politiques et économiques en raison des relations entre les États-Unis et Cuba qui peuvent avoir une incidence négative sur la capacité de l'émetteur à obtenir de l'équipement, du personnel et d'autres ressources requises pour ses activités d'exploration à Cuba. De plus, les gouvernements communistes dans un certain nombre de pays ont exproprié les propriétés privées dans le passé, souvent sans contrepartie adéquate. Rien ne garantit que le gouvernement cubain n'expropriera pas les propriétés cubaines de l'émetteur dans l'avenir.

STRATÉGIE D'ACQUISITION

Dans le cadre de sa stratégie commerciale, l'émetteur a toujours recherché dans le secteur minier de nouvelles occasions de production minière et de mise en valeur, ce qu'elle continuera de faire. Dans la recherche de ces occasions, l'émetteur pourrait ne pas faire les bons choix d'acquisition, ne pas négocier ou à financer des arrangements acceptables, y compris des arrangements en vue de financer des acquisitions ou d'intégrer les entreprises acquises et leur personnel à l'émetteur. L'émetteur ne peut pas garantir qu'il réalisera les acquisitions ni ne conclura les ententes commerciales projetées à des conditions favorables, ni qu'il pourra éventuellement tirer profit des acquisitions ou ententes commerciales qu'il réalisera.

ACTIVITÉS DE L'ÉMETTEUR APRÈS L'ACQUISITION

Le moment et la manière dont les décisions seront mises en œuvre quant à la poursuite de l'entreprise de l'émetteur après l'acquisition aura un effet important sur ses activités. La direction devra se consacrer à la restructuration ou à l'intégration des activités de MAA, de PGM, et de Wheaton River et de l'émetteur, ce qui pourrait détourner son attention des activités quotidiennes de chaque entreprise. Si la direction de l'émetteur est incapable de gérer efficacement une telle restructuration ou intégration, les résultats d'exploitation et la situation financière de l'émetteur pourraient en subir les effets défavorables importants. Si les activités de MAA, de PGM, de Wheaton

River et de l'émetteur sont restructurées ou intégrées, rien ne garantit que l'émetteur sera en mesure de maintenir en poste le personnel clé qui travaille actuellement dans chaque entreprise.

RISQUES LIÉS À LA COENTREPRISE

L'émetteur détient une participation indirecte de 12,5 % dans la mine Alumbra, tandis que des participations de 37,5 % et de 50 % seront détenues par Wheaton et MIM, respectivement. La participation de l'émetteur dans la mine Alumbra est assujettie aux risques normalement associés à l'exploitation des coentreprises. L'existence ou la survenance d'une ou de plusieurs des circonstances et événements suivants pourraient avoir des répercussions défavorables sur la rentabilité de l'émetteur ou sur la viabilité de sa participation détenue par l'intermédiaire des coentreprises, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives importantes sur les flux de trésorerie futurs de l'émetteur, ses bénéfices, ses résultats d'exploitation et sa situation financière futurs : (i) une divergence entre les associés de coentreprises sur la façon de mettre en valeur et d'exploiter les mines efficacement, (ii) une incapacité des associés de coentreprises à s'acquitter de leurs obligations envers la coentreprise ou des tiers, (iii) un litige entre des associés de coentreprises concernant des questions de coentreprise.

COURS DES ACTIONS ORDINAIRES SUR LE MARCHÉ

Les actions ordinaires sont cotées à la cote de la TSX. Les titres de sociétés à microcapitalisation et à petite capitalisation ont connu une volatilité importante au cours des dernières années, souvent fondée sur des facteurs non reliés au rendement financier ou aux projections des sociétés concernées. Ces facteurs comprennent les développements macroéconomiques en Amérique du Nord et à l'échelle internationale ainsi que les perceptions qu'a le marché des facteurs d'attractivité de certains secteurs de l'industrie. Le cours de l'action de l'émetteur est vraisemblablement touché de manière importante par les changements à court terme enregistrés au chapitre des prix de l'or ou du cuivre ou au chapitre de sa situation financière ou de ses résultats d'exploitation, tel que le démontrent ses rapports trimestriels. Parmi les facteurs non reliés au rendement de l'émetteur et qui peuvent aussi influencer sur le cours des actions ordinaires, on retrouve notamment les faits suivants : (i) la portée des analyses accessibles aux investisseurs relativement aux activités de l'émetteur peut être limitée si les banques d'investissement dotées de moyens de recherche ne suivent pas l'évolution des titres de l'émetteur, (ii) la diminution du volume des opérations et de l'intérêt du marché en général vis-à-vis les titres de l'émetteur peut influencer sur la capacité d'un investisseur à négocier un nombre considérable d'actions ordinaires, (iii) le nombre d'actions en circulation aux mains d'investisseurs du public peut limiter la capacité de certaines institutions à investir dans les titres de l'émetteur et (iv) un recul important du cours des actions ordinaires qui persiste pendant une longue période pourrait faire en sorte que les titres de l'émetteur soient radiés de la cote de la TSX, ce qui aura pour effet de réduire davantage la liquidité du marché.

Si un de ces facteurs se matérialisait, le cours des actions ordinaires sur le marché à tout moment pourrait ne pas refléter avec justesse la valeur à long terme de l'émetteur. Des poursuites en recours collectif relativement aux titres d'une société ont souvent été intentées contre des sociétés auprès des périodes de volatilité du cours de leurs titres sur le marché. L'émetteur pourrait éventuellement être la cible de telles poursuites. Des poursuites relatives aux titres de l'émetteur pourraient occasionner des frais et des dommages-intérêts importants et détourner l'attention et les ressources de la direction de l'émetteur.

LOIS ANTITRUST DE L'ARGENTINE

L'émetteur et BHP ont déposé un avis consultatif demandant une décision de la *Competition Defense Commission* (la CDC) en Argentine selon laquelle un avis pour l'approbation antitrust par la CDC n'est pas nécessaire pour l'acquisition d'Alumbra. La CDC est l'organisme de réglementation en Argentine qui surveille les transactions pouvant déclencher l'application des règlements antitrust. La CDC examine le contrôle et la taille d'une transaction et des parties en jeu lorsqu'elle fait ses

évaluations. Bien que l'émetteur ait obtenu un avis de son conseiller juridique d'Argentine selon lequel l'acquisition d'Alumbrera n'est pas assujettie aux lois antitrust d'Argentine, aucune décision à cet effet de la CDC n'a encore été obtenue, et rien ne garantit qu'une décision favorable sera obtenue. Un dépôt a été effectué auprès de la CDC par le conseiller juridique d'Argentine au nom de BHP et de l'émetteur dans le cadre de l'opération Agua Rica. Bien que l'émetteur ait obtenu un avis de son conseiller juridique d'Argentine selon lequel le risque qu'une décision défavorable à l'opération Agua Rica soit rendue était faible, la CDC ne s'est pas encore prononcée, et rien ne garantit qu'une décision favorable sera obtenue. Le conseiller juridique d'Argentine a informé l'émetteur que si la CDC juge une opération contraire aux lois antitrust de l'Argentine, elle a le pouvoir d'obliger les parties à restructurer l'opération ou à y mettre fin.

PROMOTEURS

David Cohen, président et administrateur de l'émetteur, et Robert Cross, président du conseil et administrateur de l'émetteur, peuvent être considérés comme des promoteurs de l'émetteur aux termes des lois sur les valeurs mobilières applicables en raison de leur rôle dans la réorganisation des activités de l'émetteur. L'émetteur n'a reçu et ne recevra aucune valeur, directe ou indirecte, de M. Cohen ou de M. Cross, sauf leurs services décrits à la rubrique « Administrateurs et dirigeants de l'émetteur ».

CONTRATS IMPORTANTS

Les seuls contrats importants conclus hors du cours normal des activités par l'émetteur depuis le 30 mai 2001 et qui peuvent raisonnablement être considérés importants à l'heure actuelle pour lui, sont les suivants :

1. le contrat de prise ferme (voir « Mode de placement - Contrat de prise ferme, acte relatif aux bons de souscription spéciaux et acte relatif aux bons de souscription »);
2. l'acte relatif aux bons de souscription spéciaux (voir « Mode de placement - Contrat de prise ferme, acte relatif aux bons de souscription spéciaux et acte relatif aux bons de souscription »);
3. l'acte relatif aux bons de souscription (voir « Mode de placement - Contrat de prise ferme, acte relatif aux bons de souscription spéciaux et acte relatif aux bons de souscription »);
4. le contrat d'achat (voir « Acquisition d'Alumbrera - Contrat d'achat et autres contrats »);
5. le contrat d'achat conclu avec BHP à l'égard d'Agua Rica;
6. les contrats de gestion conclus avec des sociétés fermées contrôlées par David Cohen et par Robert Cross (voir la rubrique « Contrats de gestion »).

On peut consulter un exemplaire des contrats précédents au Suite 250, 1075 West Georgia Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V6E3C9 durant les heures normales de bureau pendant la période du placement visé par le présent prospectus.

LITIGES

Il n'existe aucun litige important auquel l'émetteur et ses filiales sont parties ou pouvant mener à la saisie des biens de l'émetteur, et aucune poursuite n'est prévue à la connaissance de l'émetteur.

DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À la connaissance de l'émetteur et sauf divulgation contraire ailleurs dans le présent prospectus, les administrateurs et hauts dirigeants de l'émetteur, ainsi que les membres du groupe des personnes physiques ou morales mentionnées ci-dessus et les sociétés qui leur sont liées n'ont aucun intérêt

important, direct ou indirect, dans les opérations depuis le 30 mai 2000 ou dans une opération proposée, qui a ou aura une incidence importante sur l'émetteur ou une de ses filiales.

En mars 2002, ValGold Resources Ltd., société comptant alors deux administrateurs communs avec l'émetteur (Frank Lang et Stephen J. Wilkinson) et à l'heure actuelle seulement un administrateur commun (Stephen J. Wilkinson), a acheté 833 333 actions ordinaires et 50 000 bons de souscription d'actions de l'émetteur dans le cadre d'un placement privé pour une contrepartie totale de 500 000 \$. Le produit tiré du placement privé a été utilisé pour le fonds de roulement et pour le contrôle préalable lié à une acquisition éventuelle.

En août 2002, Robert Cross et une personne ayant des liens avec David Cohen ont chacun acheté 1 000 000 d'unités, chacune étant constituée d'une action ordinaire de l'émetteur et d'un bon de souscription d'actions de l'émetteur pouvant être exercé contre une action ordinaire au prix de 1,30 \$ pendant deux années. Ces unités sont dans le cadre d'un placement privé, pour une contrepartie totale de 2 000 000 \$. Le produit tiré du placement privé a été utilisé pour le fonds de roulement et pour le contrôle préalable lié à une acquisition éventuelle. En mars 2003, Sargent Berner et une personne ayant des liens avec David Cohen et Robert Cross, respectivement, ont acheté au total 505 000 unités des 4 000 000 d'unités émises par l'émetteur dans le cadre d'un placement privé (chaque unité étant constituée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'actions pouvant être exercé contre une action ordinaire au prix de 1,30 \$ pendant deux années).

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2002, l'émetteur a payé des frais administratifs à LMC Management Services Ltd., société fermée qui a un administrateur et un dirigeant en commun avec l'émetteur (Stephen J. Wilkinson et Shannon Ross, respectivement) et a fourni des services à l'émetteur sur une base de recouvrement intégral des coûts. Mr. Wilkinson n'a reçu aucun honoraire pour ses services.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2002, l'émetteur a payé des frais juridiques de 104 328 \$ à un cabinet d'avocats dont Sargent H. Berner et Mary P. Collyer, dirigeants de l'émetteur, sont associés.

VÉRIFICATEURS, AGENT CHARGÉ DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Les vérificateurs de l'émetteur sont Deloitte & Touche s.r.l., comptables agréés, 2800 - 1055 Dunsmuir Street, 4Bentall Centre, Vancouver (Colombie-Britannique) V7X 1P4 qui ont été nommés pour la première fois à partir du 16 mai 2003.

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires est Pacific Corporate Trust Company, 10th Floor, 625 Howe Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B8, qui agira également à titre d'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts pour les bons de souscription. Pacific Corporate Trust Company a été nommée fiduciaire aux termes de l'acte relatif aux bons de souscription spéciaux et de l'acte relatif aux bons de souscription et a été nommé agent d'entiercement aux fins de la détention du produit entiercé conformément aux conditions de l'acte relatif aux bons de souscription spéciaux. Voir « Mode de placement ».

QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE

Certaines questions d'ordre juridique liées aux titres visés par le présent prospectus seront examinées par Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l. et Perkins Coie LLP pour le compte de l'émetteur et par Cassels Brock & Blackwell LLP et Dorsey & Whitney LLP pour le compte des preneurs fermes. Au 24 juillet 2003, les associés et avocats salariés de Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l. et de Cassels Brock & Blackwell LLP étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, de moins de 1 % des actions ordinaires alors en circulation.

DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces du Canada confère à l'acquéreur un droit de résolution. Ce droit ne peut être exercé que dans les deux jours ouvrables suivant la réception réelle ou réputée du prospectus et des modifications. Ce droit permet également à l'acquéreur de demander la nullité, la révision du prix ou, dans certains cas, des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus contenant des informations fausses ou trompeuses, ou par suite de la non-transmission du prospectus. Toutefois, ces recours doivent être exercés dans les délais prescrits. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un avocat.

DROIT CONTRACTUEL D'INTENTER UNE ACTION EN RÉOLUTION

Dans l'éventualité où un porteur de bons de souscription spéciaux qui acquiert des actions ordinaires et des bons de souscription à l'exercice réel ou réputé des bons de souscription spéciaux prévu aux présentes peut se prévaloir, en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable, d'un droit de résolution parce que le présent prospectus ou une modification s'y rapportant contient une information fausse ou trompeuse, il peut exercer ce droit non seulement à l'égard de l'exercice de ses bons de souscription spéciaux, mais également à l'égard du placement privé, et il a droit au remboursement intégral de toute contrepartie payée aux preneurs fermes ou à l'émetteur au moment de l'acquisition des bons de souscription spéciaux. Si ce porteur est un cessionnaire autorisé de la participation du souscripteur initial des bons de souscription spéciaux, il peut exercer le droit de résolution et être remboursé conformément aux présentes, comme s'il était, à titre de cessionnaire, le souscripteur initial. Ces droits s'ajoutent aux autres droits et recours conférés à un porteur de bons de souscription spéciaux par l'article 131 de la *Securities Act* (Colombie-Britannique), l'article 203 de la *Securities Act* (Alberta) et l'article 130 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) ou par les dispositions correspondantes de toute législation sur les valeurs mobilières, et ils sont assujettis aux moyens de défense, aux restrictions et aux autres dispositions de ces lois.

GLOSSAIRE DE TERMES MINIERS

À moins d'incompatibilité avec les questions traitées ou avec le contexte, les définitions qui suivent s'appliquent à la présente note d'information ainsi qu'aux documents et à l'avis de convocation à l'assemblée qui l'accompagnent.

Ag Argent.

As Arsenic.

Au Or.

broyage Le processus initial servant à réduire la taille des particules de minerai pour les rendre plus facile à traiter.

composite La combinaison de plus d'un résultat d'échantillons pour obtenir un résultat moyen étalé sur une plus grande distance.

concentration Un terme générique servant à décrire le processus par lequel le minerai est broyé, pulvérisé et soumis à un traitement physique et chimique pour en extraire les métaux valables et obtenir un concentré ou un produit fini.

concentré Un produit riche en métal résultant d'un processus d'enrichissement du minerai, par exemple la concentration par gravité ou la flottation, par lesquelles le minerai recherché a été séparé des déchets se trouvant dans le minerai.

concession minière Une zone de concession pour laquelle sont détenus des droits miniers.

Cu Cuivre.

dépenses en immobilisations Toutes les dépenses n'appartenant pas à la catégorie des charges d'exploitation.

dépenses totales Toutes les dépenses, notamment celles ayant trait à l'exploitation et aux immobilisations.

dilution Des déchets inévitablement extraits avec le minerai.

épaississement Le processus de concentration de particules solides en suspension.

essais L'analyse chimique d'échantillons de minerai afin d'en déterminer le contenu en métaux.

faille La surface d'une fracture le long de laquelle un déplacement s'est produit.

Fe Fer.

flottation Le processus par lequel la constituante chimique en surface des particules de minéraux désirés est modifiée chimiquement de sorte que les particules se joignent de préférence aux bulles pour flotter à la surface de la pulpe dans des appareils spécialement conçus à cet effet. La gangue ou les déchets se trouvant dans le minerai s'enfoncent chimiquement et ne flottent pas à la surface, ce qui permet la concentration du minerai valable et sa séparation des matériaux indésirables.

gangue Les parties sans valeur du minerai.

gisement Un corps minéralisé qui a été délimité physiquement à l'aide de travaux adéquats de forage, d'excavation de tranchées ou de travaux souterrains et qui s'avère contenir une teneur moyenne en métal ou en métaux suffisante pour justifier d'autres dépenses d'exploration ou de mise en valeur; un tel gisement ne constitue pas un corps minéralisé pouvant être exploité à l'échelle commerciale ou contenant des réserves minérales tant que les dernières questions juridiques, techniques et économiques n'ont pas été résolues.

hydrocyclone Un processus par lequel les matériaux sont classés selon leur taille à l'aide de la force centrifuge appliquée aux particules des matériaux.

krigeage Une méthode d'interpolation permettant d'attribuer des valeurs, à partir d'échantillons, à des blocs, qui minimise des erreurs d'estimation.

lenticulaire La forme qu'épousent les masses lenticulaires.

lèvre inférieure La couche sous-jacente d'une masse minéralisée ou d'un gradin.

lèvre supérieure La couche sus-jacente d'une masse minéralisée ou d'une pente.

lithologique La description géologique ayant trait à différents types de roches.

mine Une excavation réalisée dans le sol afin d'en extraire des minéraux. L'excavation peut être réalisée à ciel ouvert en surface ou par des travaux souterrains.

minerai Un métal, un minerai ou une combinaison de ces deux éléments d'une valeur suffisante quant à la qualité et à la quantité pour que l'extraction dégage un profit.

minéralisation La concentration de minerai dans un corps rocheux.

Mo Molybdène.

orientation La direction d'une ligne formée par l'intersection entre des surfaces de strates et le plan horizontal, toujours perpendiculaire à la direction du pendage.

Pb Plomb.

pendage L'angle d'inclinaison, par rapport au plan horizontal, d'une formation géologique ou d'une couche de roche.

réserve de minerai probable La partie économiquement exploitable d'une ressource minérale indiquée, et dans certaines circonstances d'une ressource minérale mesurée, selon au moins une étude préliminaire de faisabilité. Cette étude doit comprendre des renseignements adéquats portant sur l'extraction, le traitement, la métallurgie, les facteurs économiques ainsi que d'autres facteurs pertinents qui établissent, au moment de l'étude, que l'extraction présente un intérêt économique et est justifiée.

réserve de minerai prouvée La partie économiquement exploitable d'une ressource minérale mesurée, selon au moins une étude préliminaire de faisabilité. Cette étude doit comprendre des renseignements adéquats portant sur l'extraction, le traitement, la métallurgie, les facteurs économiques ainsi que d'autres facteurs pertinents qui établissent, au moment de l'étude que l'extraction présente un intérêt économique et est justifiée.

réserve de minerais La partie économiquement exploitable d'une ressource minérale mesurée ou indiquée, selon au moins une étude préliminaire de faisabilité. Cette étude doit comprendre des renseignements adéquats portant sur l'extraction, le traitement, la métallurgie, les facteurs économiques ainsi que d'autres facteurs pertinents qui établissent, au moment de l'étude que l'extraction présente un intérêt économique et est justifiée. Le terme comprend les matériaux de dilution et les déductions pour pertes susceptibles de survenir quand la matière est extraite.

résidus La roche stérile finement broyée de laquelle ont été extraits les minéraux et les métaux valables.

ressources minérales La concentration ou la venue d'une matière naturelle, solide, inorganique ou organique fossilisée qui se trouve sur ou dans la croûte terrestre et dont la forme et la quantité et dont la teneur ou la qualité sont telles qu'elle présente des perspectives raisonnables d'extraction rentable. L'emplacement, la quantité, la teneur, les caractéristiques géologiques et la continuité de la ressource minérale sont connus, estimés ou interprétés à partir de preuves et de connaissances géologiques spécifiques.

ressources minérales indiquées La partie de la ressource minérale dont on peut estimer la quantité, la teneur ou la qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre l'application judicieuse de paramètres techniques et économiques afin d'étayer la planification de la mine ainsi que l'évaluation de la viabilité économique du gisement. L'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relatifs à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages qui sont suffisamment rapprochés pour que l'on puisse présumer de la continuité de la géologie ou des teneurs, ou les deux.

ressources minérales mesurées La partie de la ressource minérale dont la quantité, la teneur ou la qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques sont si bien établies qu'elles peuvent être estimées avec suffisamment de confiance pour permettre l'application judicieuse de paramètres techniques et économiques afin d'étayer la planification de la production et l'évaluation de la viabilité économique du gisement. L'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relatifs à l'exploration, aux échantillonnages et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages qui sont suffisamment rapprochés pour que l'on puisse confirmer la continuité de la géologie et des teneurs.

ressources minérales présumées La partie de la ressource minérale dont on peut estimer la quantité, la teneur ou la qualité en se fondant sur des preuves géologiques et un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans vérification, la continuité de la géologie et des teneurs. L'estimation est fondée sur des renseignements et des échantillonnages restreints recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages.

roches ignées Roche cristalline primaire formée par la solidification du magma.

roulage Une excavation souterraine horizontale servant au transport du minerai extrait.

Sb Antimoine.

sédimentaire Les roches formées par l'accumulation de sédiments constitués par l'érosion d'autres roches.

stratigraphie L'étude de roches stratifiées du point de vue chronologique et spatial.

sulfure Le minéral contenant du soufre.

teneur limite La teneur minimum en métal à laquelle il est économique de traiter une tonne de roche.

teneur La mesure de la concentration d'un métal recherché dans une roche minéralisée.

usine de concentration Une usine où le minerai est finement pulvérisé et soumis à des traitements physiques ou chimiques pour en extraire les métaux valables.

variogramme La représentation statistique de caractéristiques (habituellement les teneurs).

Zn Zinc.

GLOSSAIRE DES UNITÉS DE MESURE

\$ US dollars américains.

\$ US/oz dollars américains par once troy.

\$ US/t dollars américains par tonne.

% pourcentage.

' minutes.

° degrés.

°C degrés Celsius.

cm centimètres.

g grammes.

g/t grammes par tonne métrique.

h heures.

ha hectares.

K milliers d'unités.

kg kilogrammes.

km kilomètres.

km² kilomètres carrés.

Koz milliers d'onces troy.

Kt milliers de tonnes métriques.

KWh/t kilowatts-heure par tonne.

lb livres.

m mètres.

M \$ US millions de dollars américains.

m² mètres carrés / mesure d'une surface.

m³ mètres cubes.

mm millimètres.

Moz millions d'onces troy.

Mt millions de tonnes métriques.

Mtpa millions de tonnes métriques par an.

MW millions de watts.

oz onces troy; une once troy correspond à 31,10348 grammes.

ppM parties par milliard.

ppm parties par million.

t tonnes métriques.

tpj tonnes par jour.

NORTHERN ORION RESOURCES INC.
(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

**Exercices terminés les 31 décembre 2002, 2001 et 2000
et trimestres terminés les 31 mars 2003 et 2002 (non vérifié)**

Deloitte & Touche, s.r.l.
P.O. Box 49279
Four Bentall Centre
2800 – 1055 Dunsmuir Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7X 1P4

Tél. : (604) 669-4466
Télec. : (604) 685-0395
www.deloitte.ca



Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de
Northern Orion Resources Inc.
(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Northern Orion Resources Inc. aux 31 décembre 2002 et 2001 et les états consolidés des résultats et du déficit et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2002. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2002 et 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2002 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in cursive script that reads "Deloitte & Touche, s.r.l.".

Comptables agréés
Vancouver (Colombie-Britannique)
Le 20 juin 2003 (sauf la note 14, qui est en date du 25 juillet 2003)

NORTHERN ORION RESOURCES INC.
(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)
Bilans consolidés
(Exprimés en milliers de dollars canadiens)

	31 mars 2003 (non vérifié)	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Actif			
Actif à court terme			
Espèces et quasi-espèces	4 103 \$	539 \$	387 \$
Titres négociables (note 4)	93	142	-
Sommes à recevoir d'apparentés (note 10)	16	25	-
Débiteurs	303	230	167
Charges payées d'avance	70	-	34
	4 585	936	588
Immobilisations corporelles (note 5 a)	2 186	2 187	2 192
Participations dans des propriétés minières (note 5 b)	81 124	81 094	81 238
	87 895 \$	84 217 \$	84 018 \$
Passif et capitaux propres			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer	670 \$	428 \$	371 \$
Sommes à payer à des apparentés (note 10)	55	-	92
Billets convertibles à payer (note 7 d)	-	-	7 167
	725	428	7 630
Provision pour obligations liées à la remise en état	40	40	40
Impôts futurs (note 9)	24 485	24 485	24 485
	25 250	24 953	32 155
Capitaux propres			
Capital-actions (note 7)	162 417	158 635	149 274
Surplus d'apport (note 7 b)	885	115	-
Déficit	(100 657)	(99 486)	(97 411)
	62 645	59 264	51 863
	87 895 \$	84 217 \$	84 018 \$
Activités poursuivies (note 1)			
Engagements (note 14)			

Se reporter aux notes complémentaires.

Approuvé par les administrateurs,

« David W. Cohen »
 David W. Cohen
 Administrateur

« Stephen J. Wilkinson »
 Stephen J. Wilkinson
 Administrateur

NORTHERN ORION RESOURCES INC.*(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)***États consolidés des résultats et du déficit****(Exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)**

	Trimestres terminés les 31 mars (non vérifié)		Exercices terminés les 31 décembre		
	2003	2002	2002	2001	2000
Charges					
Coût des ventes	-	-	-	-	142 \$
Amortissement et épuisement	1 \$	- \$	5 \$	32 \$	317
(Gain) perte de change	(20)	2	(1)	137	(44)
Frais de gestion (note 10)	-	-	-	70	420
Frais de bureau et d'administration (note 10)	230	142	552	487	220
Honoraires et frais de consultation (note 7 b)	985	173	907	718	350
Indemnités de départ et frais de restructuration	10	154	550	203	157
Réduction de valeur des participations dans des propriétés minières	-	-	-	-	22 271
Moins-valeur d'autres actifs	-	-	-	-	37
	1 206	471	2 013	1 647	23 870
Gain à la vente d'actions	(27)	-	-	(329)	-
Intérêts créditeurs	(8)	(3)	(21)	(33)	66
Perte de la période	(1 171)	(468)	(1 992)	(1 285)	(23 804)
Déficit au début, tel que déclaré antérieurement	(99 486)	(97 411)	(97 411)	(96 126)	(72 322)
Ajustement au titre de la rémunération à base d'actions (note 2)	-	(83)	(83)	-	-
Déficit à la fin de la période	(100 657) \$	(97 962) \$	(99 486) \$	(97 411) \$	(96 126) \$
Perte, de base et diluée, par action	(0,01) \$	(0,00) \$	(0,01) \$	(0,01) \$	(0,28) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	189 045 366	114 148 000	150 263 026	105 835 278	85 330 540

Se reporter aux notes complémentaires.

NORTHERN ORION RESOURCES INC.*(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)***États consolidés des flux de trésorerie****(Exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)**

	Trimestres terminés les		Exercices terminés les 31 décembre		
	31 mars (non vérifié)		2002	2001	2000
	2003	2002			
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :					
Exploitation :					
Perte de la période	(1 171) \$	(468) \$	(1 992) \$	(1 285) \$	(23 804) \$
Éléments sans incidence sur l'encaisse					
Amortissement et épuisement	1	-	5	32	317
Réduction de valeur des participations dans des propriétés minières	-	-	-	-	22 271
Gain à la vente d'actions	(27)	-	-	-	-
Moins-value d'autres actifs	-	-	-	-	37
Rémunération à base d'actions	770	-	32	-	-
	(427)	(468)	(1 955)	(1 253)	(1 179)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement					
Débiteurs	(73)	(14)	(153)	(131)	311
Sommes à payer à des apparentés/à recevoir d'apparentés	64	40	(117)	92	-
Produit tiré de la vente de titres négociables	76	-	-	-	-
Charges payées d'avance	(77)	3	34	3	(3)
Créditeurs et charges à payer	242	86	57	(311)	202
	(195)	(353)	(2 134)	(1 600)	(669)
Placement :					
Participations dans des propriétés minières	(23)	(86)	(160)	(4)	(1 682)
Financement :					
Billets	-	500	-	500	675
Remise en état	-	-	-	4	(30)
Débiteures convertibles	-	-	-	-	1 405
Actions ordinaires émises contre espèces	3 782	-	2 446	1 474	-
	3 782	500	2 446	1 978	2 050
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces au cours de la période	3 564	233	152	374	(301)
Espèces et quasi-espèces, au début de la période	539	387	387	13	314
Espèces et quasi-espèces, à la fin de la période	4 103 \$	620 \$	539 \$	387 \$	13 \$

Se reporter aux notes complémentaires.

NORTHERN ORION RESOURCES INC.*(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)***Notes complémentaires**

Exercices terminés les 31 décembre 2002, 2001 et 2000 et trimestres terminés les 31 mars 2003 et 2002

(non vérifié)

(Exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

1. Description des activités

Northern Orion Explorations Ltd. (« l'émetteur »), constituée conformément à la Company Act (Colombie-Britannique), détient des participations dans des propriétés minières en Argentine et à Cuba. L'émetteur est au stade de l'exploration et de la mise en valeur minière et n'a pas encore démontré que ses avoirs miniers renfermaient des réserves pouvant être exploitées économiquement.

Ces états financiers ont été préparés en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, ce qui suppose que l'émetteur sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités. Si l'émetteur ne pouvait assurer la continuité de l'exploitation, les actifs et les passifs de ce dernier devraient être retraités selon la méthode comptable de la liquidation, ce qui différerait considérablement de la méthode fondée sur le principe de la continuité de l'exploitation.

L'émetteur a subi d'importantes pertes à ce jour et a eu recours à des fonds provenant de sources externes générés par l'émission de titres de participation et de titres d'emprunt. La capacité de l'émetteur à continuer d'être une entreprise en exploitation dépend de l'obtention du financement nécessaire (note 14 c) et d) afin d'assurer que l'émetteur est en mesure de remplir ses obligations et ses engagements au moment où ils sont exigibles. Rien ne garantit que le financement requis pourra être obtenu à des conditions économiques avantageuses.

La recouvrabilité des montants capitalisés au titre des participations dans des propriétés minières dans les bilans consolidés dépend de l'existence de réserves pouvant être exploitées économiquement, de la capacité de l'émetteur à obtenir un financement approprié pour achever la mise en valeur des propriétés, de la réception des permis nécessaires et d'une production future rentable. En outre, l'amélioration de la viabilité des propriétés minières repose sur des augmentations des prix des minerais pertinents par rapport aux niveaux actuels. La durée de la période durant laquelle les prix des minerais resteront aux niveaux actuels ou baisseront demeure incertaine.

2. Modification d'une convention comptable

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2002, l'émetteur a adopté les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés concernant la comptabilisation des rémunérations et autres paiements à base d'actions. Ces nouvelles recommandations s'appliquent de façon prospective à tous les paiements à base d'actions, et exigent la constatation des paiements à base d'actions consentis à des non-salariés et des attributions à des salariés qui sont des attributions directes d'actions, qui prévoient un règlement en espèces ou autres actifs, ou qui sont des droits à la plus-value d'actions prévoyant un règlement au moyen de l'émission d'instruments de capitaux propres, octroyés le ou après le 1^{er} janvier 2002, sauf pour les octrois en cours au 1^{er} janvier 2002 prévoyant un règlement en espèces ou autres actifs ou les droits à la plus-value d'actions prévoyant un règlement au moyen de l'émission d'instruments de capitaux propres. Pour de tels octrois, les nouvelles recommandations sont appliquées rétroactivement, sans retraitement, l'incidence cumulative ayant été imputée aux capitaux propres. Comme le régime d'options sur actions comprend des droits à la plus-value d'actions, l'émetteur a comptabilisé une augmentation du déficit de 83 \$ et une augmentation du surplus d'apport de 83 \$ au 1^{er} janvier 2002, par suite de l'application rétroactive de cette politique.

3. Principales conventions comptables**a) Principes de consolidation**

Ces états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et regroupent les comptes de l'émetteur et de ses filiales en propriété exclusive. Les participations dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Toutes les opérations intersociétés ainsi que tous les soldes importants ont été éliminés.

NORTHERN ORION RESOURCES INC.*(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)***Notes complémentaires**

Exercices terminés les 31 décembre 2002, 2001 et 2000 et trimestres terminés les 31 mars 2003 et 2002

(non vérifié)

(Exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales conventions comptables (suite)**b) Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle procède à des estimations et élabore des hypothèses ayant une incidence sur le montant présenté au titre de l'actif et du passif et sur la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur le montant présenté au titre des produits et des charges durant la période. Les domaines importants pour lesquels le jugement de la direction est requis comprennent la détermination de la réduction de valeur liée aux participations dans des propriétés minières et des immobilisations corporelles, les obligations relatives à la remise en état et les taux d'amortissement. Dans la détermination des valeurs sous-jacentes des participations dans des propriétés minières, la direction considère tant les études internes sur la durée de vie des mines que les flux de trésorerie estimatifs en vertu des arrangements actuels ou envisagés avec les autres parties en ce qui a trait à la mise en valeur et à l'exploitation de la participation. Ces arrangements sont susceptibles d'être modifiés à l'avenir, et le seront vraisemblablement, compte tenu de la conjoncture économique changeante, et ces modifications pourront avoir une incidence sur les flux de trésorerie estimatifs de l'émetteur. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

c) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces comprennent l'encaisse et les instruments du marché monétaire à court terme facilement négociables et dont l'échéance initiale est inférieure à 90 jours au moment de l'acquisition.

d) Titres négociables

Les titres négociables sont constitués de placements dans des titres de participation offerts au public et sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur au marché.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, y compris les intérêts capitalisés engagés durant la phase de construction. Les coûts d'exploitation nets, les intérêts débiteurs et les coûts de financement engagés au cours de la période précédant la production commerciale sont capitalisés. Les immobilisations corporelles minières sont amorties selon les méthodes linéaires et de l'amortissement dégressif, en fonction des actifs, sur la durée de leurs vies utiles estimatives, sans excéder les réserves de minerai estimatives prouvées et probables à partir de la réalisation de la production commerciale. L'équipement et les véhicules miniers sont amortis sur la durée de leurs vies utiles estimatives, soit de cinq à quinze ans. L'émetteur a cessé d'amortir l'équipement et les véhicules miniers jusqu'à la reprise des travaux d'exploitation minière. Les frais d'entretien engagés au cours de cette période sont imputés à l'exploitation. Le matériel de bureau et l'équipement informatique sont amortis selon la méthode linéaire au cours de périodes allant de trois à dix ans.

f) Participations dans des propriétés minières

Les propriétés minières et les coûts connexes d'exploration et de mise en valeur sont comptabilisés au coût, y compris les intérêts capitalisés durant l'exploration et la mise en valeur et ce, sur une base individuelle. Ces coûts seront amortis sur la durée de vie utile estimative des propriétés en se fondant sur la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement suivant le début de la production commerciale, réduits si les flux de trésorerie futurs estimatifs indiquent que la valeur comptable ne sera pas recouvrable, ou radiés si les propriétés sont vendues, non utilisées ou abandonnées. Une provision pour frais de restauration des lieux est constituée le cas échéant par une imputation aux résultats sur la durée de vie restante estimative des propriétés minières. Les coûts liés aux programmes permanents de restauration des lieux sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. La direction examine périodiquement la valeur sous-jacente des propriétés minières et comptabilise une provision pour ramener les coûts engagés au montant net recouvrable comme elle le juge approprié.

NORTHERN ORION RESOURCES INC.*(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)***Notes complémentaires**

Exercices terminés les 31 décembre 2002, 2001 et 2000 et trimestres terminés les 31 mars 2003 et 2002

(non vérifié)

(Exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales conventions comptables (suite)**f) Participations dans des propriétés minières (suite)**

Le montant indiqué pour les participations dans des propriétés minières représente le coût engagé à ce jour et la juste valeur marchande des actions ordinaires émises pour acquérir les participations dans des propriétés minières et ne reflète pas nécessairement la valeur actuelle ou future.

Les frais d'administration sont passés en charges au cours de la période pendant laquelle ils sont engagés. Les frais d'enquête sur les propriétés, lorsque la participation dans la propriété n'est pas acquise, sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

g) Conversion de devises

Les activités de l'émetteur à Cuba et en Argentine sont considérées comme des établissements intégrés aux fins de la conversion de devises. Les actifs et les passifs monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan, les actifs non monétaires et l'amortissement connexe sont convertis aux taux historiques applicables et les produits et les charges sont convertis au taux moyen en vigueur aux dates des opérations. Les gains ou pertes de change sont compris dans les états consolidés des résultats et du déficit.

h) Impôts sur les bénéfices

L'émetteur utilise la méthode axée sur le bilan pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. En vertu de cette méthode de répartition des impôts, les actifs et passifs d'impôts futurs sont déterminés en se fondant sur les écarts entre les valeurs comptables des actifs et des passifs existants présentés dans les états financiers et leurs valeurs fiscales respectives (écarts temporaires) et les pertes reportées. Les actifs et passifs d'impôts futurs sont mesurés par application de taux d'imposition pratiquement en vigueur qui devraient être en vigueur lorsque les écarts temporaires seront susceptibles de se résorber. L'incidence d'un changement des taux d'imposition sur les actifs et passifs d'impôts futurs est comprise dans les résultats d'exploitation pour la période au cours de laquelle le changement est pratiquement en vigueur. Le montant des actifs d'impôts futurs comptabilisés est limité au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable.

i) Perte par action ordinaire

La perte de base par action est calculée en divisant la perte imputable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période. Pour toutes les périodes présentées, la perte imputable aux actionnaires ordinaires correspond à la perte constatée. La perte diluée par action est calculée selon la méthode du rachat d'actions. Conformément à cette méthode, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ou le calcul de la perte diluée par action repose sur l'hypothèse que le produit qui sera reçu à la levée des options sur actions dilutives sera utilisé pour racheter des actions ordinaires à leur cours moyen pendant la période.

j) Rémunération à base d'actions

L'émetteur est doté d'un régime d'options sur actions dont la description figure à la note 7 b). Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2002, l'émetteur comptabilise désormais tous les paiements à base d'actions consentis à des non-salariés et les attributions à des salariés qui sont des attributions directes d'actions, qui prévoient un règlement en espèces ou autres actifs, ou qui constituent des droits à la plus-value d'actions prévoyant le règlement par l'émission d'instruments de capitaux propres, selon la méthode de la juste valeur. Pour toutes les autres attributions à des salariés, l'émetteur continue d'appliquer la méthode de règlement. En vertu de cette méthode, aucune charge de rémunération n'est constatée lorsque les attributions sont émises en faveur des salariés. Toute contrepartie payée par les salariés au moment de l'exercice est portée au crédit du capital-actions. Pour de telles attributions, l'émetteur présente l'incidence pro forma sur le bénéfice déclaré comme si la méthode de la juste valeur décrite ci-dessus pour les attributions effectuées le ou après le 1^{er} janvier 2002 avait été appliquée.

NORTHERN ORION RESOURCES INC.*(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)***Notes complémentaires**

Exercices terminés les 31 décembre 2002, 2001 et 2000 et trimestres terminés les 31 mars 2003 et 2002

(non vérifié)

(Exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales conventions comptables (suite)**j) Rémunération à base d'actions (suite)**

Selon la méthode de la juste valeur, la charge de rémunération d'un salarié affectée aux attributions directes d'actions est évaluée à la juste valeur de l'attribution à la date de l'octroi et est constatée au cours de la période d'acquisition des droits de l'attribution. Pour les rémunérations à base d'actions consenties à des salariés prévoyant un règlement en espèces ou autres actifs ou par l'émission d'instruments de capitaux propres, la charge de rémunération est mesurée à la valeur intrinsèque de l'attribution et est constatée au cours de la période d'acquisition des droits. La variation de la valeur intrinsèque entre la date de l'octroi et la date d'évaluation est constatée à titre de variation de la charge de rémunération.

4. Titres négociables

Au 31 mars 2003, l'émetteur détenait 136 500 actions ordinaires d'International Barytex Resources Ltd. (« Barytex ») (300 000 actions ordinaires au 31 décembre 2002), dont la valeur comptabilisée est de 41 \$ (90 \$ au 31 décembre 2002) et 200 000 actions ordinaires de Newport Exploration Ltd. (« Newport »), dont la valeur comptabilisée est de 52 \$. Aucune action n'était détenue comme titres négociables au 31 décembre 2001.

Dans le cadre d'une convention d'option avec Barytex, qui a été résiliée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2002, l'émetteur a reçu 300 000 actions ordinaires de Barytex à titre de règlement pour des sommes dues à l'émetteur. Au 31 décembre 2002, la valeur boursière des actions détenues se rapprochait sensiblement de leur valeur comptable. Au 31 mars 2003, la valeur boursière des actions restantes était de 61 \$. Après le trimestre terminé le 31 mars 2003 (non vérifié), l'émetteur avait vendu 95 500 de ces actions ordinaires pour un produit de 43 \$.

Les actions de Newport ont été reçues aux termes d'une convention d'option sur la propriété Mantua (note 5 b) iii). Au 31 mars 2003 (non vérifié), les actions avaient une valeur boursière de 70 \$ (64 \$ au 31 décembre 2002).

NORTHERN ORION RESOURCES INC.*(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)***Notes complémentaires**

Exercices terminés les 31 décembre 2002, 2001 et 2000 et trimestres terminés les 31 mars 2003 et 2002

(non vérifié)

(Exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

5. Immobilisations corporelles et participations dans des propriétés minières**a) Immobilisations corporelles**

31 mars 2003 (non vérifié)						
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette			
Immobilisations corporelles minières, incluant l'intérêt capitalisé	9 945 \$	7 760 \$	2 185 \$			
Matériel de bureau et autre matériel	121	120	1			
	10 066 \$	7 880 \$	2 186 \$			
31 décembre						
	2002			2001		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles minières, incluant l'intérêt capitalisé	9 945 \$	7 760 \$	2 185 \$	9 945 \$	7 760 \$	2 185 \$
Matériel de bureau et autre matériel	121	119	2	121	114	7
	10 066 \$	7 879 \$	2 187 \$	10 066 \$	7 874 \$	2 192 \$

Les immobilisations corporelles minières ont fait l'objet d'un programme de soin et d'entretien en mars 2000 lors de l'achèvement de la phase d'exploration aurifère à Mantua. L'amortissement des immobilisations corporelles a été interrompu jusqu'au début de la phase d'exploration du cuivre à Mantua.

b) Participations dans des propriétés minières

	Agua Rica	San Jorge	Mantua	Droit dans le produit net	Total
31 mars 2003 (non vérifié)					
Solde, 31 décembre 2002	74 291 \$	- \$	24 790 \$	(17 987) \$	81 094 \$
Dépenses liées à l'exploration et à la mise en valeur (recouvrements)	38	-	(8)	-	30
Solde, 31 mars 2003	74 329 \$	- \$	24 782 \$	(17 987) \$	81 124 \$

NORTHERN ORION RESOURCES INC.*(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)***Notes complémentaires**

Exercices terminés les 31 décembre 2002, 2001 et 2000 et trimestres terminés les 31 mars 2003 et 2002

(non vérifié)

(Exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

5. Immobilisations corporelles et participations dans des propriétés minières (suite)**b) Participations dans des propriétés minières (suite)**

31 décembre 2002	Agua Rica	San Jorge	Mantua	Droit dans le produit net	Total
Solde, 31 décembre 2001	74 505 \$	- \$	24 720 \$	(17 987) \$	81 238 \$
Dépenses liées à l'exploration et à la mise en valeur (recouvrements)	(214)	-	70	-	(144)
Solde, 31 décembre 2002	74 291 \$	- \$	24 790 \$	(17 987) \$	81 094 \$

31 décembre 2001	Agua Rica	San Jorge	Mantua	Droit dans le produit net	Total
Solde, 31 décembre 2000	74 007 \$	- \$	24 738 \$	(17 987) \$	80 758 \$
Dépenses liées à l'exploration et à la mise en valeur (recouvrements)	498	-	(18)	-	480
Solde, 31 décembre 2001	74 505 \$	- \$	24 720 \$	(17 987) \$	81 238 \$

i) Agua Rica, Argentine

Le projet Agua Rica est situé dans la province de Catamarca en Argentine. La propriété est constituée de concessions minières et de permis d'exploration minière. Les travaux sont concentrés sur un dépôt important de minerai de cuivre-argent-or-molybdène porphyrique qui faisait l'objet de travaux d'exploration par une coentreprise formée par l'émetteur (30 %) et BHP Minerals International Exploration Inc. (« BHP ») (70 %). En juin 2001, l'émetteur a choisi de réduire sa participation dans le projet Agua Rica à l'égard de tous les coûts impayés jusqu'à ce moment-là et ce, jusqu'à ce que l'émetteur dispose des fonds nécessaires pour effectuer d'autres paiements. Ainsi, au cours de l'exercice 2001, une somme de 328 \$ en coûts impayés incluse dans les crédettes et charges à payer a fait l'objet d'une contre-passation. La dilution de la participation dans le projet jusqu'au 31 décembre 2002 a réduit la participation de l'émetteur à 28 % (29,12 % en 2001). Au cours de l'exercice 2002, l'émetteur n'a capitalisé aucun intérêt (639\$ en 2001) sur des fonds empruntés aux fins des activités d'exploration et de mise en valeur.

Le 23 avril 2003, l'émetteur a conclu une entente définitive avec BHP afin d'acquérir de cette dernière une participation approximative de 72 % dans le projet Agua Rica pour une contrepartie de 12,6 M\$ US. BHP Billiton a accepté de reporter une tranche de 9,0 M\$ US de cette somme (le « paiement différé »), sans intérêt jusqu'au 30 juin 2005, le solde étant payable à la clôture, soit le 8 mai 2003. Le paiement différé sera garanti par une première charge grevant la participation approximative acquise de 72 %, une deuxième charge grevant la participation approximative de 28 % déjà détenue par l'émetteur et une hypothèque grevant certaines des principales concessions minières constituant le projet Agua Rica.

ii) San Jorge, Argentine

Le projet San Jorge est situé dans le nord-ouest de Mendoza, en Argentine. La propriété est constituée de concessions minières et de gisements jalonnés. L'émetteur conserve une participation dans les gisements, mais a antérieurement radié tous les coûts qui y sont liés.

NORTHERN ORION RESOURCES INC.*(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)***Notes complémentaires**

Exercices terminés les 31 décembre 2002, 2001 et 2000 et trimestres terminés les 31 mars 2003 et 2002

(non vérifié)

(Exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

5. Immobilisations corporelles et participations dans des propriétés minières (suite)**b) Participations dans des propriétés minières (suite)****iii) Mantua, Cuba**

L'émetteur a exploité une installation de traitement de l'or à Mantua, à Cuba, du mois d'avril 1998 au mois de septembre 1999, après quoi l'exploitation a cessé. Le projet de Mantua, dans lequel l'émetteur détient une participation de 50 %, est un dépôt de cuivre et pourrait faire l'objet d'une exploitation à ciel ouvert et d'une extraction par solvant/extraction électrolytique de cuivre. La propriété est située dans la province de Pinar del Rio, à Cuba. Geominera, S.A., une société cubaine contrôlée par le gouvernement de Cuba, détient la participation restante de 50 % dans le projet Mantua. Au 31 décembre 2002, une dette de second rang de 28 M\$ US était payable par Geominera à l'émetteur au titre de charges antérieurement réglées par l'émetteur au nom de Geominera. La valeur nette attribuée à cette dette est incluse dans les participations dans des propriétés minières.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2002, l'émetteur a conclu une convention d'option (la « convention d'option ») avec Newport Exploration Ltd. (« Newport ») aux termes de laquelle Newport peut faire l'acquisition d'une participation indivise de 50 % dans le projet. L'acquisition s'effectuera sous forme d'une convention d'option visant 100 % des actions ordinaires émises et en circulation de Minera Mantua Inc. (« Mantua »), une filiale en propriété exclusive de l'émetteur. Newport a émis 400 000 actions ordinaires afin de conclure la convention d'option. De ces actions, 200 000 sont assujetties au contrat relatif à la redevance et au produit net Miramar (note 6). Newport prendra en charge les frais de possession liés aux frais d'exploitation de l'émetteur à Cuba jusqu'à concurrence de 20 \$ US par mois et réalisera un programme de prélèvement approprié en vue des travaux d'essai métallurgique, dans les 12 mois suivant l'approbation de l'acquisition, afin d'effectuer une étude de faisabilité pouvant être financée, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 750 \$ US. L'émetteur avise qu'un montant de 200 \$ US de ces paiements demeure impayé et payable par Newport et que le titre de propriété demeure en règle et le demeurera jusqu'en janvier 2004.

L'émetteur et Newport ont convenu des conditions suivantes à l'égard du financement requis pour que le projet Mantua entre dans la phase de production commerciale :

- A) Advenant que l'émetteur détermine, négocie et obtienne une facilité de crédit satisfaisante pour Newport en vue d'entreprendre la production commerciale, Newport émettra, en contrepartie 1 400 000 actions ordinaires à l'intention de l'émetteur. Le cas échéant, Newport prendra en charge une tranche de 20 M\$ US de la dette de second rang de 28 M\$ US contractée par Geominera envers l'émetteur, laissant à l'émetteur une tranche de 8 M\$ US de la dette de second rang;
- B) Advenant que de son propre compte Newport détermine, négocie et obtienne un financement de projets visant la production commerciale, Newport ne prendra en charge qu'une tranche de 14 M\$ US de la dette de second rang contractée par Geominera envers l'émetteur, laissant à l'émetteur la tranche de 14 M\$ US restante de la dette de second rang;
- C) Tous les coûts engagés par l'émetteur ou par Newport pour la négociation et le règlement de ce financement tel que décrit ci-dessus seront imputés à Mantua.

À la levée complète de l'option relative aux actions de Mantua, Newport accepte de prendre en charge les obligations au titre du droit dans la redevance (note 6) en ce qui a trait au projet Mantua.

NORTHERN ORION RESOURCES INC.*(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)***Notes complémentaires**

Exercices terminés les 31 décembre 2002, 2001 et 2000 et trimestres terminés les 31 mars 2003 et 2002

(non vérifié)

(Exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

6. Droit dans la redevance et le produit net à payer

En décembre 1999, l'émetteur a conclu une entente pour restructurer et régler partiellement les montants dûs à Miramar Mining Corporation (« Miramar »). En vertu de cette entente, l'émetteur a également émis un droit dans la redevance et le produit net (« droit dans le produit ») donnant à Miramar le droit de recevoir a) un montant dont la valeur économique correspond à la redevance nette de 2,5 % calculée à la sortie de la fonderie sur toute la production des propriétés minières de la Société, b) 100 % du produit net découlant de la cession de toute participation dans le projet Agua Rica jusqu'à ce que la dette en vertu des débentures (note 7 d) ait été remboursée et c) 50 % du produit net de la cession de toute participation dans le projet de Mantua et dans le projet San Jorge payable à Miramar, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 17 987 \$. En 2001, le droit dans le produit a été réduit pour correspondre à un montant maximal payable de 15 000 \$, et b) et c) ont été limités à 50 % du produit net d'une cession de toute participation dans les projets Agua Rica et Mantua.

7. Capital-actions

Autorisé :

500 000 000 d'actions ordinaires sans valeur nominale

100 000 000 d'actions privilégiées de premier rang sans valeur nominale

100 000 000 d'actions privilégiées de second rang sans valeur nominale

a) Émises et payées entièrement

	Nombre d'actions	Montant
Solde, 31 décembre 1999	74 006 780	122 000 \$
Actions émises :		
En règlement partiel d'un billet	15 000 000	4 500
Pour des services de consultation financière	423 821	74
Solde, 31 décembre 2000	89 430 601	126 574
Actions émises :		
Placement privé, espèces moins les coûts d'émission des actions	10 000 000	1 474
Conversion de la débenture convertible (note 7 d)	14 439 621	21 226
Solde, 31 décembre 2001	113 870 222	149 274
Actions émises contre espèces :		
Placement privé, moins les frais d'émission d'actions	8 333 333	470
Placement privé, moins les frais d'émission d'actions	20 000 000	1 946
Actions émises à d'autres fins :		
Coûts d'émission d'actions ordinaires	300 000	30
Conversion du billet (note 7 d)	46 097 367	6 915
Solde, 31 décembre 2002	188 600 922	158 635
Actions émises contre espèces		
Placement privé, moins les frais d'émission d'actions	40 000 000	3 782
Solde, 31 mars 2003 (non vérifié)	228 600 922	162 417 \$

NORTHERN ORION RESOURCES INC.*(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)***Notes complémentaires**

Exercices terminés les 31 décembre 2002, 2001 et 2000 et trimestres terminés les 31 mars 2003 et 2002

(non vérifié)

(Exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

7. Capital-actions (suite)**b) Options sur actions**

Le nombre total maximal d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission conformément au régime est de 16 000 000. Les administrateurs de l'émetteur établissent le prix de l'option au moment où l'option est octroyée, à condition que ce prix ne soit pas inférieur au cours de clôture du marché des actions ordinaires du dernier jour précédant la date de l'octroi. Les options ont une échéance maximale de dix ans, et elles viennent généralement à échéance 30 jours après la date de cessation d'emploi. Le régime d'options sur actions comprend des droits à la plus-value d'actions prévoyant que le titulaire de l'option pourra choisir de résilier les options et recevoir un montant en actions ordinaires correspondant à l'écart entre la juste valeur du marché au moment de la résiliation et le prix de levée des options résiliées. L'émetteur a mis sur pied un régime d'options sur actions en vertu duquel ses administrateurs et ses salariés peuvent acquérir des actions ordinaires de l'émetteur à un prix déterminé par la juste valeur du marché des actions à la date de l'octroi. Le régime prévoit actuellement une émission visant jusqu'à 16 000 000 d'options sur actions.

Étant donné qu'aucune option sur actions n'a été octroyée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2002, aucune information relative à une perte ou à une perte par action pro forma n'a été fournie.

Selon la méthode de la juste valeur, les paiements à base d'actions versés à des non-salariés sont fondés sur la juste valeur des instruments au moment où les services sont fournis et les titres acquis. La rémunération à base d'actions versée à des non-salariés comptabilisée pour le trimestre terminé le 31 mars 2003 était de 20 \$ et pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002, de 32 \$. La rémunération à base d'actions versée à des salariés fondée sur la méthode de la juste valeur pour le trimestre terminé le 31 mars 2003 était de 750 \$ et est incluse au poste Honoraires et frais de consultation. La charge de rémunération pour le trimestre terminé le 31 mars 2003 est de 770 000 \$ (32 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002, 83 \$ au 31 décembre 2001) et est comptabilisée à titre de surplus d'apport de 885 \$.

La juste valeur a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation du prix des options dans l'hypothèse d'aucun versement de dividende, d'une volatilité moyenne pondérée du cours des titres de l'émetteur de 92,46 % au 31 mars 2003 (92,46 % au 31 décembre 2002; 90,61 % en 2001) et d'un taux hors risque annuel moyen pondéré de 4,68 % au 31 mars 2003 (4,95 % au 31 décembre 2002; 4,61 % en 2001).

Un sommaire des changements relatifs aux options sur actions pour les périodes terminées le 31 mars 2003 (non vérifié) et pour les exercices terminés les 31 décembre 2002 et 2001 est présenté ci-dessus.

	Actions	Prix de levée moyen pondéré
Solde, 31 décembre 1999	1 204 900	1,80 \$
Octroyées	5 900 000	0,30 \$
Annulées, confisquées et expirées	(1 009 900)	1,80 \$
Solde, 31 décembre 2000	6 095 000	0,35 \$
Octroyées	7 700 000	0,15 \$
Annulées, confisquées et expirées	(6 245 000)	0,33 \$
Solde, 31 décembre 2001	7 550 000	0,15 \$
Annulées, confisquées et expirées	(850 000)	0,15 \$
Solde, 31 décembre 2002	6 700 000	0,15 \$
Octroyées	8 900 000	0,13 \$
Solde, 31 mars 2003	15 600 000	0,14 \$
Disponibles aux fins de levée au 31 mars 2003 (non vérifié)	14 750 000	0,14 \$

NORTHERN ORION RESOURCES INC.*(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)***Notes complémentaires**

Exercices terminés les 31 décembre 2002, 2001 et 2000 et trimestres terminés les 31 mars 2003 et 2002

(non vérifié)

(Exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

7. Capital-actions (suite)

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'information relative aux options sur actions en cours au 31 mars 2003 (non vérifié) :

Fourchette des prix de levée	Nombre d'options en cours et pouvant être levées au 31 mars 2003 (non vérifié)	Période contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Prix de levée moyen pondéré
0,15 \$	5 850 000	3,50 années	0,15 \$
0,13 \$	8 900 000	4,83 années	0,13 \$

c) Bons de souscription

Au 31 décembre 2002, les bons de souscription d'actions suivants émis dans le cadre de financements effectués par voie de placements privés étaient en circulation.

Nombre de bons de souscription	Prix de levée	Échéance
10 000 000	0,200 \$	31 décembre 2003
500 000	0,075 \$	28 mars 2004
300 000	0,110 \$	23 juillet 2004
20 000 000	0,130 \$	2 août 2004
40 000 000	0,130 \$	18 mars 2005
70 800 000		

Après le 31 mars 2003, la date d'échéance des 10 000 000 de bons de souscription fixée au 27 avril 2003 a été prorogée au 31 décembre 2003.

d) Billets et débentures convertibles

	31 mars 2003 (non vérifié)	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Billet convertible	- \$	- \$	6 915 \$
Intérêt couru sur les billets convertibles	-	-	252
Tranche à court terme des billets convertibles	-	-	(7 167)
	- \$	- \$	- \$

Au cours de 2001, l'émetteur a converti tous les montants dus à Miramar, dont une somme de 2 000 \$ à titre de capital résiduel sur les billets qui étaient exigibles en 2001 ainsi que le solde d'une débenture convertible en deux billets totalisant 6 915 \$. Les billets convertibles l'étaient, au gré de Miramar, en actions ordinaires de l'émetteur au prix de 0,15 \$ chacune. Les billets portaient intérêt au taux préférentiel majoré de 2 % par année et étaient exigibles sur demande après le 30 juin 2002. La valeur totale du billet a été classée à titre de passif étant donné que la juste valeur de la composante capitaux propres était nominale. Au cours de 2002, les billets ont été convertis en 46 097 367 actions ordinaires de l'émetteur et tous les intérêts courus et impayés à la date de conversion ont été annulés. En 2001, le capital et les intérêts exigibles sur les débentures convertibles de 21 226 \$ ont été convertis en 14 439 621 actions ordinaires au prix de 1,47 \$ chacune.

NORTHERN ORION RESOURCES INC.*(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)***Notes complémentaires**

Exercices terminés les 31 décembre 2002, 2001 et 2000 et trimestres terminés les 31 mars 2003 et 2002

(non vérifié)

(Exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

8. Unités d'exploitation

- a) Secteur d'exploitation – Les activités de l'émetteur sont essentiellement concentrées dans l'exploration et la mise en valeur des propriétés minières en Amérique latine. Les activités minières de l'émetteur représentent un secteur isolable distinct.
- b) Secteurs géographiques – Les immobilisations et les produits sectoriels par régions géographiques sont les suivants :

31 mars 2003 (non vérifié)	Immobilisations		Produits	
Amérique centrale	26 862	\$	-	\$
Amérique du Sud	56 342		-	
Canada	106		35	
	83 310	\$	35	\$
31 décembre 2002	Immobilisations		Produits	
Amérique centrale	26 870	\$	-	\$
Amérique du Sud	56 304		-	
Canada	107		21	
	83 281	\$	21	\$
31 décembre 2001	Immobilisations		Produits	
Amérique centrale	26 800	\$	24	\$
Amérique du Sud	56 518		-	
Canada	112		338	
	83 430	\$	362	\$

Les immobilisations comprennent les immobilisations corporelles et les propriétés minières ainsi que les frais reportés d'exploration et de mise en valeur.

NORTHERN ORION RESOURCES INC.*(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)***Notes complémentaires**

Exercices terminés les 31 décembre 2002, 2001 et 2000 et trimestres terminés les 31 mars 2003 et 2002

(non vérifié)

(Exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

9. Impôts sur les bénéfices et les ressources

- a) L'économie d'impôts présentée dans les états consolidés des résultats et du déficit diffère des montants obtenus en appliquant les taux d'imposition prévus par la loi en raison des éléments suivants :

	31 mars 2003 (non vérifié)	31 mars 2002 (non vérifié)	31 décembre 2002	31 décembre 2001	31 décembre 2000
Taux d'imposition prévu par la loi	39,62 %	39,62 %	39,62 %	42,62 %	44,62 %
Perte de l'exercice	(1 171) \$	(468) \$	(1 992) \$	(1 285) \$	(23 804) \$
Charge d'impôt (économie) prévue	(464)	(185)	(789)	(548)	(10 621)
Remise de dette	-	-	541	7 902	-
Réévaluation des opérations de change	-	-	1 155	1 155	-
Autres	464	185	(76)	53	92
Pertes non constatées et échues	-	-	593	683	6 484
Variation de la provision pour moins-value	-	-	(1 424)	(9 245)	4 045
Impôts sur les bénéfices, selon les états financiers	-	-	-	-	-

- b) Au 31 décembre 2002, l'émetteur disposait pour le Canada de pertes fiscales non utilisées de 1 331 \$ (1 630 \$ en 2001) qu'il peut reporter prospectivement et qui viennent à échéance en 2009. Ces pertes peuvent servir à réduire le revenu imposable des exercices ultérieurs autrement calculé. La capacité de l'émetteur à utiliser ces pertes n'est pas considérée par la direction comme plus probable qu'improbable et, par conséquent, une provision pour moins-value a été comptabilisée à l'encontre de l'actif d'impôts futurs. L'émetteur dispose également de pertes fiscales de 461 \$ (950 \$ en 2001) pour l'Argentine venant à échéance entre 2003 et 2004. La capacité de l'émetteur à utiliser ces pertes n'est pas considérée par la direction comme plus probable qu'improbable, et une provision pour moins-value a été comptabilisée à l'encontre de l'actif d'impôts futurs. Les composantes principales de l'actif (passif) d'impôts futurs de l'émetteur sont les suivantes :

NORTHERN ORION RESOURCES INC.*(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)***Notes complémentaires**

Exercices terminés les 31 décembre 2002, 2001 et 2000 et trimestres terminés les 31 mars 2003 et 2002

(non vérifié)

(Exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

9. Impôts sur les bénéfices et les ressources (suite)

	31 mars 2003 (non vérifié)	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Actif d'impôts futurs :			
Pertes reportées prospectivement	624 \$	624 \$	893 \$
Participations dans des propriétés minières représentant l'excédent de l'assiette fiscale sur la valeur comptable	1 160	1 160	2 315
	1 784	1 784	3 208
Provision pour moins-value de l'actif d'impôts futurs	(1 451)	(1 451)	(2 875)
	333	333	333
Passif d'impôts futurs :			
Passif d'impôts futurs relatif aux coûts de financement	(333)	(333)	(333)
Passif d'impôts futurs relatif aux participations dans des propriétés minières représentant l'excédent de la valeur comptable sur l'assiette fiscale	(24 485)	(24 485)	(24 485)
	(24 818)	(24 818)	(24 818)
Passif d'impôts futurs, montant net	(24 485) \$	(24 485) \$	(24 485) \$

Le passif d'impôts futurs relatif aux participations dans des propriétés minières constaté par l'émetteur découle du placement dans une coentreprise détenue en Argentine. Le prix d'acquisition et les fonds subséquemment avancés à cette coentreprise ne constituent actuellement pas une charge aux fins de l'impôt pour le territoire dans lequel l'émetteur détient cette participation.

10. Opérations entre apparentés et soldes

	Trimestres terminés les		Exercices terminés les 31 décembre		
	31 mars 2003 (non vérifié)	31 mars 2002 (non vérifié)	2002	2001	2000
Services fournis :					
Honoraires et frais de consultation a)	- \$	42 \$	258 \$	175 \$	176 \$
Honoraires et frais de consultation b)	63	84	245	217	-
Honoraires et frais de consultation c)	82	-	104	-	-
Frais juridiques	50	39	104	175	80
Frais de gestion g)	-	-	-	70	420
Frais d'administration	27	63	169	54	-
Frais administratifs	-	-	-	27	-

Les opérations entre apparentés qui ne sont pas présentées ailleurs dans ces états financiers consolidés sont les suivantes :

- a) L'émetteur a réglé des honoraires et des frais de consultation à une société privée contrôlée par un administrateur de l'émetteur. Au 31 mars 2003, un solde de néant (néant au 31 décembre 2002 – 23 \$ en 2001) était payable à cette société.

NORTHERN ORION RESOURCES INC.*(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)***Notes complémentaires**

Exercices terminés les 31 décembre 2002, 2001 et 2000 et trimestres terminés les 31 mars 2003 et 2002

(non vérifié)

(Exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

10. Opérations entre apparentés et soldes (suite)

- b) L'émetteur a réglé des honoraires et des frais de consultation à une société privée contrôlée par un membre de la direction et administrateur de l'émetteur. Au 31 mars 2003, une somme de 7 \$ (6 \$ au 31 décembre 2002 – 18 \$ en 2001) était payable à cette société.
- c) L'émetteur a réglé des honoraires et des frais de consultation à une société privée contrôlée par un membre de la direction et administrateur de l'émetteur. Au 31 mars 2003, une somme de 18 \$ (3 \$ à recevoir au 31 décembre 2002 – néant en 2001) était payable à cette société.
- d) L'émetteur a réglé des frais administratifs à une société privée contrôlée par un administrateur de l'émetteur au cours de l'exercice. Au 31 mars 2003, une somme de néant (néant au 31 décembre 2002 – 3 \$ en 2001) était à recevoir de cette société.
- e) L'émetteur a réglé des frais administratifs à une société privée ayant un administrateur et un membre de la direction en commun avec elle. Cette société privée fournissait des services de bureaux et d'autres services administratifs sur une base de recouvrement intégral des coûts. Au 31 mars 2003, une somme de 16 \$ (37 \$ à recevoir au 31 décembre 2002 – 24 \$ à payer en 2001) était à recevoir de cette société.
- f) L'émetteur a réglé des frais juridiques à un cabinet d'avocats dans lequel deux des membres de la direction sont des associés. Au 31 mars 2003, une somme de 30 \$ (6 \$ au 31 décembre 2002 – 30 \$ en 2001) était payable à ce cabinet.
- g) L'émetteur a engagé des charges liées à des frais de gestion au nom de Miramar Mining Corporation, un ancien actionnaire majoritaire de la Société.
- h) Au cours du trimestre terminé le 31 mars 2003, un administrateur et membre de la direction de l'émetteur a été nommé administrateur de Newport (note 5 b) iii).

Toutes les opérations entre apparentés ont été comptabilisées à leurs valeurs d'échange déterminées à leur juste valeur. Les soldes payables figurant ci-dessus sont payables sur demande sans intérêt.

11. Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés au coût. Les justes valeurs estimatives ont été déterminées à la date du bilan et sont fondées sur des données pertinentes disponibles sur le marché concernant l'instrument financier concerné. Ces estimations sont de nature subjective et comportent des incertitudes et d'importantes questions d'appréciation. Des changements aux hypothèses pourraient avoir une incidence importante sur ces estimations.

La juste valeur des instruments financiers, comprenant les espèces et quasi-espèces, les débiteurs, les créiteurs et charges à payer, se rapproche sensiblement de leur valeur comptable, étant donné leur courte durée jusqu'à l'échéance. La juste valeur des sommes à recevoir des apparentés n'est pas facile à déterminer en raison du caractère d'apparement et de l'absence de marché pour ces instruments. La valeur comptable des titres négociables est fournie à la note 4.

NORTHERN ORION RESOURCES INC.*(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)***Notes complémentaires**

Exercices terminés les 31 décembre 2002, 2001 et 2000 et trimestres terminés les 31 mars 2003 et 2002

(non vérifié)

(Exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

12. Informations supplémentaires

	31 mars 2003 (non vérifié)	31 mars 2002 (non vérifié)	31 décembre 2002	31 décembre 2001	31 décembre 2000
Informations supplémentaires :					
Opérations d'investissement et de financement sans effet sur la trésorerie :					
Contrepassation des coûts liés aux propriétés minières comptabilisés dans les créiteurs et les charges à payer	- \$	- \$	- \$	328 \$	- \$
Intérêt capitalisé dans les participations dans des propriétés minières	-	99	-	639	2 005
Intérêts et impôts versés	-	-	-	-	-
Intérêts reçus	-	-	-	-	-
Renonciation de l'intérêt sur le billet antérieurement capitalisé à l'égard des participations dans des propriétés minières	-	-	(252)	-	-
Actions émises au titre des services de consultation	-	-	-	-	74
Débenture convertible et intérêt convertis en billets convertibles	-	-	-	2 833	-
Intérêt converti en billets convertibles	-	-	-	4 334	-
Augmentation des participations dans des propriétés minières attribuables à l'augmentation du passif d'impôts futurs	-	-	-	165	1 340
Frais de financement payés au moyen de l'émission d'actions ordinaires	-	-	30	-	-
Cession des participations dans des propriétés minières en contrepartie d'un droit dans la redevance et le produit net à payer	-	-	-	-	17 987
Actions émises à la conversion des billets ou de la débenture convertibles	-	-	6 915	21 226	4 500
Actions reçues pour l'option sur les propriétés minières (note 5 b)iii)	-	-	52	-	-
Actions reçues à titre de règlement de débiteurs (note 4)	-	-	90	-	-

13. Chiffres correspondants des exercices antérieurs

Certains chiffres correspondants des périodes antérieures ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

NORTHERN ORION RESOURCES INC.*(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)***Notes complémentaires**

Exercices terminés les 31 décembre 2002, 2001 et 2000 et trimestres terminés les 31 mars 2003 et 2002

(non vérifié)

(Exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

14. Événements postérieurs à la date du bilan**a) Convention de crédit**

Le 17 février 2003, l'émetteur a conclu une lettre d'engagement et a, ultérieurement, conclu une convention de crédit datée du 22 avril 2003 relativement à l'acquisition de la participation de BHP Billiton dans le projet Agua Rica (note 5) avec Endeavour Mining Capital Corp. (« Endeavour Mining »). En vertu de cette convention de crédit, Endeavour Mining a accepté de consentir un prêt convertible de 3 M\$ US (le « prêt ») pour financer une tranche du paiement initial devant être versé à BHP Billiton. Le prêt est d'une durée de six mois et porte intérêt au taux annuel de 10 %. L'émetteur a fourni une garantie d'emprunt à Endeavour Mining ainsi qu'une sûreté correspondant à sa participation de 28 % dans le projet Agua Rica. En vertu de la lettre d'engagement, l'émetteur a émis 3 000 000 de bons de souscription de l'émetteur à Mining Endeavour pouvant être exercés au prix de 0,15 \$ et permettant l'acquisition d'une action ordinaire sur une période de deux ans à compter de la date d'émission. Le prêt peut être converti au gré de Endeavour Mining avant le 8 novembre 2003 en actions ordinaires de l'émetteur à un prix de conversion de 0,20 \$ ou, si le montant non réglé n'est pas remboursé à cette date, au prix de 0,175 \$ jusqu'au 8 mai 2004. La date d'échéance du prêt est le 8 novembre 2003 et cette échéance peut être prorogée jusqu'au 8 mai 2004, moyennant une commission de reconduction de 150 \$ US, payable en espèces ou en actions ordinaires de l'émetteur. Si la commission de reconduction est versée sous forme d'actions ordinaires assujetties à une période de détention, un montant de 225 \$ US doit être versé au titre de la commission. Aux termes de la convention de crédit, l'émetteur est tenu d'établir un fonds d'amortissement dans lequel le produit de certaines opérations futures de financement par actions ou de cession d'actif doit être déposé. Endeavour Mining peut, à son gré, puiser dans le fonds d'amortissement de façon à réduire tout solde à payer en vertu de la convention de crédit. Endeavour Mining a reçu, au titre de la commission d'engagement et des prélèvements, un montant de 150 \$ US pour la conclusion de ces arrangements.

b) Options sur actions

Le 26 avril 2003, l'émetteur a octroyé 1 500 000 options sur actions à des non-salariés à un prix de levée de 0,17 \$ par action. Ces options sur actions viennent à échéance le 26 avril 2008 et 400 000 de ces options sont immédiatement acquises. Les 1 100 000 options restantes deviendront acquises sur réception de l'approbation des actionnaires.

c) Acquisition de propriété minière

Le 29 mars 2003, l'émetteur a conclu une entente avec Wheaton River Minerals Ltd. (« Wheaton ») en vertu de laquelle l'émetteur participera à l'acquisition, pour 180 M\$ US, d'une participation de 25 % dans la mine d'or et de cuivre Bajo de la Alumbrera (« Alumbrera ») en Argentine de Rio Algom Limited (« Rio Algom »), une filiale en propriété exclusive de BHP Billiton. Rio Algom a accepté de reporter le paiement d'une partie du montant (jusqu'à un montant maximal de 30 M\$ US pour ce qui est de la participation de l'émetteur). Le montant reporté vient à échéance le 30 mai 2005. La première tranche de 25 M\$ US porte intérêt au TIOL de trois mois majoré de 2 % et tout excédent du montant de 25 M\$ US porte intérêt au TIOL de trois mois majoré de 5 % ou, en cas de défaut de paiement, au TIOL de trois mois majoré de 10 %. À la clôture, l'émetteur et Wheaton ont fait l'acquisition d'une participation nette de 12,5 % chacune dans Alumbrera de Rio Algom.

Aux termes de l'entente, l'émetteur a accepté de rembourser à Wheaton 1 M\$ US des frais que Wheaton a engagés relativement au contrôle diligent qu'elle a effectué lors de l'acquisition d'une participation initiale de 25 % dans le projet Alumbrera.

NORTHERN ORION RESOURCES INC.*(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)***Notes complémentaires**

Exercices terminés les 31 décembre 2002, 2001 et 2000 et trimestres terminés les 31 mars 2003 et 2002

(non vérifié)

(Exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

14. Événements postérieurs à la date du bilan (suite)

L'acquisition d'Alumbrera sera comptabilisée à la valeur de consolidation; en vertu de cette méthode de comptabilisation, le placement sera initialement comptabilisé au coût et la valeur comptable sera rajustée par la suite afin d'inclure la quote-part des résultats revenant à l'émetteur. La répartition préliminaire du prix d'achat est résumée ci-après en milliers de dollars canadiens :

Prix d'achat		
	Espèces	81 600 \$
	Païement reporté	40 800
	Remboursement à Wheaton	1 360
	Coûts d'acquisition	6 100
		129 880 \$
Actif net acquis		
	Actif à court terme	47 315
	Immobilisations corporelles et propriétés minières	107 251
	Autres actifs	30 006
	Passif à court terme	(20 653)
	Passif à long terme	(34 039)
		129 880 \$

L'excédent de la valeur comptable sur le prix d'achat de l'actif net de 42 M\$ sera affecté aux propriétés minières.

d) Financement par bons de souscription spéciaux

Après le 31 mars 2003, la Société a réalisé un placement privé visant la vente de 810 403 101 bons de souscription spéciaux à 0,13 \$ l'unité pour un produit brut de 105 352 403 \$. Chaque unité, au prix de 0,13 \$, comprend une action ordinaire et la moitié d'un bon de souscription, un bon de souscription entier permettant à son porteur d'acheter une action additionnelle de l'émetteur au prix de 0,20 \$ l'action jusqu'au 29 mai 2008. Un montant de 60,26 M\$ US a été utilisé afin de faciliter la transaction Alumbrera (note 14 c). Un montant d'environ 7 M\$ a été affecté au paiement des commissions et des charges liées à l'émission.

e) Regroupement d'actions

L'assemblée extraordinaire annuelle des actionnaires de la Société a été tenue le 16 juin 2003. Au cours de cette assemblée, des résolutions extraordinaires ont été approuvées pour consolider les actions ordinaires de la Société à raison de dix (10) anciennes actions pour une (1) nouvelle, pour changer le nom de la Société à « Northern Orion Resources Inc. » et pour accroître le capital-actions ordinaire autorisé afin de porter leur nombre à 700 millions d'actions ordinaires après regroupement. Au 31 mars 2003, 228 600 922 actions ordinaires étaient émises et en circulation dans le capital de la Société. En outre, 810 403 101 actions ordinaires additionnelles seront émises dans le cadre du financement par bons de souscription spéciaux réalisé après le 31 mars 2003. À la suite du regroupement d'actions proposé, il y aura environ 103,8 millions d'actions ordinaires émises et en circulation.

MINERA ALUMBRERA LIMITED

(constituée en Antigua-et-Barbuda)

ÉTATS FINANCIERS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2002, 2001 ET 2000

INDEX	Page
États des résultats (\$ US)	G-2
Bilans (\$ US)	G-3
États des flux de trésorerie (\$ US)	G-4
Notes afférentes aux états financiers et en faisant partie	G-5 – G-40
Déclaration des administrateurs	G-41
Rapport des experts-comptables indépendants	G-42

MINERA ALUMBRERA LIMITED
ÉTATS DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2002

	Note	2002 (\$ US)	2001 (\$ US)	2000 (\$ US)
Produits tirés des activités ordinaires	2	519 578 555	451 054 279	472 695 445
Charges attribuables aux activités ordinaires, excluant les frais d'emprunt	2	(423 719 033)	(356 485 426)	(368 837 993)
Frais d'emprunt	2	(41 613 558)	(65 938 436)	(73 938 016)
Bénéfice des activités ordinaires avant les impôts sur les bénéfices	2	54 245 964	28 630 417	29 919 436
Économie (charge) d'impôt sur les bénéfices	4	94 693 314	(9 571 851)	(9 733 810)
Bénéfice des activités ordinaires après l'économie (la charge) d'impôts sur les bénéfices		148 939 278	19 058 566	20 185 626
Bénéfice net		148 939 278	19 058 566	20 185 626
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de Minera Alumbrera Limited	19	148 939 278	19 058 566	20 185 626
Total des produits, des charges et des réévaluations attribuable aux actionnaires de Minera Alumbrera Limited constatés directement dans les capitaux propres		-	-	-
Total des variations des capitaux propres autres que celles découlant d'opérations avec les propriétaires à titre de propriétaires	20	148 939 278	19 058 566	20 185 626

Les états des résultats ci-dessus doivent être lus avec les notes afférentes.

MINERA ALUMBRERA LIMITED
BILAN AU 30 JUIN 2002

	Note	2002 (\$ US)	2001 (\$ US)
Actif à court terme			
Encaisse	5	97 463 244	58 419 709
Comptes débiteurs	6	90 471 676	78 192 134
Stocks	7	22 836 934	35 782 774
Autres	8	3 761 171	2 400 563
Total de l'actif à court terme		214 533 025	174 795 180
Actif à long terme			
Comptes débiteurs	9	13 895 558	18 474 622
Stocks	10	148 719 625	127 731 043
Immobilisations corporelles minières	11	948 859 377	1 039 184 814
Actifs d'impôts reportés	4 d)	69 255 910	
Total de l'actif à long terme		1 180 730 470	1 185 390 479
Total de l'actif		1 395 263 495	1 360 185 659
Passif à court terme			
Comptes créditeurs	12	36 062 275	45 024 704
Dette portant intérêt	13	75 304 293	95 304 293
Provisions	14	248 879	661 381
Total du passif à court terme		111 615 447	140 990 378
Passif à long terme			
Comptes créditeurs	15	351 539 491	336 993 997
Dette portant intérêt	16	283 065 018	358 369 312
Passifs d'impôts reportés	4 c)		25 437 404
Provisions	17	11 354 169	9 644 476
Total du passif à long terme		645 958 678	730 445 189
Total du passif		757 574 125	871 435 567
Actif net		637 689 370	488 750 092
Capitaux propres			
Capitaux propres d'apport	18	435 812 000	435 812 000
Bénéfices non répartis	19	201 877 370	52 938 092
Total des capitaux propres	20	637 389 370	488 750 092

Approuvé par les administrateurs,

(signé) Charlie Sartain

 Charlie Sartain, administrateur

(signé) John Rickus

 John Rickus, administrateur

Les bilans ci-dessus doivent être lus avec les notes afférentes.

MINERA ALUMBRERA LIMITED
ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2002

	Note	2002	2001	2000
		(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation				
Montants reçus de clients		406 805 390	374 533 070	406 581 100
Paielements aux fournisseurs et aux employés		(199 479 014)	(270 031 263)	(227 955 431)
Intérêts créditeurs		1 125 690	2 684 887	3 038 319
Intérêts débiteurs et autres frais de financement payés		(34 920 430)	(49 846 122)	(51 789 840)
IVA recouvrée (payée)		(8 967 080)	32 007 080	2 293 525
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	29	164 564 556	89 347 652	132 167 673
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Immobilisations corporelles minières		70 704	1 125 838	16 106
- Produit de la vente d'immobilisations		(30 287 433)	(17 963 863)	(25 920 272)
- Nouvelles immobilisations				4 807 126
Remboursement (avances) à d'autres entités				
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		(30 216 729)	(16 838 025)	(21 097 040)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Produit d'emprunts				10 000 000
Remboursement d'emprunts		(95 304 292)	(75 304 295)	(75 304 295)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		(95 304 292)	(75 304 295)	(65 304 295)
Augmentation nette (diminution) des liquidités		39 043 535	(2 794 668)	45 766 338
Liquidités au début de l'exercice		58 419 709	61 214 377	15 448 039
Liquidités à la fin de l'exercice	5	97 463 244	58 419 709	61 214 377

Les états des flux de trésorerie ci-dessus doivent être lus avec les notes afférentes.

MINERA ALUMBRERA LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 30 JUIN 2002

1. Énoncé des principales conventions comptables

a) Mode de présentation

Minera Alumbrera Limited est une société à responsabilité limitée par actions dont le pays de domiciliation est Antigua. L'établissement principal de la société est la mine Minera Alumbrera, située en Argentine. Les principales activités exercées par la société sont l'extraction, le traitement et la commercialisation du cuivre et de l'or.

Le présent rapport financier à vocation générale a été établi conformément aux normes comptables, aux autres prises de position officielles de l'Australian Accounting Standards Board et aux Urgent Issues Group Consensus Views (collectivement, les « PCGR de l'Australie »).

Le rapport financier est préparé selon la convention du coût historique. Sauf indication contraire, les conventions comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Tous les montants sont exprimés en dollars américains.

b) Constatation des produits

Les ventes sont constatées lorsque la garde matérielle des produits est transférée au client aux termes d'un contrat exécutoire, que les prix de vente sont connus ou qu'ils peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que les produits sont dans un format qui ne nécessite aucun traitement supplémentaire de la part de la société.

Une part importante des ventes de concentré de la société fait l'objet d'une fixation provisoire des prix, qui repose sur les prix en vigueur au moment de l'expédition. De façon générale, le règlement réel est fondé sur le prix moyen du marché pour une période future donnée. Le montant des ventes dont le prix est fixé de façon provisoire est ajusté mensuellement pour tenir compte des prix au comptant actuels. Ces ajustements, de même que les ajustements qui découlent du règlement définitif, sont comptabilisés dans les produits tirés de la vente.

c) Frais d'emprunt

Les frais d'emprunt sont constatés comme des charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés, sauf s'ils sont inclus dans le coût d'actifs admissibles.

Les frais d'emprunt comprennent :

- l'intérêt sur les découverts bancaires ainsi que sur les emprunts à court terme et à long terme;
- l'amortissement des frais accessoires engagés dans le cadre du montage des emprunts.

d) Liquidités

Dans l'état des flux de trésorerie, les liquidités comprennent les dépôts à vue qui sont facilement convertibles en espèces, qui font partie intégrante de la gestion quotidienne de la trésorerie de la société et dont la valeur ne risque pas de changer de façon importante, et le compte de réserve à l'égard de la dette de premier rang.

e) Comptes débiteurs

Les comptes clients sont inscrits aux montants exigibles et peuvent être réglés dans un délai de un jour à six mois, selon les modalités des contrats. La possibilité de recouvrement des créances est évaluée à la date du bilan. Des provisions spécifiques sont constituées à l'égard des créances douteuses.

Les autres comptes débiteurs découlent généralement d'opérations réalisées hors du cours habituel des activités d'exploitation de la société. Si le délai de remboursement excède la durée permise, des frais d'intérêt peuvent être imputés. Ces frais sont calculés d'après les taux commerciaux.

MINERA ALUMBRERA LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 30 JUIN 2002

1. Énoncé des principales conventions comptables (suite)

f) Stocks

Les stocks de produits finis et de travaux en cours sont évalués, selon la méthode du coût complet, au coût moyen pour la période de production ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût comprend les matières directes, la main-d'œuvre directe et une juste part des frais généraux de fabrication fixes et variables. Les coûts sont attribués principalement selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks de fournitures sont constitués de fournitures consommables et de pièces de rechange pour l'entretien. Ils sont évalués au coût. Ils sont régulièrement soumis à un examen afin de s'assurer que la valeur des articles désuets fait l'objet d'une provision ou qu'elle est radiée, selon le cas.

g) Frais d'exploitation reportés

Les frais d'exploitation reportés représentent le coût d'enlèvement anticipé des morts-terrains selon le ratio moyen de recouvrement. Les montants sont reportés et passés en charges selon la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement. Aucun coût n'est constaté dans les états financiers si le ratio de recouvrement réel à ce jour est inférieur au ratio moyen pour la durée de vie de la mine.

h) Immobilisations corporelles minières

Actifs à long terme construits par la société

Le coût des actifs à long terme construits par la société comprend le coût de toutes les matières utilisées pendant la construction, le coût de la main-d'œuvre directe engagé à l'égard du projet, les frais d'emprunt engagés pendant la période de construction et une juste part des frais généraux fixes et variables. Les frais d'emprunt inclus dans le coût des actifs à long terme représentent les coûts qui auraient été évités si les dépenses de construction n'avaient pas été engagées.

Biens miniers

Les biens miniers représentent l'accumulation de tous les frais de mise en valeur, y compris le coût d'acquisition des réserves minérales, des droits et des biens, engagés à l'égard des secteurs d'intérêt où l'extraction d'une ressource minérale a commencé.

Les frais additionnels de mise en valeur engagés à l'égard d'un bien minier après le début de la production sont reportés dans le coût du bien minier seulement s'il est établi qu'ils généreront des avantages économiques futurs importants. Si tel n'est pas le cas, les frais sont classés dans le coût de production.

Les biens miniers (à l'exception des terrains) sont amortis sur la durée estimative de vie économique de la mine selon la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement. Les modifications relatives à la durée estimative de vie économique de la mine sont prises en considération dans le calcul de l'amortissement à compter du début de l'exercice au cours duquel elles sont apportées.

MINERA ALUMBRERA LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 30 JUIN 2002

1. Énoncé des principales conventions comptables (suite)

h) Immobilisations corporelles minières (suite)

Amortissement des immobilisations corporelles minières

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire ou la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement sur la durée prévue de vie économique de chaque élément. Les modifications relatives à la durée estimative de vie économique des actifs sont prises en considération dans le calcul de l'amortissement à compter du début de l'exercice au cours duquel elles sont apportées. La durée de vie économique des actifs est réévaluée selon les dispositions d'un programme d'examen continu.

La durée de vie résiduelle maximale prévue s'établit comme suit :	Nombre d'années
• Immobilisations corporelles minières	10
• Immobilisations corporelles de traitement	12

i) Montant recouvrable des actifs à long terme

Le montant recouvrable d'un actif correspond au montant net qui est prévu être recouvré au moyen des rentrées nettes de fonds qui résultent de son utilisation continue et de sa cession. Si des rentrées nettes de fonds résultent de l'utilisation d'un groupe d'actifs (c'est-à-dire les actifs d'un site minier), le montant recouvrable est établi pour le groupe d'actifs en question.

Si la valeur comptable d'un actif à long terme excède le montant recouvrable, elle est ramenée au montant recouvrable. La baisse de valeur est passée en charges dans le bénéfice net ou la perte nette de l'exercice au cours duquel elle se produit.

Les flux de trésorerie nets prévus qui servent à l'établissement du montant recouvrable des actifs à long terme ne sont pas actualisés.

j) Comptes fournisseurs et autres comptes créditeurs

Ces passifs représentent des montants impayés à l'égard de biens et de services reçus par la société avant la fin de l'exercice. Ces passifs ne sont pas garantis et sont habituellement réglés dans les 30 jours suivant la constatation.

k) Dette portant intérêt

Les emprunts sont inscrits au bilan au montant du capital, lequel représente la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs liés au service de la dette. Les frais d'intérêt sont comptabilisés au taux contractuel en vigueur pendant la période où ils deviennent exigibles. Les frais d'intérêt courus connexes sont classés dans les autres comptes créditeurs. Les frais d'intérêt associés à des emprunts auprès d'apparentés sont comptabilisés au taux contractuel en vigueur pendant la période où ils deviennent exigibles. Les frais d'intérêt courus connexes sont classés dans la dette portant intérêt.

l) Avantages sociaux

La société constate un passif à l'égard des salaires, des traitements et des vacances annuelles, dont le montant correspond aux sommes non versées à la date du bilan, établies en fonction des taux de rémunération actuels, au titre des services rendus par les employés jusqu'à cette date.

MINERA ALUMBRERA LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 30 JUIN 2002

1. Énoncé des principales conventions comptables (suite)

m) Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilisation des incidences fiscales. Selon cette méthode, la charge d'impôts qui figure dans l'état des résultats est rapprochée au bénéfice comptable, déduction faite des écarts permanents. Les avantages fiscaux futurs liés aux pertes fiscales ne sont pas constatés comme des actifs à moins que leur réalisation ne soit quasi certaine. Les impôts à l'égard des écarts temporaires cumulatifs sont calculés selon les taux qui sont censés s'appliquer au moment de la résorption de ces écarts et sont portés aux comptes d'actifs ou de passifs d'impôts reportés.

n) Remise en état

Lorsque, selon les modalités du titre ou des autres droits d'utilisation du bien, y compris les droits d'exploitation minière, la société est tenue d'exercer des activités de remise en état pendant la durée d'utilisation du bien, les coûts liés à ces activités sont constatés comme des charges au moment où ils sont engagés. Lorsque, en raison d'activités actuelles ou passées, il existe une obligation d'exécuter des travaux de remise en état à l'avenir, une provision à l'égard des frais de remise en état et de restauration du site minier est constituée de façon progressive pendant la durée restante de la vie de la mine (y compris le stade de fermeture de la mine). Ces provisions, établies à l'aide de montants non actualisés, comprennent les frais associés à la remise en état, à la fermeture de l'usine, à la fermeture des décharges et aux activités de surveillance. Ces frais ont été établis selon les coûts, les exigences légales et la technologie actuels. Les modifications d'estimations sont traitées de façon prospective.

Il existe une incertitude relative à la mesure des obligations de restauration en raison de l'incertitude liée à la durée restante de la vie des sites d'exploitation existants et à l'incidence des modifications à la législation environnementale.

Des hypothèses, fondées sur des études effectuées par des conseillers techniques indépendants et internes, ont été posées à l'égard de la durée restante de la vie des sites existants. Ces études sont menées de façon continue.

o) Conversion des devises

Les opérations en devises sont converties en dollars US aux taux de change en vigueur à la date des opérations. À la date du bilan, les éléments monétaires libellés en devises sont convertis en dollars US aux taux de change en vigueur à cette date. Les écarts à la conversion des éléments monétaires sont portés aux résultats dans l'exercice au cours duquel ils surviennent.

p) Taxes – Impuesto Al Valor Agregado (IVA)

Le montant des produits, des charges et des actifs constatés ne comprend pas la taxe appelée Impuesto Al Valor Agregado (IVA), sauf si le montant d'IVA ne peut être recouvré auprès de l'Administración Federal de Ingresos Públicos (AFIP). Dans ce cas, l'IVA est incluse dans le coût d'acquisition ou dans la charge.

Les comptes débiteurs et les comptes créditeurs comprennent le montant d'IVA connexe. Le montant net d'IVA recouvrable de l'AFIP, ou payable à celle-ci, est présenté comme actif ou passif à court terme dans le bilan.

Les flux de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie sont présentés au montant brut. La composante IVA des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement qui est recouvrable de l'AFIP ou payable à celle-ci est classée dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

MINERA ALUMBRERA LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 30 JUIN 2002

1. Énoncé des principales conventions comptables (suite)

q) Instruments financiers dérivés

En raison de ses activités, la société est exposée aux risques de fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et du prix des marchandises. La société utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir ces risques. Toutefois, aucun de ces instruments financiers n'est constaté dans les états financiers au moment de l'acquisition. La société ne détient ni n'émet d'instruments financiers, y compris les instruments financiers dérivés, aux fins de spéculation.

Les opérations conclues en vue de couvrir des achats ou des ventes prévus sont comptabilisées à titre de couvertures des achats ou des ventes prévus si les conditions suivantes sont réunies :

- i) Au moment de la mise en place de la couverture et pendant la durée de l'instrument de couverture, il est prévu que la couverture réduira de façon efficace l'exposition aux risques visés par la couverture;
- ii) La relation de couverture est désignée de façon prospective, et elle identifie l'instrument de couverture et les achats ou ventes prévus de façon suffisamment précise que, lorsqu'un achat ou une vente se réalise, il n'y a aucun doute qu'il s'agit ou non d'un achat couvert ou d'une vente couverte;
- iii) Il est probable que les achats ou les ventes prévus se réaliseront selon les modalités de la désignation.

Les produits ou les coûts qui surviennent au moment de la conclusion des opérations de couverture d'achats ou de ventes prévus sont constatés comme gains ou pertes de change reportés dans le bilan en vue d'être inclus dans le montant de l'achat ou de la vente couvert.

Les gains ou pertes non matérialisés sur les instruments financiers utilisés aux fins de couverture, dont les contrats sur marchandises et les swaps de taux, sont mesurés à la date du bilan d'après les fluctuations des cours au comptant, des cours à terme et des prix qui sont survenues depuis la date du contrat. Les gains et pertes non matérialisés sur des opérations de couverture ne sont pas constatés dans les états financiers avant que l'achat ou la vente ne se réalise ou que le gain ou la perte ne se matérialise.

Si un instrument de couverture est résilié avant échéance et qu'il est probable que l'opération couverte se réalisera quand même, les gains et les pertes qui sont survenus avant la date de résiliation sont constatés comme des gains ou des pertes de couverture reportés dans le bilan en vue d'être inclus dans le montant de l'opération couverte. Lorsqu'un instrument de couverture est résilié avant échéance parce qu'il n'est plus prévu que l'opération couverte se réalisera, les gains et les pertes reportés antérieurement sont portés aux résultats au moment de la résiliation.

Si un instrument de couverture fait l'objet d'une nouvelle désignation à titre de couverture d'un autre achat prévu ou d'une autre vente prévue et qu'il est prévu que l'opération initiale se réalisera quand même, les gains et pertes de couverture qui sont survenus avant la nouvelle désignation sont reportés et inclus dans le montant de l'achat initial ou de la vente initiale au moment où cette opération se réalise. Si l'instrument de couverture fait l'objet d'une nouvelle désignation parce qu'il n'est plus prévu que l'achat initial ou la vente initiale se réalisera, les gains et les pertes de couverture qui sont survenus avant la nouvelle désignation sont constatés dans les résultats au moment de la nouvelle désignation.

MINERA ALUMBRERA LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 30 JUIN 2002

1. Énoncé des principales conventions comptables (suite)

r) Révision des estimations comptables

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2000, les évaluations en ce qui a trait aux réserves de minerai de la mine Minera Alumbrera ont été révisées, passant de 632 millions de tonnes à 460 millions de tonnes. Il est prévu que les réserves de minerai tiendront une mine dont la durée de vie est de 15 ans à compter du 1^{er} juillet 1998. Une hausse de l'amortissement de 12 M\$ US représente l'incidence nette occasionnée par les modifications effectuées au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2000. En présumant que les actifs sont détenus jusqu'à la fin de leur durée de vie utile, l'amortissement des actifs visés au cours des exercices futurs sera majoré en moyenne de 12 M\$ US par année.

Pendant que la réévaluation de la durée de vie de la mine avait lieu, il a été convenu de modifier la méthode d'amortissement de certains actifs de la mine. La méthode de l'amortissement proportionnel au rendement a été adoptée en remplacement de la méthode linéaire.

2. Bénéfice des activités ordinaires

	2002	2001	2000
	\$ US	\$ US	\$ US
Produits tirés des activités ordinaires			
Produits tirés des activités d'exploitation (note 2 a))	518 201 825	447 010 688	468 536 623
Produits tirés des activités autres que d'exploitation (note 2 b))	1 376 730	4 043 591	4 158 822
	519 578 555	451 054 279	472 695 445
Coût des produits vendus (note 2 c))	280 691 581	252 922 225	193 278 870
Autres charges d'exploitation (note 2 d))	142 019 005	101 453 202	174 755 447
Frais d'emprunt (note 2 e))	41 613 558	65 938 436	73 938 016
Frais généraux et frais d'administration (note 2 f))	35 343	100 000	101 589
Autres charges (note 2 g))	973 104	2 009 999	702 087
	465 332 591	422 423 862	442 776 009
Bénéfice avant impôts des activités ordinaires	54 245 964	28 630 417	29 919 436
a) Produits tirés des activités d'exploitation			
Ventes de biens	518 201 825	447 010 688	468 536 623
	518 201 825	447 010 688	468 536 623
b) Produits tirés des activités autres que d'exploitation			
Intérêts créditeurs sur dépôts à court terme	1 306 026	2 283 429	3 374 150
Produit de la cession d'actifs à long terme	70 704	1 125 838	16 106
Gain de change net		634 324	118 424
Autres			650 142
	1 376 730	4 043 591	4 158 822
c) Coût des produits vendus			
Charges d'exploitation	163 735 086	183 078 301	121 948 793
Montants provisionnés au titre			
- de la remise en état	1 709 693	2 805 501	2 771 493
- des stocks de fournitures désuets	1 037 690	4 681 029	911 505
- des avantages sociaux	5 798 794	3 062 565	2 924 813
Amortissement			
- Biens miniers	13 627 217	15 099 134	8 106 815
- Immobilisations corporelles minières	112 861 439	100 762 306	90 492 291
(Augmentation) diminution des stocks de produits	(18 078 338)	(56 566 611)	(33 876 840)
	280 691 581	252 922 225	193 278 870

MINERA ALUMBRERA LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 30 JUIN 2002

2. Bénéfice des activités ordinaires (suite)	2002	2001	2000
	\$ US	\$ US	\$ US
d) Autres charges d'exploitation			
Perte de change nette	23 803 210		
Transport et manutention	31 799 147	33 799 304	50 894 224
Charges de traitement	77 790 404	67 352 151	111 774 508
Redevances	8 626 244	8 948 540	3 439 922
Provision (crédit) pour en ramener la valeur à la VRN		(8 646 793)	8 646 793
	142 019 005	101 453 202	174 755 447
e) Frais d'emprunt			
Apparentés	13 115 809	23 460 982	26 330 004
Autres frais d'intérêt	29 519 738	42 967 543	54 843 926
	42 635 547	66 428 525	81 173 930
Moins le montant capitalisé	(1 021 989)	(490 089)	(7 235 914)
Frais d'emprunt passés en charges	41 613 558	65 938 436	73 938 016
f) Frais généraux et frais d'administration			
Honoraires de vérification (note 24)	35 343	100 000	101 589
g) Autres charges			
Valeur comptable des actifs à long terme cédés	754 548	1 147 186	176 149
Autres	218 556	862 813	525 938
	973 104	2 009 999	702 087
h) Perte nette à la cession d'actifs			
Produit de la cession	70 704	1 125 838	16 106
Valeur comptable des actifs à la cession / valeur comptable des actifs pour tenir compte de la désuétude	(754 548)	(1 147 186)	(176 149)
	(683 844)	(21 348)	(160 043)
Perte nette à la cession :			
- Immobilisations corporelles minières	(683 844)	(21 348)	(160 043)
i) Le bénéfice des activités ordinaires avant impôts tient compte des charges particulières suivantes :			
Amortissement des immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles minières	112 861 439	100 762 306	90 492 291
Amortissement des autres actifs			
Biens miniers	13 627 217	15 099 134	8 106 815
Provision au titre des stocks de fournitures	1 037 690	4 681 029	911 505
Charge nette découlant de diminutions de la valeur comptable des actifs	127 526 346	120 542 469	99 510 611

En réaction à l'instabilité politique et économique qui sévit en Argentine, le gouvernement a annoncé, le 6 janvier 2002, qu'il abandonnait la parité des cours du peso argentin et du dollar US.

MINERA ALUMBRERA LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 30 JUIN 2002

2. Bénéfice des activités ordinaires (suite)

j) Incidence financière de la dévaluation du peso argentin

Devant l'instabilité politique et économique de l'Argentine, le gouvernement a annoncé, le 6 janvier 2002, qu'il abandonnait la parité du peso argentin et du dollar US.

Depuis son établissement, la société a adopté le dollar US comme monnaie fonctionnelle pour dresser ses états financiers. Toutefois, en vertu des lignes directrices locales (résolutions techniques) publiées par la fédération argentine des conseils professionnels des sciences économiques et le conseil professionnel des sciences économiques de la ville de Buenos Aires et des résolutions prises par l'autorité de contrôle des sociétés (I.G.J), la société est tenue d'établir également des états financiers en monnaie locale ainsi que de produire des déclarations fiscales et d'acquitter ses impôts en monnaie locale.

L'abandon de la parité de un peso pour un dollar US et la dévaluation ultérieure du cours du peso (3,86 pesos pour 1 \$ US le 30 juin 2002) ont eu les répercussions financières ci-après sur les états financiers de Minera Alumbrera :

1. Diminution des charges d'exploitation libellées en pesos
Les charges d'exploitation consolidées ont diminué d'un montant estimatif de 20 M\$ pendant le semestre terminé le 30 juin 2002.
2. Réévaluation des actifs et des passifs monétaires libellés en pesos
La réévaluation des actifs et des passifs monétaires libellés en pesos a entraîné une perte de change de 23,8 M\$.
3. Répercussions fiscales
Un avantage fiscal, composé des éléments ci-après, d'un montant net de 95,9 M\$ est inclus dans l'économie (la charge) d'impôts.
 - L'équivalent en pesos de la dette de projet, des emprunts auprès d'actionnaires et d'autres soldes libellés en dollars US s'est accru considérablement en raison de la dévaluation. Cette perte de change apparente en pesos était déductible aux fins fiscales au cours de l'exercice 2002. Il est prévu que les reports en avant des pertes fiscales de 275,6 M\$ en découlant seront utilisés au cours des prochains exercices. Un avantage fiscal de 119,5 M\$ a été inclus dans l'économie d'impôts.
 - La valeur en pesos de l'amortissement fiscal est établie selon le taux de change en vigueur à la date de l'acquisition de l'immobilisation. Presque toutes les immobilisations de la société ont été acquises alors que le peso était à parité avec le dollar US. Par conséquent, la dévaluation a entraîné une diminution importante de la valeur de l'amortissement fiscal futur en dollars US. Ces impôts supplémentaires à payer de 194,5 M\$ n'ont pas été constatés dans les états financiers. Selon les normes comptables actuelles, cette perte sera constatée progressivement sur la durée de vie restante de la mine. Une charge fiscale de 23,6 M\$ a été incluse dans l'économie d'impôts.

L'incidence économique nette de ces deux modifications est une hausse des impôts que la société devra payer pendant la durée de vie de la mine. Cependant, cette hausse sera essentiellement fonction des fluctuations des taux de change pendant cette période et du bénéfice futur.

Comme il est mentionné précédemment, la société est tenue de préparer ses déclarations de revenus dans la monnaie locale, alors que la comptabilisation des incidences fiscales est effectuée en monnaie fonctionnelle. Par conséquent, la réévaluation des impôts sur les bénéfices en monnaie fonctionnelle entraîne un gain de change. Pour la période terminée le 30 juin 2002, un gain de change de 22,2 M \$ US a été inclus dans l'économie (la charge) d'impôts sur les bénéfices de l'exercice.

MINERA ALUMBRERA LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 30 JUIN 2002

2. Bénéfice des activités ordinaires (suite)

j) Incidence financière de la dévaluation du peso argentin (suite)

Cette présentation a été préparée en fonction des taux de change et de la législation fiscale de l'Argentine au 30 juin 2002. Le montant final de toutes les incidences fiscales et incidences de comptabilisation connexes découlant de la dévaluation dépend du taux de change du peso argentin et du dollar US aux dates des bilans, de toute modification apportée à la loi et du bénéfice futur.

La présente information a été préparée selon les taux de change et la législation fiscale argentine en vigueur le 30 juin 2002. Le montant définitif de toutes les répercussions fiscales qui découlent de la dévaluation ainsi que des répercussions comptables connexes sera fonction du taux de change du peso argentin et du dollar US aux dates des bilans, des modifications futures à la législation et du bénéfice futur.

Ces modifications ne changent pas fondamentalement la valeur comptable des immobilisations corporelles minières. La dévaluation comporte des aspects positifs et des aspects négatifs. Au premier chef, la société tire profit d'une baisse des coûts d'exploitation exprimés en dollars US. Le régime de stabilité fiscale de la société visant les taux d'imposition, établi en vertu d'ententes avec les gouvernements national et provinciaux, est valide pour la durée de vie de la mine.

L'Argentine continue d'éprouver de graves problèmes économiques. Les activités de Minera Alumbrera pourraient être touchées, dans un avenir prévisible, par cette situation. Toutefois, il est actuellement impossible d'en établir les répercussions, s'il y a lieu.

3. Dividendes

Aucun dividende n'a été versé à l'égard des exercices terminés les 30 juin 2002, 2001 et 2000.

4. Impôts

	<u>2002</u>	<u>2001</u>	<u>2000</u>
	\$ US	\$ US	\$ US
a) La charge (l'économie) d'impôts sur le bénéfice d'exploitation de l'exercice se compose des éléments suivants :			
Impôts exigibles			
Passif d'impôts reportés	6 844 324	25 275 847	15 444 708
Actif d'impôts reportés	87 848 990	(34 847 698)	(25 178 518)
Charge (économie) d'impôts	<u>94 693 314</u>	<u>(9 571 851)</u>	<u>(9 733 810)</u>
b) Charge fiscale présumée au taux de 30 %	<u>(16 273 789)</u>	<u>(8 589 126)</u>	<u>(8 975 831)</u>
Écart entre la charge (économie) d'impôts présumée et la charge (économie) d'impôts réelle présentée à la note 4 a)	<u>110 967 103</u>	<u>(982 725)</u>	<u>(757 979)</u>
Cet écart est imputable à l'incidence fiscale des écarts permanents ci-dessous, laquelle (diminue) augmente la charge d'impôts:			
Écarts de change sur les éléments monétaires en dollars US	119 472 884		
Écarts de change sur les éléments monétaires en pesos	(7 140 963)		
Amortissement non déductible	(23 587 647)		
Gain de change à la réévaluation en monnaie fonctionnelle	22 222 829	(950 080)	(757 979)
Redressements sur exercices antérieurs		(32 645)	
	<u>110 967 103</u>	<u>(982 725)</u>	<u>(757 979)</u>

MINERA ALUMBRERA LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 30 JUIN 2002

4. Impôts (suite)	2002	2001	2000
	\$ US	\$ US	\$ US
c) Le montant net des passifs d'impôts reportés représente l'incidence de la compensation des actifs d'impôts reportés et des passifs d'impôts reportés et s'établit comme suit: Passifs d'impôts reportés Moins actifs d'impôts reportés attribuables aux éléments suivants : - pertes fiscales - autres écarts temporaires		25 437 404	
		<u>25 437 404</u>	
d) Le montant net des actifs d'impôts reportés représente l'incidence de la compensation des actifs d'impôts reportés et des passifs d'impôts reportés et s'établit comme suit : Passifs d'impôts reportés Moins actifs d'impôts reportés attribuables aux éléments suivants : - pertes fiscales - autres écarts temporaires	(41 425 384) 82 670 768 28 010 526 69 255 910		
e) L'avantage relatif aux pertes fiscales ne sera réalisé que si:			
i) la société dégage, à l'avenir, un bénéfice imposable par l'administration fiscale pertinente dont la nature et le montant lui permettront de réaliser l'avantage lié à la déduction des pertes; ou			
ii) la société continue de se conformer aux exigences de la législation fiscale en matière de déductibilité; et			
iii) aucune modification à la législation fiscale n'a de répercussions défavorables sur la réalisation, par la société, de l'avantage lié à la déduction des pertes.			
5. Actif à court terme - Encaisse	2002	2001	2000
	\$ US	\$ US	\$ US
Fonds en banque et encaisse	16 469 579	2 442 140	5 225 456
Dépôts à court terme	30 900 000	14 600 000	4 400 000
Compte de réserve à l'égard de la dette de premier rang	50 093 665	41 377 569	51 588 921
	<u>97 463 244</u>	<u>58 419 709</u>	<u>61 214 377</u>
Le rapprochement des montants ci-dessus avec le montant des liquidités à la fin de l'exercice qui figure dans l'état des flux de trésorerie s'établit comme suit :			
Solde présenté ci-dessus	97 463 244	58 419 709	61 214 377
Solde selon l'état des flux de trésorerie	<u>97 463 244</u>	<u>58 419 709</u>	<u>61 214 377</u>
Minera Alumbrera tient le compte de réserve à l'égard de la dette de premier rang dans un compte en fidéicommis distinct à l'étranger. La société doit maintenir dans ce compte un solde équivalent à 50 % du total du capital, de l'intérêt et des frais liés à la dette de premier rang qui deviennent exigibles au plus tard à la prochaine date de remboursement de la dette de premier rang si le ratio de couverture du service de la dette est supérieur ou égal à 1,6 : 1. Si le ratio de couverture du service de la dette est inférieur à 1,6 : 1, le solde du compte de réserve à l'égard de la dette de premier rang doit être égal à 100 % du total du capital, de l'intérêt et des frais exigibles au plus tard à la prochaine date de remboursement de la dette de premier rang.			

MINERA ALUMBRERA LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 30 JUIN 2002

6. Actif à court terme – Comptes débiteurs	2002	2001
	\$ US	\$ US
Comptes clients	73 234 451	39 131 539
Autres comptes débiteurs	17 237 225	39 060 595
	90 471 676	78 192 134
7. Actif à court terme – Stocks	2002	2001
	\$ US	\$ US
Produits en cours au coût	4 652 023	8 367 801
Produits finis au coût	3 447 796	2 642 262
Total des produits	8 099 819	11 010 063
Fournitures au coût	17 626 283	29 046 703
Moins la provision pour désuétude	(2 889 168)	(4 273 992)
Total des fournitures	14 737 115	24 772 711
	22 836 934	35 782 774
Total de la valeur comptable des stocks		
Partie à court terme	22 836 934	35 782 774
Partie à long terme (note 10)	148 719 625	127 731 043
	171 556 559	163 513 817
8. Actif à court terme – Autres éléments	2002	2001
	\$ US	\$ US
Charges payées d'avance	3 761 171	2 400 563
	3 761 171	2 400 563
9. Actif à long terme – Comptes débiteurs	2002	2001
	\$ US	\$ US
Autres comptes débiteurs	13 895 558	18 474 622
	13 895 558	18 474 622
10. Actif à long terme – Stocks	2002	2001
	\$ US	\$ US
Produits en cours au coût	148 719 625	127 731 043
	148 719 625	127 731 043

MINERA ALUMBRERA LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 30 JUIN 2002

11. Actif à long terme – Immobilisations corporelles minières

	2002	2001
	\$ US	\$ US
Biens miniers (note 11 a))	91 118 179	104 745 395
Immobilisations corporelles minières (note 11 b))	857 741 198	934 439 419
	948 859 377	1 039 184 814
a) Biens miniers		
Coût	136 325 908	136 325 907
Moins l'amortissement cumulé	(45 207 729)	(31 580 512)
Valeur comptable nette	91 118 179	104 745 395
b) Immobilisations corporelles minières		
Coût	1 228 670 076	1 194 356 085
Moins l'amortissement cumulé	(370 928 878)	(259 916 666)
Valeur comptable nette	857 741 198	934 439 419

Historique	Biens miniers	Immobilisations corporelles minières	Total
	\$ US	\$ US	\$ US
2002			
Valeur comptable au 30 juin 2001	104 745 395	934 439 419	1 039 184 814
Acquisitions	-	36 917 766	36 917 766
Cessions	-	(754 548)	(754 548)
Amortissement	(13 627 216)	(112 861 439)	(126 488 655)
Valeur comptable au 30 juin 2002	91 118 179	857 741 198	948 859 377
2001			
Valeur comptable au 30 juin 2000	119 798 673	1 018 266 118	1 138 064 791
Acquisitions	709 120	17 419 529	18 128 649
Cessions	(663 264)	(483 922)	(1 147 186)
Amortissement	(15 099 134)	(100 762 306)	(115 861 440)
Valeur comptable au 30 juin 2001	104 745 395	934 439 419	1 039 184 814

12. Passif à court terme – Comptes créditeurs

	2002	2001
	\$ US	\$ US
Comptes fournisseurs	25 873 835	21 209 530
Montants dus à des apparentés (note 26)	355 055	4 106 487
Gains de couverture reportés	3 298 456	2 225 871
Autres créanciers	6 534 929	17 482 816
	36 062 275	45 024 704

MINERA ALUMBRERA LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 30 JUIN 2002

13. Passif à court terme – Dette portant intérêt	2002	2001
	\$ US	\$ US
Emprunts auprès d'institutions financières	75 304 293	95 304 293
	75 304 293	95 304 293

L'entente de sûreté commune, intervenue le 26 février 1997 entre MAA Argentine Branch, Mount Isa Pacific Ltd., Musto Exploration (Bermuda) Limited (IMZ), North Finance Ltd., RAL (Barbados) Inc., ABN Ambro Bank N.V., Australia and New Zealand Banking Group Ltd., la Banque Canadienne Impériale de Commerce, Citibank N.A (agent pour les banques prêteuses), Dresdner Bank A.G., Kreditanstalt Fur Wiederaufbau, Export-Import Bank of the United States et Bankers Trust Co. à titre de fiduciaire, porte sur un montant total de 670 000 000 \$ US (partie à court terme, en date du bilan : 75 304 293 \$ US; partie à long terme, non réglée en date du bilan au 30 juin 2002 : 283 065 018 \$ US). Cette entente prévoit des nantissements, des hypothèques et des cessions des droits relatifs, entre autres, à tous les contrats, attributions et permis d'un montant équivalant à la valeur totale de la mine. L'entente de sûreté commune comporte également des clauses de nantissement négatives qui comprennent des restrictions visant les dettes et l'octroi de privilèges.

La dette de premier rang n'est pas assortie de clauses à l'égard du ratio du service de la dette autres que celle qui porte sur le solde à maintenir dans le compte de réserve à l'égard de la dette de premier rang, dont il est question à la note 4. Les prêteurs de la dette de premier rang bénéficient d'une assurance contre les risques politiques.

14. Passif à court terme – Provisions	2002	2001
	\$ US	\$ US
Avantages sociaux	248 879	661 381
	248 879	661 381

Nombre de salariés		
Nombre de salariés à la fin de l'exercice	862	795

15. Passif à long terme – Comptes créditeurs	2002	2001
	\$ US	\$ US
Montants dus à des apparentés (note 26)	77 969 399	64 114 453
Emprunts auprès d'apparentés (note 26)	268 464 181	268 464 181
Autres créanciers	5 105 911	4 415 363
	351 539 491	336 993 997

16. Passif à long terme – Passif portant intérêt	2002	2001
	\$ US	\$ US
Emprunts auprès d'institutions financières	283 065 018	358 369 312
	283 065 018	358 369 312

Les ententes de financement sont résumées à la note 13.

MINERA ALUMBRERA LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 30 JUIN 2002

17. Passif à long terme – Provisions		2002	2001
		\$ US	\$ US
Remise en état		11 354 169	9 644 476
		11 354 169	9 644 476

18. Capitaux propres d'apport	Nombre d'actions	2002	2001	2000
		\$ US	\$ US	\$ US
Actions ordinaires IMZ, 1,00 \$ US l'action	92 901 000	92 901 000	92 901 000	92 901 000
Actions ordinaires M.I.M., 1,00 \$ US l'action	92 901 000	92 901 000	92 901 000	92 901 000
Actions privilégiées IMZ, 0,01 \$ US l'action	1 000 000	10 000	10 000	10 000
Actions privilégiées M.I.M., 250,00 \$ US l'action	1 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000
	187 802 000	435 812 000	435 812 000	435 812 000

Les actions ordinaires IMZ et M.I.M. confèrent les droits suivants aux porteurs :

- i) voter, à raison de une voix par action, à toutes les assemblées de la société, à l'exception des assemblées où seuls les porteurs d'une catégorie donnée d'actions ont le droit de vote;
- ii) recevoir, sous réserve des droits prioritaires des porteurs d'une autre catégorie d'actions, les dividendes déclarés par la société au prorata et sur un pied d'égalité;
- iii) recevoir, sous réserve des droits prioritaires des porteurs d'une autre catégorie d'actions, le reliquat des biens de la société en cas de liquidation ou de dissolution de la société, volontaire ou involontaire, au prorata et sur un pied d'égalité;
- iv) nommer et élire, de façon exclusive, deux (2) administrateurs de la société au moyen d'un instrument ou pendant une assemblée des actionnaires.

De plus, les porteurs des actions ordinaires M.I.M. ont le droit de désigner le président du conseil d'administration de la société.

Les société affiliées sont répertoriées à la note 26.

Les porteurs des actions privilégiées IMZ et M.I.M. n'ont pas droit de vote aux assemblées générales, sauf exigence contraire de la loi. Les porteurs ont le droit de recevoir à chaque exercice des dividendes privilégiés cumulatifs en espèces d'un montant de 12,50 \$ US par action privilégiée, et ce, avant le versement des dividendes sur les actions ordinaires.

La société peut, en tout temps, racheter les actions privilégiées au prorata et sur un pied d'égalité à un prix de 250 \$ US majoré de tous les dividendes courus et non versés, qu'ils aient été déclarés ou non, à la date de rachat. La société peut racheter pour annulation des actions privilégiées au moyen d'un contrat privé, d'une offre ou de toute autre façon à un prix ou à des prix acceptés par les administrateurs, sous réserve que les actions M.I.M. et IMZ soient achetées au prorata et sur un pied d'égalité à raison de une action pour une action. En cas de liquidation ou de dissolution de la société, les porteurs d'actions privilégiées ont le droit de recevoir, au prorata et sur un pied d'égalité, un montant égal au prix de rachat avant qu'un remboursement du capital ou qu'une distribution ne soit effectuée aux porteurs d'actions ordinaires.

19. Bénéfices non répartis	2002	2001	2000
	\$ US	\$ US	\$ US
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	52 938 092	33 879 526	13 693 900
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de Minera Alumbreira Limited	148 939 278	19 058 566	20 185 626
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	201 877 370	52 938 092	3 879 526

MINERA ALUMBRERA LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 30 JUIN 2002

20. Capitaux propres	2002	2001	2000
	\$ US	\$ US	\$ US
Total des capitaux propres au début de l'exercice	488 750 092	469 691 526	449 505 900
Total des variations des capitaux propres constatées dans l'état des résultats	148 939 278	19 058 566	20 185 626
Total des capitaux propres à la fin de l'exercice	637 689 370	488 750 092	469 691 526

21. Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, Minera Alumbrera Limited prend des engagements, donne des cautionnements d'exécution et fait l'objet de réclamations qui entraînent des passifs éventuels. Il n'est pas raisonnablement possible d'isoler ou d'établir le montant de ces passifs.

La société a accordé deux cautionnements au juge responsable des affaires minières du Catamarca et un cautionnement à la Direccion de Minería. Ces cautionnements sont d'un montant non spécifié. Les cautionnements ont trait à l'octroi à Minera Alumbrera de l'infrastructure minière et de servitudes d'eau au Catamarca et d'une partie de la servitude de pipeline au Tucuman. Selon ceux-ci, Minera Alumbrera devra compenser les propriétaires des terrains qui sont touchés par l'infrastructure minière et les servitudes d'eau et de pipeline de concentré lorsque ces propriétaires auront été identifiés et que la validité du titre de propriété sera démontrée.

22. Instruments financiers

La gestion du risque financier, qui découle des activités normales exercées par Minera Alumbrera, constitue un élément essentiel de la stratégie de gestion d'ensemble de Minera Alumbrera.

Grâce à des stratégies prudentes de gestion des risques, Minera Alumbrera vise à réduire l'incidence de la volatilité des marchés internationaux des marchandises et des capitaux sur lesquels elle exerce ses activités. L'objectif de la gestion du risque financier est d'atteindre un équilibre entre l'établissement de la certitude des flux de trésorerie futurs et la participation aux fluctuations favorables du marché. La gestion du risque financier est exécutée dans les limites d'un cadre complet de politiques, de mécanismes et de contrôles à l'égard des risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et de liquidité et des risques liés au prix des marchandises.

Du fait de la gestion du risque financier, Minera Alumbrera est partie à des instruments financiers dérivés. Ces instruments financiers sont utilisés dans le cours normal des activités afin de couvrir l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des prix des marchandises. Minera Alumbrera n'effectue pas de négociation aux fins de spéculation.

a) Risque de taux d'intérêt

Les emprunts de Minera Alumbrera portent intérêt à des taux fixes ou variables. Les expositions principales sont à l'égard des taux d'intérêt américains, et la majorité des opérations de couverture en vigueur se rapportent à la dette libellée en dollars US.

Les activités de couverture sont effectuées en vue de réduire l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt sur le bénéfice et les flux de trésorerie nets de Minera Alumbrera. Lorsque la société utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir le risque de taux d'intérêt, elle vise à appairer l'échéance de ces instruments avec l'échéance de la dette sous-jacente.

Minera Alumbrera a eu recours à des swaps, dans les limites autorisées par le conseil, pour couvrir son exposition aux taux d'intérêt. Les swaps ont une échéance qui s'étend principalement jusqu'à deux ans (jusqu'à trois ans en 2001) et sont assortis de six règlements mensuels du montant net d'intérêt à recevoir ou à payer.

MINERA ALUMBRERA LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 30 JUIN 2002

22. Instruments financiers (suite)

a) Risque de taux d'intérêt (suite)

Le tableau ci-après présente l'exposition de Minera Alumbreira au risque de taux d'intérêt ainsi que le taux d'intérêt réel moyen pondéré des actifs et des passifs financiers.

	Taux fixe – date d’échéance:					
2002	Taux variable (M\$ US)	À moins de un an (M\$ US)	De un à cinq ans (M\$ US)	À plus de cinq ans (M\$ US)	Ne portant pas intérêt (M\$ US)	Total (M\$ US)
Actifs financiers						
Encaisse – \$ US	97,5					97,5
Comptes débiteurs Tiers					104,4	104,4
Total des actifs financiers	97,5				104,4	201,9
Taux d’intérêt moyen pondéré	1,8 %					
Passifs financiers						
Non garantis Emprunts auprès d’apparentés – \$ US	(268,5)					(268,5)
Garantis Dette de projet – \$ US	(280,4)	(13,0)	(64,9)			(358,3)
Comptes créditeurs Liés à des contrats de couverture					(3,3)	(3,3)
Tiers					(37,5)	(37,5)
Apparentés					(78,3)	(78,3)
Total des passifs financiers	(548,9)	(13,0)	(64,9)		(119,1)	(745,9)
Swap de taux d’intérêt (montant nominal de référence)	150,0	(100,0)	(50,0)			
Situation nette à l’égard des taux d’intérêt	(301,4)	(113,0)	(114,9)		(14,7)	(544,0)
Taux d’intérêt moyen pondéré	3,6 %	6,7 %	6,8 %			

MINERA ALUMBRERA LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 30 JUIN 2002

22. Instruments financiers (suite)

	Taux fixe – date d’échéance:					
2001	Taux variable (M\$ US)	À moins de un an (M\$ US)	De un à cinq ans (M\$ US)	À plus de cinq ans (M\$ US)	Ne portant pas intérêt (M\$ US)	Total (M\$ US)
Actifs financiers						
Encaisse – \$ US	58,4					58,4
Comptes débiteurs Tiers					96,7	96,7
Total des actifs financiers	58,4				96,7	155,1
Taux d’intérêt moyen pondéré	3,6 %					
Passifs financiers						
Non garantis						
Emprunts auprès d’apparentés – \$ US	(268,5)					(268,5)
Garantis						
Dette de projet – \$ US	(362,7)	(13,0)	(52,0)	(26,0)		(453,7)
Comptes créditeurs						
Liés à des contrats de couverture					(2,2)	(2,2)
Tiers					(111,3)	(111,3)
Total des passifs financiers	(631,2)	(13,0)	(52,0)	(26,0)	(113,5)	(835,7)
Swap de taux d’intérêt (montant nominal de référence)	190,0	(40,0)	(150,0)			
Situation nette à l’égard des taux d’intérêt	(382,8)	(53,0)	(202,0)	(26,0)	(16,8)	(680,6)
Taux d’intérêt moyen pondéré	6,5 %	6,9 %	6,5 %	7,8 %		

b) Risque de change

Minera Alumbrera est exposée au risque de change à l'égard de ses comptes débiteurs et de ses comptes créditeurs non couverts. Le tableau suivant présente l'équivalent en dollars US (calculé d'après les taux de change de fin d'exercice) des comptes débiteurs et des comptes créditeurs libellés en devises.

	<u>2002</u> (M\$ US)	<u>2001</u> (M\$ US)
À court terme		
Comptes débiteurs libellés en pesos argentins	19,5	44,5
Comptes créditeurs libellés en pesos argentins	10,6	6,5

Les comptes débiteurs libellés en pesos argentins au 30 juin 2002 sont composés essentiellement d'un montant de 14,5 M\$ pour l'Impuesto Al Valor Agregado (IVA) et de prêts de 2,1 M \$ US consentis à des organismes gouvernementaux provinciaux et liés à la mise en valeur des infrastructures qui était initialement financée uniquement par Minera Alumbrera. En ce qui a trait aux remboursements de l'IVA, la société doit composer avec des retards, particulièrement depuis la dévaluation de la monnaie au début de 2002. La société négocie actuellement le recouvrement des prêts pour les infrastructures. Aucune provision n'a été constituée advenant le non-recouvrement de ces soldes.

MINERA ALUMBRERA LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 30 JUIN 2002

22. Instruments financiers (suite)

c) Risque lié au prix des marchandises

Minera Alumbraera conclut des contrats à terme et achète ou vend des options en vue de couvrir le prix des marchandises à l'égard d'une partie des ventes futures sous contrat et des ventes futures prévues, et ce, afin de réduire l'incidence de la volatilité du prix des marchandises sur les produits devant être tirés de la vente. L'objectif visé est l'atteinte d'un équilibre entre l'établissement de la certitude des flux de trésorerie futurs et la participation aux fluctuations favorables du marché. Les ventes futures sont prévues en tenant compte de la conjoncture actuelle des marchés des marchandises, des engagements de clients et de la production et des ventes prévues de la mine.

Le tableau ci-dessous présente le prix moyen et les quantités, selon les échéances, qui figurent dans les contrats sur métaux précieux en vigueur à la date du bilan.

Les marchandises couvertes par Minera Alumbraera sont habituellement vendues directement aux clients selon le prix moyen. En conséquence, il est parfois nécessaire de se procurer les marchandises selon le prix moyen en fonction d'un instrument financier lorsqu'une opération de couverture pour le prix des marchandises est entamée.

Au 30 juin 2002, la société avait pris les positions de couverture suivantes à l'égard des risques liés aux marchandises :

2002 <u>Échéance</u>	<u>Ventes d'or à terme – \$ US</u>	
	<u>Nombre d'onces</u>	<u>\$ US par once</u>
2002-2003	145 000	350
2003-2004	100 000	354
2004-2005	50 000	354

À des fins de comparaison, au 30 juin 2001, la société avait pris les positions de couverture sur or ci-après :

2001 <u>Échéance</u>	<u>Ventes d'or à terme – \$ US</u>	
	<u>Nombre d'onces</u>	<u>\$ US par once</u>
2001-2002	217 967	339
2002-2003	145 000	350
2003-2004	100 000	354
2004-2005	50 000	354

d) Risque de crédit

Minera Alumbraera est exposée au risque de crédit, qui consiste en la possibilité que les contreparties n'exécutent pas leurs obligations.

i) Actifs et passifs financiers

Le risque de crédit auquel la société est exposée à l'égard des actifs financiers constatés dans le bilan correspond à la valeur comptable, déduction faite des provisions pour créances douteuses.

La société réduit au minimum le risque de crédit associé aux débiteurs en imposant à ceux-ci des exigences minimales de crédit. De plus, elle réduit ce risque en effectuant des opérations avec un grand nombre de contreparties situées dans divers pays. La société réduit au minimum le risque de crédit associé aux intermédiaires financiers en ne faisant affaires qu'avec des intermédiaires qui ont une cote de solvabilité acceptable attribuée par une agence d'évaluation du crédit reconnue.

MINERA ALUMBRERA LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 30 JUIN 2002

22. Instruments financiers (suite)

d) Risque de crédit (suite)

Le niveau d'exposition de Minera Alumbraera à un pays étranger, à un client ou à un intermédiaire financier, chacun pris individuellement, n'est pas important.

ii) Instruments financiers dérivés

Le risque de crédit associé aux contrats d'instruments dérivés est réduit au minimum, car les contreparties sont des intermédiaires financiers reconnus qui ont une cote de solvabilité acceptable attribuée par une agence d'évaluation du crédit reconnue.

Le niveau maximal d'exposition au risque de crédit lié aux swaps de taux d'intérêt correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus à recevoir de contreparties à l'égard des contrats dont la valeur est positive. À la date du bilan, le niveau d'exposition constituait une perte de 3,6 M\$ (une perte de 0,4 M\$ en 2001).

Le niveau maximal d'exposition au risque de crédit lié aux contrats sur marchandises correspond aux écarts favorables à Minera Alumbraera entre les prix du marché actuels à la date du bilan et les prix stipulés aux contrats. À la date du bilan, le niveau d'exposition s'élevait à 8,9 M\$ (35,3 M\$ en 2001).

e) Juste valeur nette des actifs et des passifs financiers

i) Mode d'évaluation des actifs et des passifs financiers

La juste valeur nette des espèces et quasi-espèces ainsi que celle des actifs et passifs financiers monétaires ne portant pas intérêt correspond approximativement à leur valeur comptable.

La juste valeur nette des autres actifs et passifs financiers monétaires est fondée sur les cours du marché, lorsqu'il existe un marché pour ces éléments, ou sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus établie par l'application des taux d'intérêt actuellement en vigueur pour des actifs et des passifs qui ont des profils de risque similaires. Le tableau ci-dessous présente la juste valeur et la valeur comptable des instruments à taux fixe à la date du bilan. La juste valeur nette de tous les autres actifs et passifs financiers à court terme et à long terme ne diffère pas de façon importante de la valeur comptable à la date du bilan.

	Valeur comptable	Juste valeur nette	Valeur comptable	Juste valeur nette
	2002 (M\$ US)		2001 (M\$ US)	
Dette de projet à taux fixe libellée en dollars US	44,1	47,1	46,1	47,5

Aucune catégorie d'actifs et de passifs financiers n'est négociée sur des marchés organisés selon des modalités normalisées.

ii) Mode d'évaluation des instruments financiers dérivés

La juste valeur nette des swaps de taux d'intérêt correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus à la date du bilan.

La juste valeur nette des contrats de change à terme et des options correspond au gain ou à la perte non matérialisé constaté à la date du bilan. Le gain ou la perte est calculé d'après les cours du marché actuels pour des contrats comportant des échéances similaires.

MINERA ALUMBRERA LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 30 JUIN 2002

22. Instruments financiers (suite)

e) Juste valeur nette des actifs et des passifs financiers (suite)

La juste valeur nette des contrats sur marchandises correspond au gain ou à la perte non matérialisé constaté à la date du bilan. Le gain ou la perte est calculé d'après les cours du marché actuels pour des contrats comportant des échéances similaires.

Instruments financiers constatés et instruments financiers non constatés

À la date du bilan, la juste valeur nette des instruments financiers s'établit comme suit :

Swaps de taux d'intérêt

		Constatés	Non constatés	Constatés	Non constatés
		2002		2001	
		(\$ US)		(\$ US)	
Gains de couverture reportés	À court terme				
	À long terme				
(Pertes) de couverture reportées	À court terme	(1 032 297)		(281 333)	
	À long terme	(2 593 510)		(180 640)	
Gains (pertes) de couverture reportés	À court terme	(1 032 297)		(281 333)	
	À long terme	(2 593 510)		(180 640)	
Total		(3 625 807)		(461 973)	

Contrats sur marchandises

		Constatés	Non constatés	Constatés	Non constatés
		2002		2001	
		(\$ US)		(\$ US)	
Gains de couverture reportés	À court terme	4 032 273		16 473 781	
	À long terme	3 642 400		18 930 186	
(Pertes) de couverture reportées	À court terme				
	À long terme				
Gains (pertes) de couverture reportés	À court terme	4 032 273		16 473 781	
	À long terme	3 642 400		18 930 186	
Total		7 674 673		35 403 967	

23. Engagements

	2002	2001	2000
	\$ US	\$ US	\$ US
Engagements en vertu de contrats, dépenses en immobilisations			
Exigibles à moins de un an	9 068 346	3 779 068	11 498 808
	9 068 346	3 779 068	11 498 808

24. Rémunération des vérificateurs

	2002	2001	2000
	\$ US	\$ US	\$ US
Vérification des états financiers	35 343	100 000	101 589
Autres services	32 257	190 081	-
	67 600	290 081	101 589

MINERA ALUMBRERA LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 30 JUIN 2002

25. Rémunération des administrateurs

	2002	2001	2000
	\$ US	\$ US	\$ US
a) Total des montants versés ou à verser aux administrateurs par la société et ses apparentés au titre de la gestion des affaires de la société	0	0	0

b) Nombre d'administrateurs dont la rémunération est comprise dans les fourchettes suivantes :

\$ US	2002	2001	2000
0 – 9 999	7	10	9

c) Les personnes suivantes ont occupé un poste d'administrateur au cours de l'exercice :

V. P. Gauci (a remis sa démission le 10 septembre 2001), R. Miller (depuis le 11 septembre 2001), M.G. Menzies, M.S. Parrett (a remis sa démission le 30 novembre 2001), I. Ashby (depuis le 30 novembre 2001), J.K. Mclean (a remis sa démission le 3 juillet 2001) et J. Rickus (depuis le 3 juillet 2001).

Remplaçants :

J. Rickus (remplaçant de J.K. Mclean jusqu'au 3 juillet 2001), G. D. Mascal (remplaçant de M. S. Parrett jusqu'au 23 août 2001), I. Ashby (remplaçant de M. S. Parrett du 23 août 2001 au 30 novembre 2001), D. M. O'Toole (remplaçant de R. Miller depuis le 26 septembre 2001 et remplaçant de M. G. Menzies pour tout l'exercice) et C. Ulloa (remplaçant de I. Ashby depuis le 21 février 2002).

26. Apparentés

	2002	2001
	\$ US	\$ US

a) Prêts

Aucun prêt n'a été accordé aux administrateurs de Minera Alumbrera ou n'était en cours pendant l'exercice.

Aucun prêt n'a été accordé aux dirigeants de Minera Alumbrera ou n'était en cours.

b) Emprunts auprès d'apparentés

Partie à court terme (note 12)		
Montants dus aux apparentés	355 055	4 106 487
Partie à long terme (note 15)		
Montants dus aux apparentés	77 969 399	64 114 453
Emprunts auprès d'apparentés	268 464 181	268 464 181
	346 788 635	336 685 121

Les montants dus à des apparentés sont composés d'avances des actionnaires. Le capital et les intérêts impayés portent intérêt au TIOL majoré de 2%. En cas de non-remboursement des montants exigibles par la société, le versement est réputé être un apport de capital à la société, et les actionnaires reçoivent des actions ordinaires d'une valeur équivalente au montant impayé. Le remboursement des avances n'est pas garanti. Il est subordonné à toutes les obligations liées à la dette de premier rang.

Au cours de l'exercice, Minera Alumbrera Limited (MMA) a reçu 55 018 \$US (543 711 \$ UA en 2001, néant en 2000) d'apparentés et a effectué des paiements de 2806 211 \$US (1 110 922 \$ US en 2001, 1 093 729 \$ US en 2000) à des apparentés pour des services administratifs et techniques rendus.

MINERA ALUMBRERA LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 30 JUIN 2002

26. Apparentés (suite)

c) Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice, MAA a comptabilisé des intérêts de 14 638 274 \$ US (21 737 746 \$ US en 2001, 26 921 316 \$US en 2000 à verser à des apparentés aux termes de la convention des actionnaires qui unit MAA, MIM Holdings Limited, Rio Tinto et BHP Billiton.

Au cours de l'exercice, MAA n'a acheté aucune marchandise auprès d'apparentés selon des conditions commerciales normales (néant en 2001, 423 960 \$US en 2000).

Jusqu'en avril 2002, MIM et IMZ fournissaient une garantie à l'égard de l'IVA et des garanties à l'égard de certaines infrastructures associées au projet Minera Alumbrera totalisant 38,6 M\$ US (90,8 M\$ US en 2001).

MIM et IMZ ont versé une indemnité de 1,0 M\$ US (15,0 M\$ US en 2001) à la banque qui a fourni une lettre de crédit au nom d'une entité contrôlée afin de couvrir les insuffisances de trésorerie des comptes de réserve à l'égard de projets à certaines dates.

MIM et IMZ se sont engagées à apporter un appui financier continu à certaines entités contrôlées détenues en propriété exclusive pour qu'elles puissent s'acquitter de leurs dettes au moment où elles arriveront à échéance.

d) Entités détentrices du contrôle de la société

Minera Alumbrera (MAA) est détenue par Mount ISA Pacific Pty Ltd. dans une proportion de 50 % et par Musto Explorations (Bermuda) Limited (Musto) dans une proportion de 50 %. MIM Holdings Limited (MIM) est la société mère ultime de Mount ISA Pacific Pty Ltd., et Musto est détenue par Rio Tinto Plc dans une proportion de 50 % et par BHP-Billiton plc dans une proportion de 50 %. MIM est considérée être la société de portefeuille ultime et elle consolide les résultats de MAA dans ses comptes.

27. Avantages sociaux

a) Total des avantages sociaux
À court terme

2002	2001
\$ US	\$ US
248 879	661 381
248 879	661 381

b) Rentes de retraite

La société effectue des cotisations, pour le compte des salariés, à des caisses de retraite de l'État et à des caisses de retraite privées, lesquelles sont responsables de la totalité des rentes de retraite. En conséquence, à l'exception des cotisations non versées, la société n'a aucun passif au titre des rentes de retraite.

28. Informations sectorielles

Secteurs géographiques

Tous les actifs corporels de Minera Alumbrera sont situés à la mine, en Argentine. Les secteurs géographiques sont établis en fonction des ventes effectuées par secteur.

Secteurs d'exploitation

Minera Alumbrera exerce ses activités dans un seul secteur d'exploitation, à savoir la production et la vente de concentré d'or et de cuivre.

Conventions comptables sectorielles

Les produits, les charges, les actifs et les passifs sectoriels sont composés des produits, charges, actifs et passifs directement rattachés à un secteur et de la juste part de ceux-ci qui peut être raisonnablement attribuée au secteur. Les actifs sectoriels comprennent tous les actifs utilisés par un secteur. Ils sont principalement composés de l'encaisse d'exploitation, des comptes débiteurs, des stocks, des immobilisations corporelles et des écarts d'acquisition, déduction faite des provisions connexes. Les impôts sur les bénéfices ne font pas partie des actifs et des passifs sectoriels.

MINERA ALUMBRERA LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 30 JUIN 2002

28. Informations sectorielles (suite)
2002 – Principales informations – Secteurs géographiques (M\$ US)

	Japon	Asie	Europe	Amérique du Sud (sauf Argentine)	Amérique du Nord	Argentine	Montants non sectoriels	Total
Ventes à des tiers	106,2	109,4	267,3	16,8	18,5			518,2
Autres produits						1,4		1,4
Total des produits	106,2	109,4	267,3	16,8	18,5	1,4		519,6
Actifs sectoriels						1 326,0	69,3	1 395,3
Passifs sectoriels						757,6		757,6
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'actifs incorporels et d'autres actifs à long terme						36,9		36,9
Amortissement						126,5		126,5

MINERA ALUMBRERA LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 30 JUIN 2002

28. Informations sectorielles (suite)

2001 – Principales informations – Secteurs géographiques (M\$ US)

	Japon	Asie	Europe	Amérique du Sud (sauf Argentine)	Amérique du Nord	Argentine	Montants non sectoriels	Total
Ventes à des tiers	135,9	85,4	155,1	7,2	63,4			447,0
Autres produits						4,0		4,0
Total des produits	135,9	85,4	155,1	7,2	63,4	4,0		451,0
Actifs sectoriels						1 360,1		1 360,1
Passifs sectoriels						846,0	25,4	871,4
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'actifs incorporels et d'autres actifs à long terme						18,1		18,1
Amortissement						115,9		115,9

MINERA ALUMBRERA LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 30 JUIN 2002

28. Informations sectorielles (suite)
2000 – Principales informations – Secteurs géographiques (M\$ US)

	Japon	Asie	Europe	Amérique du Sud (sauf Argentine)	Amérique du Nord	Argentine	Montants non sectoriels	Total
Ventes à des tiers	91,5	95,2	184,8	32,4	64,6			468,5
Autres produits						4,2		4,2
Total des produits	91,5	95,2	184,8	32,4	64,6	4,2		472,7
Actifs sectoriels						1 413,8	34,8	1 448,6
Passifs sectoriels						928,2	50,7	978,9
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'actifs incorporels et d'autres actifs à long terme						23,1		23,1
Amortissement						98,6		98,6

MINERA ALUMBRERA LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 30 JUIN 2002

29. Rapprochement du bénéfice des activités ordinaires et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2002	2001	2000
	\$ US	\$ US	\$ US
Bénéfice après impôts des activités ordinaires	148 939 278	19 058 566	20 185 626
Amortissement	126 488 656	115 861 440	98 599 106
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	683 844	21 348	160 043
(Gains) pertes de change non matérialisées	34 908 508	(634 324)	(118 424)
Variation des actifs et des passifs			
(Augmentation) diminution des comptes clients	(34 102 912)	(4 482 281)	5 045 530
(Augmentation) diminution des autres comptes débiteurs	(11 366 051)	(108 152)	25 974 227
(Augmentation) diminution des stocks de fournitures	5 758 714	2 503 257	3 827 938
(Augmentation) diminution des stocks	(18 078 338)	(65 213 403)	(25 230 047)
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(1 360 608)	(1 701 231)	2 558 924
Augmentation (diminution) des impôts sur les bénéfices reportés	(94 693 314)	9 571 851	25 178 518
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs	2 991 726	(11 067 521)	(10 644 001)
Augmentation (diminution) des autres comptes créditeurs	(8 719 067)	3 378 452	(28 155 374)
Augmentation (diminution) des montants dus à des apparentés	10 103 514	20 354 398	27 718 011
Augmentation (diminution) des gains de couverture reportés	1 072 585	(678 805)	(15 444 708)
Augmentation (diminution) de la provision au titre de la remise en état	1 709 693	2 805 501	2 771 493
Augmentation (diminution) de la provision au titre des avantages sociaux	228 328	(321 444)	(259 189)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation	164 564 556	89 347 652	132 167 673

30. Rapprochement avec les PCGR des États-Unis

Minera Alumbrera Limited prépare ses états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus de l'Australie (« PCGR de l'Australie »), lesquels diffèrent à certains égards importants de ceux des États-Unis (« PCGR des États-Unis »). Ces différences et l'incidence des ajustements nécessaires à la présentation du bénéfice net consolidé de Minera Alumbrera Limited attribuable aux actionnaires ordinaires, aux capitaux propres et aux flux de trésorerie, selon les PCGR des États-Unis au 30 juin 2002 et 2001 et pour les exercices terminés les 30 juin 2002, 2001 et 2000, sont présentées ci-dessous.

MINERA ALUMBRERA LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 30 JUIN 2002

30. Rapprochement avec les PCGR des États-Unis (suite)

i) Bénéfice net attribuable aux actionnaires

	Exercices terminés les		
	30 juin		
	2002	2001	2000
	\$ US	\$ US	\$ US
Bénéfice net selon les PCGR de l'Australie	148 939 278	19 058 566	20 185 626
Ajustements requis selon les PCGR des États-Unis			
Frais de démarrage	10 174 063	8 077 323	9 868 017
Constataction des produits, incidence sur les produits	(24 152 291)	(137 820)	12 439 628
Constataction des produits, incidence sur le coût des produits vendus	10 359 796	(55 500)	(9 647 343)
Opérations à livrer, incidence sur les produits	5 752 227	(2 030 716)	(3 721 511)
Opérations à livrer, incidence sur le coût des produits vendus	(4 250 600)	1 837 280	2 413 320
Attribution des coûts indirects aux stocks	(1 428 493)	(4 782 309)	(3 730 129)
Frais d'émission de titres de créance	571 476	6 322 180	(5 027 466)
Méthode de l'intérêt réel	154 237	(571 925)	(432 023)
Capitalisation des intérêts	3 182 527	2 427 978	1 994 156
Provision en vue de ramener les stocks à la valeur de réalisation nette	-	(8 646 793)	8 646 793
Évaluation à la valeur du marché des instruments dérivés	(22 205 758)	25 780 855	-
Changement de méthode d'épuisement	1 538 545	1 127 550	1 063 799
Impôts sur les bénéfices reportés	6 091 281	(8 804 431)	(4 160 172)
Total des ajustements du bénéfice net requis selon les PCGR des États-Unis	(14 212 990)	20 543 672	9 707 069
Bénéfice net (perte) selon les PCGR des États-Unis avant l'incidence cumulative du changement de principe comptable et les dividendes à payer sur les actions privilégiées	134 726 288	39 602 238	29 892 695
Incidence cumulative du changement de méthode d'épuisement, déduction faite des impôts	-	-	(10 831 342)
Bénéfice net (perte) selon les PCGR des États-Unis avant les dividendes à payer sur les actions privilégiées	134 726 288	39 602 238	19 061 353
Dividendes à payer sur les actions privilégiées	(25 000 000)	(25 000 000)	(25 000 000)
Bénéfice net (perte) attribuable aux actionnaires ordinaires	109 726 288	14 602 238	(5 938 647)

MINERA ALUMBRERA LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 30 JUIN 2002

30. Rapprochement avec les PCGR des États-Unis (suite)

ii) Capitaux propres

	Aux 30 juin	
	2002	2001
	\$ US	\$ US
Capitaux propres selon les PCGR de l'Australie	637 689 370	488 750 092
Ajustements requis selon les PCGR des États-Unis		
Frais de démarrage	(80 183 257)	(90 357 320)
Constatation des produits	(19 331 138)	(5 538 643)
Opérations à livrer	-	(1 501 627)
Attribution des coûts indirects aux stocks	(14 212 356)	(12 783 863)
Frais d'émission de titres de créance	(9 149 365)	(9 720 841)
Méthode de l'intérêt réel	(5 280 497)	(5 434 734)
Capitalisation des intérêts	(22 711 469)	(25 893 996)
Évaluation à la valeur du marché des instruments dérivés	8 577 152	38 261 045
Changement de méthode d'épuisement	(11 743 451)	(13 281 996)
Impôts sur les bénéfices reportés	46 210 315	37 875 593
Actions privilégiées, y compris le cumul des dividendes non versés	(438 120 000)	(413 120 000)
Total des ajustements des capitaux propres requis selon les PCGR des États-Unis	(545 944 066)	(501 496 382)
Capitaux propres selon les PCGR des États-Unis	91 745 304	(12 746 290)

iii) Variations des capitaux propres établis selon les PCGR des États-Unis

	Exercices terminés les 30 juin		
	2002	2001	2000
	\$ US	\$ US	\$ US
Capitaux propres au début de l'exercice	(12 746 290)	(36 084 661)	(30 146 014)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	109 726 288	14 602 238	(5 938 647)
Autres éléments du résultat global :			
Actif transitoire en vertu du SFAS 133, déduction faite des impôts	-	22 089 136	-
Variation de l'actif transitoire au cours de l'exercice, déduction faite des impôts	(5 234 694)	(13 353 003)	-
Résultat global	104 491 594	23 338 371	(5 938 647)
Capitaux propres à la fin de l'exercice	91 745 304	(12 746 290)	(36 084 661)

Frais de démarrage

La société a capitalisé, au titre des immobilisations minières, les charges d'exploitation engagées avant le début des activités.

Selon les PCGR des États-Unis, il n'est pas permis de capitaliser les charges d'exploitation engagées avant le début des activités ou les frais de démarrage. Les rapprochements comprennent les ajustements effectués afin de contrepasser l'actif constaté selon les PCGR de l'Australie et l'amortissement constaté à chaque période.

MINERA ALUMBRERA LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 30 JUIN 2002

30. Rapprochement avec les PCGR des États-Unis (suite)

Constatation des produits

La société constate les produits provenant de la vente selon les conditions contractuelles, habituellement au moment où les marchandises sont transbordées, lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété sont transférés.

Selon les PCGR des États-Unis et le SAB 101 intitulé « Revenue Recognition in Financial Statements », les produits peuvent être constatés seulement lorsque le droit de propriété ainsi que les risques et les avantages inhérents à la propriété ont été transférés. Dans le cas de certaines ventes effectuées par la société, les droits sont transférés seulement lorsque certains documents ont été remis au client et que le paiement a été reçu. En conséquence, les rapprochements comprennent les ajustements nécessaires pour contrepasser a) les produits constatés selon les PCGR de l'Australie en ce qui a trait aux droits qui n'ont pas été transférés à la clôture de la période; b) les comptes clients correspondants; c) la reconstitution des stocks; et d) la contrepassation du coût des produits vendus.

De plus, les produits tirés de activités ordinaires comprennent des produits hors exploitation de 1,4 M\$ US, de 4,0 M\$ US et de 4,2 M\$ US pour les exercices terminés les 30 juin 2002, 2001 et 2000, respectivement, qui, aux termes des PCGR des États-Unis, auraient été constatés non pas comme produits, mais comme autres éléments du bénéfice.

Opérations à livrer

La société a constaté des produits au titre de la vente de concentrés conservés en entreposage conformément aux modalités contractuelles. Selon les contrats, le titre et les risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés au moment du paiement et à la signature d'un certificat d'entreposage attestant que les concentrés de cuivre sont détenus dans l'entrepôt portuaire à la disposition irrévocable de l'acheteur, le paiement et la signature étant survenus avant la fin de l'exercice. Les concentrés ont été livrés après la fin de l'exercice.

Pour que les produits soient constatés si la livraison physique n'a pas eu lieu selon les PCGR des États-Unis, les critères suivants doivent être remplis :

1. Les risques découlant de la propriété doivent avoir été transférés à l'acheteur;
2. Le client doit avoir conclu en engagement ferme d'achat des biens, de préférence par écrit;
3. L'acheteur, et non le vendeur, doit demander que l'opération soit une opération à livrer. L'opération à livrer doit répondre à un but commercial important de l'acheteur;
4. La livraison des biens doit respecter un calendrier établi. La date de livraison doit être raisonnable et conforme au but commercial de l'acheteur (p. ex. périodes d'entreposage usuelles dans le secteur);
5. Le vendeur ne doit pas avoir conservé d'obligations d'exécution précises de sorte que la constatation du bénéfice ne puisse pas être complétée;
6. Les biens commandés doivent avoir été séparés des stocks du vendeur et ne peuvent pas servir à exécuter une autre commande;
7. Le bien doit être complet et prêt à être expédié.

MINERA ALUMBRERA LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 30 JUIN 2002

30. Rapprochement avec les PCGR des États-Unis (suite)

Les opérations ne satisfont pas tous ces critères. Par conséquent, les rapprochements comprennent les ajustements nécessaires pour contrepasser a) les produits constatés selon les PCGR de l'Australie; b) les comptes clients correspondants; c) la reconstitution des stocks; et d) la contrepassation du coût des produits vendus.

Attribution des coûts indirects aux stocks

La société utilise à méthode du coût complet, dont l'attribution des coûts indirects variables et fixes, pour évaluer les stocks.

Selon les PCGR des États-Unis, le coût des stocks se définit sommairement comme le coût d'acquisition et de production conjugué à la somme des charges engagées de manière directe ou indirecte en vue de rendre un article dans son état actuel ou à son emplacement actuel.

Les rapprochements comprennent les ajustements effectués afin de contrepasser certains coûts indirects inscrits dans les stocks à long terme qui ne répondent pas à cette définition.

Frais d'émission de titres de créance

La société capitalise, au titre des frais d'émission de titres de créance, les primes d'assurance risque politique sur les emprunts ainsi que certains frais juridiques engagés pour modifier l'entente de garantie d'emprunts.

La capitalisation de ces frais n'est pas permise aux termes des PCGR des États-Unis.

Les rapprochements comprennent les ajustements nécessaires pour contrepasser les montants capitalisés et l'amortissement connexe.

Méthode de l'intérêt réel

La société amortit les frais d'émission de titres de créance selon la méthode linéaire sur la durée des emprunts connexes.

Selon les PCGR des États-Unis, les frais d'émission de titres de créance sont amortis sur la durée de la dette selon la méthode de l'intérêt réel.

Les rapprochements comprennent les ajustements nécessaires pour contrepasser la comptabilisation selon les PCGR de l'Australie et pour inscrire l'amortissement selon la méthode de l'intérêt réel.

Capitalisation des intérêts

La société a capitalisé les intérêts débiteurs au titre des immobilisations corporelles minières jusqu'au moment où l'usine a atteint une capacité de 80 % (en février 1998), soit la date réputée du début des activités.

Selon les PCGR des États-Unis, les intérêts débiteurs peuvent être capitalisés jusqu'à la date où les immobilisations admissibles sont prêtes à l'utilisation prévue. La mise en service du projet et le traitement du minerai de la mine ont commencé en août 1997.

Les rapprochements comprennent les ajustements nécessaires pour contrepasser les intérêts débiteurs capitalisés entre août 1997 et février 1998 et l'amortissement connexe.

MINERA ALUMBRERA LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 30 JUIN 2002

30. Rapprochement avec les PCGR des États-Unis (suite)

Provision en vue de ramener la valeur des stocks à la valeur de réalisation nette

Au cours de l'exercice 2000, la société a établi une provision afin de ramener la valeur comptable des stocks à long terme à la valeur de réalisation nette. La provision a été reprise au cours de l'exercice 2001.

Comme il est mentionné précédemment, conformément aux PCGR de l'Australie, la société attribue aux stocks à long terme certains coûts indirects qui ne peuvent pas être capitalisés selon les PCGR des États-Unis. En conséquence, la valeur comptable des stocks à long terme selon les PCGR des États-Unis est inférieure à celle selon les PCGR de l'Australie d'un montant égal aux coûts indirects capitalisés. Par suite de la baisse de la valeur comptable, la provision en vue de ramener la valeur des stocks à long terme à la valeur de réalisation nette n'était par requise selon les PCGR des États-Unis.

Les rapprochements comprennent les ajustements nécessaires au retrait des incidences de la provision constatée au cours de l'exercice 2000 et à la reprise de la réserve au cours de l'exercice 2001.

Évaluation à la valeur du marché des instruments dérivés

La société conclut des contrats de vente à terme d'or libellés en dollars américains, à des taux de location variables, afin de couvrir les risques liés au prix des marchandises. Selon les PCGR de l'Australie, les gains et les pertes sur les contrats d'instruments dérivés efficaces à titre de couverture des achats et des ventes anticipés sont reportés et constatés en même temps que l'achat ou la vente.

De plus, la société effectue des swaps de taux d'intérêt afin de palier aux fluctuations des taux d'intérêt et de réduire la volatilité de son bénéfice et de ses flux de trésorerie découlant de changements des taux d'intérêt. La durée des swaps de taux d'intérêt est fixée afin qu'elle corresponde à l'échéance de la dette sous-jacente. Selon les PCGR de l'Australie, la société constate l'incidence nette des montants à recevoir et à payer en vertu des swaps de taux d'intérêt dans les intérêts débiteurs.

Jusqu'au 30 juin 2000, la comptabilisation mentionnée précédemment était conforme aux PCGR des États-Unis. Depuis le 1^{er} juillet 2000, pour l'application des PCGR des États-Unis, la société a adopté le SFAS 133 intitulé « Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities », tel qu'il a été modifié. Selon le SFAS 133, les instruments dérivés sont constatés dans le bilan, comme actif ou passif, à la juste valeur. Les gains et les pertes sur les instruments dérivés qui sont admissibles et efficaces à titre de couverture des flux de trésorerie sont comptabilisés dans les capitaux propres en tant qu'autres éléments du bénéfice global et ils sont constatés dans les résultats lorsque l'opération couverte se réalise. Les gains ou les pertes sur les instruments dérivés non admissibles sont immédiatement portés aux résultats. Les gains ou les pertes reliés aux couvertures de la juste valeur et aux éléments sous-jacents couverts sont aussi portés aux résultats.

La société ne respectait pas les critères de documentation, de désignation et d'efficacité requis en vertu du SFAS 133. Par conséquent, les instruments dérivés servant à couvrir les opérations prévues et les swap de taux d'intérêt sont évalués à la valeur du marché dans les résultats.

Conformément aux dispositions transitoires du SFAS 133, la société a inscrit, au 1^{er} juillet 2000, un gain cumulatif de 29,1 M\$, déduction faite des impôts, dans les autres éléments du bénéfice global. Les variations ultérieures de la juste valeur des contrats d'instruments dérivés sont portés aux résultats. L'ajustement de transition est reclassé des capitaux propres aux résultats au fur et à mesure que les opérations désignées d'achat et de vente ainsi que les versements d'intérêts auxquels se rapportent les contrats d'instruments dérivés se réalisent.

MINERA ALUMBRERA LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 30 JUIN 2002

30. Rapprochement avec les PCGR des États-Unis (suite)

Impôts

Mis à part l'incidence des actifs et des passifs d'impôts découlant des écarts temporaires provenant des différences entre les PCGR de l'Australie et les PCGR des États-Unis, la comptabilisation des impôts sur les bénéfices selon les PCGR de l'Australie et selon les PCGR des États-Unis, en autant qu'ils s'appliquent à la société, ne comporte aucune différence importante.

Changement de méthode d'épuisement

Au cours de l'exercice 2000, la société a changé sa méthode d'épuisement des immobilisations corporelles minières, soit de la méthode linéaire à la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement. Conformément aux PCGR de l'Australie, ce changement a été comptabilisé prospectivement.

Selon les PCGR des États-Unis, un changement de la méthode d'épuisement des biens existants est comptabilisé à titre de changement de principe comptable, au moyen de la constatation, dans les résultats, de l'effet cumulatif du changement de principe comptable au début de l'exercice. L'effet cumulatif correspond à l'écart entre l'épuisement des actifs calculé selon la méthode linéaire et l'épuisement calculé selon la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement, comme si cette dernière méthode avait été utilisée depuis le début de l'exercice.

Les rapprochements comprennent les ajustements nécessaires pour tenir compte du changement de méthode d'épuisement et de l'incidence du changement sur l'épuisement constaté par la suite selon les PCGR de l'Australie.

Actions privilégiées

La société a émis à ses deux actionnaires ordinaires des actions privilégiées rachetables au gré de la société. La société peut racheter les actions privilégiées par suite d'un vote unanime des administrateurs. Tous les administrateurs sont nommés par les actionnaires ordinaires de la société.

Selon les PCGR de l'Australie, les actions privilégiées ont été classées à titre de composante des capitaux propres puisque l'émetteur n'est pas tenu présentement de transférer des actifs à l'actionnaire privilégié.

Selon les PCGR des États-Unis, l'EITF Topic D-98 prévoit que si les actionnaires privilégiés contrôlent le vote des administrateurs au moyen d'une représentation directe ou d'autres droits, les actions privilégiées deviennent rachetables au gré du porteur et un classement en dehors des capitaux propres est requis. En ce qui a trait à la société, les actionnaires privilégiés exercent un contrôle sur les administrateurs au moyen de leurs actions ordinaires. Les PCGR des États-Unis exigent que les actions privilégiées soient inscrites à leur juste valeur au moment de l'émission et portées à leur valeur de rachat lorsqu'un rachat est probable. La majoration est comptabilisée dans l'état des résultats afin d'établir le bénéfice net distribuable aux actionnaires ordinaires. Les dividendes sur les actions privilégiées rachetables, qu'ils soient déclarés ou non, sont constatés d'une manière semblable.

Les rapprochements comprennent les ajustements nécessaires au retrait des actions privilégiées des capitaux propres, à la constatation de la dette liée aux dividendes non versés et à la constatation des dividendes afin d'établir le bénéfice net distribuable aux actionnaires ordinaires.

MINERA ALUMBRERA LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 30 JUIN 2002

30. Rapprochement avec les PCGR des États-Unis (suite)

État des flux de trésorerie

Selon les PCGR de l'Australie et les PCGR des États-Unis, un état des flux de trésorerie, qui présente les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement, doit être fourni. Selon les PCGR des États-Unis, il n'est pas possible d'utiliser les soldes conservés dans le compte de réserve de créances prioritaires. En conséquence, pour l'application des PCGR des États-Unis, ces montants sont classés à titre d'activités d'investissement et ne sont pas traités comme une partie de l'encaisse.

Le tableau ci-dessous présente l'encaisse et des données tirées de l'état des flux de trésorerie, établies selon les PCGR des États-Unis, pour les exercices terminés les 30 juin 2002, 2001 et 2000.

Flux de trésorerie selon les PCGR des États-Unis

	Exercices terminés les 30 juin		
	2002	2001	2000
	\$ US	\$ US	\$ US
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	164 564 556	89 347 652	132 167 673
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(38 932 825)	(6 626 673)	(72 685 961)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(95 304 292)	(75 304 295)	(65 304 295)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	30 327 439	7 416 684	(5 822 583)
Encaisse au début de l'exercice	17 042 140	9 625 456	15 448 039
Encaisse à la fin de l'exercice	47 369 579	17 042 140	9 625 456
Encaisse selon les PCGR de l'Australie	97 463 244	58 419 709	61 214 377
Ajustements requis selon les PCGR des États-Unis			
Compte de réserve de créances prioritaires	(50 093 665)	(41 377 569)	(51 588 921)
Encaisse selon les PCGR des États-Unis	47 369 579	17 042 140	9 625 456

Rapprochement avec les PCGR du Canada

Les principes comptables généralement reconnus des États-Unis diffèrent des principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR du Canada ») qui s'appliquent à la société. Les principales différences ont trait à la comptabilisation des frais de démarrage, de la capitalisation des intérêts, des instruments dérivés, de l'effet cumulatif du changement de méthode d'épuisement, des actions privilégiées et des frais de remise en état. La comptabilisation de ces éléments selon les PCGR des États-Unis a été détaillée précédemment. Les PCGR du Canada sont similaires aux PCGR de l'Australie en ce qui a trait à la comptabilisation des frais de démarrage, de la capitalisation des intérêts, des instruments dérivés, de l'effet cumulatif du changement de méthode d'épuisement, des actions privilégiées et des frais de remise en état. Selon les PCGR du Canada, ces éléments sont comptabilisés comme suit :

- les frais de démarrage sont capitalisés et amortis sur la durée de l'avantage;
- la capitalisation des intérêts cesse lorsque les biens sont prêts à être utilisés;
- les gains et les pertes de couverture sur les instruments dérivés désignés et efficaces à titre de couverture sont reportés et constatés lorsque l'opération prévue a lieu;
- le changement de méthode d'amortissement ou d'épuisement est comptabilisé à titre de changement d'estimation;
- les actions privilégiées sont classées dans les capitaux propres.

MINERA ALUMBRERA LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 30 JUIN 2002

30. Rapprochement avec les PCGR des États-Unis (suite)

Dans le cadre du rapprochement des PCGR des États-Unis et des PCGR du Canada, les ajustements apportés à ces éléments sont contrepassés, y compris l'incidence fiscale connexe. Les capitaux propres calculés selon les PCGR du Canada s'établissaient à 604 108 021 \$ et à 464 264 296 \$, respectivement, aux 30 juin 2002 et 2001. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires des exercices terminés les 30 juin 2002, 2001 et 2000, calculé selon les PCGR du Canada, s'est établi à 139 843 724 \$, à 13 412 644 \$ et à 20 844 514 \$, respectivement.

31. Redressement

La société a redressé ses états financiers aux 30 juin 2002 et de l'exercice terminé à cette date, états financiers qu'elle avait publiés auparavant. Les redressements corrigent la double constatation des comptes clients ainsi que des gains et des pertes de couverture sur les ventes, y compris l'incidence fiscale.

Les répercussions de ces redressements s'établissent comme suit :

	<u>2002</u> \$ US
Bénéfice net (perte)	
- Montant publié	154 370 455
- Montant redressé	148 939 278
 Total des capitaux propres	
- Montant publié	643 120 547
- Montant redressé	637 689 370

32. Événements postérieurs à la date du bilan

À la date du présent rapport, aucun événement qui aurait une incidence importante, au cours des exercices ultérieurs, sur les activités de la société, ses résultats d'exploitation ou sa situation n'est survenu après la date du bilan, à l'exception de ce qui est mentionné ci-après.

Le 21 février 2003, Wheaton River Minerals Ltd. (WRM), société ouverte canadienne, et Rio Tinto Plc ont signé une entente, assujettie à des conditions relatives à la clôture et à des conditions financières, visant la vente à WRM de Peak Gold Mines Pty Limited et de la participation de 25 % que détient Rio Tinto Plc dans la mine Bajo de la Alumbrera, en Argentine, pour une contrepartie globale de 210 M\$ US.

Ces événements n'ont eu aucune incidence financière sur les états financiers de la société.

MINERA ALUMBRERA LIMITED

DÉCLARATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs déclarent que les états financiers et les notes complémentaires présentés aux pages G-1 à G-38 :

- a) sont conformes aux normes comptables et autres exigences professionnelles obligatoires de présentation de l'Australie (les « principes comptables généralement reconnus de l'Australie »); et
- b) donnent une image fidèle de la situation financière de la société aux 30 juin 2002 et 2001 et de sa performance, telle qu'elle est représentée par les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie, pour chacun des exercices compris dans la période terminée le 30 juin 2002.

Selon les administrateurs :

- a) il existe des motifs raisonnables de croire que la société sera en mesure de rembourser ses dettes à l'échéance.

La présente déclaration est faite conformément à une résolution des administrateurs.

(signé) Charlie Sartain
, administrateur

(signé) John Rickus
, administrateur

Le 28 février 2003

MINERA ALUMBRERA LIMITED**RAPPORT DES EXPERTS-COMPTABLES INDÉPENDANTS**

Aux actionnaires de Minera Alumbrera Limited

À notre avis, les états financiers présentés aux pages G-1 à G-38 donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Minera Alumbrera Limited (la « société ») aux 30 juin 2002 et 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 30 juin 2002 selon les normes comptables et les autres exigences professionnelles obligatoires de présentation de l'Australie (les « principes comptables généralement reconnus de l'Australie »).

La responsabilité de ces états financiers incombe aux administrateurs de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications. Nos vérifications de ces états financiers ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues de l'Australie et du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos vérifications constituent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-dessus.

Tel qu'il est mentionné à la note 31, la société a redressé ses états financiers au 30 juin 2002 et pour l'exercice terminé à cette date. Le précédent rapport des experts-comptables indépendants daté du 24 octobre 2002 a été retiré tandis que les états financiers ont été révisés tel qu'il est indiqué à la note 31.

Les principes comptables généralement reconnus de l'Australie diffèrent, à certains égards importants, des principes comptables généralement reconnus des États-Unis. L'application de ces derniers aurait eu des répercussions sur l'établissement du bénéfice net de la société, exprimé en dollars américains, de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 30 juin 2002 ainsi que sur l'établissement des capitaux propres et de la situation financière de la société, également exprimés en dollars américains, aux 30 juin 2002 et 2001, dont l'étendue est résumée à la note 30 afférente aux états financiers.

Incertitude inhérente en ce qui concerne l'Argentine

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer l'attention sur le fait suivant :

L'Argentine éprouve de graves problèmes économiques, notamment une dévaluation importante de sa monnaie. Les activités de la société pourraient être touchées, dans un avenir prévisible, par cette situation. Toutefois, il est actuellement impossible d'en établir les répercussions, s'il y a lieu.

Commentaires aux lecteurs canadiens

Au Canada, les normes de rapport ne permettent pas l'ajout d'un paragraphe d'observation (après le paragraphe d'opinion) qui attire l'attention sur une incertitude importante comme celle qui est décrite dans le paragraphe intitulé Incertitude inhérente en ce qui concerne l'Argentine. Selon les normes de rapport du Canada, le paragraphe intitulé Incertitude inhérente en ce qui concerne l'Argentine ne serait pas inclus dans le rapport des experts-comptables indépendants.

PricewaterhouseCoopers
Comptables agréés

Robert Hubbard
Associé
Brisbane, Australie

Le 24 octobre 2002, le 21 février 2003 pour les notes 30, 31 et 32.

MINERA ALUMBRERA LIMITED

(constituée en Antigua-et-Barbuda)

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON VÉRIFIÉS

PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 31 MARS 2003

INDEX	Page
États des résultats (\$ US)	H-2
Bilans (\$ US)	H-3
États des flux de trésorerie (\$ US)	H-4
Notes afférentes aux états financiers et en faisant partie	H-5 – H-18
Déclaration des administrateurs	H-19

MINERA ALUMBRERA LIMITED
ÉTATS DES RÉSULTATS
PÉRIODE INTERMÉDIAIRE TERMINÉE LE 31 MARS 2003

	Période de neuf mois terminée en mars 2003 \$ US (non vérifié)	Période de neuf mois terminée en mars 2002 \$ US (non vérifié)
Produits tirés des activités ordinaires	386 257 744	379 566 945
Charges attribuables aux activités ordinaires, compte non tenu des frais d'emprunt	(277 437 248)	(313 934 147)
Frais d'emprunt	(19 560 599)	(34 096 328)
Bénéfice des activités ordinaires avant impôts sur les bénéfices	89 259 897	31 536 470
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	(62 858 729)	80 723 234
Bénéfice des activités ordinaires après impôts sur les bénéfices (recouvrement)	26 401 168	112 259 704
Bénéfice net	26 401 168	112 259 704
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de Minera Alumbrera Limited	26 401 168	112 259 704
Total des produits, des charges et des réévaluations attribuable aux actionnaires de Minera Alumbrera Limited constatés directement dans les capitaux propres	-	-
Total des variations des capitaux propres autres que celles découlant d'opérations avec les propriétaires à titre de propriétaires	26 401 168	112 259 704

Les états des résultats ci-dessus doivent être lus avec les notes afférentes.

MINERA ALUMBRERA LIMITED
BILANS AU 31 MARS 2003

	Mars 2003 \$ US (non vérifié)	Juin 2002 \$ US
Actif à court terme		
Encaisse	139 087 424	97 463 244
Comptes débiteurs	110 937 223	90 471 676
Stocks	25 234 273	22 836 934
Autres	3 063 591	3 761 171
Total de l'actif à court terme	278 322 511	214 533 025
Actif à long terme		
Comptes débiteurs	13 970 447	13 895 558
Stocks	155 973 626	148 719 625
Immobilisations corporelles minières	874 771 083	948 859 377
Actifs d'impôts reportés	6 397 181	69 255 910
Autres actifs financiers	166 319	-
Total de l'actif à long terme	1 051 278 656	1 180 730 470
Total de l'actif	1 329 601 167	1 395 263 495
Passif à court terme		
Comptes créditeurs	45 805 343	36 062 275
Dette portant intérêt	75 304 293	75 304 293
Provisions	381 596	248 879
Total du passif à court terme	121 491 232	111 615 447
Passif à long terme		
Comptes créditeurs	343 787 999	351 539 491
Dette portant intérêt	187 420 701	283 065 018
Provisions	12 810 695	11 354 169
Total du passif à long terme	544 019 395	645 958 678
Total du passif	665 510 627	757 574 125
Actif net	664 090 540	637 689 370
Capitaux propres		
Capitaux propres d'apport	435 812 000	435 812 000
Bénéfices non répartis	228 278 540	201 877 370
Total des capitaux propres	664 090 540	637 689 370

Les bilans ci-dessus doivent être lus avec les notes afférentes.

MINERA ALUMBRERA LIMITED
ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE
PÉRIODE INTERMÉDIAIRE TERMINÉE LE 31 MARS 2003

	Période de neuf mois terminée en mars 2003 \$ US (non vérifié)	Période de neuf mois terminée en mars 2002 \$ US (non vérifié)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Montants reçus de clients	328 417 639	256 860 394
Palements aux fournisseurs et aux employés	(140 098 785)	(137 847 550)
Intérêts créditeurs	1 244 468	2 295 239
Intérêts débiteurs et autres frais de financement payés	(10 354 432)	(28 155 241)
IVA recouvrée (payée)	(20 986 102)	22 029 280
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	158 222 788	115 182 122
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Immobilisations corporelles minières		41 684
- Produit de la vente d'immobilisations		(35 352 309)
- Nouvelles immobilisations	(20 954 291)	
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(20 954 291)	(35 310 625)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement d'emprunts	(95 644 317)	(57 652 147)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(95 644 317)	(57 652 147)
Augmentation (diminution) nette des liquidités	41 624 180	22 219 350
Liquidités au début de la période	97 463 244	58 419 709
Liquidités à la fin de la période	139 087 424	80 639 059

Les états des flux de trésorerie ci-dessus doivent être lus avec les notes afférentes.

MINERA ALUMBRERA LIMITED**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 31 MARS 2003****1. Énoncé des principales conventions comptables**

Le présent rapport financier à vocation générale pour la période de déclaration intermédiaire de neuf mois terminée le 31 mars 2003 a été établi conformément à la norme comptable AASB 1029, *Interim Financial Reporting*, aux Urgent Issues Group Consensus Views et aux autres prises de position faisant autorité de l'Australian Accounting Standards Board (collectivement, les « PCGR de l'Australie »).

Le présent rapport financier intermédiaire est non vérifié et il ne comprend pas la totalité des notes généralement incluses dans un rapport financier annuel. En conséquence, il doit être lu en parallèle avec le rapport annuel de l'exercice terminé le 30 juin 2002.

La direction est d'avis que le rapport intermédiaire comprend tous les ajustements réguliers et récurrents, nécessaires pour donner une image fidèle des résultats d'exploitation de la société au 31 mars 2003 et pour les périodes de neuf mois terminées les 31 mars 2003 et 2002. Les résultats intermédiaires ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats de l'exercice.

Sauf indication contraire, les conventions comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent et de la période intermédiaire correspondante. Tous les montants sont exprimés en dollars américains.

Minera Alumbrera (MAA) est détenue à 50 % par Mount Isa Pacific Pty Ltd. et à 50 % par Musto Explorations (Bermuda) Limited (Musto). Mount Isa Pacific Pty Ltd. est elle-même détenue par MIM Holdings Limited (MIM) et Musto est détenue à 50 % par Wheaton River Minerals Ltd. et à 50 % par BHP-Billiton plc (à 50 % par Rio Tinto plc et à 50 % par BHP-Billiton plc en 2002). Le 18 mars 2003, Wheaton Rivers Minerals Ltd. a acquis auprès de Rio Tinto plc une participation de 50 % dans Musto. MIM est considérée comme l'entité ultime de contrôle et les résultats de MAA sont consolidés dans les comptes de MIM.

2. Bénéfice des activités ordinaires

	Période de 9 mois terminée en mars 2003 \$ US (non vérifié)	Période de 9 mois terminée en mars 2002 \$ US (non vérifié)
Produits tirés des activités ordinaires		
Produits tirés des activités d'exploitation	382 407 729	379 297 381
Produits tirés des activités autres que d'exploitation	3 850 015	269 564
	386 257 744	379 566 945
Coût des produits vendus	191 004 777	215 952 509
Autres charges d'exploitation	82 652 230	97 797 037
Frais d'emprunt	19 560 599	34 096 328
Frais généraux et frais d'administration	76 605	61 248
Autres charges	3 703 636	123 353
	296 997 847	348 030 475
Bénéfice des activités ordinaires avant impôts sur les bénéfices	89 259 897	31 536 470

MINERA ALUMBRERA LIMITED**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 31 MARS 2003****2. Bénéfice des activités ordinaires (suite)****Incidence financière de la dévaluation du peso argentin**

Devant l'instabilité politique et économique de l'Argentine, le gouvernement a annoncé, le 6 janvier 2002, qu'il abandonnait la parité du peso argentin et du dollar US.

Depuis son établissement, la société a adopté le dollar US comme monnaie fonctionnelle pour dresser ses états financiers. Toutefois, en vertu des lignes directrices locales (résolutions techniques) publiées par la fédération argentine des conseils professionnels des sciences économiques et le conseil professionnel des sciences économiques de la ville de Buenos Aires et des résolutions prises par l'autorité de contrôle des sociétés (I.G.J), la société est tenue d'établir également des états financiers en monnaie locale ainsi que de produire des déclarations fiscales et d'acquitter ses impôts en monnaie locale.

L'abandon en janvier 2002 de la parité du peso et du dollar US et la dévaluation ultérieure du peso (3,025 pesos pour 1 \$ US le 31 mars 2002, 3,86 pesos pour 1 \$ US le 30 juin 2002 et 2,9725 pesos pour 1 \$ US le 31 mars 2003) ont eu les répercussions fiscales ci-après sur Minera Alumbreira :

	Période de 9 mois terminée en mars 2003 \$ US (non vérifié)
Charge d'impôts sur les bénéfices	(62 858 729)
Charge fiscale présumée au taux de 30 %	<u>(26 777 969)</u>
Écart entre la charge d'impôts présumée et la charge d'impôts réelle	<u>(36 080 760)</u>
Cet écart est imputable à l'incidence fiscale des éléments ci-dessous, laquelle diminue (augmente) la charge (l'économie) d'impôts :	
Gain de change sur les éléments monétaires en dollars US a)	(33 829 793)
Gain de change sur les éléments monétaires en pesos argentins	477 753
Amortissement b)	(16 294 583)
Perte de change à la réévaluation en monnaie fonctionnelle c)	(8 789 550)
Réévaluation des pertes fiscales argentines reportées prospectivement	<u>22 355 413</u>
	<u>(36 080 760)</u>

a) L'équivalent en pesos de la dette de projet, des emprunts auprès d'actionnaires et d'autres soldes de Minera Alumbreira libellés en dollars US s'est accru considérablement en raison de la dévaluation, donnant lieu à des pertes de change en pesos. Pour l'année d'imposition argentine terminée le 30 juin 2002 et pour la période de neuf mois terminée le 31 mars 2002, les pertes ont donné lieu une économie d'impôts de 119,5 M\$ et de 108,8 M\$, respectivement. Pour la période de neuf mois terminée le 31 mars 2003, le peso s'est apprécié, passant de 3,86 pesos à 2,9725 pesos pour 1 \$ US, ce qui a donné lieu à des gains de change en pesos et a entraîné des impôts à payer de 33,9 M\$.

b) La valeur en pesos de l'amortissement fiscal est établie selon le taux de change en vigueur à la date de l'acquisition de l'immobilisation. Presque toutes les immobilisations de la société ont été acquises alors que le peso était à parité avec le dollar US. Par conséquent, la dévaluation a entraîné une diminution importante de la valeur de l'amortissement fiscal futur en dollars US. Selon les normes comptables actuelles, cette perte sera constatée progressivement sur la durée de vie restante de la mine. Pour les périodes de neuf mois terminées les 31 mars 2003 et 2002, la perte s'est établie à 16,2 M\$ et à 21,2 M\$, respectivement.

MINERA ALUMBRERA LIMITED**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 31 MARS 2003****2. Bénéfice des activités ordinaires (suite)**

c) Comme il est mentionné précédemment, la société est tenue de produire ses déclarations fiscales en monnaie locale, alors que l'incidence fiscale est constatée en monnaie fonctionnelle. La réévaluation des impôts sur les bénéfices en monnaie fonctionnelle entraîne donc une perte de change. Pour la période de neuf mois terminée le 31 mars 2003, une perte de change de 8,9 M\$ a été incluse dans la charge d'impôts sur les bénéfices (gain de change de 15,1 M\$ inclus dans l'économie d'impôts sur les bénéfices pour la période de neuf mois terminée le 31 mars 2003).

Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 mars 2003, la société a utilisé des pertes fiscales reportées prospectivement de 296,3 M\$ (nil en 2002).

Les présentes informations ont été préparées selon les taux de change et la législation fiscale argentine en vigueur le 31 mars 2003. Le montant définitif de toutes les incidences fiscales et des répercussions comptables connexes qui découlent de la dévaluation est fonction des taux de change du peso argentin et du dollar US aux dates des bilans, des modifications futures à la législation et du bénéfice futur.

Ces modifications ne changent pas fondamentalement la valeur comptable des immobilisations corporelles minières. La dévaluation comporte des aspects positifs et des aspects négatifs. Au premier chef, la société tire profit d'une baisse des charges d'exploitation exprimées en dollars US. Le régime de stabilité fiscale de la société, établi en vertu d'ententes avec les gouvernements national et provinciaux, est valide pour la durée de vie de la mine.

L'Argentine continue d'éprouver de graves problèmes économiques. Les activités de Minera Alumbrera pourraient être touchées, dans un avenir prévisible, par cette situation. Toutefois, il est actuellement impossible d'en établir les répercussions, s'il y a lieu.

3. Dividendes versés

Aucun dividende n'a été déclaré ou versé à l'égard des périodes intermédiaires de neuf mois terminées les 31 mars 2003 et 2002.

4. Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, Minera Alumbrera Limited (« MAA ») prend des engagements, donne des cautionnements d'exécution et fait l'objet de réclamations qui entraînent des passifs éventuels. Il n'est pas possible d'isoler ou d'établir le montant de ces passifs.

Ces passifs découlent des éléments suivants:

Deux cautionnements au juge responsable des affaires minières du Catamarca et un cautionnement à la Dirección de Minería. Ces cautionnements sont d'un montant non spécifié. Les cautionnements ont trait à l'octroi à MAA de l'infrastructure minière et de servitudes d'eau au Catamarca et d'une partie de la servitude de pipeline au Tucuman. En vertu des cautionnements, MAA devra compenser les propriétaires des terrains qui sont touchés par l'infrastructure minière et les servitudes d'eau et de pipeline de concentré lorsque ces propriétaires auront été identifiés et que la validité du titre de propriété sera démontrée.

Une garantie bancaire à DGI (administration fiscale argentine) pour un remboursement de TVA (28 février 2002). Ces lettres de crédit, d'un montant de 38 501 169 \$ US, ont expiré en avril 2002.

MINERA ALUMBRERA LIMITED**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 31 MARS 2003****5. Événements postérieurs à la date du bilan**

À la date du présent rapport, aucun événement qui aurait une incidence importante sur les activités de la société, ses résultats d'exploitation ou sa situation au cours des exercices ultérieurs n'est survenu après la date du bilan, à l'exception de ce qui suit.

Le 26 mars 2003, Wheaton River Minerals Ltd. (WRM), société ouverte canadienne détenant une participation de 25 % dans Minera Alumbrera, et BHP-Billiton ont annoncé une entente, sous réserve de la clôture de l'opération et de conditions financières, visant la vente à WRM de la participation de 25 % que détient BHP-Billiton dans Minera Alumbrera.

Ces événements n'ont eu aucune incidence financière sur les états financiers de la société.

6. Informations sectorielles**Secteurs géographiques**

Tous les actifs corporels de Minera Alumbrera sont situés à la mine, en Argentine. Les secteurs géographiques sont établis en fonction des emplacements auxquels la société effectue des ventes.

Secteur d'exploitation

Minera Alumbrera exerce ses activités dans un seul secteur d'exploitation, à savoir la production et la vente de concentré d'or et de cuivre.

Convention comptable sectorielle

Les produits, les charges, les actifs et les passifs sectoriels sont composés des produits, charges, actifs et passifs directement rattachés à un secteur et de la juste part des éléments qui peut être raisonnablement attribuée au secteur. Les actifs sectoriels comprennent tous les actifs utilisés par un secteur. Ils sont principalement composés de l'encaisse d'exploitation, des comptes débiteurs, des stocks, des immobilisations et des écarts d'acquisition, déduction faite des provisions connexes. Les impôts sur les bénéfices ne font pas partie des actifs et des passifs sectoriels.

MINERA ALUMBRERA LIMITED

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 31 MARS 2003

6. Informations sectorielles (suite)
31 mars 2003 – Principales informations – Secteurs géographiques (M\$)
(non vérifié)

	Japon	Asie	Europe	Amérique du Sud (sauf Argentine)	Amérique du Nord	Argentine	Montants non sectoriels	Total
Ventes à des tiers	80,4	106,7	175,7	9,5	10,1			382,4
Autres produits						3,9		3,9
Total des produits	80,4	106,7	175,7	9,5	10,1	3,9		386,3
Actifs sectoriels						1 323,2	6,4	1 329,6
Passifs sectoriels						665,5		665,5
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'actifs incorporels et d'autres actifs à long terme						21,0		21,0
Amortissement						92,6		92,6

MINERA ALUMBRERA LIMITED

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 31 MARS 2003

6. Informations sectorielles (suite)
 31 mars 2002 – Principales informations – Secteurs géographiques (M\$)
 (non vérifié)

	Japon	Asie	Europe	Amérique du Sud (sauf Argentine)	Amérique du Nord	Argentine	Montants non sectoriels	Total
Ventes à des tiers	75,4	78,1	198,3	9,4	18,1			379,3
Autres produits						0,3		0,3
Total des produits	75,4	78,1	198,3	9,4	18,1	0,3		379,6
Actifs sectoriels						1 332,8		1 387,1
Passifs sectoriels						783,8	54,3	783,8
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'actifs incorporels et d'autres actifs à long terme						35,3		35,3
Amortissement						101,4		101,4

MINERA ALUMBRERA LIMITED**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 31 MARS 2003****7. Rapprochement avec les PCGR des États-Unis**

Minera Alumbrera Limited prépare ses états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus de l'Australie (« PCGR de l'Australie »), lesquels diffèrent à certains égards importants de ceux des États-Unis (« PCGR des États-Unis »), dans la mesure où ils s'appliquent à la société. Ces différences et l'incidence des ajustements nécessaires à la présentation du bénéfice net de Minera Alumbrera Limited attribuable aux actionnaires ordinaires, des capitaux propres et des flux de trésorerie, selon les PCGR des États-Unis, au 31 mars 2003 et pour les périodes de neuf mois terminées les 31 mars 2003 et 2002, sont présentées ci-dessous.

i) Bénéfice net attribuable aux actionnaires

	Période de neuf mois terminées les 31 mars	
	2003 \$ US (non vérifié)	2002 \$ US (non vérifié)
Bénéfice net selon les PCGR de l'Australie	26 401 168	112 259 704
Frais de démarrage	6 626 912	7 657 495
Constataction des produits, incidence sur les produits	9 837 645	(24 017 981)
Constataction des produits, incidence sur le coût des produits vendus	(2 069 094)	11 775 564
Opérations à livrer, incidence sur les produits	-	5 752 227
Opérations à livrer, incidence sur le coût des produits vendus	-	(4 250 600)
Attribution des coûts indirects aux stocks	(885 962)	(648 938)
Frais d'émission de titres de créance	3 948 669	1 612 279
Méthode de l'intérêt réel	(1 800 717)	115 677
Capitalisation des intérêts	1 944 731	2 253 647
Évaluation à la valeur du marché des instruments dérivés	(1 588 651)	(16 356 501)
Changement de méthode d'épuisement	978 563	1 120 456
Changement de méthode de comptabilisation des frais de remise en état	567 609	
Impôts sur les bénéfices reportés	(5 267 911)	4 496 002
Total des ajustements du bénéfice net requis selon les PCGR des États-Unis	12 291 794	(10 490 672)
Bénéfice net (perte) selon les PCGR des États-Unis avant l'incidence cumulative du changement de principe comptable	38 692 962	101 769 031
Incidence cumulative du changement de méthode de comptabilisation des frais de remise en état, déduction faite des impôts	4 297 057	-
Bénéfice net (perte) selon les PCGR des États-Unis	42 990 019	101 769 031

MINERA ALUMBRERA LIMITED

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 31 MARS 2003

7. Rapprochement avec les PCGR des États-Unis (suite)

ii) Capitaux propres

	Période de neuf mois terminée le 31 mars 2003 \$ US (non vérifié)	Exercice terminé le 30 juin 2002 \$ US
Capitaux propres selon les PCGR de l'Australie	664 090 540	637 689 370
Ajustements requis selon les PCGR des États-Unis		
Frais de démarrage	(73 556 345)	(80 183 257)
Constatation des produits	(11 562 586)	(19 331 138)
Attribution des coûts indirects aux stocks	(15 098 318)	(14 212 356)
Frais d'émission de titres de créance	(5 200 696)	(9 149 365)
Méthode de l'intérêt réel	(7 081 215)	(5 280 497)
Capitalisation des intérêts	(20 766 738)	(22 711 469)
Évaluation à la valeur du marché des instruments dérivés	3 428 656	8 577 152
Changement de méthode d'épuisement	(10 764 890)	(11 743 451)
Changement de méthode de comptabilisation des frais de remise en état	6 706 263	-
Impôts sur les bénéfices reportés	40 168 760	46 210 315
Actions privilégiées, y compris le cumul des dividendes non versés	(438 120 000)	(438 120 000)
Total des ajustements des capitaux propres requis selon les PCGR des États-Unis	(531 847 110)	(545 944 066)
Capitaux propres selon les PCGR des États-Unis	132 243 431	91 745 304

iii) Variations des capitaux propres établis selon les PCGR des États-Unis

	Période de neuf mois terminée le 31 mars 2003 \$ US (non vérifié)	Période de neuf mois terminée le 31 mars 2002 \$ US (non vérifié)	Exercice terminé le 30 juin 2002 \$ US
Capitaux propres au début de la période	91 745 304	(12 746 290)	(12 746 290)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	42 990 019	101 769 031	109 726 288
Autres éléments du résultat global :			
Variation de l'actif transitoire au cours de la période	(2 491 892)	(4 175 412)	(5 234 694)
Résultat global	40 498 127	97 593 620	104 491 594
Capitaux propres à la fin de la période	132 243 431	84 847 329	91 745 304

MINERA ALUMBRERA LIMITED**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 31 MARS 2003****7. Rapprochement avec les PCGR des États-Unis (suite)****Frais de démarrage**

La société a capitalisé, au titre des immobilisations corporelles minières, les charges d'exploitation engagées avant le début des activités.

Selon les PCGR des États-Unis, il n'est pas permis de capitaliser les charges d'exploitation engagées avant le début des activités ou les frais de démarrage. Les rapprochements comprennent les ajustements effectués afin de contrepasser l'actif constaté selon les PCGR de l'Australie et l'amortissement constaté à chaque période.

Constatation des produits

La société constate les produits tirés des ventes effectuées conformément aux modalités contractuelles. Les produits sont habituellement constatés lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété sont transférés.

Dans le contexte des PCGR des États-Unis, selon le SAB 101, *Revenue Recognition in Financial Statements*, les produits peuvent être constatés seulement lorsque le droit de propriété ainsi que les risques et les avantages inhérents à la propriété ont été transférés. Dans le cas de certaines ventes effectuées par la société, les droits sont transférés seulement lorsque certains documents ont été remis au client et que le paiement a été reçu. En conséquence, les rapprochements comprennent les ajustements nécessaires pour contrepasser a) les produits constatés selon les PCGR de l'Australie en ce qui a trait aux droits qui n'ont pas été transférés à la clôture de la période; b) les comptes clients correspondants; c) la reconstitution des stocks et d) la contre-passation du coût des produits vendus.

De plus, les produits tirés de activités ordinaires comprennent des produits tirés des activités autres que d'exploitation de 3,9 M\$ US et de 0,3 M\$ US pour les périodes de neuf mois terminées les 31 mars 2003 et 2002, respectivement, qui, aux termes des PCGR des États-Unis, auraient été constatés non pas comme produits, mais comme autres éléments du résultat.

Opérations à livrer

Au cours de l'exercice 2001, la société a constaté des produits au titre de la vente de concentrés conservés en entreposage conformément aux modalités contractuelles. Les contrats prévoient que le titre et les risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés au moment de la réception du paiement et à la signature d'un certificat d'entreposage attestant que les concentrés de cuivre sont détenus dans l'entrepôt portuaire à la disposition irrévocable de l'acheteur. Le paiement et la signature ont eu lieu avant la fin de l'exercice. Les concentrés ont été livrés après la fin de l'exercice.

Pour que les produits soient constatés si la livraison physique n'a pas eu lieu, les critères suivants, selon les PCGR des États-Unis, doivent être remplis :

1. Les risques découlant de la propriété doivent avoir été transférés à l'acheteur;
2. Le client doit avoir conclu un engagement ferme d'achat des biens, de préférence par écrit;
3. L'acheteur, et non le vendeur, doit demander que l'opération soit une opération à livrer. L'opération à livrer doit répondre à un but commercial important de l'acheteur;
4. La livraison des biens doit respecter un calendrier établi. La date de livraison doit être raisonnable et conforme au but commercial de l'acheteur (p. ex., les périodes d'entreposage sont monnaie courante dans le secteur);
5. Le vendeur ne doit pas avoir conservé d'obligations d'exécution précises de sorte à empêcher la conclusion du processus de constatation des produits;
6. Les biens commandés doivent avoir été isolés des stocks du vendeur et ne peuvent pas servir à exécuter une autre commande;
7. Le bien doit être complet et prêt à être expédié.

MINERA ALUMBRERA LIMITED**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 31 MARS 2003****7. Rapprochement avec les PCGR des États-Unis (suite)**

Les opérations ne satisfont pas tous ces critères. Par conséquent, les rapprochements comprennent des ajustements nécessaires pour constater la vente au cours de l'exercice 2002.

Attribution des coûts indirects aux stocks

La société utilise la méthode du coût complet, dont l'attribution des coûts indirects variables et fixes, pour évaluer les stocks.

Selon les PCGR des États-Unis, le coût des stocks se définit sommairement comme le coût d'acquisition et de production, à savoir la somme des charges engagées de manière directe ou indirecte en vue d'amener un article à son état actuel ou à son emplacement actuel.

Les rapprochements comprennent les ajustements effectués afin de contrepasser certains coûts indirects inscrits dans les stocks à long terme qui ne répondent pas à cette définition.

Frais d'émission de titres de créance

La société capitalise, au titre des frais d'émission de titres de créance, les primes d'assurance risque politique sur les emprunts ainsi que certains frais juridiques engagés pour modifier l'entente de garantie d'emprunts.

Les PCGR des États-Unis interdisent la capitalisation de ces frais.

Les rapprochements comprennent les ajustements nécessaires pour contrepasser les montants capitalisés et l'amortissement connexe.

Méthode de l'intérêt réel

La société amortit les frais d'émission de titres de créance selon la méthode linéaire sur la durée des emprunts connexes.

Selon les PCGR des États-Unis, les frais d'émission de titres de créance sont amortis sur la durée de la dette selon la méthode de l'intérêt réel.

Les rapprochements comprennent les ajustements nécessaires pour contrepasser les éléments constatés en vertu des PCGR de l'Australie et pour inscrire l'amortissement selon la méthode de l'intérêt réel.

Capitalisation des intérêts

La société a capitalisé les intérêts débiteurs au titre des immobilisations corporelles minières jusqu'au moment où l'usine a atteint une capacité de 80 % (en février 1998), soit la date réputée du début des activités.

Selon les PCGR des États-Unis, les intérêts débiteurs peuvent être capitalisés jusqu'à la date à laquelle les immobilisations admissibles sont prêtes à l'utilisation prévue. La mise en service du projet et le traitement du minerai de la mine ont commencé en août 1997.

Les rapprochements comprennent les ajustements nécessaires pour contrepasser les intérêts débiteurs capitalisés entre août 1997 et février 1998 et l'épuisement connexe.

MINERA ALUMBRERA LIMITED**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 31 MARS 2003****7. Rapprochement avec les PCGR des États-Unis (suite)****Évaluation à la valeur du marché des instruments dérivés**

La société conclut des contrats de vente à terme d'or libellés en dollars américains à taux variables afin de couvrir les risques liés aux fluctuations des prix des marchandises. Selon les PCGR de l'Australie, les gains et les pertes sur les contrats d'instruments dérivés efficaces à titre de couverture des achats et des ventes prévus sont reportés et constatés en même temps que l'achat ou la vente.

De plus, la société conclut des swaps de taux d'intérêt afin de pallier aux fluctuations des taux d'intérêt et de réduire la volatilité de son bénéfice et de ses flux de trésorerie nets découlant des variations des taux d'intérêt. La durée des swaps de taux d'intérêt est fixée de sorte qu'elle corresponde à l'échéance de la dette sous-jacente. Selon les PCGR de l'Australie, la société constate l'incidence nette des montants à recevoir et à payer en vertu des swaps de taux d'intérêt dans les intérêts débiteurs.

Jusqu'au 30 juin 2000, le traitement comptable mentionné précédemment était conforme aux PCGR des États-Unis. En date du 1^{er} juillet 2000, aux fins des PCGR des États-Unis, la société a adopté le SFAS 133, *Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities*, tel qu'il a été modifié. Selon le SFAS 133, les instruments dérivés doivent être constatés au bilan, comme actif ou passif, à leur juste valeur. Les gains et les pertes sur les instruments dérivés qui sont admissibles et efficaces à titre de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisés dans les capitaux propres en tant qu'autres éléments du résultat global et ils sont constatés dans les résultats lorsque l'opération couverte se réalise. Les gains ou les pertes sur les instruments dérivés non admissibles sont immédiatement portés aux résultats. Les gains ou les pertes liés aux couvertures de juste valeur et aux éléments sous-jacents couverts sont aussi portés aux résultats.

La société ne respectait pas les critères de documentation, de désignation et d'efficacité requis en vertu du SFAS 133. Par conséquent, les instruments dérivés servant à couvrir les opérations prévues et les swaps de taux d'intérêt sont évalués à la valeur du marché et les gains ou pertes sont portés aux résultats.

Conformément aux dispositions transitoires du SFAS 133, la société a inscrit, au 1^{er} juillet 2000, un gain cumulatif après impôts de 31,6 M\$ dans les autres éléments du résultat global. Les variations ultérieures de la juste valeur des contrats d'instruments dérivés sont portées aux résultats. L'ajustement de transition est reclassé des capitaux propres aux résultats au fur et à mesure que les opérations désignées d'achat et de vente ainsi que les versements d'intérêts auxquels se rapportent les contrats d'instruments dérivés se réalisent.

Remise en état

La société constate une provision pour les frais de remise en état, de restauration et de fermeture d'immobilisations corporelles minières. La provision est constituée selon la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement sur la durée de la mine.

Jusqu'au 30 juin 2002, la méthode de comptabilisation des frais de remise en état, de restauration et de fermeture qu'utilisait la société était conforme aux PCGR des États-Unis. En date du 1^{er} juillet 2002, la société a adopté les dispositions du SFAS 143, *Accounting for Asset Retirement Obligations*, aux fins des PCGR des États-Unis. Le SFAS 143 exige que les obligations liées à la sortie d'actifs à long terme soient inscrites à titre de passifs lorsqu'elles sont engagées et que le montant du passif soit initialement mesuré à la juste valeur. À défaut de cours du marché, la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus doit être utilisée. Au moment de la constatation initiale du passif au titre d'une obligation liée à la sortie d'un actif, une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif est constatée. L'adoption du SFAS 143 est constatée comme un ajustement au titre des effets cumulatifs.

Les rapprochements comprennent les ajustements nécessaires pour tenir compte de l'adoption du SFAS 143 en date du 1^{er} juillet 2002 et du traitement comptable ultérieur en vertu de cette norme.

MINERA ALUMBRERA LIMITED**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 31 MARS 2003****7. Rapprochement avec les PCGR des États-Unis (suite)****Changement de méthode d'épuisement**

Au cours de l'exercice 2000, la société a changé sa méthode d'épuisement des immobilisations corporelles minières, passant de la méthode linéaire à la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement. Conformément aux PCGR de l'Australie, ce changement a été comptabilisé prospectivement.

Selon les PCGR des États-Unis, un changement de la méthode d'épuisement des biens existants est comptabilisé à titre de changement de principe comptable. L'effet cumulatif de ce changement de principe comptable est porté aux résultats dès le début de l'exercice. L'effet cumulatif correspond à l'écart entre l'épuisement des actifs calculé selon la méthode linéaire et l'épuisement calculé selon la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement, comme si cette dernière méthode avait été utilisée depuis le début de l'exercice.

Les rapprochements comprennent les ajustements nécessaires pour tenir compte de l'effet cumulatif du changement de méthode d'épuisement et de l'incidence du changement sur l'épuisement constaté par la suite selon les PCGR de l'Australie.

Impôts

Mise à part l'incidence des actifs et des passifs d'impôts découlant des écarts temporaires provenant des différences entre les PCGR de l'Australie et les PCGR des États-Unis, le traitement comptable des impôts sur les bénéfices selon les PCGR de l'Australie et selon les PCGR des États-Unis, dans la mesure où ceux-ci s'appliquent à la société, ne comporte pas de différence importante.

Actions privilégiées

La société a émis à ses deux actionnaires ordinaires des actions privilégiées rachetables au gré de la société. La société peut racheter les actions privilégiées par vote unanime des administrateurs. Tous les administrateurs sont nommés par les actionnaires ordinaires de la société.

Selon les PCGR de l'Australie, les actions privilégiées ont été classées à titre de composante des capitaux propres puisque l'émetteur n'est pas tenu présentement de transférer des actifs au porteur d'actions privilégiées.

Dans le contexte des PCGR des États-Unis, l'EITF Topic D-98 prévoit que si les porteurs d'actions privilégiées contrôlent le vote des administrateurs au moyen d'une représentation directe ou d'autres droits, les actions privilégiées sont rachetables au gré du porteur et leur classement en dehors des capitaux propres est requis. En ce qui a trait à la société, les porteurs d'actions privilégiées exercent un contrôle sur les administrateurs au moyen des actions ordinaires qu'ils détiennent. Les PCGR des États-Unis exigent que les actions privilégiées soient inscrites à leur juste valeur au moment de l'émission et portées à leur valeur de rachat lorsqu'un rachat est probable. La majoration est comptabilisée dans l'état des résultats afin d'établir le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires. Les dividendes sur les actions privilégiées rachetables, qu'ils soient déclarés ou non, sont constatés d'une manière semblable.

Les rapprochements comprennent les ajustements nécessaires au retrait des actions privilégiées des capitaux propres, à la constatation du passif lié aux dividendes non versés et à la constatation des dividendes dans la détermination du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires.

État des flux de trésorerie

Selon les PCGR de l'Australie et les PCGR des États-Unis, un état des flux de trésorerie, qui donne des informations sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement, doit être présenté. Selon les PCGR des États-Unis, il n'est pas possible d'utiliser les soldes conservés dans le compte de réserve pour créances prioritaires. En conséquence, aux fins des PCGR des États-Unis, ces montants sont classés à titre d'activités d'investissement et ne sont pas traités comme une partie de l'encaisse.

MINERA ALUMBRERA LIMITED**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EN FAISANT PARTIE - 31 MARS 2003****7. Rapprochement avec les PCGR des États-Unis (suite)****État des flux de trésorerie (suite)**

Le tableau ci-dessous présente l'encaisse et des données tirées de l'état des flux de trésorerie, établies selon les PCGR des États-Unis, aux 31 mars 2003 et 2002 et pour les périodes de neuf mois terminées à ces dates.

Flux de trésorerie selon les PCGR des États-Unis**Périodes de neuf mois terminées les
31 mars**

	2003 \$ US (non vérifié)	2002 \$ US (non vérifié)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	158 222 788	115 182 122
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	5 739 374	(32 184 926)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(95 644 317)	(35 310 325)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	68 317 845	47 686 871
Encaisse au début de la période	47 369 579	17 042 140
Encaisse à la fin de la période	115 687 424	64 729 011
Encaisse selon les PCGR de l'Australie	139 087 424	80 639 059
Ajustements requis selon les PCGR des États-Unis		
Compte de réserve pour créances prioritaires	(23 400 000)	(15 910 048)
Encaisse selon les PCGR des États-Unis	115 687 424	64 729 011

Rapprochement avec les PCGR du Canada

Les principes comptables généralement reconnus des États-Unis diffèrent des principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR du Canada ») qui s'appliquent à la société. Les principales différences ont trait à la comptabilisation des frais de démarrage, de la capitalisation des intérêts, de la comptabilisation des instruments dérivés, de l'effet cumulatif du changement de méthode d'épuisement, des actions privilégiées et des frais de remise en état. La comptabilisation de ces éléments selon les PCGR des États-Unis a été présentée plus haut. Les PCGR du Canada sont similaires aux PCGR de l'Australie en ce qui a trait à la comptabilisation des frais de démarrage, de la capitalisation des intérêts, de la comptabilisation des instruments dérivés, de l'effet cumulatif du changement de méthode d'épuisement, des actions privilégiées et des frais de remise en état. Selon les PCGR du Canada, ces éléments sont comptabilisés comme suit :

- les frais de démarrage sont capitalisés et amortis sur la durée de l'avantage;
- la capitalisation des intérêts cesse lorsque les biens sont prêts à être utilisés;
- les gains et les pertes de couverture sur les instruments dérivés désignés et efficaces à titre de couverture sont reportés et constatés lorsque l'opération prévue a lieu;
- le changement de méthode d'amortissement ou d'épuisement est comptabilisé à titre de modification d'estimations;
- les frais de remise en état sont constatés prospectivement selon la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement;
- les actions privilégiées sont classées dans les capitaux propres.

Dans le cadre du rapprochement des PCGR des États-Unis et des PCGR du Canada, les ajustements apportés à ces éléments sont contrepassés, y compris l'incidence fiscale connexe. Les capitaux propres calculés selon les PCGR du Canada s'établissaient à 636 830 568 \$ au 31 mars 2003 et à 582 207 502 \$ au 31 mars 2002. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires pour les périodes de neuf mois terminées les 31 mars 2003 et 2002, calculé selon les PCGR du Canada, s'est établi à 32 722 548 \$ et à 117 943 206 \$, respectivement.

MINERA ALUMBRERA LIMITED
DÉCLARATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs déclarent que les états financiers intermédiaires et les notes afférentes présentés aux pages H-2 à H-18 :

- a) sont conformes aux normes comptables et aux autres exigences professionnelles obligatoires de présentation de l'Australie (les « principes comptables généralement reconnus de l'Australie »); et
- b) donnent une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 mars 2003 et de sa performance, telle qu'elle est représentée par les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie, pour chacune des périodes de neuf mois terminées les 31 mars 2003 et 2002.

De l'avis des administrateurs :

- a) il existe des motifs raisonnables de croire que la société sera en mesure de rembourser ses dettes à l'échéance.

La présente déclaration est faite conformément à une résolution des administrateurs.

(signé) Larry Stoehr

Larry Stoehr - BHP-Billiton, administrateur

Le • mai 2003

(signé) Ian Telfer

Ian Telfer, BHP-Billiton, administrateur

États financiers consolidés pro forma non vérifiés de

NORTHERN ORION RESOURCES INC.

(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)

Deloitte & Touche, s.r.l.
P.O. Box 49279
Four Bentall Centre
2800 – 1055 Dunsmuir Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7X 1P4

Tél. : (604) 669-4466
Télec. : (604) 685-0395
www.deloitte.ca



États financiers consolidés pro forma de Northern Orion Resources Inc.

(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)

Le bilan consolidé pro forma de Northern Orion Resources Inc. au 31 mars 2003 et les états consolidés pro forma des résultats pour le trimestre terminé le 31 mars 2003 et l'exercice terminé le 31 décembre 2002 qui suivent illustrent sur une base pro forma l'incidence de certaines opérations décrites plus en détail dans les présents états financiers et reflètent les hypothèses importantes décrites dans les notes complémentaires.

Rapport sur la compilation

Nous avons procédé à un examen portant uniquement sur la compilation du bilan consolidé pro forma de Northern Orion Resources Inc. au 31 mars 2003 ci-joint, ainsi que des états consolidés pro forma des résultats pour le trimestre terminé le 31 mars 2003 et l'exercice terminé le 31 décembre 2002, qui ont été préparés pour inclusion dans le prospectus daté du 25 juillet 2003. À notre avis, le bilan consolidé pro forma et les états consolidés pro forma des résultats ont été compilés correctement pour refléter les opérations proposées et les hypothèses décrites dans les notes complémentaires.

A handwritten signature in cursive script that reads "Deloitte & Touche, s.r.l.".

Comptables agréés
Vancouver (Colombie-Britannique)
Le 25 juillet 2003

NORTHERN ORION RESOURCES INC.*(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)***Bilan consolidé pro forma****Au 31 mars 2003****(non vérifié)****(montants exprimés en milliers de dollars)**

	Northern Orion Resources Inc.	Note 5	Ajustements pro forma	Données pro forma – Northern Orion Resources Inc.
ACTIF				
Espèces et quasi-espèces	4 103 \$	a)	105 355 \$	8 818 \$
		a)	(7 800)	
		b)	(81 600)	
		b)	(6 140)	
		c)	(1 360)	
		d)	(4 896)	
		e)	4 080	
		e)	(204)	
		e)	(2 720)	
Titres négociables	93		-	93
Sommes à recevoir d'apparentés	16		-	16
Débiteurs	303		-	303
Charges payées d'avance	70		-	70
	4 585		4 715	9 300
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 186		-	2 186
PROPRIÉTÉS MINIÈRES	81 124	d)	16 255	97 806
		e)	223	
		e)	204	
INVESTISSEMENT DANS MINERA ALUMBRERA LTD.	-	b)	128 540	129 900
		c)	1 360	
	87 895 \$		151 297 \$	239 192 \$
PASSIF				
À COURT TERME				
Créditeurs et charges à payer	670 \$		- \$	670 \$
Sommes à payer à des apparentés	55		-	55
	725		-	725
SOMME À PAYER À RIO ALGOM LIMITED	-	b)	40 800	40 800
SOMME À PAYER À BHP BILLITON	-	d)	11 359	11 359
TITRES D'EMPRUNT CONVERTIBLES	-	e)	3 032	312
		e)	(2 720)	
PROVISION POUR REMISE EN ÉTAT	40		-	40
IMPÔTS FUTURS	24 485		-	24 485
	25 250		52 471	77 721
CAPITAUX PROPRES				
Capital-actions	162 417	a)	105 355	259 972
		a)	(7 800)	
Bons de souscription	-	e)	223	223
Composante capitaux propres des titres d'emprunt convertibles	-	e)	1 048	1 048
Surplus d'apport	885		-	885
Déficit	(100 657)		-	(100 657)
	62 645		98 826	161 471
	87 895 \$		151 297 \$	239 192 \$

NORTHERN ORION RESOURCES INC.*(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)***État consolidé pro forma des résultats****Trimestre terminé le 31 mars 2003****(non vérifié)****(montants exprimés en milliers de dollars)**

	Northern Orion Resources Inc.	Note 5	Ajustements pro forma	Données pro forma – Northern Orion Resources Inc.
CHARGES				
Frais généraux et administratifs	230 \$		- \$	230 \$
Amortissement et épuisement	1		-	1
Frais de gestion	-		-	-
Gain de change	(20)		-	(20)
Intérêts sur la somme à payer à Rio Algom Limited	-	b)	387	387
Honoraires et frais de consultation	985		-	985
Autres charges (produits)	(35)		-	(35)
Indemnités de départ et frais de restructuration	10		-	10
PERTE AVANT L'ÉLÉMENT SOUS-MENTIONNÉ	(1 171)		(387)	(1 558)
QUOTE-PART DU BÉNÉFICE DE MINERA ALUMBRERA LTD.	-	b)	2 935	2 935
PERTE NETTE DE LA PÉRIODE	(1 171) \$		2 548 \$	1 377 \$
PERTE PAR ACTION				
De base et diluée	(0,01) \$			0,01 \$
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION	189 045 366	a) f)	810 423 101 (899 521 620)	99 946 847

NORTHERN ORION RESOURCES INC.*(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)***État consolidé pro forma des résultats****Exercice terminé le 31 décembre 2002****(non vérifié)****(montants exprimés en milliers de dollars)**

	Northern Orion Resources Inc.	Note 5	Ajustements pro forma	Données pro forma – Northern Orion Resources Inc.
CHARGES				
Frais généraux et administratifs	552 \$		- \$	552 \$
Amortissement et épuisement	5		-	5
Intérêts et financement	-		-	-
Frais de gestion	-		-	-
Gain de change	(1)		-	(1)
Intérêts sur la somme à payer à Rio Algom Limited	-	b)	1 546	1 546
Honoraires et frais de consultation	907		-	907
Autres charges (produits)	(21)		-	(21)
Indemnités de départ et frais de restructuration	550		-	550
PERTE AVANT L'ÉLÉMENT SOUS-MENTIONNÉ	(1 992)		(1 546)	(3 538)
QUOTE-PART DU BÉNÉFICE DE MINERA ALUMBRERA LTD.	-	b)	22 447	22 447
PERTE NETTE (BÉNÉFICE NET) DE L'EXERCICE	(1 992) \$		20 901 \$	18 909 \$
(PERTE) BÉNÉFICE PAR ACTION				
De base et dilué(e)	(0,01) \$			0,20 \$
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION	150 263 106	a) f)	810 423 101 (864 617 586)	96 068 621

NORTHERN ORION RESOURCES INC.*(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)***Notes complémentaires****Au 31 mars 2003 et au 31 décembre 2002****(non vérifié)**

1. MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés pro forma non vérifiés de Northern Orion Resources Inc. (« Northern Orion ») au 31 mars 2003, pour le trimestre terminé le 31 mars 2003 et pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002 ont été préparés par la direction à la suite de l'acquisition par Northern Orion d'une participation de 12,5 % dans Minera Alumbrera Limited (« MAA »), de l'acquisition d'une participation additionnelle de 72 % dans le projet Agua Rica (« Agua Rica ») et d'autres opérations connexes. Ces états financiers ont été compilés à partir des états suivants, qui y sont inclus :

- a) Un bilan pro forma combinant le bilan non vérifié de Northern Orion au 31 mars 2003 avec une participation de 12,5 % dans MAA et la participation restante de 72 % dans Agua Rica, ces participations étant fondées sur le coût d'acquisition.
- b) Un état pro forma des résultats combinant l'état des résultats non vérifié de Northern Orion pour le trimestre terminé le 31 mars 2003 et la quote-part du bénéfice de MAA qui revient à la Société pour le trimestre terminé le 31 mars 2003 fondée sur la valeur de consolidation des résultats non vérifiés (Annexe 1a).
- c) Un état pro forma des résultats combinant l'état des résultats vérifié de Northern Orion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002 et la quote-part du bénéfice de MAA qui revient à la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002 fondée sur la valeur de consolidation des résultats non vérifiés (Annexe 1b).

Le bilan pro forma au 31 mars 2003 a été préparé suivant l'hypothèse que les opérations décrites à la note 3 avaient eu lieu le 31 mars 2003. Les états pro forma des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002 et pour le trimestre terminé le 31 mars 2003 ont été préparés en supposant que les opérations décrites à la note 3 avaient eu lieu le premier jour des périodes comptables respectives.

La direction est d'avis que les présents états financiers consolidés pro forma comprennent tous les ajustements nécessaires à la présentation fidèle des opérations décrites à la note 3 conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada dans le cadre d'une application conforme aux conventions comptables de Northern Orion. Les états financiers consolidés pro forma ne visent pas à refléter les résultats ni la situation financière de Northern Orion qui auraient été obtenus si les opérations proposées avaient été effectuées aux dates indiquées. En outre, l'information financière pro forma n'est pas forcément représentative des résultats futurs.

Les états financiers pro forma non vérifiés doivent être lus en parallèle avec les états financiers historiques et les notes complémentaires de Northern Orion et de MAA décrits ci-dessus et aux Annexes 1 a) et b).

NORTHERN ORION RESOURCES INC.*(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)***Notes complémentaires****Au 31 mars 2003 et au 31 décembre 2002****(non vérifié)**

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers pro forma non vérifiés ont été compilés conformément aux principales conventions comptables telles qu'elles sont présentées dans les états financiers vérifiés de Northern Orion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002, qui sont compris ailleurs dans ce prospectus. Les principales conventions comptables de MAA ajustées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR du Canada ») (Annexe 1c) correspondent, à tous les égards importants, aux conventions de Northern Orion.

3. ACQUISITIONS*a) Acquisition de Minera Alumbrera Limited*

Le 29 mars 2003, la Société a conclu une entente avec Wheaton River Minerals Ltd. (« Wheaton ») en vertu de laquelle la Société participera à l'acquisition, pour 180 M\$ US (244,8 M\$ CA), d'une participation de 25 % dans MAA de Rio Algom Limited (« Rio Algom »), une filiale en propriété exclusive de BHP Billiton (« BHP »). Rio Algom a accepté de reporter le paiement d'un montant maximal de 55 M\$ US (74,8 M\$ CA) du prix d'acquisition jusqu'au 30 mai 2005. La première tranche reportée de 25 M\$ US portera intérêt au TIOL majoré de 2 %. La tranche reportée suivante de 5 M\$ US portera intérêt au TIOL majoré de 5 %. À la clôture, la Société et Wheaton auront fait l'acquisition d'une participation nette indirecte de 12,5 % chacune dans MAA auprès de Rio Algom. L'acquisition a été conclue le 24 juin 2003.

Aux termes de l'entente, la Société a remboursé à Wheaton 1 M\$ US (1,36 M\$ CA) au titre des frais que Wheaton a engagés relativement au contrôle diligent lors de l'acquisition de sa participation initiale de 25 % dans MAA.

L'acquisition de MAA est comptabilisée à la valeur de consolidation; en vertu de cette méthode de comptabilisation, le placement sera initialement comptabilisé au coût et la valeur comptable sera rajustée par la suite afin d'inclure la quote-part des résultats revenant à l'émetteur. Le prix d'acquisition de la participation de 12,5 % de la Société est de 90 M\$ US (122,4 M\$ CA). La quote-part du bénéfice est fondée sur les états des résultats non vérifiés de MAA pour le trimestre terminé le 31 mars 2003 et pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002, après retraitement des principes comptables généralement reconnus de l'Australie (« PCGR de l'Australie ») pour refléter les PCGR du Canada (se reporter aux Annexes 1a) et 1b) respectivement). L'excédent de la valeur comptable sur le prix d'acquisition de l'actif net de 42 M\$ sera affecté aux propriétés minières.

NORTHERN ORION RESOURCES INC.*(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)***Notes complémentaires****Au 31 mars 2003 et au 31 décembre 2002****(non vérifié)**

3. ACQUISITIONS (suite)*b) Acquisition de Agua Rica*

Le 23 avril 2003, la Société a conclu une entente avec BHP afin d'acquérir de cette dernière une participation approximative de 72 % dans le projet Agua Rica pour une contrepartie de 12,6 M\$ US (17,1 M\$ CA). BHP a accepté de reporter une tranche de 9 M\$ US (12,2 M\$ CA) de cette somme (le « paiement différé »), sans intérêt, jusqu'au 30 juin 2005. Les intérêts théoriques du paiement différé évalués à 0,84 M\$ CA seront amortis par dotation au coût de la propriété minière et à la somme à payer à BHP selon une répartition égale sur la durée de la dette. Le solde de 3,6 M\$ US (4,9 M\$ CA) était payable à la clôture, soit le 8 mai 2003. À la suite de cette acquisition, la Société détiendra le projet Agua Rica en totalité.

Relativement à cette acquisition, la Société a conclu une convention de crédit datée du 22 avril 2003 avec Endeavour Mining Capital Corp. (« Endeavour ») en vertu de laquelle Endeavour a accepté de consentir un prêt convertible de 3 M\$ US (4,1 M\$ CA) (le « prêt ») pour financer une tranche du paiement initial devant être versé à BHP. Le prêt est d'une durée de six mois et porte intérêt au taux annuel de 10 %. En vertu de cette convention, la Société a émis 3 000 000 de bons de souscription à Endeavour pouvant être exercés au prix de 0,15 \$ et permettant l'acquisition d'une action ordinaire sur une période de deux ans à compter de la date d'émission; la juste valeur des bons de souscription s'établit à 223 000 \$ CA et a été incluse dans le coût d'acquisition de la propriété. Le prêt peut être converti au gré d'Endeavour avant le 8 novembre 2003 en actions ordinaires de la Société à un prix de conversion de 0,20 \$ ou, si le montant non réglé n'est pas remboursé à cette date, au prix de 0,175 \$ jusqu'au 8 mai 2004. Endeavour a reçu, au titre de la commission d'engagement et des prélèvements, un montant de 150 000 \$ US (204 000 \$ CA) pour la conclusion de ces arrangements.

4. HYPOTHÈSES PRO FORMA

Les états financiers consolidés pro forma tiennent compte des hypothèses pro forma suivantes :

- a) Réalisation de l'acquisition de la participation de 12,5 % de Rio Algom dans MAA.
 - b) Réalisation du placement privé visant la vente de 810 423 101 bons de souscription spéciaux de Northern Orion pour un produit brut de 105,4 M\$. Chaque bon de souscription spécial, au prix de 0,13 \$, comprend une action ordinaire et la moitié d'un bon de souscription, un bon de souscription entier permettant à son porteur d'acheter une action additionnelle de la Société au prix de 0,20 \$ l'action jusqu'au 29 mai 2008.
 - c) Réalisation de l'acquisition de la participation de 72 % de BHP dans Agua Rica.
-

NORTHERN ORION RESOURCES INC.

(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)

Notes complémentaires

Au 31 mars 2003 et au 31 décembre 2002

(non vérifié)

4. HYPOTHÈSES PRO FORMA (suite)

- d) Les ajustements pro forma décrits à la note 5 ci-dessous reflètent toutes les opérations importantes de Northern Orion réalisées après le 31 mars 2003.

5. AJUSTEMENTS APPORTÉS AUX ÉTATS FINANCIERS PRO FORMA

Les ajustements apportés aux bilans pro forma au 31 mars 2003 et aux états consolidés pro forma des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002 et le trimestre terminé le 31 mars 2003 sont les suivants :

- a) Comptabilisation de l'émission de 810 403 101 actions ordinaires et de 405 210 155 bons de souscription d'actions ordinaires découlant du financement par bons de souscription spéciaux pour un produit brut de 105,4 M\$. Comptabilisation des frais d'émission d'actions estimés à 7,8 M\$.
- b) Comptabilisation de l'acquisition d'une participation de 12,5 % dans MAA pour 90 M\$ US (122,4 M\$ CA) et des frais d'acquisition de 4,5 M\$ US (6,4 M\$ CA) (une tranche de 60 M\$ US (81,6 M\$ CA) a été versée en espèces et une tranche de 30 M\$ US (40,8 M\$ CA) demeure à payer à Rio Algom). Les états consolidés pro forma des résultats comprennent la quote-part de la Société du bénéfice de MAA et les intérêts sur la somme à payer à Rio Algom.
- c) Comptabilisation du paiement de 1 M\$ US (1,36 M\$ CA) à Wheaton.
- d) Comptabilisation de l'acquisition de la participation de 72 % dans le projet Agua Rica pour 12,6 M\$ US (17,1 M\$ CA), dont une tranche de 3,6 M\$ US (4,9 M\$ CA) a été versée en espèces et une tranche de 9 M\$ US (12,2 M\$ CA) demeure à payer à BHP.
- e) Comptabilisation du prêt convertible consenti par Endeavour ainsi que des intérêts et des frais d'accroissement connexes. Comptabilisation du remboursement de 2,0 M\$ US (2,72 M\$ CA) sur ce prêt.
- f) Comptabilisation de l'incidence du regroupement d'actions sur une base de dix (10) contre une (1).

6. CONVERSION DE DEVISES

Tous les états, y compris les états financiers de MAA, ont été convertis en dollars canadiens (\$ CA) au taux de change 1 \$ US = 1,36 \$ CA, soit le taux de clôture en vigueur le 18 juin 2003.

NORTHERN ORION RESOURCES INC.*(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)***Annexe 1a)****États financiers consolidés pro forma****État des résultats de Minera Alumbrera Limited****Trimestre terminé le 31 mars 2003****(montants exprimés en milliers de dollars)**

	PCGR de l'Australie		Trimestre terminé le 31 mars 2003		Ajustements liés aux PCGR (Annexe 1c)	PCGR du Canada	
	Neuf mois terminés le 31 mars 2003	Semestre terminé le 31 décembre 2002				Trimestre terminé le 31 mars 2003	
	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)	(\$ CA)		100 %	12,5 %
VENTES	382 408 \$	255 067 \$	127 341 \$	173 184 \$	(5 086) \$	168 098 \$	21 012 \$
COÛTS DES VENTES	273 657	188 958	84 699	115 191	(11 795)	103 396	12 924
BÉNÉFICE TIRÉ DES ACTIVITÉS MINIÈRES	108 751	66 109	42 642	57 993	6 709	64 702	8 088
CHARGES ET AUTRES PRODUITS							
Frais généraux et administratifs	77	64	13	18	498	516	64
Intérêts et financement	19 561	15 258	4 303	5 852	(2 135)	3 717	465
Autres (produits) charges	(146)	1 172	(1 318)	(1 792)	-	(1 792)	(224)
	19 492	16 494	2 998	4 078	(1 637)	2 441	305
BÉNÉFICE (PERTE) AVANT CE QUI SUIV	89 259	49 615	39 644	53 915	8 346	62 261	7 783
CHARGE (ÉCONOMIE) D'IMPÔTS	62 859	36 184	26 675	36 278	2 504	38 782	4 848
BÉNÉFICE NET	26 400 \$	13 431 \$	12 969 \$	17 637 \$	5 842 \$	23 479 \$	2 935 \$

NORTHERN ORION RESOURCES INC.*(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)***Annexe 1b)****États financiers consolidés pro forma****État des résultats de Minera Alumbrera Limited****Exercice terminé le 31 décembre 2002****(montants exprimés en milliers de dollars)**

	PCGR de l'Australie			Exercice terminé le 31 décembre 2002		Ajustements liés aux PCGR (Annexe 1c)	PCGR du Canada	
	Semestre terminé le 31 décembre 2002	Période de douze mois terminée le 30 juin 2002	Semestre terminé le 31 décembre 2001				Exercice terminé le 31 décembre 2002	
	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)	(\$ CA)		100 %	12,5 %
VENTES	255 067 \$	518 202 \$	231 752 \$	541 517 \$	736 463 \$	(32 041) \$	704 422 \$	88 053 \$
COÛTS DES VENTES	188 958	422 711	204 019	407 650	554 404	(15 560)	538 844	67 355
BÉNÉFICE TIRÉ DES ACTIVITÉS MINIÈRES	66 109	95 491	27 733	133 867	182 059	(16 481)	165 578	20 698
CHARGES ET AUTRES PRODUITS								
Frais généraux et administratifs	64	35	50	49	67	1 953	2 020	252
Intérêts et financement	15 258	41 614	25 513	31 359	42 648	342	42 990	5 374
Autres (produits) charges	1 172	(404)	60	708	963	-	963	120
	16 494	41 245	25 623	32 116	43 678	2 295	45 973	5 746
BÉNÉFICE (PERTE) AVANT CE QUI SUIV	49 615	54 246	2 110	101 751	138 381	(18 776)	119 605	14 952
CHARGE (ÉCONOMIE) D'IMPÔTS	36 184	(94 693)	1 041	(59 550)	(80 988)	8 656	(72 332)	(9 041)
BÉNÉFICE NET	13 431 \$	148 939 \$	1 069 \$	161 301 \$	219 369 \$	(27 432) \$	191 937 \$	23 993 \$

NORTHERN ORION RESOURCES INC.*(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)*

Annexe 1c)

Page 1 de 3

États financiers de MAA**Différences au titre des PCGR****Au 31 mars 2003 et au 31 décembre 2002****(non vérifié)**

CONSTATATION DES PRODUITS

La Société constate les produits tirés des ventes en fonction des clauses contractuelles, en général lors du transbordement des produits qui correspond aussi au transfert des risques et avantages liés à la propriété.

En vertu des PCGR des États-Unis, aux termes du SAB 101 intitulé « *Revenue Recognition in Financial Statements* », et conformément aux PCGR du Canada, les produits ne peuvent être constatés tant que le titre juridique et les risques et avantages liés à la propriété n'ont pas été transférés. Dans le cas de certaines ventes de la Société, le titre n'est pas transféré tant que certains documents n'ont pas été remis au client et que le paiement n'a pas été reçu. Par conséquent, les rapprochements comprennent des ajustements de contre-passation au titre a) des produits constatés conformément aux PCGR de l'Australie pour lesquels le titre n'a pas été transféré à la fin de la période; b) des débiteurs commerciaux correspondants; c) de la réintégration des stocks; et d) des coûts des ventes.

OPÉRATIONS AU TITRE DE VENTES À LIVRER

Au cours de l'exercice 2001, la Société a constaté des produits tirés de la vente de concentré stocké conformément aux clauses contractuelles. Les contrats prévoient le transfert du titre et des risques et avantages liés à la propriété à la réception du paiement et à la signature d'un certificat d'entrepôt qui atteste que le concentré de cuivre était stocké dans l'entrepôt du port et que l'acheteur pouvait en disposer de façon non révocable; ces deux conditions ont été remplies avant la fin de l'exercice. La livraison du concentré a été effectuée après la fin de l'exercice.

Pour que les produits puissent être constatés lorsque la livraison n'a pas eu lieu, les critères suivants s'appliquent :

1. Les risques liés à la propriété doivent avoir été transférés à l'acheteur;
2. Le client doit avoir conclu un engagement fixe visant l'achat des biens, de préférence par écrit;
3. L'acheteur, et non le vendeur, doit demander que l'opération soit effectuée au titre de vente à livrer. L'acheteur doit avoir un motif commercial important justifiant l'achat des biens au titre de vente à livrer;
4. Un calendrier fixe de livraison des biens doit être établi. La date de livraison doit être raisonnable et en accord avec le motif commercial de l'acheteur (p. ex., les périodes de stockage sont d'usage dans l'industrie);
5. Le vendeur ne doit pas avoir obligations d'exécution particulières qui empêchent l'achèvement du processus de génération de produits;

NORTHERN ORION RESOURCES INC.*(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)*

Annexe 1c)

Page 2 de 3

États financiers de MAA**Différences au titre des PCGR****Au 31 mars 2003 et au 31 décembre 2002****(non vérifié)**

OPÉRATIONS AU TITRE DE VENTES À LIVRER (suite)

6. Les produits commandés doivent avoir été séparés des stocks du vendeur et ne doivent pas être affectés à d'autres commandes;
7. Le produit doit être prêt à être livré.

Les opérations n'ont pas satisfait tous les critères ci-dessus. Par conséquent, les rapprochements comprennent des ajustements visant à constater les ventes au cours de l'exercice 2002.

IMPUTATION DES CHARGES INDIRECTES AUX STOCKS

La Société détermine la valeur des stocks selon la méthode du coût complet, y compris l'imputation des charges indirectes fixes et variables.

Conformément aux PCGR du Canada, le coût des stocks signifie globalement le coût d'acquisition et le coût de production, et correspond à la somme des dépenses et des charges directes ou indirectes qui ont été engagées au titre de la transformation d'un article dans son état actuel et de son transport à l'endroit désigné.

Les rapprochements comprennent les ajustements liés à la contre-passation de certaines charges indirectes enregistrées au poste des stocks à long terme qui ne concordent pas avec la définition ci-dessus.

FRAIS D'ÉMISSION DE TITRES DE CRÉANCE

La Société a capitalisé dans les frais d'émission de titres de créance les primes payées en vertu d'une assurance contre les risques politiques sur les emprunts et certains frais juridiques liés à la modification du contrat de garantie lié au prêt.

Selon les PCGR du Canada, la capitalisation de ces frais n'est pas permise.

Les rapprochements comprennent des ajustements de contre-passation des montants capitalisés et de l'amortissement qui s'y rattache.

MÉTHODE DE L'INTÉRÊT EFFECTIF

La Société amortit les frais d'émission de titres de créance selon la méthode linéaire sur la durée des emprunts respectifs.

Conformément aux PCGR du Canada, les frais d'émission de titres de créance sont amortis sur la durée de la créance selon la méthode de l'intérêt effectif.

NORTHERN ORION RESOURCES INC.*(auparavant Northern Orion Explorations Ltd.)***Annexe 1c)****Page 3 de 3****États financiers de MAA****Différences au titre des PCGR****Au 31 mars 2003 et au 31 décembre 2002****(non vérifié)**

MÉTHODE DE L'INTÉRÊT EFFECTIF (suite)

Les rapprochements comprennent des ajustements de contre-passation liés aux PCGR de l'Australie et de comptabilisation de l'amortissement selon la méthode de l'intérêt effectif.

IMPOSITION

Mis à part l'incidence des actifs et des passifs d'impôts découlant des écarts temporaires occasionnée par les différences entre les PCGR de l'Australie et les PCGR du Canada, il n'existe aucune différence importante en matière de comptabilisation des impôts sur les bénéfices entre les PCGR de l'Australie et les PCGR du Canada, tels qu'ils s'appliquent à la Société.

ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR

Le 25 juillet 2003

Le texte qui précède constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux actions ordinaires et aux bons de souscription émis à l'exercice des bons de souscription spéciaux, conformément à la partie 9 de la *Securities Act* (Colombie-Britannique), à la partie 8 de la *Securities Act* (Alberta), à la partie VII de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Manitoba), à la partie XV de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et à l'article 64 de la *Securities Act* (Nouvelle-Écosse) et aux règlements d'application de ces lois. Le présent prospectus ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement, comme l'exigent la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et son règlement d'application.

Le chef de la direction,

La chef des services financiers,

David Cohen

DAVID COHEN

Shannon Ross

SHANNON ROSS

Au nom du conseil d'administration

Robert Cross

ROBERT CROSS

Administrateur

Stephen J. Wilkinson

STEPHEN J. WILKINSON

Administrateur

ATTESTATION DES PRENEURS FERMES

Le 25 juillet 2003

À notre connaissance, le texte qui précède constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux actions ordinaires et aux bons de souscription émis à l'exercice des bons de souscription spéciaux, conformément à la partie 9 de la *Securities Act* (Colombie-Britannique), à la partie 8 de la *Securities Act* (Alberta), à la partie VII de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Manitoba), à la partie XV de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et à l'article 64 de la *Securities Act* (Nouvelle-Écosse) et aux règlements d'application de ces lois. À notre connaissance, le présent prospectus ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des actions ordinaires et des bons de souscription émis à l'exercice des bons de souscription spéciaux, comme l'exigent la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et son règlement d'application.

pour **GRIFFITHS McBURNEY & ASSOCIÉS**

Mark Wellings

MARK WELLINGS

pour **BMO NESBITT BURNS INC.**

Egizio Bianchini

EGIZIO BIANCHINI

pour **LA CORPORATION CANACCORD
CAPITAL**

Peter Brown

PETER BROWN

pour **VALEURS MOBILIÈRES PACIFIC
INTERNATIONAL INC.**

Bert Quattrociochi

BERT QUATTROCIOCCHI

pour **VALEURS MOBILIÈRES ORION INC.**

Douglas Bell

DOUGLAS BELL

pour **SALMAN PARTNERS INC.**

Terrence K. Salman

TERRENCE K. SALMAN

pour **McFARLANE GORDON INC.**

Bradley D. Griffiths

BRADLEY D. GRIFFITHS